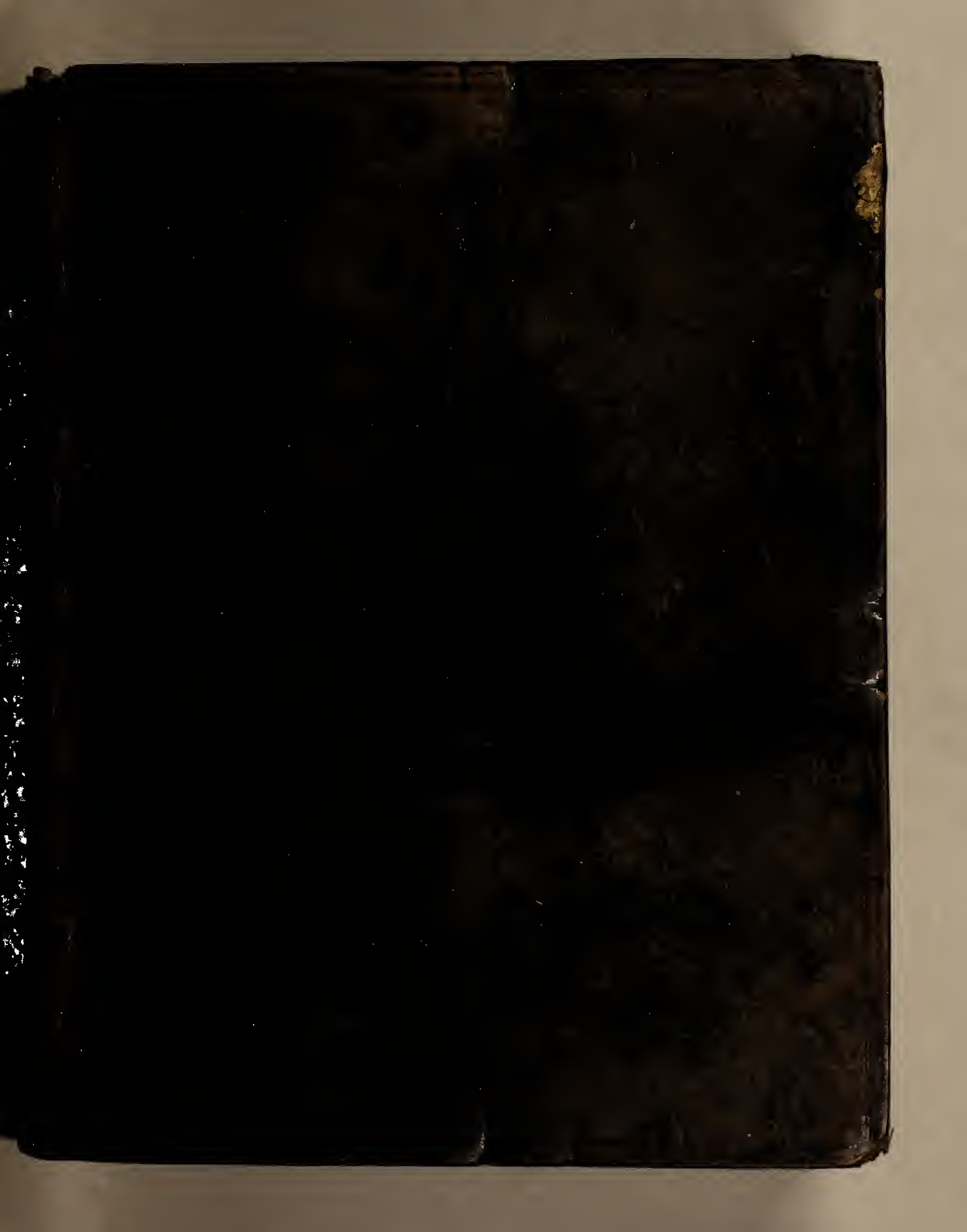
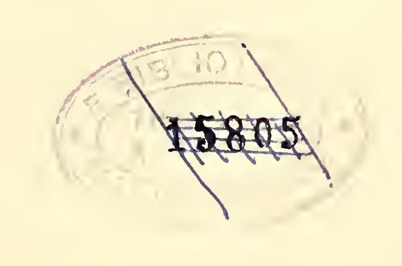








HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

Par M^r F L E U R Y prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant ſous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME SIXIÉME.

Depuis l'an 429. juſques à l'an 483.



A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques aux Colonnes d'Hercules.

M DC. XCIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

I. *Heresie de Nestorius.* II. *Opposition des Catholiques* III. *Lettres de saint Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa premiere
lettre à Nestorius.* V. *Violences de Nestorius.* VI. *Memoire de Mer-* An. 428.
cator contre les Pelagiens. VII. *Lettre de Nestorius au pape S. Ce-*
lestin. VIII. *Seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius.* IX. *Autres lettres* 430.
de S. Cyrille. X. *Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille.* XI. *S. Cyrille*
écrit à l'empereur & aux princesses. XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII.
Traité de l'incarnation par Cassien. XIV. *Lettre au pape contre Nes-*
torius. XV. *Mission de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI.
Commencemens de sainte Geneviève. XVII. *Saint Germain & saint*
Loup vainqueurs des Pelagiens. XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres*
de Jean d'Antioche à Nestorius. XX. *Sa réponse.* XXI. *Derniere Let-*
tre de saint Cyrille à Nestorius. XXII. *Ses douze anathèmes.* XXIII.
Convocation du concile d'Ephese. XXIV. *Derniers ouvrages de saint*
Augustin. XXV. *Désolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de saint Au-*
gustin. XXVII. *S. Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII. *Autre*
lettre de Nestorius au pape. XXIX. *Ses derniers sermons.* XXX. *Com-*
mencemens de Theodoret. XXXI. *Ecrits contre Nestorius.* XXXII. *Loi*
pour les Asiles. XXXIII. *Fin de saint Paulin de Nole.* XXXIV. *Ar-*
rivée des évêques à Ephese. XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* 435.
XXXVI. *Protestations de Nestorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouver-*
ture du concile. XXXVIII. *Citations de Nestorius.* XXXIX. *Examen de* 22. Juin.
sa doctrine. XL. *Dépositions contre Nestorius.* XLI. *Autoritez des pe-*
res. XLII. *Sentence contre Nestorius.* XLIII. *Lettre à l'abbé Dalmace.*
XLIV. *Relation de Nestorius.* XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.*
XLVI. *Lettre de l'empereur par Pallade* XLVII. *Arrivée des legats* 10. Juillet.
du pape. XLVIII. *Ils confirment la déposition de Nestorius.* XLIX. 11.

16. *Lettres synodales.* L. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Cita-*
17. Juillet. *tions à Jean d'Antioche.* LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres synoda-*
22. *les.* LIV. *Lettres des Schismatiques.* LV. *Lettres du comte Irenée.* LVI. *Sixiéme session. Requête de Charisius.* LVII. *Prétention des*
31. *évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.* LIX. *Canons du concile d'Ephese.*

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

An. 431. Sept. I. ARrivée du comte Jean à Ephese. II. Plaintes des Catholiques. III. Lettres de leur part. IV. Lettres des Schismatiques. V. Lettres de saint Isidore de Peluse. VI. Remontrances des Catholiques de C. P. VII. Leurs réponses au concile. VIII. Deputation du concile à la cour. IX. Députez oüis à Calcedoine. X. Fin du concile
25. Octobr. d'Ephese. XI. Lettre du pape pour la doctrine de S. Augustin. XII. Article touchant la grace. XIII. S. Patrice en Irlande. XIV. Lettres du pape à C. P. XV. Mort de saint Celestin. S. Sixte III. pape XVI.
432. Division en Orient. XVII. Aristolaüs envoïé pour la paix. XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée. XIX. Paul d'Emese à Alexan-
433. drie. XX. Saint Cyrille agit à C. P. XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche. XXII. Suite de la reconciliation. XXIII. Ecrit de Vincent de Lerins. XXIV. Ecrits de saint Prosper. XXV. Ecrits de Mercator.
434. XXVI. Schismatiques en Orient. XXVII. Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P. XXVIII. Poursuites contre les Schismatiques. XXIX. Justification de saint Cyrille. XXX. Lettres de saint Isidore. XXXI. Autres poursuites contre les Schismatiques. XXXII. Réünion
435. de Theodoret & des Ciliciens. XXXIII. Alexandre chassé à Hiera-ple. XXXIV. Fin de Nestorius. XXXV. Second voyage d'Aristolaüs.
437. XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste. XXXVII. Députation des
438. Armeniens à Proclus. XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.
439. XXXIX. Jurisdiction du pape sur l'Illyrie. XL. Translation des reliques de saint Chrysostome. XLI. Autres translations. XLII. Prise de Cartage par les Vandales. XLIII. Ecrits de Salvien. XLIV. Concile de Riés. XLV. Mort de saint Sixte. S. Leon pape. XLVI. Mort de
440. Jean. Domne évêque d'Antioche. XLVII. Coûtume des églises. XLVIII.
441. Persecution en Afrique. XLIX. Lettre de saint Leon aux évêques de Mauritanie. L. Lettres à Rustique de Narbonne. LI. Premier con-
442. cile d'Orange. LII. Concile de Vaisons. LIII. Lettres de saint Leon.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

An. 451. I. OUverture du concile de Calcedoine. II. *Dioscore accusé.* III.
8. Octobre. *Theodoret admis.* IV. *Plaintes contre Dioscore.* V. *Autres*
10. Octobre. *plaintes.* VI. *Erreurs d'Eutychés.* VII. *Doctrine de S. Cyrille.* VIII.
Flavien justifié. IX. *Violences de Dioscore.* X. *Seconde action.* XI. *Ap-*
13. Octobre. *probation de la lettre de S. Leon.* XII. *Troisiéme action. Dioscore cité.*
17. XIII. *Requêtes contre lui.* XIV. *Sa condamnation.* XV. *Quatriéme ac-*
tion. Lettre de S. Leon encore approuvée. XVI. *Rétablissement des*
20. *cinq évêques.* XVII. *Remontrances des Egyptiens.* XVIII. *Requêtes des*
abbez Schismatiques. XIX. *Jugement entre Photius de Tyr & Eusta-*
22. *the de Beryte.* XX. *Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.* XXI.
25. *Autre approuvée.* XXII. *Sixiéme action. Marcien present.* XXIII.
26. *Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.* XXIV. *Huitié-*
27. *me action. Theodoret rétabli.* XXV. *Neuviéme & dixiéme action.*
29. *Affaire d'Ibas.* XXVI. *Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſ-*
30. *sien & Etienne d'Ephese.* XXVII. *Treiziéme action. Reglement entre*
31. *Nicomedie & Nicée.* XXVIII. *Quatorziéme action. Jugement entre*
1. Novemb. *Sabinien & Anastase de Perrha.* XXIX. *Quinziéme action. Canons*
de Calcedoine. XXX. *Prerogatives de C. P.* XXXI. *Fin du concile de*
Calcedoine. XXXII. *Lettres de S. Leon aux évêques de Gaule.* XXXIII.
Lettres contre la prétention d'Anatolius. XXXIV. *Loix pour le concile.*
XXXV. *Proterius évêque d'Alexandrie.* XXXVI. *Theodose faux évê-*
453. *que de Jerusalem.* XXXVII. *Saint Euthymius lui resiste.* XXXVIII. *Et*
l'abbé Gelase. XXXIX. *S. Leon arrête Attila.* XL. *Aëtius archidia-*
cre de C. P. maltraité. XLI. *Lettre de Marcien aux moines de Pa-*
lestine. XLII. *Mort de sainte Pulquerie.* XLIII. *Chef S. Jean à Eme-*
se. XLIV. *Juvenal rétabli à Jerusalem.* XLV. *Lettres de S. Leon aux*
454. *évêques du concile, &c.* XLVI. *Lettres à Maxime d'Antioche & à*
Theodoret. XLVII. *Fin de Theodoret.* XLVIII. *Concile de Gaule.* XLIX.
455. *Lettres de S. Leon à Proterius* L. *Question de la pâque.* LI. *Satis-*
faction d'Anatolius. LII. *Autres lettres de S. Leon.* LIII. *Loix de*
Marcien pour l'église. LIV. *Mort de Valentinien III. Maxime &*
Avitus empereurs. LV. *Charité de l'évêque de Carthage.* LVI. *Gen-*
seric persecute les Catholiques. LVII. *Suite de la persecution.* LVIII.
Eudocie quitte le schisme.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

APPROBATION DES DOCTEURS.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe, que de faire voir ſon eſtabliſſement, les combats des martyrs & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs ; & les fideles ſeront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.


ESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anastase son *syncelle* & son confident, qui prêchant un jour dans l'église de C. P. dit : Que personne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il est impossible que Dieu soit né d'une créature humaine. Cette parole scandalisa beaucoup de personnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient apris de tout tems, dit

AN. 428.

I. Heresie de Nestorius. *Sup. liv. XX. n 54. Lib. erat. c. 4. Socr. VII. c. 32. Evagr. I. c. 2.*

AN. 428.

l'hiſtorien Socrate, à reconnoître Jeſus-Chriſt pour Dieu, & à ne le point ſeparer de la divinité. Neſtorius ſoûtint ce que le prêtre Anaſtaſe avoit avancé, & nous avons de lui pluſieurs ſermons ſur cette matiere.

Ap. Mar. Mercat.

Edit. Garn. p. 55. Caſſ. VII. Incarn. c. 6. Proſp. Chr. an. 428. libera. c. 2.

Le premier fut prononcé comme l'on croit le jour de la nativité de nôtre Seigneur 25. Decembre 428. ſous le conſulat de Felix & de Tauru. Car ce fut dés cette année la premiere du pontificat de Neſtorius, qu'il commença à publier ſon hereſie. En ce ſermon il parle d'abord ſur la providence, d'où il paſſe à la reparation du genre humain, & ayant rapporté ces paroles de ſaint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la reſurrection, il ajoûte: Que ceux-là l'écoutent qui demandent, s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere? Les payens ſont donc excuſables de donner des meres aux dieux? Paul eſt donc menteur, quand il dit de la divinité de Jeſus-Chriſt; Sans pere, ſans mere, ſans genealogie? Non Marie n'a pas enfanté un Dieu: car ce qui eſt né de la chair eſt chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme inſtrument de la divinité. Le ſaint Eſprit n'a point creé le Dieu verbe ſuivant ce qui eſt dit: Ce qui eſt formé en elle eſt du ſaint Eſprit. Dieu s'eſt incarné; mais il n'eſt point mort: il a reſſuſcité celui dans lequel il s'eſt incarné. Et enſuite j'adore l'habit à cauſe de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au dehors, à cauſe du Dieu caché, qui en eſt inſeparable.

I. Cor. XV. 17.

Heb. VII. 3.

Joan III. 6.

Math. I. 20.

Serm. I. edit. Garn. p. 8.

Dans un autre diſcours il reprend les évêques ſes predeceſſeurs, en ces termes: Je voi beaucoup de

pieté & de zéle dans le peuple, mais peu de connoiſſance dans les choſes divines : ce n'eſt pas leur faute ; mais comment le pourrai-je dire ? c'eſt que ceux qui les ont inſtruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de propoſer ſes erreurs ſur la perſonne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de ſa naiſſance temporelle ou de ſa mort, mais ſeulement Chriſt, Fils, ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Euſebe avocat à C. P. ſimple laïque, mais tres-vertueux & tres-bien inſtruit de la religion, s'éleva contre Neſtorius en pleine égliſe, & enflamé de zéle dit à haute voix : C'eſt le verbe éternel lui-même qui a ſubi la ſeconde naiſſance ſelon la chair & d'une femme. Le peuple s'émut : la plûpart & les mieux inſtruits donnerent de grandes loüanges à Euſebe : les autres s'emporterent contre lui : Neſtorius les ſoutint, & déclama contre Euſebe dans un troiſiéme ſermon prononcé quelque-tems aprés au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie : où ſous prétexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, ſoutenant toûjours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin ſoit né de Marie, ou qu'il ſoit mort, mais ſeulement l'homme en qui étoit le verbe.

AN. 428.

Cyr. lib. 1. conc. 1. Neſt. p. 10. E.

Ed. Garn. p. 11.

II. Oppoſition des catholiques.

1. Part. Conc. Eph. c. 1.

L'avocat Euſebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dreſſa alors une proteſtation en ces termes : Je conjure par la ſainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à C. P. & de leur en donner copie, pour la

AN. 426. conviction de l'heretique Neſtorius, qui eſt dans les ſentimens de Paul de Samoſate, anathematiſé il y a cent ſoixante ans par les évêques catholiques. Enſuite il fait le parallele de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Neſtorius ſoutient comme Paul, qu'autre eſt le verbe, autre eſt Jeſus-Chriſt, & non pas un ſeul comme enſeigne la foi catholique. A quoi il oppoſe le ſymbole qui étoit en uſage à Antioche : un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous ſervons, mais le même quant au ſens. Il rapporte auſſi l'autorité de ſaint Euſtache évêque d'Antioche, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée : le tout pour montrer que Neſtorius n'a pas ſuivi la tradition de cette égliſe où il a été élevé. Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à C. P. publia une lettre adreſſée à tous les fidelles : où il fait auſſi le parallele de la doctrine de Neſtorius & de Paul de Samoſate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. L'hiſtorien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Neſtorius, & par la converſation de ſes ſectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puiſqu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt l'hypoſtaſe du verbe divin ; mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un fantôme, & cela lui arriva par ſon extrême ignorance, car comme il étoit naturellement éloquent, il ſe croïoit ſavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interpretes de l'écriture, enflé par ſa facilité de parler, & s'eſtimant au deſſus de tous les

Caſſ. VI. de incarn. c. 3.

Edit. Garn. p. 27.

Socr. VII. c. 32.

autres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origene & Eusebe de Pamphile s'étoient servis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les passages. AN. 429.

Plusieurs commencerent dés-lors à se separer de la communion de Nestorius, à le traiter d'heretique & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'est la persecution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au commencement du carême de cette année 429 où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens ; & toutefois c'étoit en presence de Julien, & des autres Pelagiens refugiez à C. P. que Nestorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il se déclaroit le protecteur. Celestius aprés être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chassé d'Italie par ordre du pape Celestin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques déposez & chassez d'Occident pour leur heresie. Ils se plaignirent à l'empereur & à Nestorius, comme étant des catholiques persecutez injustement. Nestorius les entretenoit dans l'esperance de les faire rétablir: & ne laissoit pas de prêcher contr'eux en leur presence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine : ou par quelqu'autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du peché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme que l'on lisoit au commencement du carême : le troisiéme, sur la tentation de Jesus-Christ. Nous avons ce dernier entier & en grec : mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plutôt les extraits de Mercator.

Ed. Garn. 2. parte p. 76.

Pref. Mercat. p. 73.

Epist. Nest. ad Cœlest.

Ap. Mercat.

T. 7. S. Chrysf. Gr. p. 301.

AN. 429.

Sup.XXIV. n. 54. 1. p. con. Eph. c. 1. Ap. Mercat. Gar. p. 219.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faisoit seulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un sermon sur l'incarnation à une grande fête; c'est-à-dire, comme l'on croit le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique; que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraiment Dieu; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert & qu'il est mort: que la sainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu, *Theotocos*, sans que ce nom donne matiere de risée aux Gentils, ni de calomnie aux Ariens. Nestorius qui étoit present, fut extrémement choqué de ce discours, d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudissemens. Il y répondit sur le champ: car c'étoit l'usage; que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en presence de l'évêque, il ajoûtât aussi quelque parole d'instruction. Nestorius soutient donc en ce sermon, que l'on ne doit point dire simplement Dieu est né de Marie; mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui est né de Marie. Je ne puis souffrir, ajoute-t-il, que l'on dise que Dieu a été fait pontife: ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient, que c'est l'homme & non pas le Verbe Dieu qui est ressuscité, & qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est, dit-il, une calomnie grossiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; & moi je dis que le Dieu verbe existe toujours avant les siecles. Nestorius avoüe toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'Eglise. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toûjours sans le nommer. Il

Parte 2. Ap. Mercat. Garn. p. 27. serm. 4.

n. c.

Ap. Merc. Gar. serm. 5. 6. 7. p. 29. &c.

s'addresse à Arius, à Appolinaire & aux autres heretiques. AN. 429.

III. Lettre de saint Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueïllis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres & tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Ils se répandirent bien-tôt dans toutes les Provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez jusqu'à Rome; mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monasteres d'Egypte, & ils y exciterent des disputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, suivant la coûtume apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces sermons ébranloient les esprits legers; en sorte que quelques-uns ne pouvoient presque plus souffrir que Jesus-Christ fût reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un instrument de la divinité, ou un vase qui la portoit *Theophoros*.

Cyr. in Nest. 1. p. 3. E. Cyrill. epi. ad mon. 1. p. conc. Eph. c. 2. epist. ad Nest. ibid. c. 6. epi. ad Cœlest. ibid. c. 14.

Saint Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte, où il dit: qu'ils auroient mieux fait de s'abstenir entierement de ces questions si difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'est pas pour entretenir leurs disputes; mais pour leur donner de quoi défendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute si la sainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car si nôtre Seigneur Jesus-Christ est Dieu, comment la sainte Vierge sa mere n'est-elle pas mere de Dieu? C'est la foi que les apôtres nous ont enseignée, quoiqu'ils n'aïent pas usé de ce mot: c'est la doctrine de nos peres, entr'autres d'Athanase d'heureuse mémoire; & il en rapporte deux passages. Il

Epist. ad mon. n. 3.

n. 4.

Athan. or. III. in Ar. n. 29. 33. Cyr. n. 5.

AN. 430. prouve ensuite que celui qui est né de la sainte Vierge, est Dieu par nature : puisque le symbole de Nicée dit, que le Fils unique de Dieu engendré de sa substance, est luy-même descendu du ciel, & s'est incarné. Il ajoûte : Vous direz peut être : la Vierge est-elle donc mere de la divinité ? Nous répondons : Il est constant que le Verbe est éternel & de la substance du pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'aïent aucune part à la création de l'ame, on ne laisse pas de dire qu'elles sont meres de l'homme entier, & non pas seulement du corps ; & ce seroit une impertinente subtilité de dire : Elisabet est mere du corps de Jean & non pas de son ame. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel : puisque le Verbe aïant pris chair est nommé fils de l'homme. S. Cyrille employe ici l'exemple de S. Jean-Baptiste, parce que Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en disant : Jean a reçû l'esprit de Dieu dés le ventre de sa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle soit mere de l'esprit. Dans le reste de la lettre aux solitaires, saint Cyrille prouve au long l'unité de Jesus-Christ, par l'abaissement du fils de Dieu qui s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave : par l'adoration que toutes les créatures lui rendent : parce qu'il est nommé Dieu & seigneur ; parce qu'il est mis au dessus de Moïse & de tous les prophetes : parce qu'il nous a rachetez par sa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

n. 6. 9.
n. 12.
Ap. Cyr. lib. 1. In Nestor. p. 19. D.
n. 13.
Phil. II. 6. &c.
n. 16.
n. 19.
n. 21.
24. 25. 27.

S. Cyrille aussi bien que Theophile son oncle & ses autres prédecesseurs écrivoit tous les ans des lettres paschales pour marquer les fêtes mobiles, & particulierement

ticulierement la pâque ; & nous en avons trente. Dans la dix-ſeptiéme, il parle du myſtere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Neſtorius, particulierement ſon premier ſermon : or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au ſeptiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la paque en 429. Ainſi cette dix-ſeptiéme lettre paſcale de ſaint Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres ſe liſoient dans les égliſes le jour de l'Epiphanie. On croit que ſaint Cyrille écrivit vers le même tems ſes ſcolies ſur l'Incarnation, où il explique les mots de Chriſt, Jeſus, Emmanuel ; & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe : pour montrer que cette union eſt réelle & ſubſtantielle. Ce traité eſt fait pour l'inſtruction de ceux qui n'étoient pas aſſés verſés en cette matiere : la méthode en eſt geometrique, commençant par l'explication des termes, & paſſant des propoſitions plus ſimples aux plus compoſées.

AN. 429.

v Carner. pref. Schol. q. 216.

La lettre aux ſolitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où ſaint Cyrille avoit des eccleſiaſtiques pour les affaires de ſon égliſe : elle y fut d'une grande utilité ; & pluſieurs magiſtrats en écrivirent à ſaint Cyrille, pour le remercier. Mais Neſtorius en fut extrêmement irrité ; il y fit répondre par un nommé Photius ; & chercha d'ailleurs tous les moïens de nuire à ſaint Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que ſaint Cyrille avoit condamnez pour leurs crimes, ſelon les canons, l'un pour avoir opprimé injuſtement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre ſa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une ſervante, & avoir toûjours eu une

Cyr. epiſt. 1. ad Neſt. 1. p.

c. 12.

c. 8. init.

AN. 429.

C. 12.

Cyrill. Apol. Conc. Eph. part. c. 3. 13. p. 1054. c.

tres-mauvaiſe réputation. Il en nomme trois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoûte un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Neſtorius ſe ſervit de ces gens-là pour calomnier S. Cyrille & les engagea à preſenter des requêtes contre lui à Neſtorius même, & à l'empereur Theodoſe.

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Epiſt. 1. ad Neſt.

Saint Cyrille apprit par des gens dignes de foi qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Neſtorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape ſaint Celeſtin & de pluſieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment aſſemblez en concile. Ils l'avertiſſoient qu'ils avoient reçû les copies des ſermons de Neſtorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en être fort ſcandaliſez. Il venoit auſſi de toutes les égliſes d'Orient des perſonnes qui en murmuroient. Saint Cyrille voïant tout cela fut tenté de déclarer à Neſtorius par une lettre ſynodale qu'il ne pouvoit demeurer dans ſa communion s'il ne changeoit de langage & de ſentimens; mais il fit reflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils ſont tombez; & il ſe réſolut à lui écrire pour eſſaïer de le ramener.

Epiſt. ad Cœleſt. c. 14.

Epiſt. ad Neſt. c. 6.

Comme Neſtorius ſe plaignoit principalement de ſa lettre aux ſolitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui ſe ſont répandus, ſoit qu'ils ſoient de vous ou non; & qui faiſoient un tel déſordre, que j'ai été obligé d'y remédier. Vous n'avez pas raiſon de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigez plutôt vôtre diſcours, & faites ceſſer ce ſcandale univerſel en nommant mere de Dieu la ſainte Vierge. Au reſte ne doutez pas que je ne ſois pre-

paré à souffrir tout pour la foi de J. C. même la prison & la mort.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre : mais le prêtre d'Alexandrie que saint Cyrille en avoit chargé le pressa tant, qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'aïez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il n'y avoit rien à esperer de Nestorius, & ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement. *c. 7.* *c. 14.*

V. Violence de Nestorius.

Il y avoit à C. P. un évêque nommé Dorothée, interessé, flateur, étourdi : qui en pleine assemblée, Nestorius étant assis dans sa chaire, se leva & dit à haute voix : Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'enfuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet, excommunier ceux qui nommoient la sainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivans, qui parloient ainsi par tout le monde, & tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Nestorius n'aprouvât le discours de Dorothée, puisque non seulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur le champ à la participation des saints mysteres. *c. 10.* *c. 22. ad Acac.* *c. 10.*

Quelques-uns des prêtres de C. P. aprés avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voïant qu'il persistoit toûjours à ne pas nommer la sainte Vierge mere de Dieu & J. C. Dieu *c. 30. Libell. Basil. n. 2.*

AN. 429. vraïment & par nature, se separerent ouvertement de sa communion : d'autres s'en retirerent secretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'église de la paix maritime furent interdits de la prédication : ce qui fit que le peuple privé des instructions catholiques qu'il avoit coûtume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arretez & batus dans la prison. Quelques-uns reprirent Nestorius en face dans l'église & devant le peuple & furent tres-maltraitez. Un moine des plus simples poussé de zéle se mit au milieu de l'église, où le peuple étoit assemblé, & voulut empêcher Nestorius d'y entrer, comme étant un heretique : il fut battu & mis entre les mains des prefets, qui le firent encore foüetter publiquement, un crieur marchant devant lui, & il fut envoïé en exil.

n. 3. Basile diacre & archimandrite, Thalassius lecteur & moine, & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'évêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Aprés les avoir remis jusqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle ; & que ce qui est né de la chair est chair : ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent dépoüillés, attachés à des poteaux, puis étendus par terre & frappez à coups de pieds. On les y garda long-tems leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrés au prefet de C. P.

qui les fit mettre dans une autre prison chargez de chaînes. Il les fit ensuite amener à son prétoire, & comme il ne se presenta point d'accusateurs, il les renvoïa par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & aprés une explication captieuse de sa doctrine il les renvoïa. AN. 429.

Basile & Thalassius presenterent une requête à l'empereur en leur nom & de tous les moines : où aprés avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompuë de leurs tems par les heretiques. Ce n'est pas pour nous vanger, ajoûtent-ils, Dieu le sçait; mais afin que la foi en Jesus-Christ demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'assemblée d'un concile écumenique, pour réünir l'église & rétablir la prédication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menace contre personne : jusqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi ; & que ceux qui voudroient insulter aux catholiques, soient reprimez par le prefet de C. P. Que si vous méprisez nôtre requête, nous protestons devant le roi des siecles qui viendra juger les vivans & les morts : que nous sommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils se plaignirent dans cette requête que Nestorius n'emploïe pas seulement pour se soûtenir ses clercs & ses syncelles, mais encore quelques-uns des autres dioceses, qui suivant les canons devroient se tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnez. On appelloit syncelles, les clercs qui étoient les plus attachez à l'évêque, & qui couchoient dans sa chambre pour

c. 30.
n. 4.
n. 5.
n. 4.

AN. 426. être de fidels témoins de la pureté de ſes mœurs.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. *ad Garn. p. 5.*

Marius Mercator donna vers le même tems un mémoire contre Celeſtius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'égliſe de C. P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique & à pluſieurs perſones de pieté : il le preſenta auſſi à l'empereur Theodoſe, & l'aïant donné en grec qui étoit la langue du païs, il le traduiſit en latin qui étoit ſa langue naturelle. Il eſt daté du conſulat de Florent & de Denis, qui eſt l'an 429. Mercator y raporte ſommairement ce qui s'étoit paſſé à l'égard de Celeſtius & de Pelage depuis vingt ans, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de leur hereſie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverſes tentatives, & il conclut en ces termes : Pelage & Celeſtius étant convaincus de ces erreurs ſi impies, Julien & les autres qui ſont avec lui, doivent au moins à preſent les condamner pour ſatisfaire à l'égliſe ; & s'ils accuſent quelqu'un d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, ils doivent le déſigner par ſon nom : on leur répondra ſuivant l'ordre de l'égliſe, car pluſieurs de ceux qui étoient aſſociez à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & ſe ſoumettre au ſiege apoſtolique ; & renonçant à leurs erreurs, ils ont été jugés dignes de miſericorde.

VII. Lettre de Neſtorius à Celeſtin.

Neſtorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adreſſoit pas à lui, & ne le reconnoiſſoit point pour évêque ; mais il prit occaſion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape S. Celeſtin & tâcher de le prévenir en ſa faveur. Voici les termes de ſa lettre : Julien, Florus, Oronte & Fabius, qui ſe diſent évêques d'Occident, ſe ſont ſou-

1. Part. Conc. Eph. c. 16. Ap. Merc. Garn. p. 66. part. 1.

vent addreſſés à l'empereur, ſe plaignant de ſouffrir perſecution, encore qu'ils ſoient catholiques : ils ont fait les mêmes plaintes devant nous ; & aïant été ſouvent rejettez, ils ne ceſſent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, ſans être inſtruits de la verité de leur affaire ; mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous diviſions pour leur défenſe, faute de les connoître, quoique peut-être vous les aïés condamné canoniquement : aïés la bonté de nous en informer, car les nouvelles ſectes ne méritent aucune protection de la part des vrais paſteurs. Ce diſcours de Neſtorius n'étoit pas ſincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnez à C. P. par Atticus ſon predeceſſeur, huit ou dix ans auparavant. Auſſi montre-t'il le vrai ſujet de ſa lettre en continuant ainſi :

AN. 429.

Sup. liv. XXIV. n. 25.

De-là vient, qu'aïant auſſi trouvé en cette ville une alteration conſiderable de la vraïe doctrine en quelques-uns, nous emploïons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'eſt une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils réduiſent l'incarnation du Seigneur à une eſpece de confuſion : diſant que le Dieu Verbe conſubſtantiel au pere, a été édifié avec ſon temple, & enſeveli avec ſa chair, comme s'il avoit pris ſon origine de la Vierge mere de Chriſt *Chriſtotocos ;* & ils diſent, que la même chair n'eſt pas demeurée aprés la reſurrection, mais qu'elle a paſſé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *Theotocos ;* quoique les peres de Nicée aïent dit ſeulement que nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt s'eſt incarné du ſaint Eſprit, & de la Vierge Marie ; ſans parler des écritu-

AN. 429. res, qui la nomment par tout mere de Chriſt & non du Dieu verbe. Je croi que vôtre ſainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons ſoutenus ſur ce ſujet ; & qui n'ont pas été inutiles : car pluſieurs ſe ſont corrigez & ont apris de nous, que l'enfant doit être conſubſtantiel à ſa mere : qu'il n'y a aucun mélange du Dieu verbe avec l'homme ; mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le ſaint Eſprit. Que ſi quelqu'un emploïe le nom de *Theotocos* à cauſe de l'humanité jointe au verbe & non à cauſe de celle qui l'a enfantée : nous diſons que ce mot ne lui convient pas, car une vraïe mere doit être de la même nature que ce qui eſt né d'elle. On peut toutefois le ſouffrir à cauſe que le temple du verbe, inſeparable de lui, eſt tiré d'elle : non qu'elle ſoit mere du verbe, car une perſonne ne peut enfanter celui qui eſt plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Neſtorius envoïa au pape ſes écrits ſur l'incarnation, ſouſcrits de ſa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Cæleſt. epiſt. ad cler. C. P.

VIII. Seconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Vers ce tems-là ſaint Cyrille écrivit ſa dix-huitiéme lettre paſcale pour l'année 430. où la pâque étoit le quatre de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le 30. de Mars. Il y traite de l'incarnation & refute au long les erreurs de Neſtorius. Enſuite il reçût des lettres de ſes clercs réſidans à C. P. particulierement du diacre Martyrius qui y faiſoit les affaires de l'égliſe d'Alexandrie. Ils envoïerent à ſaint Cyrille la réponſe que le prêtre Photius avoit faite à ſa lettre aux ſolitaires ; & quelques nouveaux ſermons de Neſtorius. Ils lui apprirent auſſi qui étoient ceux qui répandoient contre

AN. 430.

lui

lui des calomnies à C. P. & que les ſectateurs de Neſtorius parloient de paix & de reconciliation. Sur ces avis ſaint Cyrille écrivit une ſeconde lettre à Neſtorius au mois de Mechir, indiction 13. c'eſt à dire, vers le commencement de Fevrier 430. peut être dans le concile qui ſe tenoit ſelon la coûtume avant le carême. AN. 430. *Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.*

Dans cette lettre ſaint Cyrille marque d'abord qu'il eſt averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs ; mais ſans s'y arrêter il vient à Neſtorius, & l'exhorte comme ſon frere à corriger ſa doctrine, & à faire ceſſer le ſcandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre enſuite dans l'explication du myſtere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de ſon pere, la temporelle par laquelle il eſt né de ſa mere ; que quand nous diſons qu'il a ſouffert & qu'il eſt reſſuſcité, nous ne diſons pas que le Dieu verbe ait ſouffert en ſa propre nature, car la divinité eſt impaſſible ; mais parce que le corps qui lui a été fait propre a ſouffert, on dit auſſi qu'il a ſouffert lui-même ; nous diſons ainſi qu'il eſt mort. Le verbe divin eſt immortel de ſa nature, il eſt la vie même ; mais parce que ſon propre corps a ſouffert la mort, on dit que lui même eſt mort pour nous. Ainſi ſa chair étant reſſuſcitée on lui attribuë la réſurrection. Nous ne diſons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de diviſion ; mais nous l'adorons comme une ſeule & même perſonne, parce que le corps du Verbe ne lui eſt pas étranger. Et enſuite : C'eſt *Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Merc. Gar. n. p. 45.*

AN. 430. ainſi que les peres ont oſé nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du Verbe ou ſa divinité ait pris de la ſainte Vierge le commencement de ſon être ; mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raiſonnable le ſacré corps auquel le Verbe s'eſt uni ſelon l'hypoſtaſe : ce qui fait dire, qu'il eſt né ſelon la chair. Il repete pluſieurs fois dans cette lettre ces mots d'union ſelon l'hypoſtaſe, & ne ſe contente pas du mot grec *Proſopon*, que nous rendons ordinairement par celui de perſonne, & qui n'étoit pas aſſés expreſſif pour l'unité. C'eſt la premiere fois que je trouve cette expreſſion d'union hypoſtatique ; & cette lettre eſt la plus celebre de celles que ſaint Cyrille écrivit à Neſtorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc Eph.p* 1. c. 12. *Merc.Garn. p.* 49.

Saint Cyrille écrivit en même-tems, comne l'on croit, & par la même occaſion à ſes clercs réſidans à C. P. ſur les propoſitions de paix que l'on faiſoit de la part de Neſtorius. J'ai lû, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoïé, par où j'ai vû que le prêtre Anaſtaſe vous a parlé, faiſant ſemblant de chercher la paix, & vous a dit : Nôtre croïance eſt conforme à ce qu'il a écrit aux ſolitaires. Enſuite allant à ſon but, il a ajoûté : Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention ; parce qu'on ne remuoit pas alors cette queſtion ; mais il dit en effet, que Marie eſt mere de Dieu, puiſqu'il dit, que le même qui eſt engendré du pere s'eſt incarné & a ſouffert. Enſuite parlant d'un écrit de Neſtorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'eſt le corps qui a ſouffert & non pas le Dieu verbe, comme ſi quelqu'un diſoit que le

Verbe impaſſible eſt paſſible. Il n'y a perſonne ſi inſenſé. Son corps aïant ſouffert, on dit qu'il a ſouffert lui-même : comme on dit que l'ame de l'homme ſouffre, quand ſon corps ſouffre ; quoiqu'elle ne ſouffre point en ſa propre nature. Mais leur but eſt de dire, deux Chriſts & deux fils ; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, & de faire ſeulement une union de perſonne, *Proſopon*, & c'eſt pour cela qu'ils chicanent. AN. 430.

Il rapporte enſuite ce que diſoit Neſtorius ; qu'il ne trouvoit pas ſon peuple inſtruit, & que c'étoit la faute de ſes predeceſſeurs. Quoi donc, dit ſaint Cyrille, eſt-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bien-heureux Atticus ? Que n'avoüë-t'il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle ? Si l'on m'accuſe, ajoûte-t'il, je ne refuſerai pas de faire un voïage & de me défendre dans un concile ? mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge : je le recuſerai ; & s'il plaît à Dieu il aura lui-même à ſe défendre de ſes blaſphêmes. Il ſe plaint que le mot de *Theotocos* eſt extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a emploïé ; mais où a-t'il trouvé dans l'écriture les mots de *Chriſtotocos* ou de *Theotocos* ? Enfin, dit-il, quelque offenſé que je ſois, dites leur que la paix ſera faite, quand il ceſſera d'enſeigner ainſi, & qu'il profeſſera la vraïe foy. S'il déſire la paix, qu'il écrive une confeſſion de foi catholique & ſincere, & qu'il l'envoïe à Alexandrie : j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous ſçavons que ſes paroles ont un bon ſens. Mais s'il demeure dans ſa préſomption, il ne nous reſte que de nous y oppoſer de toutes nos forces. *Garn. p. 52. n. 20. 21.*

AN. 430.

Id. p. 50.

J'ai lû la requête que vous m'avez envoïée, comme devant être presentée à l'empereur ; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre nôtre frere, je l'ai retenuë, & j'en ai dicté une autre, où je le recuse pour juge, & je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal : vous la présenterez s'il est besoin. Si vous voïés qu'il continuë à m'attaquer, écrivés le moi soigneusement, & je choisirai des hommes sages & pieux, des évêques & des moines, pour envoïer à la premiere occasion. Agissez-donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut. Je suis résolu de ne me point donner de repos, & de tout souffrir pour la foi de J. C.

1. P. conc. Eph. 6. 21.

Saint Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet. Il y en a une à un ami commun de lui & de Nestorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainsi : S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien, pour faire cesser le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'est plus précieux que la charité ; mais puisqu'il s'agit de la foi, & que toutes les églises ont été scandalisées ; que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ses mysteres ; & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi, telle qu'ils l'ont reçûë de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie : nous rendrons compte de tous ceux qui croïent en Jesus-Christ, je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice ; sauvons seulement la foi, & je ne cederai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jesus-Christ, qu'il efface

les taches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnies s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues ? mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie ; autrement de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs ? AN. 430.

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille.

Nestorius ayant reçû la seconde lettre de saint Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit, que le Verbe divin fût passible, quoique saint Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes, en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadico prosopo*, & que les deux natures sont liées en une persone, *eis henos prosopou synapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, ensorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin celui de personne : il emploïe aussi le mot de *synapheia*, connexion : & non celui de *henosis*, union. Il soutient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos* ; & non pas mere de Dieu, *Theotocos* : parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les proprietez de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort : sans tomber dans les

Conc. Eph. p. 1. c. 9.

Merc. Garn. p. 57.

AN. 430. erreurs des païens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoi il impose continuellement à saint Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte : au lieu qu'il disoit que le Verbe divin est né & mort selon l'humanité qu'il a prise.

n. 16. Je vous sçai bon gré, ajoûte-t'il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous; mais sçachés que vous êtes trompé, par ceux que le saint concile a déposés ici comme Manichéens, & par vos propres clercs : car pour ce qui regarde nôtre église, elle profite de jour en jour; le peuple avance dans la connoissance de Dieu : la maison roïale est dans une extrême joïe, de ce que la doctrine est éclaircie, & que la foi catholique prévaut sur toutes les heresies. Le concile dont parle ici Nestorius, paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnés étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car sur la remontrance de Mercator, Celestius, Julien & les autres Pelagiens furent chassés de C. P. & nous avons encore une lettre de consolation écrite par Nestorius à Celestius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit de les accuser de Manicheisme. C'est apparemment à ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoient été proposés pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius, & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Celestius d'être Manichéen. Ensuite il l'appella au concile : Philippe y vint prêt à se défendre, mais Celestius n'y comparut point. Nesto-

v. Garner. not. hio.

Commonit. tit.

Ap. Garn. p. 1. pag. 71.

Commonit. Cyr. ad Possid.

rius prit donc un autre prétexte pour le condamner : qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribuë avec vraisemblance à ce même concile un canon faussement attribué au concile d'Ephese, qui porte : Anathême à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien. AN. 430.

Greg. lib. VI. epist. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.

XI. S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.

Saint Cyrille voïant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuïé de la cour, & que son heresie faisoit progrés à C. P. écrivit à l'empereur Theodose & aux princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plutôt des traités sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'empereur, il marque les diverses heresies contre l'Incarnation : de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Appollinaire, & enfin de Nestorius ; mais sans nommer personne, il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jesus-Christ l'ame raisonnable : craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nestorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoïées dans la lettre aux solitaires ; y en ajoûtant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du Pere éternel : Celui-ci est mon fils bien aimé. Remarquez, dit saint Cyrille, qu'il ne dit pas : En celui-ci est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'Eucharistie, & dit : Jesus-Christ nous donne la vie comme Dieu, non seulement par la participation du saint Esprit,

p. 1. conc Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c. n. 17.

n. 25. &c.

n. 36. Matt. XVII. 5.

n. 38.

AN. 430.

mais en nous donnant sa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adressé aux princesses sœurs de l'empereur, c'est à dire, Pulquerie, Arcadie & Marine, toutes trois vierges consacrées à Dieu Il y rapporte les passages de plusieurs peres, pour montrer qu'il ont usé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de Jesus Christ; sçavoir, saint Athanase, Atticus de C.P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chrisostome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il est remarquable qu'il cite saint Chrisostome, aprés tout ce qui s'étoit passé. Ensuite il rapporte plusieurs passages choisis du nouveau Testament, pour prouver la divinité de Jesus Christ, & l'union du verbe avec l'humanité. Saint Cyrille connoissoit le grand esprit & la haute pieté de ces princesses, particulierement de sainte Pulquerie; c'est pourquoi il prenoit soin de les instruire à fonds sur cette matiere.

p.1. conc. Eph. c. 4. n. 10. 9.

p. 13.

XII. S. Cyrille écrit au pape, &c. *1. p. conc. Eph. c. 14.*

Il écrivit aussi au pape saint Celestin une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit passé: de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, & de la necessité qui l'avoit engagé à s'opposer à lui. Il declare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainsi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est à dire, avec Nestorius, sinon quelque peu des plus legers & de ses flateurs: presque tous les monasteres & leurs archimandrites, & plusieurs du Senat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi; & ensuite: Vôtre sainteté doit sçavoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués & affligés, principalement les

les évêques de Macedoine. Ensuite : Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Aïez donc la bonté de déclarer vôtre sentiment : s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Vôtre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux instruire vôtre sainteté de ses sentimens & de ceux des peres : j'envoïe les livres où les passages sont marquez, & je les ai fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoïe aussi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abregé la doctrine de Nestorius, & la maniere dont il avoit déposé le prêtre Philippe.

AN. 430.

Baluz nov. coll. p. 308.

S. Cyrille écrivit en même-tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illustres évêques de Syrie ordonné par S. Eusebe de Samosate, environ cinquante ans auparavant. S. Cyrille lui témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans sa réponse exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de C. P. tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée ; & soutiennent, qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au symbole des Apôtres, ni à celui de Nicée : & ensuite : J'ai fait lire vôtre lettre au S. évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il soit arrivé depuis

Sup. l. XVII. n. 46. I. p. conc. Eph. c. 22.

Ibid. 23.

AN. 430. peu à l'épiscopat, il a les mêmes sentimens que nous autres vieillards ; & se conduit si bien, que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte aussi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent.

XIII. Traité de l'incarnation par Cassien. *Ep. st. ad Nest. 1. p. C. Eph. §. 18.*

Cependant le pape S. Celestin aïant reçû les sermons de Nestorius, & ensuite sa lettre & ses écrits de sa part par Antiochus, voulut avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même composer un traité, pour soûtenir la doctrine catholique contre cette nouvelle heresie ; & ce fut sans doute par son ordre, que saint Leon alors archidiacre de l'église Romaine en chargea Jean Cassien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il étoit tres-sçavant dans la theologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré longtems à C. P. Aïant achevé ses conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le silence, mais il ne put résister à la priere de S. Leon. Il composa donc un traité de l'Incarnation, divisé en sept livres. Dans le premier, il rapporte la plûpart des heresies contre ce mystere : puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius. Car, dit-il, croïant que l'homme par ses propres forces peut être sans peché, ils jugent de même de Jésus-Christ, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout peché ; qu'il n'est venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres ; qu'il est devenu Christ aprés son baptême, & Dieu aprés sa resurrection. Ce n'est pas toutefois ce que disoit Nestorius : car il disoit expressément, que

Serm. 3. n. 6.

le verbe divin avoit été uni à l'homme dés le ſein de Marie ; la comparaiſon de ſainte Eliſabeth le fait voir manifeſtement, & ſon erreur ne conſiſtoit que dans la maniere de l'union. Auſſi Caſſien attribuë l'erreur qu'il rapporte, à Leporius, dont il raconte ſommairement l'hiſtoire & la retractation. Dans le ſecond & le troiſiéme livre, il prouve que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu, *Theotocos*, non ſeulement *Chriſtotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jeſus-Chriſt ; il continuë dans le cinquiéme à montrer qu'elle eſt réelle & non pas morale, & refute pluſieurs propoſitions de Neſtorius. Dans le ſixiéme, il inſiſte ſur le ſymbole d'Antioche, ſuivant lequel Neſtorius avoit été baptiſé. Dans le dernier, il apporte les autoritez des peres grecs & latins, particulierement de S. Chryſoſtome ſon maître, & finit par une exhortation touchante à l'égliſe de C.P. Il ſuppoſe toûjours, que Neſtorius y préſide comme évêque, ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant ſa dépoſition & le concile d'Epheſe.

AN. 430.
Serm. 4. n. 3. 4.
Serm. 5. n. 5.
Sup. liv. XX. V. n. 48.

XIV. Lettre du Pape S. Celeſtin, contre Neſtorius.

Neſtorius ne recevant point de réponſe du pape, lui avoit écrit une ſeconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de pluſieurs lettres precedentes au ſujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus heretiques, qui combatoient ſelon lui le myſtere de l'incarnation, & qui étoient en effet les catholiques. Enfin le pape ſaint Celeſtin, aïant reçû par le diacre Poſſidonius la lettre de ſaint Cyrille, aſſembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits

P. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69.
Epiſt. ad Neſt. c. 18.

AN. 430.

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

de Nestorius furent examinés & comparés avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autorités de S. Ambroise, de S. Hilaire & de S. Damase : aprés quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée : & S. Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit sept lettres de même date : la premiere à S. Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Thessalonique, la sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes; c'est-à-dire, aux évêques des plus grands sieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du troisiéme des ides d'Août sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien; c'est-à-dire, l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à S. Cyrille, le pape loüe son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation : que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moïens de le ramener. Donc, ajoûte-t'il, tous ceux qu'il a separés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre, lui-même ne peut avoir desormais de communion avec nous, s'il continuë de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous executerés ce jugement par l'autorité de nôtre siege, agissant à nôtre place, & en vertu de nôtre pouvoir : ensorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa doctrine impie,

1. p. conc. Eph. c. 15.

&ne promet de confesser à l'avenir touchant la generation de Jesus-Christ nôtre Dieu, la foi qu'enseigne l'église Romaine, & vôtre église, & toute la chrétienté; vôtre sainteté pourvoïe aussi-tôt à cette église, c'est-à-dire, à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument separé de nôtre corps. AN. 430.

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avoit conçûë de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il lui a envoïez, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces heretiques, sur lesquels vous nous avés consulté comme si vous ne saviés pas ce qui s'est passé; ils ont été justement condamnés & chassés de leurs sieges: Ce qui nous étone, c'est que vous soufriés des gens qui ont été condamnés pour nier le peché originel, vous qui le croïés si bien, comme nous avons lû dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandés-vous ce qui s'est passé ici, puisqu'Atticus vôtre predecesseur nous a envoïé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius de sainte mémoire ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savoit, qu'ils avoient été justement condamnés sous Atticus? Enfin, il conclut ainsi: Sçachés que si vous n'enseignés touchant Jesus-Christ nôtre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'église catholique; ce que la sainte église de C. P. a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisiéme monition, vous ne condamnés nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'écriture joint, vous êtes

1.p.c.Eph.618. *p.360.E.*

AN. 430. exclu de la communion de toute l'église catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à nôtre place ; & que nôtre ordonnance vous soit connuë à vous & à tous nos freres.

P. I. conc. Eph. c. 19. La lettre au clergé & au peuple de C. P. est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, *c. 20.* & de consolation pour ceux que Nestorius persecutoit. Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ces erreurs. Il ajoûte, que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place saint Cyrille : puis il met la sentence qui termine la lettre precedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des excommunications ou des dépositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celles-ci. Juvenal avoit succedé depuis peu à Prayle, *Sup. liv. XXII. c. 35.* qui avoit tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. Juvenal donna le premier évêque aux Arabes, qui *Vita S. Euthim. tom. I.* campoient dans la Palestine, & que saint Euthymius *Analect. gr. p. 29.* avoit convertis en grand nombre ; & cet évêque fut Pierre auparavant nommé Aspebete pere de Trebon *Sup. Liv. XXIV. n. 31.* le premier de ces convertis : on le nomma l'évêque des camps, *Parembolôn*, parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers.

XV. Mission de S. Germain & de

Vers le même tems le pape S. Celestin envoïa dans la grande Bretagne S. Germain évêque d'Auxerre, pour

résister à Agricola fils d'un évêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les églises de Bretagne, en y semant son heresie. Saint Germain y fut envoïé comme vicaire du pape; sous le consulat de Florentius & de Denis, c'est-à-dire, l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne; ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eut des disciples. Le diacre Pallade envoïé par le pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours; & les évêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la foi catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise: ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du pape.

S. Loup en Bretagne.
Prosp. Chr. an. 429.
Beda. 1. hist. c. 17.
Constant. vita S. Germ. c. 19.

S. Germain étoit évêque depuis onze ans, comme il a été dit: S. Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille tres-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, & acquis une grande réputation d'éloquence. Il épousa Pemeniole sœur de S. Hilaire évêque d'Arles. La septiéme année de leur mariage, ils se séparerent d'un commun consentement pour mener une vie plus parfaite: Loup quitta sa maison paternelle, & se retira au monastere de Lerins, sous la conduite de S. Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup se retira aussi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ses écrits. Loup aprés s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voïage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de bien; mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, & il gouverna cette église cinquante-deux ans.

Sup. l. XXIII. n. 46.
Vita S. Luppi ap. Sur. Jul. 29.
Sup. l. XXIV. n. 57.
Eucher ad Hilar. de laude erem.

XVI. Commencement de sainte Geneviéve. *Const. v. S. Germ. c. 20. vita S. Genovefæ. ap. Sur. 3. Janu.*

Saint Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au Bourg de Nanterre prés de Paris. Les habitans, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule: Saint Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de celeste. Il la fit approcher, & demanda son nom & qui étoient ses parens; on lui dit qu'elle s'appelloit Geneviéve: son pere Severe & sa mere Gerontia se presenterent en même-tems. S. Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le S. évêque de lui donner la benediction solemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'église pour la priere de None, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le S. évêque tint sa main droite sur la tête de la fille: il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & S. Germain demanda à sainte Geneviéve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oüi, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre, il vit une piece de monnoïe de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa, & la donnant à Geneviéve, il lui dit: Gardés-la pour l'amour de moi, portés-la toûjours penduë à vôtre cou pour tout ornement, & laissés l'or & les pierreries à celles qui servent le monde: Il la recommanda à ses parens, & continua son voïage.

Sainte

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge jusqu'à cinquante elle ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi; encore n'étoit ce que du pain d'orge & des fêves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours aprés le départ de saint Germain, sa mere voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa sur la joüe. Aussi-tôt elle perdit la vûë & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin se souvenant de la prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneviéve lui aïant lavé les yeux, elle commença à voir un peu; & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûë entierement. On montre encore le puits qui est en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pelagiens.

Const. v. S. Germ. c. 22. vita. S. Lup. Sur. 29. Jul.

Saint Germain & saint Loup s'étant embarqués en hyver, souffrirent une grande tempête, que S. Germain appaisa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne, ils trouverent une grande multitude rassemblée pour les recevoir : car leur arrivée avoit été prédite par les malins esprits, qu'ils chasserent des possedés, & qui en sortant confesserent qu'ils avoient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs instructions & de leur réputation. Ils prêchoient non seulement dans les églises, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les suivoit étoit grande; en sorte qu'ils fortifioient par tout les catholiques, & convertissoient les heretiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctri-

ne, les miracles. Les Pelagiens se cachoient; mais enfin honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conference. Ils se presenterent bien accompagnés & remarquables par leurs richesses & leurs habits éclatans: une multitude infinie de peuples s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laisserent parler les heretiques les premiers, & aprés qu'ils eurent discouru long-tems, ils leur répondirent avec une grande eloquence soûtenuë des autorités de l'écriture, en sorte qu'ils les réduisirent à ne pouvoir répondre: le peuple avoit peine à retenir ses mains, & témoignoit
c. 24. son jugement par ses cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la presenter aux Pelagiens, mais ceux-ci se joignirent aux parens, pour demander aux saints évêques la guerison de la fille. Ils firent une courte priere, puis saint Germain invoqua la sainte Trinité, & aïant ôté de son cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à sa main & l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vûë aussitôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

c. 25. Ils allerent ensuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne: S. Germain fit ouvrir le sepulcre & y mit les reliques de tous les apôtres & de plusieurs martyrs, qu'il avoit ramassées de divers païs; puis il prit sur le lieu même de la poussiere encore teinte du sang de S. Alban, l'emporta avec lui, & à son retour bâtit une église en son honeur dans la ville d'Auxerre, où il mit ses reliques.

Liv. XVIII. sup. n. 19.

Hist. Episc. Antis. p. 416.

Les Saxons & les Pictes faisoient la guerre aux Bretons : les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'Isle, ainsi nommés parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoïent appellés à leur secours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans aprés. Les Bretons épouvantés eurent recours aux saints évêques. C'étoit le carême, & par leurs instructions plusieurs demanderent le baptême, en sorte qu'une grande partie de l'armée le reçût à pâques dans une église de feüillées que l'on dressa en pleine campagne. Aprés la fête ils se préparerent à marcher contre les ennemis, animés de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur tête, & se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoïa des coureurs pour reconnoître le païs, & posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoient à les surprendre. S. Germain avertit les siens de faire tous le même cri dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *Alleluya*, toute l'armée fit à même-tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouvantés. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnerent leur bagage, & plusieurs se noïerent en passant une riviere. Ainsi les saints évêques aïant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repasserent en Gaule & retournerent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette île, le pape saint

XVIII.
Vainqueurs des Saxons.
Const. lib. c. 28.
Beda. 1. hist. c. 14. 15.

Celeſtin y renvoïa le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecoſſois ; & ce fut
Proſp 1. cont. coll. c. 41. le premier évêque de cette nation, qui juſques-là avoit été tres-barbare. S. Jerôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages reglés, & qu'ils mangeoient la chair
Hier. ep. 83 ad Ocean & 2 in Jovin. c. humaine, juſqu'à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoïé évêque en Ecoſſe ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus ; c'eſt à-dire, l'an 431.

Proſp. chr. Saint Cyrille aïant reçû par le diacre Poſſidonius les lettres du pape ſaint Celeſtin, les envoïa à ceux à qui elles étoient adreſſées, & accompagna de ſes lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jeruſalem, qui avoit ſuccedé à Praïle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à ſe déterminer, déclarant que pour lui, il eſt réſolu de ſuivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conſerver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'égliſe de ce faux paſteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait ſon poſſible, pour ramener Neſtorius à la raiſon.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius.

1 p. conc. Eph. c. 21. c. 24.

Jean d'Antioche étoit ami de Neſtorius, qui avoit été tiré de ſon clergé. Ainſi ſur la lettre de ſaint Cyrille ; il lui écrivit, lui en envoïant la copie, & de celle du pape ſaint Celeſtin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle ſorte, qu'il ne s'éleve aucun trou-
1. p. con. Eph. c. 25. ble dans vôtre eſprit : puiſque c'eſt de-là que viennent ſouvent les diſputes & l'opiniâtreté pernicieuſe : Mais auſſi, dit-il, ne mépriſés pas cette affaire, car le démon ſçait pouſſer ſi loin par l'orguëil celles qui

ne sont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Lisés ces lettres avec application, & appellés à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laissiés la liberté de vous donner des conseils utiles, plutôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du tres-saint évêque Celestin soit tres-court, vous pouvés faire la chose en un jour, même en peu d'heures. Car il est facile, en parlant de l'incarnation de nôtre Seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des peres, & qui exprime veritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devés ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes sentimens que les peres & les docteurs de l'église, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avés-vous à déclarer vôtre saine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'est élevé à vôtre sujet : Car sçachés que cette question est agitée au prés & au loin : toute l'église en est émûë, & par tout les fidelles en sont tous les jours aux mains. Vous le verrés clairement par la chose même. L'Occident, l'Egypte & peut-être la Macedoine ont résolu de rompre l'union que Dieu a accordée à son église par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le schisme d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre, & du pape saint Innocent. AN. 430.

Il continuë à exhorter fortement Nestorius d'emploïer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puisqu'aucun des docteurs de l'église ne l'a jamais rejetté, & que plusieurs s'en sont servis, sans être repris par ceux *Sup. liv. XXIII. n. 7.*

AN. 428. qui ne s'en servoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la signification de ce mot, sans tomber dans des erreurs dangereuses ; puisqu'il s'ensuivra contre l'autorité manifeste de l'écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné & anéanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoûte : Si avant ces lettres plusieurs étoient si emportés contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité ? Je vous écris ceci, non pas seul ; mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvés presens, quand on m'a rendu ces malheureuses lettres ; sçavoir, Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece & Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le siege que de celui-ci, parce que Nestorius connoissoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même-tems au comte Irenée ami commun, & aux évêques Musée & Helladius.

XX. Réponse de Nestorius.

Nestorius aïant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans son erreur. J'aurois crû, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi : moi, qui ai tant combattu jusqu'à present contre tous les heretiques ; & ensuite : J'ai trouvé ici l'église divisée : les uns appelloient la sainte Vierge seulement mere de Dieu, *Theotocos*, les autres seulement d'un homme *Anthropotocos* ; pour les réünir, je l'ai nommée mere de Christ, *Christotocos* ; nom qui signifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soïés donc en repos sur cette affaire, & persuadé que j'ai toûjours les mêmes sentimens sur la vraïe foi. Si nous nous voïons dans le con-

Synod. Baluz. ad coll. Chr. Lup. c. 3.

cile que nous esperons avoir, nous réglerons toutes choses sans scandale & avec union. Vous devés vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avés tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on loüera nôtre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius.

XXI. Derniere Lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Cependant saint Cyrille, en execution de la commission du pape, assembla un concile à Alexandrie : peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte ; & au nom de ce concile, il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisiéme & derniere monition : lui déclarant, que si dans le terme marqué par le pape, c'est-à-dire, dans dix jours aprés la reception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs : ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour évêque ; & que dés lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques, qu'il a déposés ou excommuniés. Au reste, ajoûtent-ils, il ne suffira pas que vous professiés le symbole de Nicée ; car vous savés y donner des interprétations violentes : il faut confesser par écrit & avec serment, que vous anathématisés vos dogmes impies, & que vous croirés & enseignerés ce que nous croïons tous, nous & tous les évêques d'Occident & d'Orient, & tous ceux qui conduisent les peuples. Car le saint concile de Rome & nous tous, sommes convenus, que les lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, sont orthodoxes & sans erreur.

1. p. conc. Ephes. c. 26.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premierement, le symbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du mystere de

AN. 430. l'incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avoit déja dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, & tire un argument de l'eucharistie en ces termes : Nous annonçons la mort de Jesus-Christ, & nous confessons sa resurrection & son ascension en celebrant dans les églises le sacrifice non sanglant. Ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, & nous sommes sanctifiés, participant à la chair sacrée & au précieux sang de nôtre sauveur Jesus-Christ ; & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié & conjoint au verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vraïement vivifiante & propre au verbe. Car lui qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a renduë vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme seroit-elle vivifiante de sa nature ? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la substance, en ces termes :

n. 7.

XXII. Les XII. anathêmes de S. Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est veritablement Dieu, & par consequent la sainte Vierge mere de Dieu, puis qu'elle a engendré selon la chair le verbe de Dieu fait chair ; qu'il soit anathême.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe, qui procede de Dieu le pere, est uni à la chair selon l'hypostase : & qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble : qu'il soit anathême.

3. Si quelqu'un, aprés l'union, divise les hypostases du

du ſeul Chriſt, les joignant ſeulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puiſſance, & non par une union réelle : qu'il ſoit anathême. An. 403.

4. Si quelqu'un attribuë à deux perſonnes ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les apôtres & les évangeliſtes rapportent, comme aïant été dites de J. C. par les ſaints ou par lui-même ; & applique les unes à l'homme conſideré ſeparément du verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au ſeul verbe procedant de Dieu le pere : qu'il ſoit anathême.

5. Si quelqu'un oſe dire, que Jeſus-Chriſt eſt un homme qui porte Dieu : au lieu de dire, qu'il eſt Dieu en verité, comme fils unique & par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au ſang : qu'il ſoit anathême.

6. Si quelqu'un oſe dire, que le Verbe procedant de Dieu le pere, eſt le Dieu ou le Seigneur de Jeſus-Chriſt : au lieu de confeſſer, que le même eſt tout enſemble Dieu & homme, en tant que le Verbe a été fait chair, ſelon les écritures : qu'il ſoit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que Jeſus en tant qu'homme a été poſſedé du verbe Dieu, & revêtu de la gloire du fils unique, comme étant un autre que lui : qu'il ſoit anathême.

8. Si quelqu'un oſe dire, que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoûtant toûjours le mot, *Avec*, il donne cette penſée : au lieu d'honorer Emmanuel par une ſeule adoration, & lui rendre une ſeule glorification, en

AN. 430. tant que le Verbe a été fait chair ; qu'il soit anathême.

9. Si quelqu'un dit, que nôtre Seigneur Jesus-Christ a été glorifié par le saint Esprit : comme aïant reçû de lui une puissance étrangere pour agir contre les esprits immondes, & operer des miracles sur les hommes : au lieu de dire, que l'esprit par lequel il les operoit lui étoit propre : qu'il soit anathême

10. L'écriture divine dit, que Jesus-Christ a été fait le pontife & l'apôtre de nôtre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le pere, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit, que nôtre pontife & nôtre apôtre n'est pas le verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui ; ou si quelqu'un dit, qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avoit pas beson de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le peché : qu'il soit anathême.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante & propre au Verbe, même procedant de Dieu le pere, mais l'attribuë à un autre, qui lui soit conjoint selon la dignité, & en qui la divinité habite seulement : au lieu de dire, qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choses : qu'il soit anathême.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre

les morts, en tant qu'il eſt vie & vivifiant comme Dieu : qu'il ſoit anathême. AN. 430.

Voila les douze fameux anathêmes de ſaint Cyrille, contre toutes les propoſitions heretiques, que Neſtorius avoit avancées. La lettre ſynodale qui les contient, ſe trouve datée du trentiéme de Novembre, mais on croit que c'eſt plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux abbés des monaſteres de la même ville, par leſquelles ſaint Cyrille marque, qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce fâcheux remede de l'excommunication; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Neſtorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire; & ils furent auſſi chargés de la lettre du pape ſaint Celeſtin à Neſtorius.

V. not. Baluz. p. 422.

1. part. concil. Epheſ c. 27. 28.

Conc. Eph. p. 584. A.

XXIII. Convocation du concile d'Epheſe.

Avant que ces députés arrivaſſent à C. P. l'empereur Theodoſe ordonna la convocation du concile general, en étant ſollicité de part & d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Baſile & des moines maltraités par Neſtorius. Lui-même le demanda, croïant y prévaloir, par la puiſſance ſeculiere, & l'appui des Orientaux : & y faire condamner ſaint Cyrille ſur les plaintes de Cheremon & de ſes autres calomniateurs. La lettre de convocation eſt au nom de deux empereurs ſuivant la forme ordinaire, adreſſée aux metropolitains de chaque province. Celle qui s'eſt conſervée étoit adreſſée à ſaint Cyrille, & porte en

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hiſt. c. 7.

1. p. conc. Eph. c. 32.

AN. 430.

ſubſtance : les troubles qui ſont dans l'égliſe nous ont fait juger indiſpenſable, de convoquer les évêques de tout le monde, quelque répugnance que nous aïons à les fatiguer ; c'eſt pourquoi vôtre pieté fera en ſorte, quand la prochaine fête de Pâque ſera paſſée, de ſe rendre à Epheſe pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenables ; en ſorte qu'il en reſte aſſés pour les affaires de la province, & qu'il en vienne aſſés pour le concile. Perſonne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile ſoit aſſemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promptement ; ſi quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuſe devant Dieu ni devant nous. Donnée à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valantinien, c'eſt-à dire, le dix neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Epheſe fut choiſie comme de facile accés par mer & par terre, & abondante en toutes les choſes neceſſaires à la vie.

Sacra per Joan. conc. Epheſ. p. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à ſaint Cyrille, où Theodoſe l'accuſe d'être l'auteur du trouble de l'égliſe, & ſe plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à ſon épouſe Eudocia, l'autre à ſa ſœur Pulquerie, comme ſi la famille imperiale étoit diviſée : ajoûtant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'égliſe. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Theodoſe contre ſaint Cyrille.

XXIV. Derniers ou-

Saint Auguſtin fut appellé nommément au concile, ſur ſa grande réputation ; car on ne voit pas

d'autre raiſon de le diſtinguer entre tant d'évêques. Un officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâque de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur, pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de ſaint Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de ſaint Auguſtin, des nôces & de la concupiſcence. Mais quand il eut vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre ; & les adreſſa à Florus évêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à C. P. Julien ne ſavoit pas que ſaint Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ces quatre premiers : il ne ſavoit pas même, ſi on l'en croit, que ſaint Auguſtin eût vû ces quatre livres, & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems là en Cilicie. Saint Auguſtin accablé d'autres occupations, avoit peine à ſe réſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues : toutefois ſaint Alypius le preſſa tant qu'à la fin il l'entreprit : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en appercevoir la foibleſſe. Saint Auguſtin travailla à cet ouvrage juſqu'à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit guere que repeter ce qu'il avoit dit dans ſon prémier ouvrage ; auſſi ſaint Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit.

vrages de S. Auguſtin.

Liberat breviar. c. 5.

AN. 430. Mais on ne laiſſe pas d'y trouver des paſſages tres-forts & tres-importans, où les mêmes verités ſont mieux dévelopées, & miſes en un plus grand jour. Dans les dernieres années de ſa vie, & depuis ſes retractations, il fit un extrait des preceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *ſpeculum*, c'eſt-à-dire, miroir, parce qu'en le liſant, les fideles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrés qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui ſert à regler les mœurs, & encore les préceptes propoſés directement & ſimplement, ſans figure ; & ſe ſert non pas de la verſion faite ſur le grec des ſeptante, comme il avoit accoutumé, mais de la verſion de ſaint Jerôme ſur l'hebreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui ſont données aprés le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien teſtament : ſans omettre les livres que l'égliſe reçoit pour canoniques, quoi qu'ils ne ſoient pas dans le canon des Hebreux. Il commence l'extrait du nouveau teſtament au ſermon de la montagne, & continuë juſqu'à l'Apocalypſe. Comme entre tant de paſſages de l'écriture, il s'en rencontre quelques-uns qui ſemblent oppoſés, il avoit deſſein de les expliquer dans des queſtions qu'il propoſeroit enſuite, mais il n'executa pas ce deſſein.

XXV. Déſolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette déſolation rendit tres-amer à ſaint Auguſtin, le dernier tems de ſa vie. C'eſt ainſi qu'en parle Poſſidius évêque de Calame témoin oculaire ; & il ajoûte : Il voïoit les villes ruinées, & à la campagne les bâtimens abatus, & les habitans tués ou mis en fuite : les égliſes deſti-

Poſſid. c. 28.

tuées de prêtres & de miniſtres, les vierges ſacrées & les autres religieux diſperſés de tous côtés. Les uns avoient ſuccombé aux tourmens, les autres avoient peri par le glaive: les autres en captivité aïant perdu l'integrité du corps, de l'eſprit & de la foi, ſervoient des ennemis durs & brutaux. Il voïoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient ceſſé dans les égliſes, dont les bâtimens même en pluſieurs lieux étoient conſumés par le feu. Que les ſacrifices ſolemnels qui ſont dûs à Dieu, avoient ceſſé dans leurs lieux propres; c'eſt-à-dire, que faute d'égliſes, on les celebroit dans les maiſons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuïoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les fortereſſes, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choſes neceſſaires. Que les évêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver aprés y être tombé, étoient dépoüillés de tout & réduits à la derniere mendicité ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. Que de ce grand nombre d'égliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Carthage, Hippone & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent. AN. 430.

Dans ces alarmes, ſaint Auguſtin fut conſulté *c. 30.* par Honorat évêque de Thiave, pour ſavoir ſi les évêques ou les clercs devoient ſe retirer à l'aproche des barbares. Saint Auguſtin lui envoïa d'abord *Eph. 228.*

AN. 430. une lettre qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un évêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus; mais Honorat ne s'en contenta pas: ſe fondant ſur cette parole de Jeſus-Chriſt: Quand on vous pourſuivra dans une ville, fuïés dans une autre. A quoi un autre évêque ajoûtoit: Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les perſecutions, où l'on peut gagner le martyre: combien plus dans les incurſions des barbares, où il n'y a que des ſouffrances ſteriles? Saint Auguſtin répondit par une grande lettre, où il donne des regles pour ſe conduire en de telles occaſions. A cette parole de Jeſus-Chriſt il oppoſe ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup; & ajoûte, que pour accorder ces deux autorités, il faut dire: que quand le péril eſt commun, les paſteurs & les miniſtres de l'égliſe ne doivent point abandonner le troupeau. Leur miniſtere lui eſt toûjours neceſſaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a beſoin d'être conſolé & fortifié, où le peril preſſant fait courir à l'égliſe toutes ſortes de perſonnes, pour demander le baptême, la reconciliation ou du moins la penitence. Alors ſi les miniſtres manquent, quel malheur pour ceux qui ſortent de ce monde ſans être regenerés ou déliés, quels reproches contre les miniſtres abſens? Il faut craindre ces maux ſpirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du paſteur, eſt de donner au troupeau la nourriture neceſſaire; & il ne doit pas en l'abandonant, commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains.

Matth. X. 23.

Epiſt. 228. n. 6.

Joan. X. 12.

n. 2.

n. 8.

n. 7.

n. 5.

Que

Que si les persecuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres ministres suffisans pour le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuir, comme fit saint Paul à Damas, comme saint Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a plus de troupeau : comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assiegées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se reserver pour le service de l'église, quand il y en a d'autres pour suppléer à leur défaut; mais ils ne doivent pas aisément craindre de perir plutôt que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus necessaires que les autres ecclesiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou présomption. Que si tous veulent demeurer, quoique l'on juge necessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit décider. Et si l'on craint que tous les ministres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que saint Augustin encourageoit ses confreres.

AN. 430. *n. 2. n. 6.* *n. 10.* *n. 12.* *n. 11.* *n. 13.*

XXVI. Mort de S. Augustin.

Hippone fut bien-tôt assiegée par les Vandales, parce que le Comte Boniface, qui leur faisoit alors la guerre s'étoit enfermé dedans avec les Gots alliés des Romains. Le siége dura prés de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux assiegés la communication de la mer. Possidius & plusieurs autres évêques du voisinage, s'y étoient refugiés; & comme ils étoient un jour à table saint Augustin leur dit : Sachés que pendant le tems de cette cala-

Possid. c. 29.

AN. 430. lamité, je prie Dieu, ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a diſpoſé autrement, qu'il donne à ſes ſerviteurs la force de ſouffrir ſa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils ſe joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'égliſe, avec toute la force de ſon eſprit & de ſon courage, juſqu'à ſa derniere maladie.

c. 13. Ce fut une fiévre, qui lui prit le troiſiéme mois du ſiege. Il pratiqua ce qu'il avoit coûtume de dire à ſes amis. Que perſonne aprés avoir reçû le batême ne doit ſortir de la vie ſans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les pſeaumes de la penitence, qui ſont en petit nombre, dit Poſſidius : apparemment les ſept que nous nommons encore ainſi : il les fit attacher contre la muraille, prés de ſon lit, & les liſoit, en verſant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant ſa mort, il demanda à ceux qui étoient auprés de lui, de ne laiſſer entrer perſonne dans ſa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le viſiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut executé. Ainſi, il paſſa tout ce tems en oraiſon. Il mourut avec une entiere connoiſſance, ſans que ſa vûë ou ſon oüie fut affoiblie, en préſence de ſes amis, qui prioient avec lui, aïant vêcu ſoixante & ſeize ans, dont il avoit *Proſp. chr. eod. an.* paſſé environ quarante dans la clericature. Le jour de ſa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, &

le troisiéme de Valentinien : c'est-à-dire, l'an 430. le 28. d'Août, jour auquel l'église honore encore sa mémoire. A ses funerailles on offrit à Dieu le sacrifice, en présence des évêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire ; mais il recommandoit toûjours de conserver avec grand soin la bibliotheque & tous les livres de son église. Nous apprenons toutes ces particularités de Possidius, qui avoit vêcu familierement avec lui prés de quarante ans. AN. 430.

Il raconte aussi ses miracles. Je sçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possedés ; il pria avec larmes, & les démons se retirerent. Je sçai qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade, & le pria de lui imposer les mains, pour le guerir. Il dit : Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies je me guérirois le premier. L'autre répondit : Il m'a été dit en songe : Vas trouver l'évêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade, & il sera gueri. Il le fit sans plus differer, & aussi-tôt le malade se retira en santé. Le même Possidius nous a laissé un catalogue des ouvrages de saint Augustin, tant des livres, que des sermons & des lettres, où il en compte mil trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas. *Vita. c. 18. Indic. Possid.*

XXVII. S. Alexandre auteur des Acemetes.

Vers le même tems, mourut prés de C. P. saint Alexandre, fondateur du fameux institut des Acemetes. Il nâquit dans l'Asie mineure d'une famille noble, & étudia à C. P. puis il eut une charge dans le Palais de l'empereur, il reconnut bien-tôt la va- *Vita Boll. 15. Jan.*

AN. 430. nité du siecle, & la lecture de l'écriture sainte l'en dégouta davantage. Il quitta son emploi, distribua son bien aux pauvres, & alla en Syrie, où il embrassa la vie monastique, sous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la réputation l'avoit attiré. Aprés y avoir demeuré quatre ans, il se retira dans le désert, à l'exemple du prophete Elie, & y demeura sept ans. Il convertit Rabulla gouverneur d'une ville voisine, & plusieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour évêque; & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre se fit descendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse metropole de Mesopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & aïant marché deux jours dans le désert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames: le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours aprés son batême. Les autres aïant aussi été batisés, firent un monastere de leur caverne, sous la conduite d'un superieur qu'Alexandre leur donna.

Les aïant quittés, il bâtit un monastere sur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie conti-

nuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusqu'à quatre cent moines de differentes nations : des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs, qui se succedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin ; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de saint Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain. AN. 430.

Aprés avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Eufrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux Gentils : il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le desert, & laissa les autres dans le monastere, sous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'opposant à l'intrusion de l'évêque Porphyre en 404. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'évêque Theodose, accompagné de ses disciples ; mais l'évêque prévenu contre lui le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des Euchites, ou Messaliens, à cause de sa priere continuelle, de sa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un ecclesiastique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque, pour chasser Alexandre, & lui donna un soufflet. Alexandre sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'évangile : *Or le nom du serviteur étoit Malcus.* Le peuple qui le regardoit comme un prophete, prit sa défense, & Malcus fut obligé de se retirer. Toutefois Alexandre

Sup. liv. XXI. n. 47.

Sup. liv. XIX. n. 25.

Joan. XVIII. 10.

AN. 430. fut contraint de quitter Antioche, par ordre du Gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ſes diſciples. S'étant déguiſé en mandiant, il alla dans un monaſtere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver ſon inſtitut de pſalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vrai, que cette maiſon avoit été fondée par un de ſes diſciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ſes moines il retourna à C. P: où il fonda un monaſtere prés l'égliſe de S. Menne. En peu de tems il y eut juſqu'à trois cens moines de diverſes langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont pluſieurs avoient demeuré dans d'autres monaſteres. Il les diviſa en ſix chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, ſe ſuccedant les uns les autres; en ſorte que Dieu étoit loüé en ce monaſtere à toutes les heures du jour & de la nuit. De là leur vint le nom d'Acemetes *Acoimétai*, qui ſignifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point: parce qu'il y avoit toûjours une partie de la communauté qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient ſubſiſter, & on les ſoupçonnoit d'être de la ſecte des Meſſaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On voulut l'obliger à interrompre ſa pſalmodie perpetuelle: on renvoïa ſes diſciples à leurs premiers monaſteres, enſuite on le mit en liberté, croïant qu'il demeureroit ſeul. Mais le jour même qu'il ſortit de priſon, ſes moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur pſalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monaſtere, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Valeſ. in Theod. IV. c. 11.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & aprés la convocation du concile d'Ephese, Nestorius écrivit au pape saint Celestin en ces termes : J'ai appris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été présentées contre lui, cherche à éviter le saint concile, qui se doit tenir à cause de ses accusations ; & s'attache à des paroles ; savoir aux mots de *Theotocos* & *Christotocos*, dont il admet l'un & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi je ne m'oppose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures ; mais je n'hesite pas à préferer le mot de *Christotocos*, comme emploïé par les anges & les évangelistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du fils de Dieu, il est nommé Jesus ou Christ. Il continuë : Si nous considerons deux sectes contraires, dont l'une n'emploïe que le mot de *Theotocos* ; savoir, celle d'Arius ou d'Apollinaire : l'autre ne se sert que d'*Antropotocos* ; savoir, celle de Paul de Samosate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que mere de Dieu, & la seconde, ne la reconnoît que mere d'un homme : ne faut-il pas essaïer de ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, qui est celui de mere de Christ, *Christotocos* ? J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrés par les lettres que je vous envoïe. Au reste, il a plû au tres-pieux empereur d'indiquer un concile écuménique, pour y examiner d'autres affaires ecclesiastiques. Car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discusion en soit difficile. Il y a

AN. 430.

XXVIII.
Autre lettre de Nestorius au pape.

Ap. Mercat. Garn. p. 80.

AN. 430.

apparence que Neſtorius envoïa cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile écuménique.

XXIX. Ses derniers ſermons.

Conc. Eph. act. 1. p. 503. B.

Ap. Mercat. Garn. ſerm. 12. V. not. Baluz. p. 422.

Libell Baſil. n. 4.

Cependant les quatre évêques députés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à C. P. allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit préſent, & preſque tous ceux qui portoient le titre d'illuſtres. Ce dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Neſtorius les lettres de ſaint Cyrille & de ſaint Celeſtin : Neſtorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier ; mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponſe. Six jours aprés le huitiéme des ides de Decembre, c'eſt-à-dire, le ſixiéme du mois qui étoit un ſamedi, il fit dans l'égliſe un ſermon, qui eſt comme l'abregé de toute ſa doctrine. Il s'emporte contre ſaint Cyrille ſans le nommer, mais il le déſigne aſſés par le nom d'Egyptien : il le défie au combat, & l'accuſe de l'attaquer avec des flêches d'or, c'eſt-à-dire, en diſtribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faiſoit à Neſtorius même. Il marque l'oppoſition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre ſaint Chriſoſtome, tiré de la même égliſe, pour faire croire que la diſpute préſente n'eſt qu'une ſuite de la jalouſie de ces deux ſieges. Il ſe plaint qu'on lui fait un procés ſur le ſeul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il ſe défend des erreurs de Paul de Samoſate & de Photin, qu'il rapporte & diſtingue ſoigneuſement : il propoſe le

mot de *Christotocos*, comme le remede à toutes les erreurs. AN. 430.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche septiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge est mere de Dieu, & mere de l'homme: mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ses sermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les députés d'Egypte avoient sans doute publiées; mais comme les douze anathêmes de S. Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il proposa de son côté. *Ap. Mercat. serm. 13.*

Jean d'Antioche aïant eu copie de la derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius, fut aussi choqué de ses douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus savans évêques de sa province, André de Samosate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voisins, & l'envoïa à C. P. d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapole l'envoïa à saint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephese. *Liberat. Brev. c. 4. Cyrill. praef. tom. 4. p. 766.*

XXX. Commencemens de Theodoret.

Theodoret, qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement sa

AN. 430.

Theod. Philoth. c. 3.

mere qui aprés treize ans de ſterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux ſolitaire Macedonius le Critophage. C'eſt pourquoi il fut nommé Téodoret, c'eſt-à dire, Dieu-donné. Il reçût ſouvent dans ſon enfance la benediction de ſaint Pierre de Galatie & de ſaint Aphraate; & fut conſacré à Dieu dés le berceau, ſuivant la promeſſe de ſes parens. Il fut élevé dans un monaſtere, qui étoit à trois mille d'Apamé, & à ſoixante-quinze mille d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Neſtorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour ſa doctrine & ſon éloquence. Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiſcopat vers l'an 423. aïant paſſé juſques-là tout le tems de ſa vie dans le monaſtere, dont il conſerva toûjours les pratiques.

Sup. l. XVII. 7.
Philoth. c. 8. c. 9.
Epiſt. 81. Nom. p. 954. A.
Epiſt. 119. p. 993. A.
Philoth c. 12. p. 832. C.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphrateſienne. On diſoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu conſiderable par elle-même, mais elle avoit huit cens paroiſſes dans ſa dépendance. Théodoret diſtribua ſon patrimoine auſſi-tôt aprés la mort de ſes parens, & ne fit aucune acquiſition, ni de maiſon, ni de terre, ni même d'un ſepulchre. Ni lui, ni les ſiens ne reçûrent jamais rien de perſonne: pas un habit, pas un pain. Il ne poſſedoit que des haillons dont il étoit vétu. Toutefois il bâtit des revenus de l'égliſe, des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit une aqueduc pour diſtribuer abondamment de l'eau dans la ville,

Philoth c. 17. fin.
Procop. lib II. de ædif. juſt. c. 11.
Ep. 113. fin.
Epiſt. 81.

AN. 431.

qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la riviere. Il ſollicita l'imperatrice Pulquerie, pour ſoulager le païs, tellement accablé d'impoſitions, que pluſieurs terres étoient entierement abandonnées. *Epiſt. 45.*

Quant au ſpirituel, il convertit & baptiſa plus de dix mille Marcionites en huit bourgades, il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens; enfin il ne reſta point d'heretiques dans ſon dioceſe, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas ſans peine: il répandit ſouvent ſon ſang, il fut ſouvent pourſuivi à coups de pierre & en peril de mort. Il reconnoiſſoit avoir été beaucoup aidé dans ces converſions par les prieres du ſolitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des ſaints dont il avoit des reliques. Il combatit par ſes diſcours & par ſes écrits tous les ennemis de la religion: les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinariſtes. Il prêchoit ſouvent à Antioche, où il dit qu'il a enſeigné ſix ans ſous l'évêque Theodote; treize ans ſous Jean, qui ſouvent battoit des mains, & ſe levoit de joïe en l'écoutant; enſuite ſous Domnus, toûjours avec de grands applaudiſſemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prévenu d'une haute eſtime de Diodore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte, crut trouver dans les anathêmes de ſaint Cyrille des expreſſions qui favoriſoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé.

Epiſt. 113. Leoni p. 986. D.
Epiſt. 145. p. 1026. C.
Philoth. c. 21. p. 861.
Epiſt. 145. p. 1022.
Epiſt. 83. p. 957. D.
Epiſt. ad Joan. Germ. tom. 4. p. 703. G.

XXXI.
Ecrits contre Neſtorius.
Edit. Gram. p. 116.

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à C. P. publia une réponſe aux douze anathêmes de Neſtorius, qui ſert de défenſe à ceux de ſaint Cyrille. Le titre de ſa réponſe eſt: Les douze articles des blaſ-

AN. 431. phêmes de Neſtorius, par leſquels il contredit les lettres qui lui ont été envoïées par les ſaints Celeſtin évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'éforce par des réponſes tres courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoïés. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'égliſe Romaine a approuvés par un jugement veritable, & enſuite ceux de Neſtorius, les uns & les autres traduits du grec en latin : Cette verſion de Mercator a conſervé les anathêmes de Neſtorius, dont le texte grec ne ſe trouve plus. Mercator dans cette réponſe ſe cache ſous le nom general de catholique, & rapporte pluſieurs paſſages des ſermons de Neſtorius, dont il avoit fait un recuëil contenant les cinq principaux.

Saint Cyrille de ſon côté fit trois ouvrages pour la défenſe de ſa doctrine, qui étoit celle de l'égliſe catholique. Il écrivit une apologie de ſes douze articles, pour réponſe au traité qu'avoit fait André de Samoſate, ſous le nom des Orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, ſaint Cyrille ne nomme point ſes adverſaires ; & il répond ſur chaque article : mettant d'abord le ſien, puis l'objection des Orientaux, puis ſa défenſe. Le ſecond ouvrage de ſaint Cyrille fut ſon apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoïé ces objections ; & comme Theodoret s'étoit déclaré, ſaint Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samoſate : auſſi ſes objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. Saint Cyrille ſuit la même méthode en cet ouvrage :

Cyr. tom. 6. p. 157.
Ap. Mercat. Garn. p. 133.
Cyr. tom 6. p. 200.
Ap. Mercat. p. 178.
Coll 5 tom. 5. conc. p. 504. to. 8. E.

il met d'abord son article, puis la réfutation de Theodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme, fut sa réponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius; c'est-à-dire, à ses sermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius qu'il refute à mesure, & y établit principalement la necessité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ses souffrances & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Ephese.

AN. 431.

Tom. 6. init.

XXXII. Loi pour les Asyles. *Socr. VII. c. 33.*

Il arriva cependant un accident funeste à C. P. Des barbares esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se refugierent dans l'église, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nuës, prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuërent un clerc, en blesserent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage; pour prévenir de pareils accidens, l'empereur Theodose fit une loi adressée à Antiochus préfet du prétoire, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, sous le consulat du même Antiochus, c'est-à-dire, du 23. de Mars 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en peril, & qu'ils seront en sureté, non-seulement prés de l'autel & dans le lieu des prieres, c'est-à-dire, dans le corps de l'église, mais dés l'entrée, & en tous les lieux compris dans

AN. 431.

l'enceinte du lieu ſacré : chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi aïant tout cet eſpace de ſureté, il ne leur ſera pas permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt défendu à ceux qui ſe refugient dans les égliſes, d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit : non ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas ſeront chaſſés de l'aſyle, & même tirés par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur déclare, que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſqu'à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choſes par cette loi, la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes & la grande enceinte qui les enfermoient. Outre l'extrait de cette loi inſeré dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles avec la date de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de pharmouthi, c'eſt-à dire, le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire.

Sup. l. XVIII. n. 42.

L. 4. C. Th. de his qui ad eccl. conf. l. 9. tom. 3. conc. p. 1233.

XXXIII. Fin de S Paulin de Nole.

Cette même année 431. l'égliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans ; & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens, il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il

Vram presb epiſt. ap. Paul p. 143.

Pemer. de vita conc. II. c. 8.

prenoit grand ſoin de ceux de l'égliſe, pour les diſpenſer fidelement. Il donnoit à tous, il pardonnoit, il conſoloit, il édifioit les uns par ſes diſcours & par ſes lettres, les autres par ſes exemples : ſa réputation s'étendoit non ſeulement dans tout l'empire, mais chés les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de ſoixante-dix huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté ; & comme on deſeſperoit de ſa vie, deux évêques Symmaque & Acyndinus vinrent le viſiter. Leur arrivée lui donna tant de joïe, qu'il ſembloit oublier ſa maladie ; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant ſon lit les vaſes ſacrés, afin d'offrir avec les évêques le ſacrifice pour recommander ſon ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit ſeparés du ſaint miniſtere, ſuivant la diſcipline de l'égliſe. Aprés avoir tout accompli avec joïe, il dit tout d'un coup à haute voix : Où ſont mes freres ? Un des aſſiſtans croïant qu'il parloit des évêques qui étoient préſens, dit : Les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit ſaint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient dés lors à Naples, & ſaint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Enſuite il étendit les mains au ciel, & chanta le pſeaume : J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reſte, & finit par une oraiſon. Alors le prêtre Poſthumien l'avertit, qu'il étoit dû quarante ſous d'or pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en ſoûriant doucement : Mon fils n'en ſoïés point en peine, il ſe trouvera quelqu'un qui acqui-

AN. 431.

Pſalm. 120.

AN. 430. tera la dette des pauvres. Peu de tems apres entra un prêtre venant de la Lucanie, envoïé par l'évêque Exuperance & ſon frere Urſace, homme du rang des clariſſimes, qui lui apportoit cinquante ſous d'or en pur don. Saint Paulin les aïant reçûs dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui eſpere en vous. Il donna deux ſous d'or de ſa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordonna que du reſte on païât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venuë, il repoſa juſqu'à minuit : puis ſa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins, en lui appliquant le feu pluſieurs fois inutilement : il ſouffrit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, juſqu'à la cinquiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, une heure avant le jour. A la pointe du jour, il ſuivit ſa coutume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire : le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix : puis il demeura ſans parler juſqu'au ſoir. Enſuite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'eſt-à-dire, des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique
Pſ. 131. 17. lentement : J'ai préparé une lampe à mon Chriſt. Aprés quelque tems de ſilence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'eſt-à dire, dix heures, tous les aſſiſtans étant bien éveillés, ſa cellule fut ébranlée d'un ſi grand tremblement de terre, qu'ils ſe proſternerent pour prier tout épouventés, ſans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçuſſent de rien. Alors il rendit l'eſprit ; & ſon viſage, & tout

ſon

son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire, l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'église honore encore sa mémoire. Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la loüange de S. Felix, avec les fragmens de quelques autres.

AN. 431.

Martyr. R. 22. Jun.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephese.

Incontinent aprés la fête de pâques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, saint Cyrille & Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephese en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est-à-dire, capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main forte au concile; Irenée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, & en trouva plusieurs déja assemblés à Ephese. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques; c'est à-dire, de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance: les autres étoient demeurés, pour prendre soin des églises. Le tems lui fut favorable jusqu'à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé & à son peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reste du voïage ne fut pas si tranquille, & il eut quelque tempête à essuïer. Enfin il arriva à Ephese quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le septiéme de Juin. Incontinent aprés son arrivée, il

Socr. VII. c. 34.

Epist. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Epist. schism. 1. p. conc. Eph. p. 605. E.

I. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. p. c. 13. p. 1052. D.

AN. 431.

écrivit encore à son clergé, & à son peuple une lettre où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtés pour attaquer la gloire de Jesus-Christ, mais le malheureux se frappe lui-même, & perira avec ses enfans. On veut qu'il entende Nestorius, mais c'est plutôt le démon auteur de toutes les heresies : quoiqu'il puisse avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jerusalem arriva cinq jours aprés la pentecôte avec les évêques de Palestine, entre lesquels étoit Pierre, autrefois nommé Aspebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarrasins à la priere de S. Euthymius ; parce que ces Sarrasins ou Arabes du desert campoient toûjours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn.* Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à S. Cyrille & à Acace de Melitine ; & de suivre toûjours leurs sentimens. S. Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les évêques de Macedoine arriverent aussi à tems à Ephese.

Sacr. VII. c. 34.

Vita S. Euth. p. 41. tom. Analect. Id. d. p. 9. 29. 41.

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens se firent attendre long tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephese au jour marqué : c'est à-dire, à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs églises avant le nouveau dimanche ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les orientaux appellent encore le jour de l'octave de pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc & recevoient la benediction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antio-

Evagr. l. 1. c. 3.

che, dont quelques uns de ces évêques étoient éloignés de douze journées : ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Ephese il y avoit trente journées : ainsi quand ils n'auroient sejourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephese que le huitiéme de Juin, le lendemain de la Pentecôte. C'est ainsi que les Orientaux s'excusoient depuis. AN. 431.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques assemblés à Ephese traitoient la question de l'incarnation dans leurs sermons & dans leurs conversations particulieres. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord, il donne de grandes loüanges aux évêques assemblés : puis il saluë avec éloges la ville d'Ephese, l'apôtre saint Jean, dont les reliques y reposoient, & la sainte Vierge Marie dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, & dit qu'en vain il se confie aux comtes & aux autres magistrats, qui le protegent, étant gagnés par ses présens. Il lui reproche ses blasphêmes, pires que ceux des Juifs, des païens, & de tous les autres heretiques, & emploïe contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'église, qui a méprisé les avis salutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à témoin le pape saint Celestin, qu'il qualifie de pere, de patriarche & d'archevêque de toute la terre, & conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce. En ce sermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

Liberat. brev. c. 5.
Tom. 5. oper. Cyr. part. 2, pag 379.
P. 382. B.
P. 384. E.
P. 382. B.
Jerem. VI. 11.

AN. 431.

Conc. Eph p. 3. c. 7.

Acace de Melitine fit auſſi un ſermon, où aprés avoir complimenté les évêques aſſemblés, il explique la foi de l'égliſe inſiſtant ſur l'unité & la divinité de Jeſus-Chriſt, & la conſequence neceſſaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en paſſant, que la croix eſt honorée avec les autels de Jeſus-Chriſt, & qu'elle brille ſur le front des égliſes. On lut auſſi en cette occaſion deux ſermons de Theodote d'Ancyre ſur la nativité de nôtre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Neſtorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Neſtorius, & pendant le ſejour d'Epheſe ils eurent pluſieurs converſations avec lui, dans leſquelles ils remarquerent qu'il perſiſtoit dans ſon hereſie. S. Cyrille de ſon côté fit des extraits des livres de Neſtorius, dont nous n'avons que la verſion de Mercator.

Ibid. c. 9. 10.

Conc. Eph. act. 1. p. 497. B.

Edit. Garn. p. 103.

XXXV.
Retardement de Jean d'Antioche.

3. p conc. c. ult.

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou ſix journées d'Epheſe, fit ſavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à ſaint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empreſſement de ſe rendre auprés de lui. Je ſuis déſormais à la porte, dit-il, par les prieres de vôtre ſainteté, aprés avoir beaucoup ſouffert en ce voïage: car il y a trente jours que je marche ſans relâche: quelques uns des évêques ſont tombés malades en chemin, & nous avons perdu pluſieurs chevaux. Priés donc que nous puiſſions achever ſans peine ces cinq ou ſix journées, & embraſſer vôtre chere & ſainte perſonne. Les ſaints évêques Jean, Paul, Macaire, ſaluënt vôtre ſainteté: nous ſaluons tous les freres qui ſont avec vous. Cependant arriverent

deux évêques de sa suite, tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme saint Cyrille & les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois : Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

AN. 431.

Relat. ad. Cœlest. act. V. conc. p. 660.

Il y avoit déja plus de deux cens évêques assemblés à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au-delà. Plusieurs évêques & plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long sejour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foi, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer sans lui. Par toutes ces raisons, saint Cyrille & la plûpart des évêques résolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Epist. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 562. C.

XXXVII. Protestation de Nestorius & de Candidien.

Le jour précedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Nestorius, par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de la Paralie, c'est-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces

Act. 1. p. 453. D.

AN. 431. quatre évêques allerent trouver Neſtorius, pour l'avertir, de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à ſix ou ſept évêques, qui ſe trouverent avec lui, & qui firent la même réponſe. Neſtorius demanda à Memnon évêque d'Epheſe de lui faire ouvrir l'égliſe de ſaint Jean, voulant y tenir ſon aſſemblée à part; mais Memnon le refuſa, & le peuple d'Epheſe fort zelé pour la doctrine catholique s'y oppoſa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les évêques du parti de Neſtorius firent une proteſtation adreſſée à ſaint Cyrille & à Juvenal de Jeruſalem, par laquelle ils déclarent: qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été dépoſés & excommuniés par leurs évêques. Cette proteſtation fut ſouſcrite par ſoixante & huit évêques, de Syrie, d'Aſie & de Thrace; dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Piſidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarſe, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Neſtorius n'y paroît point. Ils firent auſſi déclarer par des évêques, qu'ils s'aſſembleroient, quand le comte Candidien les convoqueroit.

Synodic. c. 7.

Candidien fit de ſa part tous ſes efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il ſçut que ſaint Cyrille & les autres étoient aſſemblés le matin dans l'égliſe de la ſainte Vierge, il y accourut, & leur repreſenta, que la volonté de l'empereur étoit, que perſonne ne s'aſſemblât en particulier; & que tout ſe fît d'un commun conſentement. Les évêques lui demanderent

Relat. Neſtor. Act. 1. p. 566. B.

Conteſt. Candid. Synodic c. 9.

AN. 431.

à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refuſa, diſant que tous ceux qui devoient aſſiſter au concile n'y étoient pas : ils dirent qu'ils ne ſavoient point les ordres de l'empereur, & le preſſerent tant qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë ſecrete juſqu'alors. Quoique cette lettre fût adreſſée au concile, c'étoit proprement la commiſſion de Candidien, qui parloit ainſi aux évêques : Il lui eſt ordonné d'aller à vôtre ſaint concile, ſans prendre aucune part aux queſtions des dogmes : car cela n'eſt pas permis à celui qui n'eſt pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner abſolument de la ville d'Epheſe tous les ſeculiers & les moines : de peur que ces perſonnes, qui ne ſont point néceſſaires, ne faſſent du tumulte, & n'empêchent les déliberations paiſibles de vôtre ſainteté. Il doit auſſi prendre ſoin, que les diſputes ne produiſent point de diviſions, & que tout ſe paſſe ſans aigreur. Sur tout, nous lui avons enjoint, d'empêcher abſolument que perſonne de vous ne ſe retire : ſoit pour retourner chés lui, ſoit pour venir à nôtre cour, ou pour aller ailleurs : ni que l'on propoſe aucune autre queſtion, avant que celle dont il s'agit ſoit décidée. Nous voulons auſſi que ni dans vôtre concile, ni au tribunal public d'Epheſe, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre perſonne, mais que tout ſoit renvoïé à cette ville de C. P. Au reſte ſçachés que le magnifique Irenée accompagne ſeulement par amitié le tres-pieux évêque Neſtorius, & ne doit prendre aucune part ni aux queſtions du concile, ni à la commiſſion du tres-glorieux Candidien.

1. p. C. c. 35.

AN. 431.
22. Juin.

Les évêques aïant oüi la lecture de cette lettre, persisterent dans la résolution de commencer le concile; & Candidien continua de s'y opposer, les suppliant d'attendre seulement quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir; & se tenant méprisé, il se retira en colere, & dressa sur le champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephese le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoïa copie à l'empereur.

XXXVIII.
Ouverture du concile.
Epist. Cyr. p. 574. C.

Aprés qu'il se fut retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, selon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, selon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, aprés le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire, le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'église nommée sainte Marie. L'évangile étoit posée sur le trône du milieu; qui étoit sur le siege de l'évêque, pour marquer la presence de Jesus-Christ: les évêques étoient assis des deux côtés. A cette premiere séance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Bessula diacre de Carthage député pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape saint Celestin, ainsi que portent les actes; mais il auroit aussi pû présider par la dignité de son siege. Ensuite étoient Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique métropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortine en Crete, Perigene de Corinthe: tous métropolitains; & les autres, jusqu'au nombre

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

Tom. 3. p. 445.

nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte. AN. 431.

Tom. 3. conc. p. 452.

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit : Le reverendissime Nestorius aïant été ordonné évêque de la sainte Eglise de C. P. quelques jours aprés on apporta de ses sermons qui troublerent ceux qui les lurent, en sorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'église. Le tres-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'aïant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus Cyrille aïant appris qu'il avoit envoïé à Rome des lettres & des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au tres-pieux évêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit : Si vous trouvés qu'il ait reçû les sermons & les lettres de Nestorius, rendés-lui aussi les miennes : sinon rapportés-les ici sans les rendre. Le diacre aïant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes ; & le tres-saint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit, & qui contient une décision précise. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligés de déclarer, que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à vôtre pieté. Juvenal évêque de Jerusalem dit : Qu'on lise la lettre de nos tres-pieux empereurs, adressée à chacun des mêtropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la representa, & elle fut lûë. Firmus évêque de Cesa-

AN. 431.

rée dit : Que le tres-ſaint Memnon évêque d'Epheſe nous rende témoignage, combien il s'eſt paſſé de jours depuis nôtre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'eſt paſſé ſeize jours. Saint Cyrille dit : le ſaint concile a attendu avec aſſés de patience l'arrivée des ſaints évêques qui devoient venir. Mais puiſque pluſieurs évêques ſont tombés malades, que quelques-uns ſont décedés, & qu'il eſt à propos de ſatisfaire aux ordres de l'empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'égliſe : qu'on liſe de ſuite les pieces qui concernent la matiere : vû principalement que le tres-magnifique Candidien comte des domeſtiques a fait lire au concile un ſecond ordre de l'empereur, qui porte, que l'on examine & que l'on regle ce qui regarde la foi, ſans aucun délai.

XXXVIII. Citations à Neſtorius.

Theodote d'Ancyre dit : La lecture des pieces ſe fera en ſon tems : maintenant l'ordre demande, que le tres-pieux évêque Neſtorius ſoit preſent, afin que ce qui regarde la religion ſoit reglé d'un commun conſentement. Hermogene de Rinocorure dit : Nous fûmes hier envoïés par vôtre ſainteté pour avertir le tres-pieux Neſtorius de ſe trouver à ce ſaint concile. Il répondit : Je verrai, & ſi j'y dois aller j'irai. Les trois autres évêques, qui avoient été députés avec lui ; ſçavoir, Athanaſe de Parale, Pierre des Camps & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien évêque de Philippes dit : Que quelques évêques aillent encore l'avertir, de ſe trouver au concile. On en députa trois ; ſçavoir, Theodule d'Eluſe en Paleſtine, Anderius de Cherſoneſe en Crete, &

P. 453. C.

Sup. n. 36.

Theopempte de Cabaſe en Egypte. On y joignit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faiſoit mention de celle du jour précedent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit: Puiſque les pieux évêques, que le ſaint concile avoit envoïés, ſont préſens, nous les prions de déclarer, quelle réponſe ils ont reçû. L'évêque Theopempte dit: Nous avons été à la maiſon du tres-pieux Neſtorius; & voïant quantité de ſoldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertit; mais ils nous en ont empêché, en diſant: Il eſt en particulier, il repoſe; & nous avons ordre, de ne laiſſer entrer perſonne pour lui parler. Nous avons dit: Il eſt impoſſible que nous retournions ſans réponſe: car le ſaint concile lui envoïe une monition, pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-uns des clercs étant ſortis, nous ont dit la même choſe que les ſoldats. Et comme nous inſiſtions en demandant réponſe, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, eſt ſorti & nous a fait demeurer, comme nous allant ſatisfaire. Nous avons attendu: enſuite Florentius étant ſorti avec les clercs de Neſtorius, nous a dit: Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire; que quand tous les évêques ſeront aſſemblés, il ſe trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les ſoldats & les clercs, & nous nous ſommes retirés. Les deux autres évêques députés certifierent ce raport. Ces ſoldats par qui Neſtorius ſe faiſoit garder lui étoient donnés par le comte Candidien.

AN. 431.

P. 456. D.

Epiſt Cyr. ad Dum. p. 562. E.

Flavien évêque de Philippes, dit: Pour ne rien omettre de la procedure eccleſiaſtique, puiſqu'il

AN. 431. est clair que le tres-pieux Nestorius étant averti hier & aujourd'hui n'a point comparu, il sera cité une troi-
p. 457. B. siéme fois, par Anysius évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anysius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, en ces termes: Par cette troisiéme citation le tres-saint concile obéïssant aux canons appelle vôtre pieté, vous accordant ce délai avec patience. Daignés donc venir au moins à présent, pour vous défendre des dogmes heretiques, que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'église; & sçachés que si vous ne vous présentés, le saint concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean évêque d'Hepheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit: Suivant les ordres de vôtre pieté nous avons été au logis du tres-pieux Nestorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons: nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail, ou qu'on l'avertît, que nous étions envoïés par le saint concile, avec une troisiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurés-là long-tems, sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre: au contraire ils nous repoussoient rudement, & ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leur disions: Nous sommes quatre évêques, on ne nous a pas envoïés pour lui faire injure, mais seulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'église prendre séance au conci-

le. Enfin les ſoldats nous ont renvoïés, en diſant : que nous n'aurions point d'autre réponſe, quand nous demeurerions juſqu'au ſoir à la porte de la maiſon. Et ils ont ajoûté, que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laiſſer entrer perſonne de la part du concile ; & que Neſtorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce rapport. AN. 431.

XXXIX. Examen de la doctrine.

Juvenal de Jeruſalem dit : Quoique trois monitions ſuffiſent ſuivant les loix de l'égliſe, nous ſommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendiſſime Neſtorius. Mais puiſqu'il a mis autour de ſa maiſon une troupe de ſoldats, qui ne permettent pas d'en approcher : il eſt clair, que c'eſt le reproche de ſa conſcience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc paſſer outre, ſuivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conſervation de la foi. Qu'on liſe premierement l'expoſition de Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puiſſe approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le ſymbole de Nicée, puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du tres-ſaint archevêque Cyrille, écrite au reverendiſſime Neſtorius, pleine de conſeils & d'exhortations : ſi vôtre ſainteté l'ordonne je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fut lûë : c'étoit la ſeconde lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius qui commence ainſi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Aprés qu'elle eût été lûë, ſaint Cyrille dit : Vous avés oüi ma lettre : Je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du ſymbole de Nicée, je vous prie d'en dire vôtre ſentiment.

p. 460. C.

p. 461. A.

Sup. n. 8.

Juvenal de Jerusalem dit : Aprés la lecture du symbole de Nicée & de la lettre du tres-saint archevêque Cyrille, l'un & l'autre se trouve conforme : je m'accorde à cette sainte doctrine, & je l'approuve. Firmus de Cesarée en Capadoce dit, s'adressant à saint Cyrille : Vôtre sainteté a expliqué plus en détail ce que le saint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avés rendu plus sensible. C'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi j'y consens, recevant les sentimens des saints évêques mes peres. Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non seulement en son nom, mais au nom de Rufus de Thessalonique & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il assura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amasée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier jusqu'au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose ; qu'ils trouvoient la lettre de saint Cyrille conforme au symbole de Nicée, (P. 462. E.) & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques, qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amasée, dit : Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du reverendissime Nestorius, dont le reverendissime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir si elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la seconde qui (Sup. n. 10. p. 493.) commence : Je ne m'arrête pas aux injures de vôtre merveilleuse lettre. Aprés qu'elle eut été lûë, saint Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Ju-

venal de Jerusalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematise ceux qui croïent ainsi : cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croïent ainsi, étrangers de la vraïe foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'est couvert au commencement d'une apparence de pieté ; mais dans la suite du discours il n'a pû cacher sa pensée, & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille.

AN. 431.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Nestorius a fait voir, que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sçait en sa conscience, qu'il a falsifié les divines écritures & passé les bornes des peres, & de-là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée & les saints évêques ont emploïées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'incarnation qu'à la seule chair ; en disant, que la naissance & la mort ne convient simplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a imposé à l'écriture ; comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire, que Nestorius semble nier la generation éternelle du Verbe. Il continuë : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient, que Dieu est passible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair,

p. 496.

AN. 431. que de nom ſeulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'eſt convaincu lui-même, d'avoir emploïé une doctrine étrangere, en diſant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainſi.

Les autres évêques opinerent dans le même ſens, condamnant la lettre de Neſtorius comme contraire au ſymbole de Nicée, & aprés que trente-quatre eurent opiné; tous s'écrierent enſemble: Celui qui n'anathematiſe pas Neſtorius ſoit anathême. La foi ortodoxe l'anathematiſe: le ſaint concile l'anathematiſe. Qui communique à Neſtorius ſoit anathême. Nous anathematiſons tous la lettre & les dogmes de Neſtorius. Nous anathematiſons tous l'heretique Neſtorius. Nous anathematiſons tous ceux qui communiquent à Neſtorius. Nous anathematiſons la foi impie de Neſtorius. Toute la terre anathematiſe ſa religion impie. Qui ne l'anathematiſe pas ſoit anathême. Puis ils ajoûterent: Qu'on liſe la lettre du tres-ſaint évêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on liſe auſſi la lettre que le tres-ſaint archevêque de Rome Celeſtin a écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lût la traduction greque de la lettre du pape ſaint Celeſtin à Neſtorius; puis il ajoûta: Nôtre tres-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la ſienne entre les mains: nous la lirons ſi vous l'ordonnés. Flavien de Philippes dit: Qu'on la liſe auſſi & qu'on l'inſere aux actes.

p. 501. B.

Sup. n. 14.

XL. Depoſitions contre Neſtorius. *Sup. n. 21.*

Le prêtre Pierre lut la troiſiéme lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, qui eſt la lettre ſynodale avec les douze anathêmes: puis il ajoûta: Ces lettres de Celeſtin

Celestin & de Cyrille ont été envoïées & renduës à Nestorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel qui sont ici présens, soient interrogés sur ce sujet. Flavien de Philippes dit : Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabase dit : Nous allâmes à la cathedrale un jour de dimanche comme on celebroit l'office, & nous rendîmes ces lettres à Nestorius en présence de tout le clergé, & presque de tous les illustres. Daniel évêque de Darne dit la même chose. Flavien de Philippes dit : Satisfit-il aux lettres ? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier; mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta : Aprés avoir pris ces lettres il y satisfit si peu, qu'il fit dans l'église des discours encore pires que devant, & continuë jusqu'à present. AN. 431. pag. 504. Sup. n. 29.

Fidus évêque de Joppé dit : Qu'il persevere encore aujourd'hui dans la même doctrine; les évêques Acace & Theodote, qui sont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, jusques là que l'un d'eux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les saintes évangiles, qui sont présens, de déposer dans ces actes, ce qu'ils ont oüi dire à Nestorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit : Puisqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraïe foi en J. C. il est raisonnable que les évêques Theodote & Acace pieux & sinceres comme ils sont, disent ce qu'ils ont oüi à Ephese. Theodote d'Ancyre dit : Je suis affligé pour mon ami, mais je Sup. n. 34.

AN. 431. préfere la religion à toutes les amitiés ; & quelque repugnance que j'y ſente, il faut répondre ſur les faits dont on m'interroge : quoique nôtre témoignage ne ſoit pas neceſſaire, car ſes ſentimens paroiſſent aſſés par ſa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foibleſſes humaines ; il l'a dit encore ici : comme il avoit ſoutenu qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge, ni nourri de ſon lait : ainſi il a dit ici pluſieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'eſt pas nous ſeuls, mais pluſieurs autres, qui l'avons oüi parler ainſi à Epheſe il y a peu de jours.

Acace de Melitine dit : Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit ceſſer. Ainſi quoique j'aïe aimé Neſtorius plus que perſonne, & deſiré le ſauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si tôt que je fus arrivé à Epheſe, j'eus une converſation avec lui ; & le voïant dans le mauvais ſentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche, qu'il quittoit cette penſée. Dix ou douze jours aprés aïant repris ce diſcours, je ſoutenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation abſurde, il mettoit les répondans dans la neceſſité de nier entierement que la divinité du Fils unique ſe fût incarnée, ou de confeſſer que la divinité du Pere, du Fils & du S. Eſprit, s'eſt incarnée avec le Verbe divin, qui ſeroit une hereſie. Ainſi cette interrogation étoit malicieuſe, & tendoit à renverſer la foi. Enſuite dans une autre converſation, un évêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit,

qu'autre étoit le Fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphême, je pris congé de la compagnie & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des Juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme. AN. 431.

XLI. Autorités des peres, &c.

Flavien demanda ensuite que les autorités des peres sur le sujet, fussent lûës & inserées dans les actes. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'articles que je lirai, s'il vous plaît; & Flavien l'aïant encore demandé, il lut un passage du livre de saint Pierre évêque d'Alexandrie & martyr touchant la divinité: un de saint Athanase contre les Ariens: un de sa lettre à Epictete: un de la lettre du Pape saint Jules à Docimus: un de la lettre du Pape saint Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie: deux des lettres paschales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la sixiéme; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de saint Athanase. Le prêtre Pierre lût encore un passage du traité de l'aumône de saint Cyprien: deux du traité de la foi de saint Ambroise: un de la lettre de saint Gregoire de Nazianze à Cledone, où sont les anathêmes: un de saint Basile: un de saint Gregoire de Nysse: deux d'Atticus de C. P. deux de saint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze peres, dont les autorités sont rapportées; mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. *p. 508.* *Comm. 2.*

Le prêtre Pierre dit: Nous avons aussi en main *p. 520. A.*

AN. 431. les livres des blaſphêmes du reverendiſſime Neſtorius, d'un deſquels nous avons choiſi quelques articles. S'il plaît au ſaint concile nous les lirons. L'évêque Flavien dit: Qu'ils ſoient lûs & inſerés dans les actes. Tous les évêques y conſentirent. On lut vingt articles tirés du livre de Neſtorius, qui étoit un recueil de ſes ſermons diviſé par cahiers, dont on compte juſqu'à vingt-ſept. Aprés cette lecture, Flavien dit: Puiſque ces diſcours de Neſtorius ſont des blaſphêmes horribles, qu'ils ſoient inſerés aux actes, pour ſa condamnation.

p. 529. c. Le prêtre Pierre dit: Le reverendiſſime metropolitain & évêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au ſaint concile par le diacre Beſſula; je la lirai ſi vous l'ordonnés, & j'en lirai auſſi la traduction. Elle portoit que ſaint Auguſtin appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée; & qu'encore que cette lettre fût principalement adreſſée à ſaint Auguſtin, Capreolus l'aïant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour aſſembler un concile national, qui choiſiroit des députés pour le concile univerſel; mais la déſolation du païs, & les ravages des Vandales empêcherent les évêques de s'aſſembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à Pâques; enſorte qu'il ne reſtoit pas deux mois juſqu'au concile univerſel; & ce tems n'étoit pas ſuffiſant pour aſſembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainſi ne pouvant envoïer une députation ſolemnelle, Capreolus voulut au moins obſerver la diſcipline, & marquer ſon reſpect au concile univerſel, en envoïant un

diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de resister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'église de nouvelles doctrines; & de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a déja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux décisions des peres. S. Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inserée aux actes, comme portant clairement que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautés rejettées. Tous les évêques s'écrierent: Nous disons tous le même, nous le souhaitons.

XLII. Sentence contre Nestorius.

p. 533.

Ensuite on prononça la sentence de condamnation contre Nestorius en ces termes: Nestorius aïant entre autres choses refusé d'obéïr à nôtre citation, & de recevoir les évêques envoïés de nôtre part, nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ses impietés; & l'aïant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, & par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser & d'enseigner des impietés: réduits à cette necessité par les canons, & par la lettre de nôtre tres-saint pere & collegue Celestin évêque de l'église Romaine: aprés avoir souvent répandu des larmes, nous en sommes venus à cette triste sentence. Nôtre seigneur J. C. qu'il a blasphemé, a déclaré par ce saint concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale, & retranché de toute assemblée ecclesiastique. Cyrille évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Juvenal évêque de Jerusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques presens souscrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-

AN. 431. 23. Juin. uns ſe qualifient évêques par la grace ou par la miſericorde de Dieu : quelques-uns évêques de l'égliſe catholique d'un tel lieu. Il y en a qui ſouſcrivent par la main d'un prêtre : l'un aïant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques évêques arriverent, au concile aprés cette premiere ſeſſion, & ſouſcrivirent auſſi ; enſorte que Neſtorius fut dépoſé par plus de deux cens évêques : car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent ſe trouver à Epheſe. Telle fut la premiere ſeſſion du concile, qui dura depuis le matin juſqu'à la nuit fermée : quoique ce fût aux plus longs jours, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme Juin ; & qu'en ce jour le ſoleil ſe couche à Epheſe à ſept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au ſoir à attendre la déciſion du concile ; & quand ils apprirent que Neſtorius étoit dépoſé, ils commencerent tous d'une voix à donner des benedictions au concile, & à loüer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au ſortir de l'égliſe ils conduiſirent les évêques avec des flambeaux juſqu'à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joïe.

p. 548. E.

Epiſt. Cyr. 10. t. 3. Conc. p. 573.

p. 549.

Le lendemain vingt-troiſiéme de Juin, on fit ſignifier à Neſtorius la ſentence de ſa dépoſition, en ces termes : Le S. concile aſſemblé à Epheſe par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos tres-pieux empereurs à Neſtorius nouveau Judas. Sache que pour tes dogmes impies & ta déſobéïſſance aux canons, tu as été dépoſé par le ſaint concile, ſuivant les loix de l'égliſe, & déclaré exclus de tout degré eccleſiaſtique le

vingt-deuxiéme jour du present mois de Juin. La sentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenseur de l'église de C. P. aux prêtres, aux économes & au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius faite le jour précedent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'église, pour en rendre comtpe au futur évêque de C. P. qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu, & la permission de nos tres-pieux empereurs. AN. 431.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, &c.

En même-tems saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de sa part à C. P. savoir les évêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Nestorius l'année précedente: car les deux autres Theopempte & Daniel étoient à Ephese. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à C. P. Timothée & Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les évêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de C. P. le plus renommé pour sa sainteté. Il avoit porté les armes sous Theodose le grand, & servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant deslors dans la pieté. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme & ses enfans, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, & embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le désert dés son enfance, & pratiqué toutes sortes de vertus: ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous sa conduite Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac en mourant

Ibid.

Menolog. 3. Aug.

Sup. liv. XVII. n. 37.

AN. 431. l'établit hegumene, c'est-à-dire, superieur du monastere sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, & qu'il fut autant de tems en extase. L'empereur le visitoit, & il étoit en grande veneration au Senat; on lui donna à lui & à ses successeurs abbés du même monastere à perpetuité, le titre d'*Archimandrite*, c'est-à-dire, chef de tous les monasteres de C. P. & saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'église Greque honore la mémoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace & de Fauste le même jour, savoir le troisiéme d'Août.

Conc. Eph. p. 752.

Dans cette lettre, S. Cyrille instruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius & sa déposition ; & conclut ainsi : Puisque le comte Candidien a envoïé, comme j'ai appris, des relations : veillés & avertissés, que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net : c'est pourquoi nous n'avons pû envoïer la relation, qui doit être présentée à l'empereur ; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoïer quelqu'un pour les porter. Que si les actes & la relation tardent à venir, sachés qu'on ne nous permet pas d'envoïer. Adieu. Les actes furent portés ensuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel qui se trouverent depuis à C. P. & qui avoient prévenu le comte Irenée.

Act. 1. p. 563.

Conc. Eph. p. 700. D. 717. B.

XLIV. Relation de Nestorius. *Baluz. Synod. c. 11.*

Dés le lendemain de la cession du concile, c'est-à-dire, le mardi 23. de Juin, le Comte Candidien proposa un édit à Ephese, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour précedent : avertissant

ſant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres évêques qui venoient. Il envoïa en même-tems une relation à la cour, ſoit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme. Nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'empereur, en ces termes. AN. 431.

Etant convoqués à Epheſe par vôtre pieté, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu, ſuivant vos ordres, attendre les évêques, qui venoient de toutes parts; mais voïant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croïoient que nous affections de differer: nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui qui ſavoit que l'évêque Jean d'Antioche & ceux de ſa ſuite étoient proches; & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos, obéïſſant à vos ordres; mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccleſiaſtiques & imperiales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que vôtre majeſté apprendra de tout le monde. Et aïant répandu dans la place les ſoldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confuſion, courant autour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la ſédition: il avoit fermé les égliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous refugier étant pourſuivis; mais il avoit ouvert aux autres la grande égliſe, & y avoit préparé leur ſéance: Nous vous ſupplions donc & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par vôtre ordre ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à nôtre ſureté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres,

Conc. Eph. p. 563. E.

AN. 431. ou des Egyptiens y ait entrée, ni aucun des évêques, qui sont venus sans être appellés, pour troubler le concile ; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, & encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions, ou d'ordonner que nous retournions chés nous en sureté : car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province avec le métropolitain, étoit artificieuse : car il y avoit peu de métropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Nestorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarse, Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anasarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople ; onze en tout. *Epist. Memn. p. 761. D.* Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ses soldats ; empêchoit que l'on ne leur apportât les choses necessaires à la vie, & donnoit liberté de les insulter aux gens que Nestorius entretenoit auprés de lui : particulierement aux païsans des terres de l'église, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les évêques du concile.

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoïa à l'empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'étoit passé ; les raisons de ne pas attendre les Orientaux, *p. 572. C.* la contumace de Nestorius & le reste. Il y est parlé du pape en ces termes : Nous avons loüé le tres-saint évêque de Rome Celestin, qui avoit déja con-

damné les dogmes heretiques de Neſtorius, & porté contre lui ſa ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle : Nous prions vôtre majeſté d'ordonner, que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des égliſes; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettés au feu ; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui a été ordonné, il encoure vôtre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme d'une agréable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble ſaint Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe : or il eſt certain par une autre lettre, que le ſepulchre de ſaint Jean y étoit, dans une égliſe de ſon nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſermons; l'un dans l'égliſe de ſainte Marie, à l'occaſion de ſept évêques, qui quitterent le parti de Neſtorius pour ſe réünir au concile : un autre dans la ſynaxe ou liturgie, celebrée apparemment le vendredi vingt-ſixiéme de Juin : aprés que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons ſaint Cyrille déclame fortement contre Neſtorius.

AN. 431.

p. 573. A.

p. 605.

p. 576.

p. 584.

p. 580.

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche.

Epiſt. Memn. p. 761. E.

Cinq jours aprés ſa dépoſition, c'eſt-à dire, le Samedi 27. de Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'aïant appris, envoïa au devant de lui des évêques & des clercs, tant par honneur, que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Neſtorius dépoſé par le concile. Les ſoldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les

AN. 431. 27. Juin.

députés du concile de lui parler dans le chemin; mais ils ne laisserent de le suivre jusqu'à son logis, & y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoïa querir par des soldats. Quand ils lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargés de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de sa suite, qui les battirent jusqu'à mettre leur vie en peril. Les députés vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traités; montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs; & il en fut dressé des actes, en presence de l'évangile, c'est-à-dire, en plein concile; mais nous ne les avons plus; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

Epist. ad Cælest. p. 664. A. Apol. Cyr. A.

Pendant que Jean faisoit attendre les députés du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fut descendu de chariot & entré dans sa chambre; étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau, il commença à proceder contre saint Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le comte Candidien qui étoit allé au devant de lui, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi: J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs suivant leurs ordres en presence de vôtre pieté & de tout le concile; mais il y a cinq jours que le reverendissime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui sont avec eux s'assemblerent dans l'église. Je voulus les

Acta. Concil. ap. 590.

en empêcher ; & les priai d'attendre, que vous fussiés tous presens. Ils demanderent qu'on fît la lecture de la lettre de l'empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de désobéïssance ; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme savent plusieurs évêques, qui étoient entrés avec moi ; ils eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les évêques envoïés par le tres saint Nestorius & ceux qui les accompagnoient ; ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation que les évêques leur avoient envoïée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; déclarant que j'attendois l'arrivée de vôtre sainteté & des évêques qui l'accompagnent. AN. 431.

L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques se leverent, & Candidien la lut. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire, s'il étoit arrivé quelqu'autre chose ; Candidien dit : Le lendemain, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, j'apris tout d'un coup qu'ils avoient déposé le tres-saint évêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lûs & l'envoïai aux empereurs : un peu aprés j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voïant cela, je leur envoïai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis en sorte, que les évêques qui ne s'étoient point assemblés avec eux, attendissent vôtre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-ils procedé selon les canons & selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause, ou p. 591. C. p. 594.

AN. 431. Juin.

condamné Neſtorius par défaut ? Candidien dit: Tous les évêques qui étoient avec moi ſavent qu'ils ont jugé ſans examen. Jean d'Antioche dit: La maniere dont ils en ont uſé à nôtre égard s'accorde à ce procedé : car au lieu de ſaluer fraternellement des gens qui viennent d'un ſi long voïage, & leur témoigner de l'affection, ils ſont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le ſaint concile qui eſt avec moi, ne les a pas ſeulement écoutés: il examinera ce qu'il ſera à propos d'ordonner contre de telles entrepriſes.

Aprés cela le comte Candidien ſe retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire ſur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit: Il eſt clair que le reverendiſſime Cyrille & le reverendiſſime Memnon, qui l'a ſecondé en tout, ont contrevenu à ſes ordres; comme nous ſavons tres-bien, nous qui ſommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ſes entrepriſes. Car Memnon a fermé les égliſes, particulierement celles des martyrs & du ſaint Apôtre, ſans permettre aux évêques d'y celebrer même la Pentecôte. Il a ramaſſé une multitude de païſans pour troubler la ville; & envoïé ſes clercs dans les maiſons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne ſe trouvoient à leur aſſemblée ſeditieuſe. Leur mauvaiſe conſcience les obligeoit à tout remplir de confuſion; de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique, que nous avons trouvée dans les articles envoïés depuis peu à C.P. par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageuſement

pour la religion; & que les chefs de cette herefie & de cette revolte foient condamnés felon leurs crimes & ceux qu'ils ont feduits à proportion. AN. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon auteur du défordre, pour avoir méprifé les loix de l'églife & les ordonnances de l'empereur, & à caufe de ces articles heretiques doivent être dépofés, & ceux qu'ils ont feduits doivent être excommuniés; afin que reconnoiffant leur faute, ils anathematifent les articles heretiques de Cyrille, & s'affemblent avec nous, pour examiner fraternellement les queftions & confirmer p. 598. la foi. Le concile approuva cette propofition, la fentence fut prononcée & foufcrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarfe, Euterius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels font les actes du faux concile des Orientaux : ou l'on reçoit des accufations vagues, fans faire parler aucun témoin particulier, fans examiner aucune piece, fans oüir, ni même citer les accufés. p.601.602. & C.p.664.C.

Ils ne publierent pas cette fentence à Ephefe, & les évêques du concile ne fçurent rien de leur procedure; mais ils l'envoïerent à C.P. avec des lettres à l'empereur, aux princeffes, au clergé, au fenat & au peuple; dans lefquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon font repetées en diverfes manieres. Ils les accufent de s'être fervis pour leur prétenduës violences, des mariniers Egyptiens & des païfans Afiatiques, & d'avoir mis des écritaux aux p. 604. D.

AN. 431. Juin.

maisons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit, que S. Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de sa session; que tout le concile attendoit son arrivée.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à C. P. & l'empereur prévenu par ses artifices, avoit envoïé un rescrit par un magistrien nommé Pallade. On nommoit magistriens, c'est-à-dire, officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le rescrit apporté par Pallade, déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Ephese, par cabale & par passion; c'est-à-dire, la déposition de Nestorius. C'est pourquoi, disoit l'empereur, jusqu'à ce que les dogmes de la religion soient examinés par tout le concile, & que nous envoïons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'est passé, & empêcher les désordres: nous ordonnons, qu'aucun des évêques assemblés à Ephese ne s'en retire. Et quoi que ces lettres doivent suffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laisser passer aucun. Cette lettre étoit datée du troisiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Antiochus: c'est-à-dire, du 29. Juin 431. sept jours aprés la session du concile.

Conc. Eph. p. 704

Le concile répondit par le même Pallade, se plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût savoir la verité par la lecture des actes: qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'est arrivé que vingt-un jours aprés le terme préfix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre majesté de rappeller le comte

Conc. Eph. p. 745.

Candidien

Candidien avec cinq évêques du concile, pour ſoutenir devant vous ce qui s'eſt fait : car ceux qui ſe ſont écartés de la foi, ſont ſi adroits à déguiſer leur erreur, qu'ils avoient ſéduit quelques évêques, qui ſont revenus, & ont condamné Neſtorius avec nous. Enſorte qu'il n'en eſt demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche, que trente-ſept ou environ : dont la plûpart ſe ſont attachés à Neſtorius, ſe ſentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoïons les noms : les uns ſont des heretiques Pelagiens, les autres déposés depuis pluſieurs années. Au reſte le concile a le conſentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a aſſiſté avec ceux d'Afrique, par le tres-pieux archevêque Cyrille. Nous ſommes ſi preſſés que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait ſouffrir ; mais ſi vous nous accordés nôtre demande, les cinq qui ſe rendront prés de vous, vous inſtruiront de tout. Nous ſommes plus de deux cens, qui avons prononcé la ſentence de dépoſition contre Neſtorius, avec le conſentement de tout l'Occident ; mais nous ſommes peu qui avons ſouſcrit à cette lettre, quoiqu'en préſence de tous ; parce que le magiſtrien Pallade nous preſſe, & ne peut attendre la longueur de ces ſouſcriptions. Enſuite ſont les noms des ſchiſmatiques, au nombre ſeulement de trente quatre.

AN. 431.
Juillet.

Les ſchiſmatiques ne manquerent pas de répondre auſſi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre eſt pleine de flateries pour l'empereur, & de calomnies contre ſaint Cyrille & le concile. Ils font mention de la ſentence qu'ils avoient portée dans leur

Conc. Eph. p. 705.

AN. 431. Juillet.

conciliabule : ils repetent la demande de Neſtorius, que chaque metropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de ſa province, diſant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens ſont cinquante, & les Aſiatiques dépendant de Memnon, quarante ; qu'il y a douze heretiques Meſſaliens de Pamphilie, ſans les autres, qui accompagnent Memnon, & quelques dépoſés & excommuniés : ce qui fait, diſent-ils, une troupe d'ignorans, propres ſeulement à faire de la confuſion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit guere moins de cent cinquante évêques contr'eux. Nous penſions, diſent-ils, que vos lettres les rendroient plus ſages ; & aprés que la lecture en a été faite, nous avons été à l'égliſe de l'apôtre ſaint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour vôtre majeſté ; mais ſi-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme aprés avoir fait nos prieres dehors, nous retournions ſans avoir dit mot à perſonne : il eſt ſorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont bleſſé quelques-uns, & nous ont pourſuivis avec des bâtons & des pierres juſqu'à une grande diſtance. Memnon avoit préparé tout cela de loin : ne permettant à perſonne de prier dans les égliſes, ni de traiter paiſiblement les affaires eccleſiaſtiques. C'eſt pourquoi nous vous prions de faire chaſſer de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons dépoſé, & qui trouble tout, de peur que ſa conduite ne ſoit recherchée.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de C. P. vers le même tems, nous découvre le ſujet de ce

tumulte & de ces prétenduës violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoïés audevant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal traités aprés en avoir fait leur plainte au concile, le déclarerent excommunié, & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit, que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon ; mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de saint Jean l'Evangeliste, aprés avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination ; le peuple lui resista, & comme il avoit amené des gens armés, il y eut une sedition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissés demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon qui finit en priant le clergé de C. P. de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fît tirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui-même, car les schismatiques l'envoïerent à C. P. pour agir plus efficacement en leur faveur : ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée.

AN. 431.

Sup. n. 45. Epist. Memn. p. 764. C.

Conc. Eph. p. 713. E.

AN. 431.

XLVII. Arrivée des legats du pape. *Conc. Eph. p. 610.*

Cependant les legats du saint siege arriverent à Ephese ; & aussi-tôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon : selon les Romains le sixiéme des Ides de Juillet, selon les Egyptiens le seiziéme d'Epiphi ; c'est-à-dire, le dixiéme de Juillet de la même année 431. S. Cyrille présidoit toûjours comme tenant la place du pape. Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Thessalonique, Theodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce, & tous les autres évêques y assistoient, & le diacre de Carthage Bessula. On fit entrer & asseoir avec eux les députés d'Occident, qui étoient trois ; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier & dit : Nous rendons graces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à vôtre sainte assemblée. Il y a longtems que nôtre pere Celestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées : maintenant il vous en envoïe d'autres, que nous vous representons, faites-les lire & inserer aux actes ecclesiastiques. Les deux évêques députés, Arcade & Projectus demanderent la même chose ; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Celestin ; & Sirice notaire de l'église Romaine la lut en latin. Juvenal évêque de Jerusalem demanda qu'elle fût inserée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & lûë en grec. Le prêtre Philippe dit. On a satisfait à la coûtume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du siege apostolique :

p. 611.

mais nous avons eu ſoin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajoûterent la raiſon, parce que pluſieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape ſaint Celeſtin.

AN. 431.

p. 614.

Elle commence ainſi : L'aſſemblée des évêques témoigne la préſence du S. Eſprit : car le concile eſt ſaint par la veneration qui lui eſt dûë, comme repréſentant la nombreuſe aſſemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher ne les a abandonnés. C'étoit lui-même qui enſeignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enſeigner, & qui avoit aſſuré qu'on l'écoutoit en ſes apôtres. Cette charge d'enſeigner, eſt venuë également à tous les évêques : nous y ſommes tous engagés par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers païs du monde, ſuivant ce qui leur a été dit : Allés, inſtruiſés toutes les nations. Vous devés remarquer, mes freres, que nous avons reçû un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous ſuccedé en dignité.

Act. XV.

Luc. X. 16.

Matth. XXVIII. 19.

Le pape ſaint Celeſtin reconnoît par ces paroles, que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui a établi les évêques pour docteurs de ſon égliſe en la perſonne des apôtres ; il ſe met lui-même en leur rang, & déclare qu'ils doivent concourir tous enſemble à conſerver le pieux dépôt de la doctrine apoſtolique. C'eſt à quoi tend le reſte de la lettre, & il y emploïe la

AN. 431. consideration du lieu où ils sont assemblés ; la ville
10. Juillet. d'Ephese où S. Paul & S. Jean avoient annoncé l'évangile. S. Jean, dit la lettre, dont vous honorés les reliques presentes. Elle porte créance pour les évêques
Conc. Eph. p. 615. D. Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, qui assisteront, dit-elle, à ce qui se fait, & executeront ce que nous avons déja ordonné. La date est du huitiéme des Ides de Mai, qui est le huitiéme du même mois, la même année 431.

Aprés cette lecture, tous les évêques s'écrierent :
p. 918. ce jugement est juste. A Celestin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Celestin conservateur de la foi : à Celestin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend graces à Celestin. Un Celestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit : Considerés la forme de la lettre du pape : il ne prétend pas vous instruire comme des ignorans ; mais vous rappeller ce que vous savés, afin que vous executiés ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Capadoce dit : Le saint siege de Celestin a déja reglé l'affaire, & donné sa sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & aux églises de C. P. & d'Antioche. En consequence & en execution de cette sentence nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique ; aprés que le terme qui lui avoit été donné pour se corriger, a été passé, & que nous sommes demeurés long tems à Ephese au delà du jour prescrit par l'empereur.

L'évêque Arcade, un des legats dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous a empêchés d'arriver aussi-tôt que nous esperions : c'est pour-

quoi nous vous prions, de nous faire instruire de ce que vous avés ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requisition : aprés avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de saint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du tres-pieux évêque Celestin, & par vôtre présence. Mais puisque vous demandés ce qui s'est passé, vous vous en instruirés pleinement, par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrés le zele du concile ; & la conformité de sa foi avec celle que Celestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile.

An. 431.

Les legats du pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire, du huitiéme de Mai, & conçû en ces termes : Memoire du pape Celestin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous esperons, vous serés arrivés au lieu où vous allés, tournés toutes vos pensées sur nôtre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siege apostolique : puisque les instructions qui vous ont été données, portent que vous devés assister au concile ; mais que si on vient à quelque contention, vous devés juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voïés que le concile soit fini, & que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, & si vous apprenés que mon frere Cyrille soit allé à C. P.

Coll. Baluz. p. 381.

AN. 431.

11. Juillet.

il faut que vous y alliés, & que vous presentiés nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement & qu'il y ait de la division, vous jugerés par l'état des choses ce que vous devés faire avec le concile de nôtredit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Theodose en date du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois legats; & une pour saint Cyrille, en date du septiéme, portant qu'il faut toûjours recevoir à penitence celui qui retracte ses erreurs.

Conc. Eph. p. 619. p. 621.

XLVIII. Les legats confirment la déposition de Nestorius. *p. 622.*

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire, l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvenal de Jerusalem demanda aux legats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda, qu'ils fussent encore lûs en plein concile, & l'évêque Arcade fit la même requisition. Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere session; dont on insera dans cette troisiéme le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Aprés cette lecture, le prêtre Philippe dit: Personne ne doute que saint Pierre chef des apôtres, colomne de la foi & fondement de l'église catholique a reçû de nôtre Seigneur Jesus Christ les clefs du roïaume, & la puissance de lier & délier les pechés, & que jusqu'à présent il vit, & exerce

p. 623.

p. 626.

ce

ce jugement dans ses successeurs. Nôtre saint pape l'évêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoïés au saint concile, pour suppléer à son absence. Nos tres-chrétiens empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conserver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte: Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient & d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs députés; c'est pourquoi Nestorius doit savoir, qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'église catholique.

AN. 431. 11. Juillet.

L'évêque Arcade opina ensuite & conclut ainsi: Suivant la tradition des apôtres & de l'église catholique, suivant aussi le décret du tres-saint pape Celestin, qui nous a envoïés, pour être de sa part les executeurs de cette affaire, & suivant les décrets du saint concile: nous déclarons à Nestorius, qu'il est dépoüillé de la dignité épiscopale, & separé de toute l'église & de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion: Moi aussi par l'autorité de la legation du siege apostolique, étant avec mes freres executeur de la sentence, je déclare, que Nestorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi est privé de la dignité épiscopale, & de la communion de tous les évêques orthodoxes. Saint Cyrille dit: Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du siege apostolique & de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la sentence du tres-saint évêque

p. 627. C.

AN. 431.

Celeſtin, & approuvé celle que ce ſaint concile a prononcée contre l'heretique Neſtorius : il faut joindre les actes de ce qui s'eſt paſſé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur conſentement par leurs ſouſcriptions. Les legats offrirent de ſouſcrire ; le concile ordonna qu'on leur préſentât les actes, & ils ſouſcrivirent tous trois à la dépoſition de Neſtorius. Ainſi finit la troiſiéme ſeſſion du concile.

XLIX. Lettres Synodales.

Conc. Eph. p. 630.

Il rendit compte à l'empereur de cette action par une lettre ſynodale, qui porte: Dieu favoriſant vôtre zele, a excité celui des évêques d'Occident pour vanger l'injure de Jeſus-Chriſt ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils ſe ſont aſſemblés chés eux en préſence du tres-ſaint évêque de Rome Celeſtin ; ils ont approuvé nos ſentimens ſur la foi, & retranché du ſacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût aſſemblé, Celeſtin avoit déja déclaré la même choſe par ſes lettres au tres-ſaint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à ſa place ; maintenant il l'a encore déclaré à ce ſaint concile d'Epheſe, par d'autres lettres, qu'il a envoïées par les évêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ſes vicaires. Etant arrivés, ils nous ont déclaré le ſentiment de tout le concile d'Occident : & ont témoigné, même par écrit, qu'ils ſont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'eſt pourquoi nous en faiſons part à vôtre majeſté, afin que vous connoiſſiés, que la ſentence que nous venons de prononcer, eſt le jugement commun de toute la terre. Ainſi, puiſque le ſujet de nôtre aſſemblée eſt heureuſement terminé, nous vous ſupplions de nous permet-

tre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous ſont preſſés de pauvreté; d'autres affligés de maladies; d'autres courbés de vieilleſſe ; enſorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le ſejour en païs étranger ; & qu'il eſt déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre eſt d'accord, hors quelque peu de perſonnes, qui préferent l'amitié de Neſtorius à la religion. Il eſt juſte de ſonger à lui donner un ſucceſſeur, & de nous laiſſer en repos, joüir de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour vôtre majeſté. Cette lettre fut ſouſcrite par ſaint Cyrille, & par tous les autres évêques. AN. 431.

Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C.P. pour leur déclarer la dépoſition de Neſtorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne ſucceſſeur. Cette lettre eſt ſouſcrite premierement par ſaint Cyrille, puis par le prêtre Philippe legat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'égliſe des apôtres : puis par Juvenal de Jeruſalem : par les deux évêques legats Arcade & Projectus : par Firmus de Ceſarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge: aprés quoi il eſt dit : Quoique ceux qui ont dépoſé Neſtorius, ſoient plus de deux cens, nous nous ſommes contentés de ces ſouſcriptions. *p. 634.*

L. Plainte de S. Cyrille & de Memnon. 16. Juillet.

Cinq jours aprés la troiſiéme ſeſſion, le concile en tint une quatriéme dans l'égliſe de ſainte Marie, le dix-ſept des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, le ſeize de Juillet. Saint Cyrille y eſt nommé le premier, tenant la place du pape ſaint Celeſtin, puis les trois legats ; d'abord les deux évêques Arcade & Projectus, puis le prêtre Philippe : puis Juvenal, Memnon,

AN. 431. 16. Juillet.

& les autres. Il ſemble par cette diverſité de rangs dans les ſéances & les ſouſcriptions ; qu'ils ne les obſervoient pas ſcrupuleuſement, & nous ne voïons aucun incident ſur ce ſujet. En cette action, comme il s'agiſſoit des interêts de ſaint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit fonction de promoteur ; mais Heſychius diacre de Jeruſalem, qui dit : Le tres-ſaint archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le tres-ſaint évêque d'Epheſe Memnon, ont préſenté une requête au tres-ſaint concile. Nous l'avons en main, & la lirons ſi vous l'ordonnés. Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture, & le diacre Heſychius la lut.

p. 635.

Elle portoit les plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la dépoſition de Neſtorius, avoit raſſemblé environ trente évêques de ce parti, les uns dépoſés depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de ſiege, avec leſquels il prétend, diſoit la requête, nous avoir dépoſés, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dreſſé : quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'égliſe, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de ſemblable, principalement contre un plus grand ſiege. Et quand il l'auroit pû, il falloit obſerver les canons, nous avertir & nous appeller avec le reſte du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il eſt arrivé à Epheſe, & nous n'en avons rien ſçû juſqu'à ce jour. Il n'en auroit pas uſé ainſi contre le dernier des clercs qui ſont ſous ſa main. Puis donc qu'il eſt ici avec ſes complices, nous vous conjurons par la ſainte Trinité de les faire appeller, pour rendre comp-

te de leur entreprise: car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie & illegitime. AN. 431.

Acace de Melitine dit: L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraïe, & la demande des saints évêques Cyrille & Memnon est superfluë: car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient separés du saint concile, pour se joindre à Nestorius, & qui étoient chargés eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les présidens de ce concile écumenique. Mais puisque vous avés jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appellé par les pieux évêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de son entreprise. Les trois évêques partirent en effet; savoir, Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete & Pierre des Camps en Palestine; & quand ils furent revenus, Firmus de Cesarée en Capadoce les pria de rendre compte de leur commission.

16. Juillet. p. 638. E.

L'évêque Paul dit: Approchant de la maison du reverendissime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de soldats & d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte: nous sommes enfin approchés à peine, & nous avons dit: Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoïe porter au reverendissime évêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclesiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous; & entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe; mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'évêque Archelaus dit: Nous avons essuïé un grand tumulte, & presque été en peril. Les sol-

L. T. Citations à Jean d'Antioche. p. 639.

AN. 431. dats ont tiré l'épée & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajoûta : Il y avoit-là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoïés par le concile; mais personne n'a voulu nous recevoir.

16. Juillet

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Memnon & moi nous sommes ici, parce que nous avons la conscience nette; mais l'heretique Nestorius & Jean son défendeur rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnés donc que la sentence portée contre nous sera déclarée nulle, & statués contre Jean, ainsi que vous jugerés à propos. Juvenal de Jerusalem dit : L'évêque Jean devoit respecter le siege apostolique de Rome, qui est ici present, & celui de Jerusalem, qui a coûtume, suivant la tradition apostolique, de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'observer les canons, envoïons-y encore des évêques, pour le citer une seconde fois. On y en envoïa trois; Thimothée de Thermese & d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie.

p. 642.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivés à la maison de l'évêque Jean, nous avons trouvé au tour des soldats avec les épées nuës, & quelques ecclesiastiques, que nous avons priés de nous annoncer. Ils sont entrés, & sont revenus nous dire : L'évêque Jean dit, qu'il n'a point de réponse à faire à des gens déposés & excommuniés. Nous avons demandé, par qui nous avions été déposés & excommuniés. Ils nous ont dit : par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistions pour en savoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refusons

pas de vous le déclarer par devant notaire. Saint Cyrille demanda encore, que la procedure de Jean fût déclarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même requisition de nullité; sur quoi le concile déclara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soutenir: ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur de ce qui s'étoit passé ce jour-là; & que Jean seroit cité une troisiéme fois. Ainsi finit la quatriéme session du concile.

AN. 431.
p. 643.
p. 646.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire, dix septiéme de Juillet, dans l'église de sainte Marie. S. Cyrille representa ce qui s'étoit passé le jour précedent, & ajouta, que Jean & ceux de son parti avoient fait une chose honteuse & digne de la populace des carrefours. Car, dit il, au lieu de se présenter au concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les en empêchoit, & que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons: ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le théâtre, pour exciter toute la ville à sedition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorés & moqués de tout le monde, ils y ont réüssi; mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer, que nous soutenons l'heresie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dés l'enfance les saintes lettres, &

17. Juillet.
Conc. Eph. p. 649. B.
Epist. ad Celest p. 464. C.

AN. 431. 17. Juillet.

nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematiſons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens & tous les autres heretiques; & de plus Neſtorius inventeur de nouveaux baſphêmes, ceux qui ſont dans ſa communion & ſes ſentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celeſtius & de Pelage. Nous prions le concile de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous ſommes heretiques, ou être condamnés eux-mêmes, vû principalement que comme porte leur écrit; ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

p. 650.

Le concile députa trois évêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Helleſpont, avec un notaire nommé Muſone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant deſlors interdiction des fonctions de l'épiſcopat; & que s'il n'obéïſſoit à cette troiſiéme citation, on prononceroit contre lui ſelon les canons. Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit: Etant allés à la maiſon de l'évêque Jean, nous ſommes deſcendus de cheval aſſés loin, & nous avons déclaré doucement à ſes clercs, que nous étions envoïés par le ſaint concile. Nous avons trouvé le prêtre Aſphale, qui eſt de l'égliſe d'Antioche, & pourſuit à C. P. les affaires de cette égliſe. Il nous a menés plus prés de la maiſon, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui ſe jettoient ſur nous. Nous avons auſſi obligation aux ſoldats: car comme ils connoiſſent l'évêque Commode, étant logés dans ſa ville, ils ont retenu

tenu les clercs qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs aïant averti Nestorius, son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne savons pas son nom; mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a présenté en disant: Le saint concile vous envoïe ceci, afin que vous le receviés. Nous avons dit: Nous sommes envoïés pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre séance. L'archidiacre a répondu: Attendés donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a présenté encore le même papier en disant: Ne nous envoïés rien, nous ne vous envoïons rien non plus: nous attendons une décision de l'empereur. Nous avons dit: Ecoutés donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant: Vous n'avés pas reçû mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce raport.

AN. 431.
17. Juillet.

LII.
Sentence contre Jean d'Antioche.
p. 651.

Le concile dit: Cette citation est suffisante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse prétendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit: Me voila encore présent avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenses de l'évêque Jean. Puisqu'il continuë de fuïr: c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes: Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contr'eux une sentence digne de leur arrogance, aprés cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu

AN. 431. 17. Juillet.

obéïr ; mais nous croïons qu'il eſt de la douceur épiſcopale d'uſer de patience ; c'eſt pourquoi, quant à préſent, nous retranchons ſeulement de la communion eccleſiaſtique Jean d'Antioche & ſes complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui ſont nommés, juſqu'au nombre de trente-trois, entre leſquels eſt Theodoret. Le concile ajoûte : Il ne leur ſera permis d'uſer de l'autorité ſacerdotale, pour faire ni bien ni mal à perſonne, juſqu'à ce qu'ils ſe reconnoiſſent & confeſſent leur faute. Et ils doivent ſavoir, que s'ils ne le font promptement, ils attirent ſur eux la derniere condamnation. Bien attendu que leur procedure irreguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja déclaré hier ; & que tout ce qui a été fait ſera rapporté à nos tres-pieux empereurs. Juvenal de Jeruſalem, les trois députés de Rome, & tous les autres évêques ſouſcrivirent cette ſentence. Ainſi finit la cinquiéme ſeſſion.

LIII. Lettres ſyncdales.

Conc. Eph. p 656.

Le concile écrivit aux empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente évêques partiſans de Neſtorius, craignant la punition qu'ils méritoient pour leurs fautes, ont oſé s'aſſembler à part, & ſe donner le nom de concile : aïant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de ſon retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une ſentence de dépoſition contre Cyrille chef du concile & contre Memnon, ſans aucun ordre canonique, ſans accuſation, ſans citation, ſans examen. Nous aurions mépriſé une entrepriſe ſi temeraire, n'étoit qu'elle

a été portée juſqu'à vôtre majeſté. Nous avons donc procedé ſuivant les canons ; nous avons reçû les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche juſqu'à trois fois ; mais aïant environné ſa maiſon de ſoldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoïés par le concile, ni daigné faire de réponſe. Nous avons donc caſſé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, juſqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile. AN. 431.

Nous avons été obligés de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne paſſe pas pour concile. Ainſi au grand concile de Nicée, quelques évêques ſe ſeparerent, craignant d'être châtiés : mais le grand & ſaint empereur Conſtantin jugea ſi peu qu'ils fuſſent le concile, qu'il les fit punir pour leur ſchiſme. En effet il eſt abſurde, que trente évêques s'oppoſent à un concile de deux cens dix, avec leſquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reſte du monde, ont joint leur ſuffrage. Encore de ces trente, quelques-uns ſont dépoſés depuis long-tems ; d'autres ſont dans l'erreur de Celeſtius ; d'autres anathematiſés, comme tenant l'opinion de Neſtorius. Ordonnés donc, que ce qui a été décidé par le concile univerſel contre l'impieté de Neſtorius, demeure dans ſa force ; appuïé de vôtre conſentement.

Le concile écrivit auſſi au pape ſaint Celeſtin ; pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Neſtorius : de ſa dépoſition, de l'entre- *Conc. Eph. p. 660.*

AN. 431. prise de Jean d'Antioche & de sa condamnation, en presence des legats du saint siege. Ils ajoûtent : Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entreprise, & nous celebrons avec eux la liturgie & les synaxes. Car si nous souffrons ceux qui voudront insulter aux plus grands sieges, & à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir : les affaires de l'église tombent dans la derniere confusion. Et ensuite : Aprés qu'on a lû dans le concile les actes de la déposition des impies Pelagiens & Celestiens, Celestius, Pelage, Julien, Persidé, Florus, Marcelin, Oronce, & leurs complices ; nous avons aussi ordoné, que le jugement porté contr'eux par vôtre sainteté demeureroit ferme : nous sommes tous du même avis, & les tenons pour déposés. Pour vous instruire de tout plus exactement, nous vous envoïons les actes & les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Ephese condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du pape contr'eux.

p. 665. C.

Conc. Eph. p. 468.

Saint Cyrille prononça un sermon dans ce tems là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; se plaignant de ce qu'au lieu de se joindre à lui pour combattre l'heresie, il s'en est rendu le fauteur, jusqu'à attaquer ceux qui la combattent.

LIV. Lettres des schismatiques.

Conc. Eph. p. 697.

Les schismatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre où ils disent : Cyrille & Memnon déposés par nous pour l'heresie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement : nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres ; mais se joüant des regles

de la religion, ils les ont rétablis dans le ſacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniés & interdits. Nous vous prions donc de ſecourir au plutôt la foi & les canons, & d'ordonner que nous ſortions d'ici, & que nous allions à C.P. ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injuſtice ; d'ordonner encore, qu'avec chaque métropolitain il n'y ait que deux évêques, car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait, que les autres ſont venus en ſi grand nombre, prétendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province ; & juſqu'à préſent, obéïſſant à vos ordres, nous n'avons point envoïé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner, que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre ; que l'on n'y ajoûte rien ; pour dire que nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt un pur homme, ou que ſa divinité eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur prétendu concile, où ils tranſcrivirent le ſymbole de Nicée, & ajoûtent que c'eſt-là leur foi, & qu'ils rejettent les articles heretiques de Cyrille avec ſes anathematiſmes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient ſouſſcrit ce decret.

An. 431. Juillet.

p. 708.

En même tems ils écrivirent à trois des plus puiſſans amis de Neſtorius : à Antiochus préfet du prétoire & conſul de cette année : à Valere maître des offices & conſul de l'année ſuivante : à Scolaſtique préfet de la chambre : la même lettre ſervit pour les dix premiers, & elle commence ainſi : Nous

p. 709.

AN. 431. Juillet.

ſommes réduits à l'extrêmité : nous avons tous les jours, pour ainſi dire, la mort devant les yeux: les excés de Cyrille & de Memnon ſont au deſſus de la fureur la plus barbare. On nous inſulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écriteaux à nos maiſons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer : toutes les égliſes nous ſont fermées. Conſumés de maladie, nous n'oſons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous ſupplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire enſorte, que nous allions à la ville imperiale rendre raiſon de nôtre foi, & prouver l'hereſie & la malice de ces gens-là : autrement nous ſerons en proïe à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avés de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vîte, afin que nous reſpirions librement. La lettre à Scolaſtique n'eſt pas ſi pathetique, quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes ; & ils le prient de faire enſorte, que leurs lettres ſoient lûës à l'empereur. Ils envoïerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à C. P. & reçûrent de lui quelques jours aprés une relation de ce qui s'y étoit paſſé depuis ſon arrivée.

LV. Lettres du comte Irenée.

Conc. Eph, p. 717.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à C. P. Ils avoient préoccupé tout le monde, par leurs menſonges & leurs calomnies contre nous ; en ſorte que les perſonnes conſtituées en dignité croïent que cette belle dépoſition (il veut dire celle de Neſto-

rius) s'étoit faite par un jugement précedé d'une inſtruction reguliere, & dans l'aſſemblée de tous les évêques, qui avoient prononcé tous d'une voix une ſentence par défaut. Ils avoient perſuadé au magnifique Scolaſtique, que Neſtorius ne ſouffroit point que l'on prononçât à Epheſe le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, aïant eſſuïé les premiers perils, j'ai fait enſorte de parler aux magiſtrats, & de leur expoſer la verité de la choſe. Ils ont été obligés de le rapporter à l'empereur; & enfin aprés pluſieurs diſcours de part & d'autre, il a été réſolu, que l'empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en preſence des magiſtrats. J'avois beau proteſter, que je n'étois pas venu pour ce ſujet, que je n'avois pas reçû ces ordres des évêques, & que j'étois un ſimple porteur de lettres; j'ai penſé être mis en pieces pour ce diſcours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adverſaires ont été condamnés, comme ne pouvant ſoutenir en aucune maniere, ni les actes de la dépoſition, ni les menſonges qu'ils ont avancés ici : car on montroit clairement, que l'Egyptien n'avoit point convoqué la ſeſſion dans l'ordre : qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugés; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere, ſans le conſentement du comte Candidien. On lut toutes ſes proteſtations : la lettre de l'empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reſte fut expliqué : en ſorte que les ennemis de la verité furent condamnés tous d'une voix, & vôtre jugement reçû & approuvé. La dépoſition de l'Egyptien fut auſſi-tôt

AN. 431. envoïée dans l'église de la part de l'empereur, & tout son procedé jugé tyranique & irregulier. Tel fut l'évenement de cette audiance.

22. Juillet.

Mais lorsque Jean medecin & Syncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous savés, nous trouvâmes la plûpart des magistrats tous changés; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient, qu'il falloit soutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre: & autoriser les dépositions, non seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dépositions, & mander quelques-uns des évêques, pour savoir la verité de ce qui s'étoit passé à Ephese. Il y en a qui font tous leurs efforts, pour être envoïés à Ephese, avec des ordres de l'empereur: afin de regler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne soit point suivi, connoissant bien les intentions & les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur: cependant priés instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de perils, & n'en suis pas encore exempt; car Dieu m'est témoin que quand je fus appellé à l'audiance de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoïa à Ephese Jean comte des largesses, ou grand tresorier.

LVI. Sixiéme session. Requête de Charisius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixiéme session dans la maison épiscopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Juillet. Saint

Saint Cyrille y présidoit comme vicaire du pape ; & les legats du saint siege n'y sont nommés qu'à la fin aprés tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit : Le saint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des églises, a proposé une définition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inserer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée ; puis on avoit ajoûté : C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir : car elle suffit pour l'utilité de toute l'église qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser, & en expliquent le sens à leur fantaisie ; il a été necessaire de proposer les sentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi est pure doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des saints peres évêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inserer aux actes. C'étoit les mêmes passages qu'on avoit lûs à la premiere session, pour la condamnation de Nestorius.

AN. 431.

Edit. Merc. ap Baluz. p. 610

Ensuite Charisius prêtre économe de l'église de Philadelphie en Lydie, representa au concile, que quelques heretiques de cette province, voulant être instruits dans la doctrine de l'église catholique, étoient tombés dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommés Antoine & Jacques étoient venus de C. P. avec des lettres de recommandation d'Anastase & de Photius aussi prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres Jacques & Antoine

Sup. n. 41.

AN. 431. avoient été reçûs comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait ſigner à ces heretiques qui ſe vouloient convertir, une expoſition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclairciſſement, Chariſius donna ſa requête par écrit au concile, avec la fauſſe expoſition de foi, & les ſouſcriptions de ceux qui avoient été trompés. La requête n'accuſoit que le prêtre Jacques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé pluſieurs perſonnes ſimples, même du clergé; en ſorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Chariſius de la communion & de ſes fonctions comme heretique. A la fin de cette requête, Chariſius mettoit ſa confeſſion de foi, qui étoit celle de Nicée.

Enſuite on lut la fauſſe expoſition de foi qui commençoit ainſi : Ceux qui veulent s'inſtruire exactement de la doctrine de l'égliſe, ou ſe convertir de quelque hereſie, doivent apprendre que nous croïons un ſeul Dieu pere éternel, & le reſte. Le myſtere de la Trinité y étoit aſſés bien expliqué, mais ſur l'incarnation, on diſoit : Nous ne diſons pas deux fils, ou deux ſeigneurs : puiſqu'il n'y a p. 677. E. qu'un fils par eſſence, le Dieu verbe, le Fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe auſſi au nom & à l'honneur du Fils. Le Dieu Verbe eſt auſſi ſeigneur par eſſence, & celui-ci lui étant conjoint participe à ſon honneur. C'eſt pourquoi nous ne diſons, ni deux fils, ni deux ſeigneurs : à cauſe de la conjonction inſeparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre ſalut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au-deſſus de celle ſelon laquelle nous ſom-

mes nommés enfans de Dieu. Nous disons donc qu'il y a un seul fils & seigneur Jesus-Christ, entendant principalement le Dieu verbe, & joignant par la pensée ce qu'il a pris; c'est-à-dire, Jesus de-Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi: Telle est la doctrine de l'église. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anathême: quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême: quiconque ne fait pas la pâque suivant la regle de l'église catholique, qu'il soit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cause des heretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens.

AN. 431.
22. Juillet.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme: Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie, Quartodecimain, aïant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je suis venu à la sainte église catholique, & j'anathematise toutes les heresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois; & je consens à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathematisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte église catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité, & par la pieté & la victoire des empereurs Theodose & Valentinien; & en cas de contravention, je me soumets à la severité des loix. Et l'exposition m'aïant été lûë, j'y ai souscrit par le Senateur Hesychius, parce que je ne sçai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs déclarent, qu'ils ne savent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

AN. 431. Aprés cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée ; & ordonna que ceux qui en proposeroient quelque autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque heresie que ce soit, seroient déposés, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathematisés, s'ils étoient laïques. Pareillement, si quelqu'un évêque ou clerc est trouvé croïant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius sur l'incarnation du Fils de Dieu, où les dogmes pervers de Nestorius qui sont ici joints : le concile le condamne à la déposition, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserés dans la premiere session ; & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi qui y fut condamnée, étoit de Theodore de Mopsueste, & elle fut ensuite refutée par Marius Mercator.

22. Juillet. p. 668. E.

Sup. n. 41.

Edit. Garn. p. 250.

LVII. Prétentions des évêques de Chipre.

31. Juillet 431. Conc. Eph. p. 787.

La septiéme & derniere session du concile d'Ephese fut tenuë dans l'église de sainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette septiéme session, Reginus évêque de Constantia dans l'île de Chipre presenta une requête au concile en son nom, & de deux autres évêques Zenon & Evagre : se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane évêque de Constantia metropole de Chipre avoit succedé Sabin, &

à Sabin Troïle. Aprés sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'île de Chipre dépendoit de son patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chipre, l'autre au clergé de Constantia : toutes deux pour empêcher, que l'on n'élut un évêque de Constantia, jusqu'à ce que le concile d'Ephese en eût décidé ; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobstant cette défense. Aprés la lecture de sa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le sujet.

AN. 431. 31. Juillet.

p. 800. C.

L'évêque Zenon dit : Qu'elles avoient été obtenuës par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche ? dit le concile. L'évêque Evagre répondit : Il prétend soumettre nôtre île, & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit : N'a-t-on jamais vû l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Constantia ? Zenon dit : Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre y soit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque église son ancienne dignité ; montrés donc que l'évêque d'Antioche n'a point chés vous le droit d'ordination. Zenon dit : Nous l'avons déja déclaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de nôtre province qui établissoit un métropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coûtume. Le concile dit : Instruisés-nous si l'évêque de Troïle, qui vient de mou-

AN. 431. rir, ou Sabin son prédecesseur, ou le venerable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnés par un concile. Zenon dit : Et ceux que vous venés de nommer & tous les catholiques de Chipre ont été ordonnés ainsi, sans que jamais l'évêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Aprés cette déclaration si précise, le concile prononça sa sentence, qui porte : Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coûtume pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'île l'ont déclaré par écrit & de vive voix, ils seront conservés dans la libre possession, de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons & la coûtume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces ; ensorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout tems ; & si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare : de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance seculiere ne s'y introduise, & que nous perdions insensiblement la liberté que nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a acquise par son sang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour sa sureté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'absence de Jean d'Antioche, qui avoit refusé de se presenter. Mais s'il eût été present, il eût montré que son droit étoit bien fondé, & que sa possession d'ordonner les évêques de Chipre n'avoit été interrompuë qu'à l'occasion des Ariens ; comme il paroît par une lettre du pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

Innoc. ep. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

AN. 431. Juillet. 31.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On raporte à cette derniere ſeſſion du concile d'Epheſe, la déciſion de quelques autres affaires particulieres. Euſtache évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement; mais enſuite fatigué par les affaires que lui ſuſciterent quelques perſonnes : quoiqu'il eût pû ſe juſtifier, il aima mieux, ſentant ſon peu de capacité pour l'action, quitter l'épiſcopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en ſa place Theodore, qui gouverna long-tems cette égliſe: Euſtache vint ſe préſenter au concile d'Epheſe, & demanda, non pas de rentrer dans ſon ſiege, mais ſeulement de conſerver le nom & les honneurs d'évêque ; & rentrer ainſi dans ſa patrie, dont il étoit abſent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cauſe de ſa renonciation, car regulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner ſon égliſe. Le concile lui accorda auſſi le nom & le rang d'évêque ; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permiſſion de Theodore. C'eſt ce qui paroît par la lettre que le concile d'Epheſe en écrivit au concile de la province de Pamphylie ; ajoutant à la fin : Si vous voulés le traiter encore plus charitablement, le concile en ſera content.

Conc. Eph. p. 805.

Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Meſſaliens heretiques, qui étoient dans leurs païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. ſous Siſinnius, quatre ou cinq ans au-

p. 809.

Phot. cod. 52. p. 40.

Sup. XXIV. n. 43.

AN. 431. 31. Juillet.

paravant. Elle fut approuvée par le concile d'Ephese, & il chargea Valerien, Amphiloque, & tous les évêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire executer: en sorte que tous ceux qui seroient infectés ou suspects de cette heresie, seroient sommés de l'anathematiser par écrit: les refusans, s'ils étoient clercs, déposés & excommuniés: les laïques anathematisés, & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monasteres. Le livre de ces heretiques, nommé Ascetique, & présenté par l'évêque Valerien, fut anathematisé & tous les autres semblables.

Deux évêques de Thrace, Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, présenterent une requête au concile, où ils exposerent que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque évêque eût deux ou trois évêchés. Ainsi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion, l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis; l'évêque de Cele avoit Cele & Galliopoli; l'évêque de Sabsadie avoit Sabsadie & Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers; c'est-à-dire, que ces évêchés étoient perpetuellement unis. Or, ajoûtent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Nestorius: ce qui nous fait craindre, que pour se vanger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner, que nous ne soïons point privés de nos églises, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne soit point alterée. Le concile ordonna, qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des

des loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi.

AN. 431.

31. Juillet.

Dans ce même concile d'Ephese*, Juvenal de Jerusalem prétendit s'attribuer la primauté de la Palestine, & voulut prouver sa prétention par des écrits supposés ; mais saint Cyrille s'y opposa, & en écrivit au pape, le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de saint Leon, écrite vingt-deux ans aprés. Mais il n'est fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile : ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere session.

Leo. ep. 92. al. 62. ad Max. c. 4.

Sup. n. 45.

LIX. Canons du concile d'Ephese.

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoûte : Le saint concile d'un commun consentement les a retranchés de toute communion ecclesiastique, & leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons, pour faire sçavoir à ceux qui n'avoient pû assister au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte, que le métropolitain qui aura quitté le concile écumenique, pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentimens de Celestius : ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit : au contraire il sera soûmis aux mêmes évêques & aux métropolitains voisins. Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit aprés

Conc. Eph. p. 801.

p. 804.

Can. I.

c. 2.

AN. 431. avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce & déposés. Les clercs, qui auront

31. Juillet. c. 3. été interdits par Nestorius, ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenoient les bons sentimens, seront rétablis; & en general, les clercs qui adherent au concile écumenique, ne seront soûmis en aucune maniere aux évêques schismatiques; mais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius, ou de Celestius, sont déposés. Ceux qui auront été condamnés pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs évêques; & rétablis par Nestorius, ou ses adherans: demeureront ni plus ni moins déposés. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce soit, ce qui a été fait au saint concile d'Ephese: s'il est évêque ou clerc, il sera déposé; s'il est laïque, il sera excommunié. A ces six canons, quelques éditions en ajoûtent deux; sçavoir, la définition du concile de ne rien ajouter au concile de Nicée, à l'occasion du faux symbole de Theodore, & la conservation des droits des provinces, à l'occasion de la plainte des évêques de Chipre. C'est tout ce que nous connoissons des actes du concile general d'Ephese.

(Marginal notes: c. 4. beside "re aux évêques schismatiques"; c. 5. beside "brasseront le schisme"; c. 6. beside "évêques; & rétablis".)

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

CEPENDANT le comte Jean arriva à Epheſe, aïant fait une tres-grande diligence. Auſſi-tôt il alla viſiter ſéparément les évêques de l'un & de l'autre parti : car leur diviſion empêchoit de les voir enſemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux abſens, & dit lui-même aux preſens, de ſe trouver le lendemain tous à ſon logis, & ils lui parurent tous ſi animés les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de ſoldats, dans le voiſinage de leurs quartiers. Le lendemain, Neſtorius vint dés la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu aprés, avec les évêques de ſon parti : Saint Cyrille vint auſſi avec tous les autres, excepté Memnon ſeul. Il s'éleva un grand tumulte ; parce que ceux qui étoient avec ſaint Cyrille, c'eſt-à-dire, les catholiques, ne pouvoient ſouffrir la preſence de Neſtorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé ; mais les catholiques ne vouloient point que Neſtorius, ni les Orientaux ſchiſmatiques fuſſent preſens, ni que l'on fit retirer ſaint Cyrille, comme les Orientaux prétendoient. Cela cauſa une grande diſpute, qui conſuma une bonne partie du jour. Le comte Jean propoſa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Neſtorius ; puiſqu'auſſi bien ils n'étoient point nommés dans la lettre de l'empereur. Les catholiques s'y oppoſoient, & ne vouloient pas même que

I. Arrivée du comte Jean à Epheſe.

Conc. Eph. p. 723. Synod. Baluz. c. 16.

AN. 431. Août.

les ſchiſmatiques fuſſent preſens : enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer ſaint Cyrille & Neſtorius.

Conc. Eph. p. 721.

On fit donc vers le ſoir, en preſence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adreſſée au pape Celeſtin & à Rufus de Theſſalonique, comme s'ils euſſent été preſens, & aux autres évêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommés, mêlant indifferemment les ſchiſmatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Neſtorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme dépoſés. La lettre le portoit expreſſement en ces termes : Nous avons approuvé la dépoſition de Neſtorius, de Cyrille & de Memnon, que vôtre pieté nous a fait connoître ; & c'eſt tout ce qu'elle contenoit de conſiderable. Elle faiſoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'aïant pû venir au concile, à cauſe de ſon grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix : l'empereur envoïoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos.

p. 724.

La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les ſchiſmatiques, & ils y applaudirent : au contraire, les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë dépoſition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois dépoſés. Le comte Candidien, qui avoit été preſent à toutes les déliberations & les actions du comte Jean, ſe chargea de la garde de Neſtorius ; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du com-

te Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'économe, le défenseur & l'archidiacre de l'église d'Ephese, & leur déclara la condamnation de Memnon : leur enjoignant de garder avec grand soin l'argent de l'église, comme en devant répondre. C'est qu'il supposoit le siege d'Ephese vacant par cette déposition. AN. 431. Août.

Aprés cela, le comte Jean descendit à la grande église pour faire ses prieres. Comme il sçût que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoïa un des officiers de sa suite, afin de sçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussi-tôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit, qu'il s'étoit trouvé mal ; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour se soumettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme saint Cyrille, par des soldats nommés scutariens & palatins. Le comte Jean écrivit aussi-tôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée : ajoutant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout son possible, quoiqu'il eut peu d'esperance d'y réüssir, tant il voïoit les esprits alienés & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les évêques catholiques, c'est-à-dire, tout le vrai concile, furent tres-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, où aprés avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile, ils ajoûtent : Ils vous

AN. 431. Août. Conc. Eph. p. 766. C.

ont envoïé cette déposition, comme faite par tout le concile; & vôtre majesté l'aïant reçûë a ordonné qu'elle subsistât, croïant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle est faite contre le concile, par les partisans de Nestorius, en vengeance de ce que nous l'avons déposé. C'est pourquoi nous avons tous recours à vôtre pieté, vous priant que ce qui a été fait contre Nestorius & ses partisans, demeure en sa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de nôtre concile, soit declaré nul. Car si la sentence du concile contre Nestorius est raisonnable, & si vôtre majesté l'approuve: elle voit bien que ce que les partisans de Nestorius ont fait contre le concile, est absolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc, de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile; les saints évêques Cyrille & Memnon: car il est juste, que ceux qui ont combattu avec nous pour la défense de la religion soient honorés, & non pas condamnés avec ceux qui ont été convaincus de blasphême contre Jesus-Christ. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem & tous les autres.

Epist. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. p. 760.

Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour: ensorte que l'on y déliberoit d'envoïer en exil saint Cyrille & Memnon, comme si leur déposition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus pressante, où ils parlent ainsi:

Conc. Eph. p. 768.

La lettre qui nous vient d'être lûë par le comte Jean nous a mis dans un grand trouble, nous faisant voir

l'imposture que l'on a portée à vos oreilles : car vôtre majesté parle, comme aïant reçû de nous une relation, qui contient la déposition des saints évêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer, que le concile écumenique, soutenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'illyrie, n'a point déposé ces saints évêques : au contraire, il estime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes loüanges des hommes & de Jesus-Christ, la couronne de gloire. Nous n'avons déposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à vôtre majesté. Nous avons encore été fort affligés de voir, que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont separés du concile, & des Celestiens déposés qui sont avec lui, & que vous n'avés envoïé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-tems que nous vous avons fait sçavoir comment ils se sont separés du concile : l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication, que le concile a prononcée contre eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à nôtre communion : tant à cause de cet excés, que parce qu'ils défendent toûjours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition, & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier, dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulés être mieux informé, de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques : nous vous supplions d'envoïer au concile

AN. 431.
Août.

AN. 431. Août.

telles personnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voix.

III. Autres lettres des catholiques.

Conc. Eph. p. 767.

Le concile écrivit aussi aux évêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes : Sçachés que nous sommes à Ephese, comme en prison, enfermés depuis trois mois : sans pouvoir, ni par mer, ni par terre envoïer sûrement personne à la cour, ni ailleurs : car toutes les fois que nous avons fait sçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû se sauver que déguisés, par differens chemins, & au travers de mil dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardés, c'est que l'on a fait de faux raports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faisons des séditions ; les autres, que le concile écumenique a déposé Cyrille & Memnon ; d'autres, que nous sommes entrés en conference amiable avec les schismatiques, dont Jean d'Antioche est le chef. Et de peur que la verité ne soit connuë, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extrêmité, nous nous pressons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile écumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous prosterner avec larmes devant l'empereur, pour l'instruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon ; nous ne pouvons nous separer de leur communion, & nous nous estimerions tres-heureux d'être bannis avec eux. Nous sommes aussi résolus, de ne point recevoir à nôtre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils aïent réparé tous leurs excés, & d'abandonner plûtôt nos églises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandés qu'on

qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : si nous sommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette : si on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos églises, afin que nous ne perissions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit mémoire en ces termes : Le chaud & le mauvais air nous tuënt : on enterre presque tous les jours quelqu'un : on renvoïe les valets malades. Sçachés toutefois, que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre chose que ce que nôtre Sauveur Jesus-Christ a ordonné par nous. On croit que ce mémoire étoit pour saint Dalmace en particulier.

AN. 431. Août.

p. 770. E.

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoûte : Le comte Jean a emploïé mille moïens, pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques; mais jusqu'ici on n'a pas voulu en entendre parler: tous demeurent fermes, en disant, que cela est impossible : à moins qu'ils ne cassent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematisent par écrit Nestorius & sa doctrine. Le comte Jean n'aïant pas réüssi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, & a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, & pouvoir dire à son retour : Je les ai racommodés, ce n'étoit que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien apperçû, & a resisté fortement, en disant : Nous ne leur faisons point d'injure :

Conc. Eph. p. 759.

AN. 431. Août.

nous n'avons pas été appellés ici comme des heretiques, mais pour ſoutenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas beſoin de l'apprendre, il la ſait ; & il y a été baptiſé. Cette tentative n'a donc pas mieux réüſſi aux Orientaux. Ils ont voulu dreſſer une expoſition de foi, qui les a diviſés, & ils en diſputent encore. Les uns veulent bien nommer la ſainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos* ; les autres diſent, qu'ils ſe feroient plutôt couper les mains que d'y ſouſcrire. Ainſi ils ſe rendent ridicules & ſe montrent heretiques. Inſtruiſés tout le monde de ceci, particulierement les abbés : de peur que le comte Jean ne rapporte à ſon retour les choſes autrement qu'elles ne ſont. Ne vous rebutés pas de travailler pour nous, & ſçachés que vous plairés par là à Dieu & aux hommes. Ici même des évêques, qui ne nous avoient jamais vûs, ſont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils ſouhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous ſommes tous dans une grande affliction, aïant des ſoldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reſte du concile ſouffre extremément : pluſieurs ſont morts, les autres ſont reduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépenſe.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Conſtantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Epheſe, & aſſiſté à la dépoſition de Neſtorius. Il y a donc apparence, qu'ils

Sup. l. XXV. n. 40.

étoient retournés à Conſtantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainſi : On a publié ici pluſieurs calomnies contre moi : que pluſieurs baigneurs m'avoient ſuivi d'Alexandrie ; que des religieuſes étoient ſorties ; que la dépoſition de Neſtorius s'eſt faite par mes intrigues, contre l'intention du concile ; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Epheſe, les a condamné, n'aïant rien trouvé de veritable. Il a vû auſſi que le concile a condamné Neſtorius, pouſſé par ſon propre zele, & ne pouvant ſouffrir ſes blaſphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur, qui approuve la dépoſition de tous les trois, on nous garde, & nous ne ſçavons ce qui en arrivera ; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de ſouffrir pour ſon nom : car ce ne ſera pas ſans récompenſe. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il eſt demeuré ferme, en diſant : Voila nos perſonnes, voila nos égliſes, voila nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous eſt impoſſible de communiquer avec les Orientaux, ſi leur procedure calomnieuſe contre nos confreres n'eſt caſſée, & s'ils ne confeſſent la foi catholique : car ils ſont dans les ſentimens de Neſtorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de ſaint Cyrille furent portées à Conſtantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'uſer de cette induſtrie, parce que les partiſans de Neſtorius à Conſtantinople, gardoient les vaiſſeaux & les chemins, pour empê-

AN. 431. Août.

Conc. Eph. p. 772.

Conc. Eph. p. 752. C.

AN. 431. Août.

cher que perſonne n'entrât ni ne ſortît de la part du concile.

IV. Lettres des ſchiſmatiques. *Synod. Baluz. c. 17.*

Les ſchiſmatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, ſoit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres ; comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occaſion de ſe déclarer contre les douze articles de ſaint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs : ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoïée par l'empereur, & ajoûtent : Il le ſçait bien, lui qui eſt âgé de cent dix ans, qui a paſſé ſa vie à combattre pour l'évangile, qui a aſſiſté à pluſieurs conciles, & a toûjours eû les Apollinariſtes dans ſon voiſinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoûtent ; que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer ſur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confeſſion de foi, qui eſt catholique, & la même dont ſaint Cyrille ſe contenta depuis. En même-tems ils écrivirent à l'égliſe d'Antioche, c'eſt-à-dire, au clergé, aux moines & au peuple, pour les inſtruire de ce que le comte Jean avoit fait à Epheſe, comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardés étroitement ; mais ils ne diſent pas, que Neſtorius devoit être traité de même. Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétenduë erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient ſemer à Antioche, & les livrer aux Juges comme ſeditieux. Cette lettre eſt ſouſcrite par Jean d'Antioche, & douze au-

c. 18.

tres évêques. Ils écrivirent encore à Acace de Berée; marquant tout de même la condamnation & la prison de Cyrille & de Memnon, sans parler de Nestorius; & se plaignant que leurs adversaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de seditions les villes & les provinces.

AN. 431. Août.

c. 10.

V. Lettres de S. Isidore de Peluse.

Les lettres qui venoient d'Ephese contre saint Cyrille, firent même impression sur saint Isidore de Peluse, un des plus illustres solitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il passa sa vie à Peluse. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoissance de la theologie aux austerités de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils; mais il ne nous reste que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à saint Cyrille en cette occasion: La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goute. Si donc vous voulés éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portés pas des condamnations violentes, mais examinés les causes avec justice. Plusieurs de ceux qui sont assemblés à Ephese, vous accusent de vanger vôtre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher sincerement les interêts de Jesus-Christ. Il est, disent-ils, neveu de Theophile, il imite sa conduite, & cherche à se faire valoir, comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bien-heureux Jean: quoi qu'il y ait bien de la difference entre les accusés.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777.

Suid. Isid.

Isid. lib. 11. epist. 137. 228.

Lib. 1. epist. 310.

Saint Isidore écrivit aussi à l'empereur Theodose en ces termes: Si vous pouvés prendre le tems d'aller en personne à Ephese, les jugemens qui s'y ren-

Ep. 311.

AN. 431. Août.

dront seront sans reproche ; mais si vous abandonnés les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries ? vous y apporterés le remede, si vous empêchés vos domestiques de dogmatiser : car ils sont bien éloignés de servir leur prince, & prendre en même tems les interêts de Dieu. Craignés qu'ils ne fassent perir l'empire par leur infidelité, en le faisant choquer contre l'église, qui est la pierre solide, inébranlable suivant la promesse de Dieu. Dans une autre lettre à saint Cyrille, il marque que sa foi sur le mistere de l'incarnation, est entierement catholique.

I. ep. 323.

VI. Remontrances des catholiques de C.P.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureusement à Constantinople, & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbés, & particulierement à saint Dalmace. Le clergé de Constantinople présenta en cette occasion une requête à l'empereur, non moins ferme que respectueuse. Si vôtre majesté, disent-ils, approuve la déposition de Cyrille & de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes périls que ces saints personnages ; persuadés que c'est leur rendre la récompense convenable, de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'appuïer le jugement de ceux qui sont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des sieges, & qui, aprés avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme ; c'est saint Cyrille. Et n'exposés pas toute la terre à une confusion generale, sous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la separation d'une petite partie de l'Orient,

Conc. Eph. p. 778.

qui ne se separeroit pas, si elle vouloit obéïr aux canons. Car si le chef du concile écumenique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposés avec ces saints personnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne souffrés donc pas, que l'église qui vous a nourri, soit ainsi déchirée, ni que l'on voïe des martyrs de vôtre tems ; mais imités la pieté de vos ancêtres, en obéïssant au concile, & soutenant ses decrets par vos ordonnances.

AN. 431. Août.

Saint Dalmace s'étant mis en priere sur ce sujet, une voix descenduë du ciel lui ordonna de sortir de son monastere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir; quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions, qui se faisoient à l'occasion des tremblemens de terre. Il sortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monasteres, conduits par leurs abbés. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs ; & un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrerent dans le palais, étant appellés par l'empereur: les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbés sortirent, aïant reçû une réponse favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur? Les abbés répondirent: Allons à l'église de saint Mocius, & l'on vous lira la lettre : vous apprendrés aussi la réponse de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'église de saint Mocius à une extrêmité de la ville, prés la porte dorée. Les

Conc. Eph. p. 751. E.

Cang. C. P. lib. IV. n. 65. p.

AN. 431.

Août.

moines marchoient toûjours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pseaume. Le peuple les voïant passer, crioit contre Nestorius.

Conc. Eph. p. 754.

Quand ils furent arrivés à l'église de saint Mocius, on lût la lettre du concile; & le peuple s'écria tout d'une voix : Anathême à Nestorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit : Si vous voulés entendre, faites silence : ne vous troublés point, & donnés-vous patience. L'empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au saint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à present vous dire : car ne croïés pas que je veüille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses peres. Enfin il a reçû la lettre comme il falloit, il l'a lûë; & y ajoûtant foi, il a dit : S'il est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a t il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtés. De l'autre parti, plusieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter, ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soutenir le parti de Cyrille : Qui voulés-vous

Ps. 52. b.

lés-vous écouter, six mille évêques, ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu: Vous avés bien dit: priés pour moi. Je sçai que l'empereur est attaché à Dieu & au saint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priés donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius.

AN. 431. Août.

VII. Réponses des catholiques de Constantinople au concile. *Conc. Eph. p.* 782.

L'empereur envoïa donc un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire, de saint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoïer d'Ephese chacun les députés qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean; & cependant saint Cyrille & Memnon devoient demeurer en prison. En même-tems les évêques, qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Mesori, indiction quinziéme; c'est-à-dire, du treiziéme d'Aoust 431. où ils les felicitent de leurs souffrances, pour la bonne cause: offrant de les aller trouver; ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi; & à la tête de cette lettre sont nommés les premiers, Dalmace, Tigrius, Samson & Maximien, comme les principaux prêtres. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous,

p. 772.

p. 755.

AN. 431. Août.

& a fait plusieurs acclamations à vôtre loüange. Nous vous prions de songer désormais à rétablir nôtre église, car c'est là seule chose qui reste à faire; c'est-à-dire, d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier; mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile, pour le feliciter de sa victoire contre l'heresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin : Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici, avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll. Baluz. p. 653.
Conc. Eph. p. 785.

VIII. Députation du Concile à la Cour.

Les ordres de l'empereur aïant été déclarés à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit députés; sçavoir, le prêtre Philippe legat du pape, & sept évêques: Arcade, un des députés d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde; avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & son conciliabule schismatique: que si l'empereur, ajoutent les peres, vous oblige de communiquer avec eux; vous ne lui obéïrés, qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius; qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos présidens: qu'ils anathematiseront la doctrine de Nestorius; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints ar-

Conc. Eph. p. 780.

chevêques Cyrille & Memnon : en ce cas nous vous permettons, de leur promettre vôtre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous ferons convenu avec vous, on puiſſe faire avec eux une paix ſolide. Mais vous ne leur promettrés point vôtre communion, que le ſaint concile n'ait recouvré ſes préſidens. Sçachés au reſte, que ſi vous négligés quelqu'un de ces ordres, le ſaint concile n'approuvera point ce que vous aurés fait, & ne vous recevra point à ſa communion. Berinien évêque de Perge ſouſcrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna auſſi à ſes députés des mémoires, pour contredire aux prétentions des Orientaux ; & une lettre à l'empereur, où ils inſiſtent principalement ſur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs égliſes. On peut croire qu'ils chargerent auſſi leurs députés des réponſes aux ſept évêques, qui leur avoient écrit de Conſtantinople, & à ſaint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Conſtantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux : Comme nous croïons, ajoutent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'eſt pas venu à vôtre connoiſſance ; nous vous en envoïons des copies, & nous vous prions auſſi de nous faire ſçavoir, ſi nos mémoires ont été rendus à l'empereur ; afin que s'il ne les a pas reçûs, il ſçache les artifices qu'on a emploïés contre nous. Dans la lettre à ſaint Dalmace, le concile reconnoît que c'eſt lui ſeul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'empereur, & ajoutent : Nous ſçavons, qu'avant que Neſtorius vînt à Conſtantinople, Dieu vous

AN. 431. Août.

p. 784.

Conc. Eph. p. 773.

Coll. Baluz. 653.

An. 431. Août.

revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiés à tous ceux qui venoient à vôtre cellule: Prenés garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une méchante bête, & qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde: La procuration dont ces députés furent chargés est tres-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile: avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction: puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députés furent chargés d'une requête à l'empereur; dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille; & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa presence par écrit: soutenant, comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'église deux doc-

Conc. Eph p. 725.

trines differentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvenal de Jerusalem, sur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être alors terminée.

AN. 431. Septembre.

Aprés que les députés furent partis, l'empereur envoïa ordre à Nestorius de se retirer d'Ephese, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastere de saint Euprepius prés d'Antioche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse: ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commodités nécessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, & sa réponse pleine d'actions de graces: disant, que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion: il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) soient nottés par des lettres de l'empereur, de peur que les simples ne soient surpris.

Evagr. I. c. 7.

Baluz. synod. c. 24. c. 25.

IX. Députés oüis à Calcedoine.

Conc. Eph. p. 731. E.

Quand les députés des deux partis furent arrivés à Calcedoine, on les y fit demeurer; & on ne permit ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sedition. Les Orientaux étant arrivés à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Nestorius avoit été éloigné d'Ephese; ce qui les affligea fort, voïant que sa déposition étoit confirmée. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'est-à dire, le quatriéme de Septembre; & que ce jour-là, ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à la maison de Rufin prés de Calcedoine, & y en-

AN. 431. Septembre.

tendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainſi ils n'étoient que ſept évêques de part & d'autre.

Conc. Eph. p 735. Synod. Baluz. c. 27.

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques preſſoient la délivrance de ſaint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour ſe défendre lui-même : les Orientaux ſoutenoient, qu'il falloit commencer par regler la foi. L'empereur ordonna, que chacun lui preſentât ſa confeſſion. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impoſſible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoïerent donc aux leurs la copie de l'expoſition de foi, qu'ils avoient apportée d'Epheſe : les priant de leur en envoïer deux nouveaux exemplaires ſouſcrits. Ils ajoûtent : Tout le peuple de Conſtantinople paſſe ſans ceſſe vers nous, nous encourageant à défendre la foi ; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner priſe à nos adverſaires.

Sup. XXV. n. 54.

Conc. Eph. p 732. Synod. Baluz. c. 30.

Theodoret écrivit la même choſe à ſon métropolitain Alexandre d'Hieraple ; mais apparemment depuis : car il ne paroît pas ſi bien eſperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le conſiſtoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre ; mais juſques ici nous n'avons rien gagné. Nous avons proteſté à l'empereur avec ſerment, qu'il nous eſt impoſſible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'aïent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de Jeſus-Chriſt, veulent ſe

réconcilier avec eux, même malgré nous; c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient déslors à parler de réünion. Pour nôtre ami, c'est-à-dire, Nestorius, sçachés que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est, que l'empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit: Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de-là: car nous n'avons rien de bon à espe-rer d'ici. Tous sont gagnés par argent, & soutiennent, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées; & ils nous ont écoutés avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurés jusqu'à une heure aprés midi, s'ils avoient pû souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assemblés dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persecutent fortement: en sorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audiance du prince: plusieurs furent blessés, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a sçû, que le peuple s'assembloit avec nous, & m'aïant rencontré seul, il m'a dit: J'ai appris que vous tenés des assemblées irregulieres. Je lui ai répondu: Puisque vous me donnés la liberté de parler, écoutés-moi avec indulgence. Est-il juste que ces heretiques excommuniés fassent les

AN. 431. Septembre.

fonctions ecclesiastiques ; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'église ? Il m'a dit : Que voulés vous que je fasse ? J'ai répondu : Ce que fit le comte Jean quand il vint à Ephese. Car voïant qu'ils celebroient les assemblées, & non pas nous, il les empêcha, en disant : Jusqu'à ce que vous aïez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres de les celebrer. Vous deviés ordonner de même à l'évêque de cette ville : de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusqu'à ce que nous fussions d'accord. L'empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit : Ne nous commandés donc rien non plus. Nous prendrons une église & nous celebrerons l'assemblée, & vous verrés qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajouté : Dans nos assemblées il n'y a ni lecture des saintes écritures, ni oblations ; mais seulement des prieres pour la foi & pour vôtre majesté, & des discours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché jusqu'ici. Nos assemblées croissent toûjours ; mais nous sommes tous les jours en peril & en crainte, voïant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche, qui est son adieu, prononcé dans la même assemblée.

Conc. Eph. p. 733. p. 735.

Les schismatiques ne manquerent pas d'envoïer d'Ephese à leurs députés la profession de foi, qu'ils demandoient ; avec des lettres, où ils insistoient toûjours sur la condamnation des douze articles de saint Cyrille ; soutenant que c'étoit les autoriser, que de confirmer la déposition de Nestorius. Ils

p. 743. 744.

Ils envoïerent en même-tems à leurs députés l'exposition des douze articles, que S. Cyrille venoit de faire à Ephese, à la priere du concile.

AN. 431. Septembre.

L'empereur entendit les députés jusques à cinq fois. Enfin retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Calcedoine, & commanda aux députés catholiques de venir à Constantinople, pour y ordonner un évêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la seconde: car la premiere est celle dont ils avoient été chargés en partant d'Ephese. Dans celle-ci, les députés demeurés à Calcedoine protestent devant Dieu, que si les partisans de l'heresie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Constantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine: il y aura necessairement un schisme, qui divisera toute l'église: car disent-ils, & nous & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoïé un livre de S. Ambroise contraire à cette doctrine. C'est à l'empereur qu'ils parlent.

Part. 3. conc. Eph. c. 1. Epist. p. 745. Conc. Eph. p. 730. A.

p. 728. Baluz. synod. c. 34.

Ils écrivirent en même-tems à Rufus évêque de Thessalonique, pour essaïer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile: afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippe son subdélegué à Ephese. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de saint Ambroise, envoïé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui est plutôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluënt que l'Italie est pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut

Conc. Eph. p. 736.

AN. 431.
Septembre.

écrite, il n'y avoit pas encore aſſés de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la diviſion arrivée à Epheſe à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainſi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Epheſe en general, & être tombée contre ſon intention entre les mains des ſchiſmatiques. Car il eſt bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à ſaint Cyrille.

X.
Fin du concile d'Epheſe.
Coll. Baluz. p. 156.

Cependant l'empereur Théodoſe écrivit au concile en ces termes : Comme nous préferons la paix des égliſes à toute autre affaire : nous avons eſſaïé de vous mettre d'accord, non ſeulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puiſqu'il n'a pas été poſſible de vous réünir, & que vous n'avés pas même voulu entrer en diſcours ſur les matieres conteſtées : nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chés eux, & à leurs égliſes, & que le concile d'Epheſe ſoit ſeparé : que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Epheſe. Au reſte nous vous déclarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux ; puis qu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en diſpute avec eux. Si vous cherchés donc la paix de bonne foi, faites-le-nous ſçavoir : ſi-non, ſongés à vous retirer inceſſamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu ſait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, auſſi-bien que par celle des ſchiſmatiques, que les députés catholiques n'avoient point voulu diſputer avec eux ſur la doctrine devant l'empereur, comme ſi elle eût

été douteuse ; & s'étoient contentés de soûtenir les actes du concile, & de montrer que la déposition de Nestorius étoit juste & canonique ; & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & insoutenable. AN. 431. Octobre.

A ce coup les députés des schismatiques perdirent toute esperance. Il envoïerent à l'empereur une troisiéme remontrance pleine de reproches, de protestations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendés pas, disent-ils, à cette priére, nous secoüerons la poussiere de nos pieds, & nous crierons avec saint Paul : Nous sommes innocens de vôtre sang. Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti à Ephese, qu'encore que l'empereur leur eût donné audiance jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles : que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignent de la tyrannie de Cyrille ; qui a, disent-ils, gagné tout le monde par séduction, flaterie & par présens : ensorte que lui & Memnon demeurent à leurs églises ; tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoïé à son monastere. Telle fut la fin du concile d'Ephese. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçu avec une tres-grande joïe, le troisiéme jour d'Athyr, c'est-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Eph. p. 730. Synodic. c. 35.

Act. XVIII. 6

Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

Conc. Eph. p. 1057. D.

Cependant on proceda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui étoient déja avec les légats du saint siege & les autres députés du concile d'Ephese, présiderent à cette élection. On proposa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si

Coll. Baluz. p. 581. c. 70.

Socr. VII. c. 35.

Sup. XXIV. n. 54.

AN. 431.
25. Octobre.

quelques-uns des plus puiſſans ne s'y fuſſent opposés ; ſous prétexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçû. Enfin on élut Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande reputation de pieté depuis long-tems, pour avoir fait faire à ſes dépens des tombeaux pour la ſepulture des perſonnes pieuſes. Au reſte, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux legats du pape, qu'il avoit été élevé dans l'égliſe Romaine. Il fut ordonné le Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois aprés la dépoſition de Neſtorius.

Epiſt. Celeſt. Conc. Eph. 3. p. c. 23. p. 1080. E. Socr. VII. c. 37.

Auſſi-tôt aprés les évêques qui s'étoient aſſemblés en concile pour cette ordination, en donnerent avis au pape, à ſaint Cyrille, & autres évêques des grands ſieges, ſuivant la coûtume. De ces lettres il ne reſte que celle qui fut adreſſée aux évêques d'Epire, que les ſchiſmatiques vouloient ſurprendre comme les autres, en faiſant croire, qu'ils communiquoient au concile d'Epheſe. Le concile de Conſtantinople leur envoïe pour plus grande ſûreté la lettre du concile d'Epheſe, où étoient les noms des ſchiſmatiques. Nous avons auſſi la lettre que Maximien en ſon particulier écrivit à ſaint Cyrille, où il lui demande le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils ; & les réponſes de ſaint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'incarnation, & anathématiſe de nouveau Apollinaire.

Conc. Eph. 3. p. c. 19. Conc. Eph. p. 801.

Sup. XXV. n. 59. 3 p. c. 17.

Ibid. c. 18. 19.

XI.
Lettre du pape S. Celeſtin pour la doctrine de S. Auguſtin.

Les lettres au pape ſaint Celeſtin ſur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, &

le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. AN. 431.
C'est environ le tems que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défense de saint Augustin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine aprés sa mort. Prosper & Hilaire qui en avoient écrit à saint Augustin, allerent à Rome, & se plaignirent au pape saint Celestin; ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Venerius évêque de Marseille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à vôtre préjudice; vôtre silence en cette occasion est suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent sçavoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher? si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin homme de sainte mémoire, a toûjours été dans nôtre communion, pour son mérite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon: sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptoient entre les principaux docteurs: il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devés resister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, & leur imposer silence.

Sup. XXIV. n. 58. 59.

Tom. 2. conc. p. 1611. Celest. ep. 1.

c. 2.

A cette lettre du pape saint Celestin, sont joints neuf articles touchant la grace, cités comme partie

Ap. Leo Quesn. p. 73.

AN. 431. de la même lettre, dés le commencement du siecle suivant.

V. Not. Sirm. p. 1618. A. & Diss. 3 Quesn.

Ces articles sont précedés d'un avertissement, qui porte : que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques, & qui anathématisent Pelage & Celestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres : comme s'ils avoient excedé les bornes necessaires, font profession de n'approuver que ce que le saint siege a défini. C'est pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les papes ont déja fini touchant la grace, contre les défenseurs criminels du libre arbitre, & y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & personne ne peut sortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre, si la grace de Dieu ne le releve. 2. Personne n'est bon par lui-même : il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3. Personne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon & les desirs de la chair : si par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la perseverance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4. Personne n'use bien du libre arbitre, que par la grace de Jesus-Christ. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les désirs, les œuvres & les mérites des saints, se doivent

Ep. 24. tom. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

rapporter à la gloire de Dieu, parce que perſonne ne lui eſt agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape Zoſime, à tous les évêques du monde, y joignant la réflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opére tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la ſainte penſée, le pieux deſſein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu: car ſi nous pouvons quelque bien; c'eſt par celui, ſans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zoſime, qui eſt perduë. 7. La grace de Jeſus Chriſt, par laquelle nous ſommes juſtifiés, ne ſert pas ſeulement pour la remiſſion des pechés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre : non ſeulement en nous donnant l'intelligence des commandemens, pour ſavoir ce que nous devons déſirer ou éviter; mais en nous faiſant aimer, & pouvoir ce que nous connoiſſons qu'il faut faire; & non ſeulement pour le faire plus facilement, mais abſolument pour le faire. Tiré des canons trois, quatre & cinq, du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons auſſi ce que nous devons croire, par les priéres établies dans tout le monde par les apôtres, & obſervées uniformement dans toute l'égliſe catholique, qui demandent que la foi ſoit donnée aux infidéles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques; la charité aux ſchiſmatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catécuménes. Ces prieres ne ſont pas de vaines formules, puiſque l'on en voit les effets en pluſieurs converſions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorciſmes & du ſouffle, que toute l'égliſe

AN. 431.

Sup. l. XXIII. n. 56.

Sup. l. XXII. n. 48.

AN. 431. observe, pour préparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.

Il faut donc confesser que la grace de Dieu prévient les mérites de l'homme: qu'elle n'ôte pas le libre arbitre; mais le délivre, l'éclaire, le redresse & le guerit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mérites, & leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faisons ce qu'il veut: mais ses dons ne sont pas oisifs en nous; nous cooperons à sa grace, & si nous sentons quelque relâchement, qui vient de nôtre foiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement, par ceux qui ont combattu les heretiques: nous ne les méprisons pas, mais n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir déclaré ce que nous croïons être de la foi catholique.

c. 13.

XIII. S. Patrice en Irlande. *Sup XXV. n. 15.*

Le pape saint Celestin aïant reçû avis de la mort de saint Pallade, qu'il avoit envoïé en Ecosse, substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoïa prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecosse, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'aïant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monastere de saint Martin, c'est-à-dire, à Marmontier, y reçût la tonsure monastique, & y demeura trois ans. Il retourna dans

Bolland. 17. mart. tome 7. p. 522. §. 7.

dans la grande Bretagne, puis il passa en Italie, où il emploïa sept ans à visiter les monasteres du païs & des îles voisines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprés de saint Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la conversion des Irlandois : Il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & passa environ sept ans auprés de S. Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'île d'Arles; c'est-à-dire, à Lerins, & y demeura neuf ans. AN. 431.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voïage de Rome, & ce fut alors que le pape saint Celestin l'ordonna évêque, & l'envoïa en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'évangile avec grand succés, son zele étant soutenu par les miracles; & il est reconnu pour l'apôtre de cette île. Environ un an aprés il fonda le monastere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé S. Dunnius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du païs. La vie de saint Patrice étoit austere: il fit tous ces voïages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est à-dire, jusqu'à son épiscopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à se servir d'un chariot. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chés les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimés, composés par leurs Bardes, & contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voïages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de quatre-vingt-trois ans.

Le pape saint Celestin aïant reçû à Noël 431.

AN. 431.

15 Mars.
XIV.
Lettres de S. Celestin à C.P.

les lettres d'avis de la condamnation de Neſtorius, & de l'election de Maximien, évêque de Conſtantinople : les fit lire dans l'égliſe ſaint Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui eſt le ſujet de la fête : & cette lecture attira les applaudiſſemens de tout le peuple. Enſuite le pape fit réponſe par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, ſous le conſulat d'Aëtius & de Valere, c'eſt à-dire, du quinziéme de Mars 432. La premiere eſt adreſſée au concile d'Epheſe, c'eſt à-dire, aux évêques qui y avoient aſſiſté : car il y avoit ſix mois que le concile étoit ſeparé. Le pape y felicite les peres de leur victoire ſur l'hereſie, de la dépoſition de Neſtorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme ſucceſſeur immédiat de Siſinnius : tenant le ſiege pour vacant pendant le pontificat de Neſtorius ; & qu'il a aſſiſté en eſprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il ſe plaint que Neſtorius ſoit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à ſon parti ; & exhorte les peres à faire enſorte, qu'il ſoit éloigné tout à fait, & envoïé dans quelque ſolitude. Il vient enſuite aux complices de Neſtorius, & dit qu'il faut agir en ces occaſions avec grande circonſpection. S'ils ſe convertiſſent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnés avec les auteurs de l'hereſie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés & chaſſés de leurs ſieges, juſqu'à ce qu'ils ſe déclarent catholiques : quand même par ſurpriſe l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a eſperance de correction, nous déſi-

Tom. 3 Conc Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.

rons que vous lui écriviés, & que s'il ne condamne par écrit la nouvelle heresie, l'église ordonnera de lui, suivant qu'elle y est obligée par l'interêt de la foi.

AN. 432. 15. Mars.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Theodose : elle loüe son zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'église Romaine ; mais il insiste principalement sur la necessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'heresie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere ; sçavoir, de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avoit laissé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'emploïer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs, & de monasteres, ce qui étoit mal executé. La troisiéme lettre est à Maximien, pour l'exhorter à reparer les désordres de l'église de Constantinople, & à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Celestius, c'est-à-dire, de Pelage, dont les sectateurs faisoient toûjours de nouveaux efforts pour se relever. La quatriéme lettre est adressée au clergé & au peuple de Constantinople. Le pape y marque toute la suite de l'affaire ; le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zele de saint Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même : le concile demandé par Nestorius, & auquel toutefois il n'a osé se presenter : le secours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Ensuite le pape exhorte l'église

Ibid. c. 21.

c. 22.

AN. 432.

15. Mars.

de Conſtantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a priſe dans l'égliſe Romaine, & à demeurer ferme dans la foi. Ces quatre lettres furent envoïées par le prêtre Jean & le diacre Epictet, qui avoient apporté à Rome celles de Conſtantinople; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Conſtantinople vers pâques, qui cette année 432. étoit le troiſiéme d'Avril.

p. 1071. D.

XV.
Mort de S Celeſtin Sixte III. pape.
S.sp.l.XXIV. n. 32.

Le pape ſaint Celeſtin ne ſurvécut que trois ſemaines à la date de ces lettres, & mourut le ſixiéme d'Avril de la même année: aprés avoir tenu le ſaint ſiege neuf ans & dix mois. On dit qu'il inſtitua de chanter les pſeaumes avant le ſacrifice de la meſſe, au lieu qu'auparavant on ſe contentoit de lire les épîtres de ſaint Paul & l'évangile: ce qui ſignifie apparemment qu'il inſtitua le pſeaume de l'introïte, comme ſaint Auguſtin témoigne, que de ſon tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pſeaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celeſtin dédia la Baſilique de Julie, & y offrit pluſieurs vaſes d'argent, & pluſieurs à ſaint Pierre, le tout du poids de 1136. livres Romaines, c'eſt-à-dire, 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celeſtin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-ſix évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priſcilla; & le ſaint ſiege vaqua vingt jours. Son ſucceſſeur fut Sixte troiſiéme du nom, natif de Rome. qui fut ordonné le vingt-ſixiéme d'Avril 432. & tint le ſaint ſiege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'égliſe Romaine, & c'eſt à lui que ſaint Auguſtin

II. Retract. II.

Chr. Proſp. & Marcell.

Sup. l. XXIII. n. 57.

avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace. AN. 432.

L'ordination de ſaint Sixte ſe fit d'un commun conſentement de tout le monde; & en préſence de deux évêques Orientaux, Hermogene, de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoïés par les évêques qui avoient aſſiſté au concile d'Epheſe, avec des lettres de recommandation de S. Cyrille. S. Sixte les chargea de ſes réponſes à S. Cyrille & aux autres évêques: quoiqu'il eût déja ſuffiſamment déclaré ſon ſentiment, par les lettres, dont il avoit chargé les clercs de l'égliſe de Conſtantinople, & un diacre de ſaint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius: la premiere à ſaint Cyrille en particulier, la ſeconde circulaire à tous les évêques qui les avoient députés. Elle ſert à deux fins; premierement, à leur faire part de ſon ordination, ſuivant la coûtume: En ſecond lieu à procurer la réünion des égliſes d'Orient. Il loüe le zele de ſaint Cyrille; qui ſans eſprit de vangeance, oubliant les injures qu'il avoit ſouffertes, ne ſonge qu'à rétablir la paix des égliſes. Le pape déclare qu'il eſt du même avis: que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoïe aux égliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réünir. Il déclare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'égliſe a condamné.

Baluz. Coll. p. 658.

XVI. Diviſion en Orient.

Synod. Baluz. c. 38.

En effet, la diviſion étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chés lui aprés le concile d'Epheſe, écrivit d'Ancyre à Antiochus préfet du prétoire, que ni lui, ni ceux de ſon parti ne tenoient

AN. 432. point pour évêques Maximien de Conſtantinople, ni ſes ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres égliſes : le priant de le déclarer à l'empereur & à ſon conſiſtoire. A Tarſe, Jean & ceux de ſon parti s'aſſemblerent en concile, & dépoſerent de

c. 66. 141. 174 nouveau ſaint Cyrille & les ſept évêques qui avoient été à Conſtantinople pour l'ordination de Maximien ; ſçavoir, Arcade legat du pape, Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Philippes, Firmus de Ceſarée

Socr 5. c. 34. Liberat. c. 6. en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, aſſembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la dépoſition

Baluz. ſynod. c. 39. de ſaint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui déclarer qu'ils déteſtoient les articles de ſaint Cyrille, & le prier de ne point ſouffrir qu'ils fuſſent enſeignés dans aucune égliſe.

Jean d'Antioche & ſon concile ſuſpendirent auſſi

Sup. liv. XXV. n. 27. de leur communion Rabbula évêque d'Edeſſe, dont nous avons marqué la converſion. Il avoit aſſiſté

Synod. c. 43. au concile d'Epheſe, où d'abord il avoit ſuivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de ſaint Cyrille, comme ſeule veritable, & avoit anathematiſé Theodore de Mopſueſte & ceux qui liſoient ſes écrits : il avoit auſſi condamné les écrits d'André de Samoſate & de Theodoret contre ſaint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Oroëne de ne

c. 44. point communiquer avec Rabbula, juſqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même tems, Theodoret toûjours plein de ſes pré-

AN. 432.

jugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Ephese. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Nestorius.

Merc. Garn. p 265. Auct. Theod. Baluz. synod. c. 40. 47.

Les catholiques de leur côté agissoient vigoureusement contre les schismatiques, étant soutenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Césarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius; mais le comte Longras envoïa des Isaures au secours d'Eutherius, qui se trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à sa place. Celui-ci dit qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au théâtre attendre les spectacles. A Marcianople métropole de la Mesie, à la place de Dorothée, partisan de Nestorius, on ordonna Saturnin; & Plintha maître de la milice alla pour le mettre en possession : le peuple y résista vigoureusement : toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut aussi chasser Hellade de Tarse, parce qu'il refusoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut plusieurs autres évêques chassés.

c. 45.

c. 40.

Conc. C. P. tom. 4. p. 183. 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.

XVII.
Aristolaus envoïé pour la paix.

Pour remedier à ces désordres, l'empereur Theodose fit venir vers lui Maximien, & plusieurs autres évêques, qui étoient demeurés à Constantinople depuis son ordination; & les consulta sur les moïens de procurer la paix à l'église. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi : que Jean

Epist. Cyr. ad Acac. Conc. Eph p. 3. c. 35.

AN. 432. d'Antioche anathématise la doctrine de Nestorius, & approuve sa déposition ; & que Cyrille de son côté oublie tout ce qui s'est passé à Ephese. L'empereur aïant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrés incessamment à Nicomedie, sans amener aucun évêque, mais seulement quelque peu de clercs, pour vous servir. Nous avons aussi mandé au tres-saint évêque Cyrille de s'y trouver ; mais nous ne voulons point que vous veniés, ni l'un, ni l'autre en nôtre presence, que vous ne vous soïés vûs & parfaitement reconciliés. Cependant il ne se fera rien de nouveau touchant les dépositions & les ordinations d'évêques : toutes choses demeureront en état. Les clercs suffisent pour le service des églises jusqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape saint Celestin, comme vivant, ce qui marque qu'elle est écrite avant que la nouvelle de sa mort fût arrivée à Constantinople, c'est-à-dire, avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de credit sur l'esprit de Jean d'Antioche : il écrivit aussi à saint Simeon Stylite, à qui sa vie miraculeuse donnoit une grande autorité. Aristolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres, & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main forte.

Ibid. c. 24.

c. 26.

c. 25.

Jean d'Antioche en aïant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Constantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des schismatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller ou non, il faut consulter ensemble ce que je dois

Synod. Baluz. c. 50.

dois répondre : si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est elle si foible, que quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin : quelques uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voïage. Je vous prie donc aprés l'assemblée, qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plutôt avec le saint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverés. Vous prendrés prétexte de venir saluer le maître de la milice. AN. 432.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche; où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit: *Synod. Baluz.* Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par là, les écrits de saint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à saint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoïa ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui même, & porta le tout à Alexandrie : d'où il renvoïa la réponse de S. Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime. *c. 55.*

AN. 432.

XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée.

c. 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant; mais ce que j'ai écrit n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius; & si je le retracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, & que nous aurons eu tort de le condamner & le déposer. Vous voïés donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la division. Ils devoient plûtôt quand ils vinrent à Ephese, condamner avec nous Nestorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphêmes de Nestorius, & que nous nous efforcions tous, & vous-même, de le ramener à la raison. Enfin le concile voïant qu'il persistoit, même à Ephese, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du sacerdoce; mais en même-tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs, pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le désire, & l'utilité de l'église, & pardonner tout comme à mes freres. Mais aussi c'est la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius, & qu'ils anathematisent ses blasphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des églises ne soit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent incon-

ſiderément les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius; je déclare, que par la grace du Sauveur, j'ai toûjours été orthodoxe; j'anathematiſe Apollinaire & tous les autres heretiques: je confeſſe que le corps de Jeſus-Chriſt eſt animé d'une ame raiſonnable; qu'il ne s'eſt point fait de confuſion; que le Verbe divin eſt immuable & impaſſible ſelon ſa nature. Mais je ſoutiens que le Chriſt & le Seigneur fils unique de Dieu, eſt le même, qui a ſouffert en ſa chair, comme dit ſaint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Neſtorius; & lorſque la paix ſera renduë aux égliſes, & que nous pourrons écrire librement & fraternellement, il me ſera facile de contenter tout le monde ſur ces articles: car nôtre doctrine & nôtre conduite eſt approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir ſoin d'entretenir auſſi la paix avec eux. Au reſte, le tribun Ariſtolaüs a tellement adouci les eſprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte, affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi; qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponſe de ſaint Cyrille à Acace de Berée. Le pape ſaint Sixte lui écrivit auſſi en même-tems: apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réünion.

AN. 432.

1. Pet. IV. 7.

Synodic. c. 55.

La lettre de ſaint Cyrille fut reçûë diverſement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle ſauvoit la doctrine, & que ſaint Cyrille reconnoiſſoit ſuffiſamment les deux natures en Jeſus-Chriſt; & ils crurent, que l'on devoit uſer de condeſcendance pour le reſte. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hiera-

d. c. 55.

AN. 432. ple de se trouver à Antioche s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoïer à saint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit: il écrivit aussi la même chose à Theodoret, & leur envoïa à tous deux la lettre de saint Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que saint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit selon lui soutenuë dans les douze articles; mais il refusa de souscrire à la condamnation de Nestorius; disant, qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses œuvres.

c 60 61.66.70 71.72.

c. 57, 58. 64. 65. 69.

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta absolument la lettre de saint Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs; voulant qu'il commençât par condamner ses douze articles, & soutenant qu'il ne falloit point user de condescendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit il, d'Acace & de Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutît: & si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu j'aurois tout quitté, & m'en serois fui au désert. J'arracherois plutôt mon œil droit, & je couperois plutôt ma main droite, que de consentir à cette impieté. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en Egypte, pour s'assurer mieux des sentimens de saint Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarse, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de saint Cyrille. André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croïoit que saint Cyrille étoit toûjours dans l'erreur; mais il croïoit

c.58.64.

c.69.

c 67.68.73. 74.

c.59.

avec Theodoret, que l'on pouvoit pour le bien de la paix, uſer de condeſcendance, & condamner en general ceux qui admettoient deux Fils, ou qui diſoient que Jeſus-Chriſt étoit un pur homme. AN. 432. c. 62. 63.

XIX. Paul d'Emeſe à Alexandrie.

Jean d'Antioche croïoit, que c'étoit aſſés que ſaint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confuſion des natures: c'eſt pourquoi, comme il déſiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout ſon pouvoir. Aprés une meure déliberation, ils réſolurent de prier Paul évêque d'Emeſe, d'aller en Egypte, pour conferer avec ſaint Cyrille; ſçachant combien les affaires ſe traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit ſouſcrit pour Acace de Berée au concile d'Epheſe. Il entreprit le voïage; & Jean d'Antioche donna part de cette réſolution à Alexandre d'Hieraple: l'exhortant à l'approuver, & lui repreſentant, que le tems ne permettoit pas de traiter les choſes à la rigueur, ni de vouloir l'emporter abſolument: que ce n'étoit pas une occaſion de renoncer à tout, & de s'expoſer au martyre, & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de l'égliſe. Alexandre ne goûta pas cette propoſition, & demeura toûjours dans ſa dureté; mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Meſie, approuverent la députation de Paul: recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jeſus-Chriſt deux natures ſans confuſion. c. 76. c. 77. 136.

Paul d'Emeſe étant arrivé à Alexandrie, fut obligé

AN. 432.

Cyr. ep. ad Acac. 3 p conc. Eph. c. 35. Synodic. c. 80.

d'attendre quelque tems, à cauſe d'une grande maladie de ſaint Cyrille. Enſuite, ſaint Cyrille s'entretint avec lui fort au long, ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe contre lui; mais voulant tout oublier, & venir à quelque choſe de plus important, il lui demanda, s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche; Paul lui en rendit une, où il diſoit: J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même ſans vous avoir vû; mais ces articles ont été cauſe de la diviſion. Nous ne pouvions croire du commencement, qu'ils fuſſent de vous, tant ils nous paroiſſoient éloignés de la doctrine de l'égliſe. Vous les avés déja bien corrigés; & nous avés donné de grandes eſperances, par la lettre à Acace, qui a réjoüi tous ceux qui aiment la paix de l'égliſe. Quand elle ſera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjoüis, c'eſt que vous avés reçû agréablement la lettre de nôtre pere commun, le bienheureux Athanaſe, qui ſuffit pour terminer tous les differends. Jean d'Antioche exhortoit enſuite ſaint Cyrille à concourir à la paix, pour faire ceſſer les anathêmes & les perſecutions reciproques des évêques, la diviſion des peuples, & les inſultes des Juifs & des païens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emeſe, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Ep. ad Acac. p. 1115 A. epiſt. ad Don. c. 38. p. 1152. E.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cauſe des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'appaiſer. Ainſi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, & dit: Ceux qui devroient nous demander pardon du paſſé, veulent-

ils nous offenser de nouveau ? J'attendois plûtôt quelque consolation. Paul d'Emese assura avec serment, que leur dessein n'avoit point été de l'offenser, & que Jean avoit écrit ainsi par simplicité & par zele pour la vraïe doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité dissimuler & se païer de cette excuse : mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres ecclesiastiques, il l'obligea à donner sa déclaration par écrit, qu'il renonçoit au schisme. Elle étoit conçûë en forme de lettre adressée à saint Cyrille present. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoïé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté : ce qui étoit, ajoûte-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi regler ce qui regarde Nestorius : je déclare, que nous recevons l'ordination du tres-saint évêque Maximien : que nous tenons Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople, pour déposé : que nous anathematisons les impietés qu'il a enseignées ; & que nous embrassons sincerement vôtre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avés reçûë, comme vôtre propre foi ; & dont la copie est inserée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excités de part & d'autre, & ramenons les églises à leur premiere tranquilité. L'exposition de foi ne se trouve plus inserée à cette déclaration ; mais ce doit être la même, qui fut depuis inserée à la lettre de Jean d'Antioche.

AN. 432.

Conc. Eph. 3. p. c. 28.

AN. 432.

25. Decembre.

Epist. ad Theogn D. 5. p. 2. Cyr p. 152.

Conc. Eph. p. 3. c. 31.

Aprés cette déclaration, Paul fut admis aux prieres ecclesiastiques, & prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en presence de saint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, & selon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annoncer la paix avec les Anges; puis, entrant dans le mystere du jour, il dit nettement : Marie mere de Dieu enfante Emmanuël. Alors le peuple s'écria : C'est la foi, la voila ; c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe : c'est ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi, soit anathême. Paul d'Emese continua : Qui ne dit pas & ne pense pas ainsi, soit anathême & rejetté de l'église. Il reprit son discours, & continuant d'expliquer le mystere, il vint à dire : Car le concours des deux natures parfaites; je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria : Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe : digne de Cyrille : don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathematisant expressément ceux qui disoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, & relevant la confession de saint Pierre, qui reconnoît un seul Fils du Dieu vivant. Ensuite il laissa la parole à saint Cyrille, selon la coûtume.

Matth. XVI. 16.

Ibid. c. 32.

Paul d'Emese, n'aïant pas eu ce jour-là assés de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande église d'Alexandrie, huit jours aprés; sçavoir, le sixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le sermon fut plus long, & il y expliqua exactement

tement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables; & ſaint Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet. AN. 433. *c. 33.*

Paul vouloit, que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom: & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais ſaint Cyrille s'y oppoſa: ſoutenant, que la déclaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul, & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa déclaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques dépoſés, pour le rétabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dés le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille déclara, qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Cyr. epiſt. ad Acac. Mel. p. 1116. B.

Epiſt. ad Don. p. 1153. C.

Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la déclaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire; & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion, pour lui; mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la déclaration. Les deux clercs accompagnerent le tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuïant des longueurs de cette négociation. Il promit avec ſerment à ſaint Cyrille, que le projet de la déclaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit à Conſtantinople; & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie,

Epiſt. ad Theogn. t. 5. p. 153.

AN. 433. que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la déposition de Nestorius, & la condamnation de ses dogmes.

XX. S. Cyrille agit à C. P. *Epist. Epiph. Synodic c. 203*

Cependant saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette négociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulquerie, à Paul préfet de la chambre, à Romain chambellan; à deux dames, Marcelle & Droseria; & il leur envoïa des benedictions, c'est-à-dire, des presens. Il en donna aussi à un autre préfet, nommé Chrysorete, qui étoit opposé aux interêts de l'église; & il le fit solliciter de se désister de ses poursuites, par deux autres officiers, à qui il envoïa des présens. C'est ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople; par laquelle il le presse d'agir de son côté, pour la conclusion de cette affaire. Suppliés, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne soit plus mention de cet impie, c'est-à-dire, de Nestorius: que l'on écrive aussi à Aristolaüs, afin qu'il le presse. Priés le saint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius: priés aussi le saint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis heresiarque. Epiphane ajoûte: Vous verrés par le mémoire ci joint, ceux à qui on a envoïé des présens, & combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous: car nos clercs sont affligés, qu'elle soit dépoüillée à cause de ce trouble,

& qu'elle doive au comte Ammonius, quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoïé d'ici ; & on lui a encore écrit de donner aussi des présens aux dépens de vôtre église, à ceux que vous connoissés interessés, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priés Pulquerie, qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorete, pour abattre sa puissance ; autrement nous serons toûjours maltraités. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople. AN. 433.

Quelques uns y murmuroient de l'accord commencé ; & faisoient courir le bruit, que saint Cyrille s'étoit retracté & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Car les Nestoriens, qui vouloient revenir, interpretoient ainsi sa lettre à Acace de Berée. Cela obligea saint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoste & Charmosyne, & au diacre Leonce ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à dire, ses agens, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation, & conclut en ces termes : Ne laissés donc personne en peine : je ne suis pas si dépourvû de sens, que d'anathematiser ce que j'ai écrit. J'y persiste, & suis dans les mêmes sentimens : car ils sont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres.

Epist. t. 5. ap. Cyr. p. 152.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche. *Conc. Eph. p. 3. c. 30.*

Jean d'Antioche se rendit enfin, & écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'église, & pour satisfaire à l'ordre de l'empereur : il a donné commission à Paul d'Emese de faire la paix, & de donner en son nom l'exposition de foi, dont

AN. 433. ils sont convenus en ces termes : Quant à la Vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous sommes obligés de dire ce que nous en pensons ; non pour ajouter quoique ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les mysteres ineffables ; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc, que nôtre Seigneur Jesus-Christ est le Fils unique de Dieu : Dieu parfait, & homme parfait, composé d'une ame raisonnable & d'un corps engendré du pere avant les siecles selon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre salut, de la Vierge Marie, selon l'humanité ; le même consubstantiel au Pere, selon la divinité, & consubstantiel à nous, selon l'humanité : car les deux natures ont été unies ; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mere de Dieu, parce que le Verbe Dieu s'est incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangelistes & des apôtres, touchant Nôtre-Seigneur : nous sçavons que les theologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, & les autres separément comme à deux natures ; attribuant à Jesus-Christ celles qui sont dignes de Dieu, selon sa divinité, & les plus basses, selon son humanité.

Aïant reçû cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, & ôter les scandales ; de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople ; & nous

anathematisons ses mauvaises & profanes nouveautés de paroles : parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme vôtre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du tres-saint évêque Maximien, en l'église de Constantinople, & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enseignent la foi pure & orthodoxe. AN. 433.

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Avril 433. Il fit lire ensuite dans l'église, la lettre de Jean d'Antioche & sa réponse, dont il chargea Paul d'Emese. Outre les témoignages de joïe & d'amitié, elle contenoit aussi la déclaration de Jean d'Antioche, & quelques éclaircissemens de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. On m'accuse, dit-il, de dire que le sacré corps de Jesus-Christ a été apporté du Ciel, & non pas tiré de la sainte Vierge ; comment l'a-t-on pû penser, puisque presque toute nôtre dispute a roulé sur ce que je soutenois, qu'elle est mere de Dieu? comment le seroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous disons que Jesus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terrestre : le second est venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même ; Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce soit proprement le Verbe, qui soit venu du ciel,

Conc. Eph. p. 3. c. 29.
Ibid. c. 34.
p. 1108. E.
I. Cor. XV. 47.
Joan. III. 13.

AN. 433. on l'attribuë auſſi à l'homme, à cauſe de l'unité de perſonne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou une confuſion du Verbe avec la chair. J'en ſuis ſi éloigné, dit ſaint Cyrille, que je crois qu'il faut être inſenſé pour le penſer ; & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toûjours ce qu'il eſt ſans alteration. Nous reconnoiſſons tous auſſi, qu'il eſt impaſſible, quoiqu'il s'attribuë les ſouffrances de la chair ; comme ſaint Pierre a dit ſi ſagement : Jeſus-Chriſt aïant ſouffert en ſa chair, & non pas en ſa divinité. Il déclare encore, qu'il ſuit en tout la doctrine des peres, particulierement de ſaint Athanaſe, & le ſymbole de Nicée, ſans en alterer une ſyllable, comme aïant été dicté par le S. Eſprit ; & finit en ces termes : Aïant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de nôtre pere Athanaſe à Epictete, au préjudice de pluſieurs perſonnes : nous avons crû neceſſaire de vous en envoïer une copie tirée ſur les anciens exemplaires, que nous en avons.

p. 1109. D.

1. Petr. IV. 1.

p. 1112. C.

C'eſt que Paul d'Emeſe diſcourant avec ſaint Cyrille ſur la foi, lui demanda fort ſerieuſement, s'il convenoit de ce que ſaint Athanaſe avoit écrit à Epictete. Saint Cyrille lui dit : Avés-vous cette lettre ſans alteration ? car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé ; pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'aſſûrer ſur les exemplaires que vous avés, ſi elle eſt falſifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les aïant conferés avec ceux qu'il avoit apportés, il les trouva corrompus ; & pria

Ep ad Acac. Mel. in fine.

saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, & les envoïer à Antioche. AN. 433.

XXII. Suite de la reconciliation.

Jean d'Antioche aïant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement, aprés l'arrivée de Paul d'Emese, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. *Baluz. synod. c. 86.* Mais cette paix étoit suspecte à Theodoret; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs églises ceux qui avoient été déposés, pour la cause qu'il estimoit bonne. *c. 87.* Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. *c. 2.* Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille & nous: nous conservons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de sujet d'en douter, aprés la lettre qu'il m'a écrite: tout y est clair, & conforme à nos propositions. Il approuve & loüe nos expressions, & expose la tradition des peres, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enseigne clairement la difference des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu: en sorte qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté, & couvrir de confusion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoïe la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits; & celle que je lui ai écrite: afin que vous voïés que dans cet accord, je n'ai rien fait de honteux ni de servile.

Aristolaüs aïant ainsi heureusement terminé sa négociation, retourna à Constantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur; qu'il lui déclare que la paix est faite, que saint Cyrille & lui sont satisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve *c. 91.*

l'ordination de Maximien & la dépoſition de Neſto-
AN. 433. rius, & anathematiſe ſa mauvaiſe doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne ſoit privée : d'ordonner, que les évêques qui ont été chaſſés de leurs égliſes pendant ces troubles, ſoient rétablis, & qu'il ne reſte aucune trace de l'animoſité paſſée. Vous en avés des exemples ; & en cas pareil, on a remis les anciens évêques dans leurs ſieges, & ceux qui avoient été ordonnés pendant les troubles, ſont demeurés ſans fonction en attendant leur mort. Il ſemble que Jean d'Antioche écrivoit ainſi, pour ſatisfaire Theo-
c. 87. doret & quelques autres ; qui ne vouloient point accepter la paix, que les évêques dépoſés ne fuſſent rétablis.

Conc. Eph. p. 3. c. 27. Jean d'Antioche écrivit auſſi une lettre de communion en ſon nom, & des autres évêques qui étoient avec lui, adreſſée au pape ſaint Sixte, à ſaint Cyrille & à Maximien de Conſtantinople, où il approuve la ſentence du concile d'Epheſe contre Neſtorius : le tient pour dépoſé, anathematiſe ſes dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embraſſe la communion de tous les évêques catholiques du mon-
Ibid. c. 41. init. c. 39. de. Saint Cyrille écrivit de ſon côté au pape S. Sixte & à Maximien de Conſtantinople, pour leur faire part de cette paix.

c. 41. Les lettres de ſaint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus celebrer l'anniverſaire de ſon ordination. Tout le peuple étoit aſ-
c. 41. 42. ſemblé dans l'égliſe ſaint Pierre, quand cette heureuſe nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à ſaint

Cyrille

Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation ; toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, sous le quatorziéme consulat de Theodose avec Maxime ; c'est-à-dire, du dix-septiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de saint Sixte, étoit le vingt-sixiéme Avril : ainsi les évêques n'étoient venus qu'aprés ce jour, où le concile avoit duré long tems. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement, qu'il a suspendu son jugement.

AN. 433.

p. 1177. A.

Il y avoit des Nestoriens en Espagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu est né, & soutenoient que c'est un pur homme, qui est né de la Vierge, & a souffert sur la croix. Deux fideles nommés Vital & Tonantius, ou Constantius, aprés les avoir refutés, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capréolus évêque de Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capréolus leur répondit par une grande lettre ; où il marque d'abord, que cette heresie a été condamnée en Orient, par le concile d'Ephese ; & ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystere, & la necessité de croire l'unité de personne en Jesus-Christ.

Edit. Sirm. an. 1630.

XXIII. Ecrit de Vincent de Lerins.

La même heresie fut aussi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ses avertissemens contre les heresies, écrits vers le même tems. Car il dit vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans, que le concile d'Ephese a été celebré. Vincent étoit frere de saint Loup de Troyes ; & aprés avoir passé une partie de sa vie dans la milice seculiere, c'est-à-dire,

Edit. Baluz. p. 374.

apparemment dans les charges publiques, il se retira
Common. init. au monastere de Lerins; où profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes regles pour se garantir de toutes les
p. 325. heresies. Il y cache son nom sous celui de Peregrinus, c'est-à-dire, étranger. Il met pour fondement qu'il faut se tenir à l'autorité de la loi divine, & ensuite à la tradition de l'église catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, & chaque heretique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'église catholique qu'il faut en apprendre le vrai sens; & dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toûjours été cru par tout & de tous: car c'est là ce qui est proprement catholique, c'est à-dire, universel. Ainsi lorsqu'une partie de l'église se separe de la communion du reste, il faut préferer tout le corps à ce membre retranché; & si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'église, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvés, qui ont vêcu en divers lieux & en divers tems, dans la communion de l'église, & tenir pour certain, ce que tous ont enseigné clairement, unanimement, & sans varier.

Il apporte ensuite l'exemple des Donatistes separés du reste de l'église & des Ariens, qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'Occident: on opposoit aux Donatistes le plus grand nombre: aux Ariens toute l'antiquité. Il insiste principa-
p. 333. 336. lement sur cette maxime: qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet, que les personages considerables dans l'église enseignent quelque nouveauté; c'est pour

éprouver nôtre foi. Il en apporte pour exemple Nestorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'estime des évêques & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, refutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques : quoi qu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de réputation que d'effet. Il rapporte aussi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & il explique les erreurs de tous les trois, qu'il réfute sommairement; s'attachant particulierement à établir contre Nestorius l'unité de personne en Jesus-Christ, sans préjudice de la distinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une substance en trois personnes : en Jesus Christ p. 343.
deux substances & une personne. Il marque, que quelques-uns abusoient du mot de personne : le prenant, p. 345.
suivant la signification originaire du mot latin, pour un personnage feint comme ceux des théâtres. Ainsi quand ils disoient, que Dieu s'étoit fait homme en personne, *per personam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens.

Aprés cette digretion, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien : pour montrer, que p. 350.
l'on ne peut jamais s'appuïer sur l'autorité d'aucun p. 355.
docteur particulier; & il revient à la regle, de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui est le caractere de l'heresie : puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, p. 357.
mais un dépôt que Dieu a confié à son église. Non, p. 359.
dit-il, qu'il ne soit permis, & même utile de faire quelques progrés dans cette doctrine; mais seulement pour l'éclaircir & l'affermir sans la changer : p. 362. p. 307.
pour écrire sommairement la tradition, & par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne. Il marque

enſuite les differentes manieres de combattre les differentes hereſies, anciennes & nouvelles. C'eſt ce que contient le premier avertiſſement de Vincent de Lerins. Le ſecond contenoit l'application des regles précedentes, & la maniere d'emploïer les autorités des peres, par l'exemple du concile d'Epheſe; mais ce ſecond mémoire fut dérobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net; & il ſe contenta d'ajouter à la fin du premier une récapitulation de tout l'ouvrage: finiſſant par les autorités des deux papes S. Sixte & S. Celeſtin contre Neſtorius.

Gennad. catal. c. 63.

XXIV. Ecrits de S. Proſper.

Quoique Vincent parle ſouvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnés: On ne laiſſe pas de le ſoupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections auſquelles ſaint Proſper a répondu. Ce ſoupçon eſt fondé ſur la conformité du nom & le voiſinage de Caſſien, & des autres prêtres de Marſeille, qui attaquerent vers ce même tems la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la grace, comme exceſſive & dangereuſe, par les conſequences qu'ils en tiroient. Ces prétenduës conſequences ſont renfermées en ſeize propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes, qui ſe réduiſent à dire: que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes; qu'il en a prédeſtiné le plus grand nombre à la damnation; qu'à ceux-là, le ſalut eſt impoſſible, & que Dieu eſt l'auteur de leurs pechés. Saint Proſper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'égliſe en eſt éloignée. Il dit entr'autres choſes, que la prédeſtination de Dieu n'eſt cauſe de la chute de perſonne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui même l'abandonne: au

Ad. 11.

contraire, il l'empêche souvent de le quitter, ou le fait revenir, aprés qu'il l'a quitté. Ad. 14.

Saint Prosper répondit encore à quinze articles proposés par des Gaulois, contre la doctrine de saint Augustin: qui se réduisent à peu prés au même sens, que ceux de Vincent. Sçavoir, que la prédestination impose aux hommes une necessité fatale de pécher : que le libre arbitre n'est rien ; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes ; & que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, aprés avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage, que ceux qui tombent ne sont pas abandonnés de Dieu, Ad. 3. afin qu'ils l'abandonnent ; mais ils l'ont laissé, & ont été laissés, & sont changés de bien en mal, par leur propre volonté. Et ensuite : Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour Ad. 12. le bien, & punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé? Et encore : Quoique la toute-puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de se soûtenir : toutefois sa grace ne les a point quittés, avant qu'ils l'eussent quitté. Et encore : Celui qui dit, que l'obéïssance Sent. 7. est ôtée à quelques justes, a mauvaise opinion de la bonté & de la justice de Dieu. Il soutient, que l'on Sent. 12. peut dire, que tous les hommes ne sont pas appellés Ad. 4. à la grace: puisqu'il y a des peuples, à qui l'évangile n'a pas encore été préché, & des enfans qui Ad. 8. meurent sans baptême. Dieu toutefois prend soin de tous les hommes, & il n'y en a aucun qu'il n'avertisse, soit par la prédication de l'évangile, soit

par le témoignage de la foi, ſoit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur foi au don de Dieu. Quoique Jeſus-
Ad. 9. Chriſt ſoit mort pour tous; ſa mort toutefois ne profite qu'à ceux, à qui elle eſt appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres, envoïerent de Genes à S. Proſper neuf paſſages extraits du livre de S. Auguſtin, de la prédeſtination & de celui de la perſeverance, qui leur faiſoient de la peine; & il leur fit voir par ſes réponſes, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de tres-catholique.

Mais le principal ouvrage de ſaint Proſper, pour la défenſe de ſaint Auguſtin, eſt le livre contre le
n. 2. collateur, c'eſt-à-dire, contre Caſſien, auteur des collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432.
Sup. l. XXIII. n. 3. puiſqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans que l'égliſe combat les Pelagiens, ſous la conduite de ſaint Auguſtin: ce que l'on peut rapporter à ces premiers ouvrages, addreſſés à Marcellin en 412. Saint Proſper
Sup. liv. XX. n 3. XXIV. n. 56. examine en celui-ci douze propoſitions de Caſſien, tirées de la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere propoſition eſt catholique; établiſſant, que Dieu eſt le commencement, non ſeulement de toute bonne œuvre; mais encore de toute bonne penſée: dans les autres propoſitions, Caſſien favoriſe les Pelagiens; prétendant que pluſieurs viennent à la grace ſans grace; que l'homme peut quelquefois de lui-même ſe porter à la vertu; que l'une & l'autre opinion eſt autoriſée par l'écriture: que le libre arbitre contribuë autant au ſalut que la grace: qu'Adam par ſon peché n'a pas perdu la ſcience du bien: que tous les mérites

des Saints, ne doivent pas être rapportés à Dieu, ensorte que l'on n'attribuë à la nature que le mal; que toute ame a naturellement des semences de vertu; enfin, que Dieu procure entierement le salut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, S. Prosper montre, que Cassien favorise les Pelagiens, & se contredit lui-même. Il finit cet ouvrage, en souhaitant que le pape S. Sixte chasse les Pelagiens cachés, comme ses prédécesseurs ont chassé ceux qui l'étoient à découvert; déclarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne sont point separés de l'église. Cassien y est toûjours demeuré; & cette censure, quoique tres-juste, n'a pas empêché que ses conferences & ses autres livres, n'aïent toûjours été entre les mains des moines & des autres personnes de pieté; à cause de la sainte doctrine, & de la haute spiritualité contenuës dans tout le reste.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit aussi vers ce tems-là son livre d'annotations. Aïant reçû les livres de Julien contre saint Augustin, & les réponses de saint Augustin: il fit des remarques sur plusieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ses erreurs, & les recueillir ensuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertissement au lecteur, où il explique sommairement l'état de la question, & l'histoire de cette heresie: dont il fait auteurs Theodore de Mopsueste & Rufin le Syrien. Il parle de saint Augustin, comme mort: ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage, que vers l'an 432. aprés le concile d'Ephese, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Bassula les derniers écrits de saint Augustin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord

Sup. l. XXIII. n. 1.

ſur chaque article les paroles de Julien, puis la répon-ſe de S. Auguſtin; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuïer.

Ed Gar. part. 2. p. 149.

Mercator écrivit auſſi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopſueſte, qu'il regardoit comme l'auteur des deux hereſies de Neſtorius & de Pelage. Il refuta le ſymbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Epheſe, à la pourſuite du prêtre Chariſius : il traduiſit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre ſaint Auguſtin, & la doctrine du peché originel; & d'un ouvrage touchant le myſtere de l'incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajouta ſes notes pour les refuter.

Sup. l. XXV. n. 56.

XXVI. Schiſmatiques en Orient.

La réünion de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Pluſieurs de ceux qui avoient ſoutenu Neſtorius au concile d'Epheſe, trouverent mauvais que Jean l'eût abandonné; & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, ſon métropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine; & reconnoiſſoit ſaint Cyrille pour catholique, aprés l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche, où il confeſſoit nettement les deux natures en Jeſus-Chriſt, rejettoit toute confuſion, & anathematiſoit l'hereſie d'Apollinaire. Il s'eſt retracté, diſoit Theodoret, & a détruit ſes douze articles. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner la perſonne de Neſtorius, qu'il croïoit injuſtement condamné, ſans que ſa doctrine eût été bien entenduë : il en écrivit ainſi à Neſtorius même. Alexandre d'Hieraple, rejettoit également

Synod. Baluz. c. 88. 95. 110.

c. 120.

lement toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Nestorius, dont il tenoit la doctrine saine & conforme aux écritures, ni communiquer avec saint Cyrille, qu'il tenoit toûjours pour heretique : il se separa même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embrasserent la paix. Soïés sûr, dit-il, à André de Samosate, que je n'ai point de part avec eux : soit qu'on me propose l'exil, la mort, le précipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout souffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret : Je ne consentirai point à ces propositions, que Paul a offertes, & que l'Egyptien a reçûës ; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y consentiroit. Il insiste principalement sur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Christ, comme Nestorius.

AN. 433.

c. 96.

c. 100. 104.

c. 93.

c. 94.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samosate de se trouver à Zeugma, pour déliberer sur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la paix ; mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'assembler, s'ils n'étoient point choqués de la conduite de Jean d'Antioche, qui avoit trahi la foi & condamné Nestorius, le connoissant orthodoxe. Il répondit à André : Il est inutile désormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviés sur cette affaire. Je n'attens à quitter mon église, que par la violence seculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de Jesus-Christ. Et dans une autre lettre : Je ne communique plus, ni avec vous ni avec Cyrille : vous avés fait ce qui est en vous ;

c. 97. 98. 99. 101. 103.

c. 100.

c. 102.

c. 104.

Vous avés cherché la brebis égarée ; elle ne veut pas être trouvée. Tenés-vous déſormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voïant Alexandre ainſi irrité contre
c. 106. lui, écrivit aux économes de l'égliſe d'Hieraple : déclarant, qu'il veut demeurer dans la communion non ſeulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques : de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edeſſe, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embraſſa
c. 105. 109. auſſi la paix ; & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais ſecret d'emploïer tous les moïens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 122. Maximin d'Anazarbe, & les évêques de la ſeconde Cilicie ſes ſuffragans, demeuroient attachés à Neſto-
c. 111. 112. rius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Maximin preſida ; ils y confirmerent la prétenduë dépo-
c. 113. ſition de ſaint Cyrille faite à Epheſe : & déclarerent excommuniés tous ceux qui l'avoient reçû à leur communion, juſqu'à ce qu'ils euſſent condamné ſes douze articles : quand nous devrions, diſent-ils, combattre juſqu'au fer & au feu, & être expoſés aux bêtes. Hellade de Tarſe métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

c. 114. Eutherius de Thyane, métropolitain de la ſeconde Capadoce, & Hellade de Tarſe, s'aviſerent d'im-
c. 116. plorer le ſecours des évêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret à ſe joindre à eux dans
c. 117. ce deſſein. Pour cet effet ils dreſſerent une grande lettre au pape ſaint Sixte, où ils reprennent toute l'hiſtoire du concile d'Epheſe, des prétenduës erreurs

de ſaint Cyrille, & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous proſternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous ſupplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on faſſe une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede : rappeller les paſteurs chaſſés injuſtement, & raſſembler les oüailles diſperſées, qui ſont en danger de leur ſalut : ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou la communion myſtique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui ſommes de differentes provinces, c'eſt-à-dire, de l'Euphrateſienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la ſeconde Capadoce, de Bithynie, de Theſſalie & de Meſie : nous ſerions allés il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, ſi nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoïons à nôtre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de vôtre zele, à venir promptement à nôtre ſecours. Cette lettre fut envoïée ; mais il eſt aiſé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit ſi ſolemnellement approuvé la doctrine de S. Cyrille, les actes du concile d'Epheſe, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'eſt pas inutile ; pour montrer, que juſqu'aux extrêmités de l'Orient, les évêques étoient perſuadés, qu'ils étoient tous en droit de s'adreſſer au pape, pour ſe plaindre des vexations de leurs ſuperieurs, & des déſordres de l'égliſe. *c. 119.*

XXVII. Mort de Maximien, Proclus évêque de C. P.

Cependant Maximien évêque de C. P. mourut ſubitement le douziéme d'Avril 434. ſous le conſulat d'Aſpar & d'Areobinde, aprés avoir gouverné pai-

ſiblement cette égliſe pendant deux ans & cinq mois.
AN. 434. Le jour de ſa mort étoit le Jeudi-Saint. Les Neſtoriens,
Socr. VII. c. 40. Col. Lup. al. Synod. Baluz. c. 150. qui étoient en grand nombre à C. P. s'aſſemblerent en pluſieurs endroits de la ville : demandant avec de grands cris, que Neſtorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'égliſe. L'empereur Theodoſe craignant qu'il n'y eût du trouble, fit ſur le champ élire & introniſer Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ſes
Socr. c. 41. funerailles. Il avoit été lecteur dés ſa premiere jeuneſſe, & avoit étudié ſous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit ſous lui : comme il faiſoit du progrés, Atticus l'ordonna diacre : enſuite il fut prêtre, & Siſinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit : Le peuple ne l'aïant point voulu rece-
Sup. l. XXIV. n. 44. voir, il demeura à C. P. faiſant les fonctions de prêtre : toutefois ſon ordination pour C. P. fut regardée comme une tranſlation ; mais on rapporta des lettres du pape ſaint Celeſtin à ſaint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Theſſalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle tranſlation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorſqu'il fut queſtion d'é-
Socr VII. c. 36. lire un évêque de C. P. à la place de Neſtorius. A l'occaſion de cette tranſlation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferés pour l'utilité de l'égliſe.

Lup. c. 150. Les évêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre ſynodique, que l'on envoïa en Orient, pour la faire ſigner à tous les évêques, ſous peine d'être depoſés, comme ſchiſmatiques. Pour lui, il

imita toutes les bonnes qualités d'Atticus, dont il avoit été disciple; & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques : croïant cette voïe plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien, qui étant préfet de Rome, y avoit été envoïé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui S. Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen; mais alors il se convertit, par les exhortations de sa niéce, & les instructions de l'évêque Proclus; & étant tombé malade, il fut baptisé, & mourut peu de tems aprés. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'empereur Theodose ordonna, que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans heritiers, appartiendroient à l'église ou au monastere.

AN. 434.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu.

Phot. cod. 53.

Sup. XXII. n. 51. XXIV. n. 11.

L. 1. c. Theod. de bon. cleric. lib. 5.

XXVIII. Poursuites contre les schismatiques.

Lup. c. 123.

Jean d'Antioche reçût l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus préfet du prétoire; & en témoigna bien de la joïe, par la connoissance particuliere qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoûte-t-il, dans sa réponse, comme vous avés fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers : car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donnée par le ministere de l'empereur; & qui abusent de vôtre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoïa à C. P. un nommé Verius, qui sollicita & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui

c. 124.

AN. 434. le fit ſçavoir à Hellade de Tarſe, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à ſe réünir à Jean, avec tous les évêques de la premiere & de la ſeconde Cilicie : avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

c. 125.

Il y eut auſſi un ordre de l'empereur, portant défenſes aux évêques Orientaux d'aller à la cour, ni de ſortir de leurs égliſes. Jean d'Antioche l'envoïa à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ſes ſuffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par ſon ſecretaire, & adreſſa la réponſe à l'officier de l'empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reſte il promit d'obéïr, c'eſt-à-dire, de ne point aller à la cour, & de demeurer chés lui. Cependant lui & les ſix évêques de ſa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la ſeconde Cilicie, & de la ſeconde Capadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche ; ſe plaignant que l'égliſe eſt troublée par des ordinations illicites, le ſacerdoce rendu venal & proſtitué à des gens d'une vie infâme. Alexandre marque dans ſa ſouſcription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche : ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopſueſte, & trois autres de la ſeconde Cilicie, déclarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche : les évêques des autres provinces ne répondirent rien de déciſif. Les ordinations illicites, dont ſe plaignent ces ſchiſmatiques, ſont deux ; particulierement celle d'Athanaſe, prêtre & économe de Dolichium, ordonné évêque de la même égliſe à la place d'Abib ; & de Marinien, ordonné évêque de Barbaliſſe à la place d'Acilin. Il y avoit des repro-

c. 126. c. 127. c. 129. c. 130. c. 131. c. 132. c. 135. 136. 165.

ches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit, que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans, tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses; c'est à-dire, sainte Pulcherie, & ses sœurs. Ils leur envoïerent donc des clercs & des moines, chargés d'une lettre, où ils se plaignent de la persecution de Jean d'Antioche; qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse: qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr saint Serge, qui est du diocese d'Hieraple. Ils supplient les princesses de representer à l'empereur tous ces désordres, & les faire reparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eû d'effet. Alexandre se plaint encore ailleurs de cette église de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée: où il dit avoir emploïé prés de trois cent livres d'or, & endetté son église. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement. An. 433. c.135. c.165.

Proclus de son côté, voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, métropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette église; mais ils étoient trop attachés à leur évêque, & le soutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur; & ce fut peut-être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour. c.137.

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâ-

XXIX. Justification de S. Cyrille. moient S. Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux.
Conc. Eph. p. 3. c. 37. Ils reprenoient leur expoſition, & diſoient : Pourquoi Cyrille a-t-il ſouffert, & même approuvé qu'ils nommaſſent deux natures ? Les Neſtoriens diſent, qu'il eſt de leur ſentiment, & impoſent à ceux, qui ne ſçavent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fuſſent répandus à Conſtantinople, puiſque ſaint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y reſidoit de ſa part, & qui eſt une inſtruction de la maniere d'y répondre, & une explication préciſe de la doctrine catholique ſur ce point. Il écrivit auſſi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces ſortes de calomnies, qu'il eût re-
Ibid. c. 386. tracté ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius ; & lui raconte tout ce qui s'étoit paſſé dans cet accord, & la négociation de Paul d'Emeſe.

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, ſon ancien ami ; & aprés lui avoir rap-
c. 35. porté le fait, il ajoûte : Les partiſans de Neſtorius déſeſperés de ſe voir abandonnés, reſſemblent à des gens qui ſe noïent, & ſe prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieuſement ceux qui ne ſont pas dans
p. 1115. D. leurs ſentimens. Ils diſent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Neſtorius, & m'accuſent moi-même de penſer le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçu un nouveau ſymbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi ? ſi Neſtorius avoit lui-même condamné ſes erreurs, & donné par écrit une confeſſion de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau ſymbole : Il explique enſuite combien l'expoſition de foi, qu'il avoit reçûë des

Orientaux

Orientaux est differente de la doctrine de Nestorius.

Le même Acace aïant demandé à saint Cyrille l'explication mysterieuse du bouc émissaire, dont il est parlé dans le Lévitique ; saint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit, que c'est une figure de Jesus-Christ : aussi bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même-tems. Que ce dernier represente l'humanité, selon laquelle il a souffert pour nous : & l'autre signifie la divinité, selon laquelle il a été libre & exemt de la mort. Il explique de même les deux oiseaux, que le lepreux devoit offrir pour sa purification : à cette occasion, il s'étend sur le mystere de l'incarnation, & explique au long l'unité de personne en deux natures. Saint Cyrille écrivit aussi pour sa justification à Successus, évêque de Diocesarée en Isaurie, qui l'avoit consulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en Jesus-Christ. D'abord il établit contre Nestorius, que Jesus-Christ est un, & devant & aprés l'incarnation : puis il ajoûte, que cette union vient du concours des deux natures : qu'aprés l'union nous ne les divisons plus ; mais que nous disons comme les peres, une nature de Dieu verbe incarnée : ce qu'il explique aussi-tôt, en disant, qu'il y a deux natures unies ; mais que Jesus-Christ est un. Et il apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme est un, quoique composé d'ame & de corps, qui sont de nature si differente. Il répond ensuite à une autre question ; comment le corps de Jesus-Christ est divin aprés la resurrection ; non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il est délivré des infirmités humaines.

Levit. XVI. 5.
Cyr. Epist. p. 121.
Conc. Eph. 3. p. c. 36.
Epist. p. 127.
Levit. XIV. 4. &c.
Epist. Cyr. p. 135.
p. 137. E.

Succeſſus lui aïant envoïé quelques objections ſur cette explication, il y répondit par une ſeconde lettre encore plus ample : pour montrer, qu'en diſant une nature il n'admet aucune confuſion, ni aucun mélange ; parce que la divinité eſt immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jeſus-Chriſt ; puiſque ce n'eſt pas ſimplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois ſortes d'expreſſions en parlant de Jeſus-Chriſt ; les unes qui conviennent à la divinité ſeule, les autres à l'humanité ſeule, les autres à toutes les deux enſemble. Ces deux lettres tendent comme les précedentes, à juſtifier ſaint Cyrille, au ſujet de la réünion avec les Orientaux.

Epiſt. p. 141.

p. 148. B.

Conc. Eph. 3. p. c. 40.

Il écrivit une lettre à peu prés ſemblable à Valerien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique ſur l'incarnation ; & il ajoûte à la fin : J'apprens que quelques impertinens publient, que l'erreur de Neſtorius a prévalu chés les évêques d'Orient ; c'eſt pourquoi j'ai crû neceſſaire de vous inſtruire ſur ce point. Il rapporte enſuite, comme Jean d'Antioche & les autres ſe ſont expliqués nettement ; & ajoûte : Si donc on les accuſe d'être dans d'autres ſentimens ; ne le croïés pas : renvoïés ceux qui le diront, comme des trompeurs ; & ſi l'on montre des lettres en leur nom, tenés les pour ſuppoſées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faiſoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean ; parce qu'il avoit reçû à ſa communion des Neſtoriens, que Maxime ne croïoit pas bien convertis. S. Cyrille lui conſeille, de ſe contenter de leur abjuration exterieure, ſans vouloir trop penetrer dans leurs conſciences.

Epiſt. ad Max. to. 5. p. 192.

Saint Iſidore de Peluſe avoit blâmé ſaint Cyrille, comme entretenant la diviſion. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, diſoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui eſt neceſſaire. Si je ſuis vôtre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : ſi je ſuis vôtre fils, comme il eſt plus veritable, puiſque vous repreſentés ſaint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas ſon pere de conſulter la Pythoniſſe. Afin donc que nous ne ſoïons pas condamnés tous deux, finiſſés cette contention : ne tournés pas contre l'égliſe la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une diviſion éternelle, ſous prétexte de religion. Mais quand il eut appris ce que ſaint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne ſe fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devés demeurer toûjours invariable, ſans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même : car ſi vous comparés ce que vous venés d'écrire, avec vos écrits précedens, vous verrés que l'on peut vous accuſer de flatterie, de legereté, ou de varieté ; & de ne pas imiter ces illuſtres champions, qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter ſeulement l'oreille à une opinion erronée.

XXX. Lettre de S. Iſidore de Peluſe.

Lib. I. *Epiſt.* 370.

Lib. I. *ep.* 314.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que ſaint Iſidore étoit alors fort âgé, puiſque ſaint Cyrille évêque d'un ſi grand ſiege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre, la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ſes lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques : ſoit pour expliquer des paſſages difficiles de l'écriture ſainte,

ſoit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de diſcipline, pour inſtruire les eccleſiaſtiques, & les évêques mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'inſtruction des laïques, de tous états & de toutes conditions.

Lib. III. ep. 191 Etant conſulté ſur l'effet du baptême des enfans, il répond: que c'eſt en avoir une idée trop baſſe, de croire qu'il ne ſert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces ſurnaturelles par la regeneration, la ſanctification, & l'adoption : l'homme devient un même corps avec Jeſus-Chriſt, & eſt uni à ſa chair, par la participation des ſaints myſteres. C'eſt qu'on ne donnoit point le baptême ſans l'Euchariſtie, même aux enfans ; & l'on tenoit l'un & l'autre neceſſaire pour le ſalut, comme il dit dans une autre lettre. *Lib. II. ep. 52.*

XXXIX. Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Coll. Lup c. 142.

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux ſchiſmatiques n'aïant pas eu grand effet, il y en eut un ſecond contre quatre évêques en particulier : Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquaſſent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittaſſent leurs égliſes. Cet ordre fut adreſſé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le ſignifia à chacun des quatre évêques. *c. 143.* *c. 144.* Hellade eut auſſi avis de C. P. par ſes correſpondans, que Proclus étoit en grand credit; & qu'il devoit envoïer à Jean d'Antioche ſa lettre ſynodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fuſſent chaſſés de leurs égliſes. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de

Mopſueſte, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit; qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Proclus, ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde ſuivroit la vanité du ſiecle preſent, il étoit réſolu de garder ſa conſcience pure. Il dit ailleurs: Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ſes lettres par un magiſtrien; mais je les jettai au viſage du porteur; en ſorte qu'il n'oſa pas même demander réponſe. Auſſi ce Melece fut un de ceux qui perſevererent dans le ſchiſme juſqu'à la fin.

c. 143. c. 155.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en mêmetems aux moines, & en particulier aux trois plus illuſtres d'entr'eux, ſaint Jacques de Niſibe le jeune, ſaint Simeon ſtilite & ſaint Baradat. La lettre à Theodoret portoit; que s'il ne conſentoit à la paix, il ſeroit chaſſé, & un autre ordonné à ſa place. Il ne fit que rire de cette menace; mais il fut fort touché des inſtances que les ſaints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à ſe retirer en quelque ſolitude, pour rentrer dans la vie monaſtique; mais ces ſaints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous enſemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à mi chemin de Cyr & d'Antioche: car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit: J'apprens que l'hereſie de ceux qui font Dieu paſſible prévaut à Conſtantinople & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainſi la doctrine

c. 146.

catholique. Je ſuis affligé, continuë-t-il, de l'empreſſement des ſaints moines contre nous ; mais quand ils reſſuſciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de ſe tenir en repos, & de prier pour nous : s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne ſont pas de plus grande autorité que les apôtres, ou les anges du ciel, que Jeſus-Chriſt anathematiſe par la
Gal. 1. 8. bouche de ſaint Paul, s'ils prêchent au-de-là de ſon évangile : ſi vous leur envoïés quelqu'un, aſſurés-les que quand même Jean me donneroit tout le roïaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a cauſé ce naufrage univerſel de la foi. Dieu ſoit loüé : ils ont pour eux les conciles, les ſieges, les roïaumes, les juges ; & nous avons Dieu & la pureté de ſa foi.

c. 148. Theodoret lui répondit : Je vous prie ne ſongés pas ſeulement à la foi, mais encore à la paix des égliſes, qui ſont en verité trop ébranlées ; & nous
c. 151. devenons la fable du peuple. Et ailleurs : A ce que je vois, nôtre opiniâtreté ne produira rien de bon : les égliſes ſeront troublées, & nos troupeaux expoſés aux loups. Il eſt à craindre que Dieu ne nous puniſſe de cette rigueur exceſſive ; & de ce que nous regardons plus nôtre interêt, que celui des peuples. Balancés le gain & la perte, & choiſiſſés le moindre
c. 152. mal. Alexandre repliqua : Il eſt inutile de tant redire les mêmes choſes ; reliſés mes lettres, ſans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfere le déſir de Dieu & du roïaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du ſiecle ; & en

comparant les pertes, j'aime mieux souffrir ici l'exil, la mort & les railleries des hommes, que le supplice éternel. Ne vous étonnés pas, si nous écrivons differemment. Vous croïés Cyrille catholique; & moi je le crois heretique. Quand on chassoit de nôtre tems les bien-heureux évêques Melece, Eusebe, Barses & les autres: Dieu prenoit soin de leurs églises, & il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerés utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopsueste: Dieu se contenta d'un seul homme au tems du déluge, & de trois à Babilone dans la fournaise.

Sup. liv. XVI. n. 26. 33. XVII. 17.

c. 156.

XXXII. Réunion de Theodoret & des Cilliciens.

c. 160. 162. 161.

Theodoret aïant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres évêques de la seconde Cilicie, accepterent ces conditions; & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en sa communion: à la reserve de Melece de Mopsueste, qui demeura dans le schisme, disant: Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent aussi. Melece étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna à sa place évêque de Mopsueste Chomasius ou Thomas; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoïer Melece en exil à Melitine en Armenie.

c. 157. 159.

c. 158.

c. 160. 161.

c. 166. 168. 171

c. 173. 174. 175.

c. 176. 177.

c. 179.

Theodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les

termes les plus ſoumis, diſant: qu'il ſe jette à ſes pieds,
c. 166. 168. & qu'il embraſſe ſes genoux. Il écrivit à Mocime économe de ſon égliſe. Il écrivit même à Neſtorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, ſi toute-
c. 170. fois cette lettre de Theodoret eſt veritable. Alexandre répondit à Theodoret: Je crois que vous n'avés rien
c. 167. omis, pour le ſalut de ma malheureuſe ame; vous avés même fait plus que le bon paſteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenés-vous donc en repos, & ceſſés déſormais de vous fatiguer, & nous auſſi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens & les Iſaures; mais quand tous ceux qui ſont morts depuis le commencement du monde reſſuſciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte: je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la ſcience que Dieu m'a donnée. Et enſuite: Je ne ſuis pas inſenſé, je ne radote pas encore: épargnés, je vous prie ma vieilleſſe: car je ſuis prêt à ſouffrir mille morts, plûtôt que de conſentir à une telle communion. Aprés cela Alexandre ne vou-
c. 171. loit plus, ni parler, ni écrire à aucun de ſes amis
c. 178. ſur le ſujet de cette paix, ni même les voir, ni penſer à eux.

Theodoret s'adreſſa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que
c. 172. l'on importunât davantage ce vieillard. Vous connoiſſés ſa vertu, dit-il: il ne ſouhaite que d'être en repos: le tems pourra l'adoucir; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble; mais s'il eſt chaſſé, il en arrivera un grand mal: l'égliſe ſera diviſée à C.P. & en pluſieurs autres villes, où quelques-uns

par

par ignorance le croïent défenseur de la foi la plus pure, & vous vous a tirerés de grands reproches. AN. 435.

XXXIII. Alexandre chassé d'Hieraple. c. 180. 181.

Alexandre demeurant toûjours inflexible, le comte Denis & son lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéïr à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephese, & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'execution, le chasser de son église, & l'envoïer en exil. Alexandre répondit, qu'il étoit prêt de souffrir la persecution : priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Eufratesie, de chasser Alexandre, s'il perseveroit; & de mettre en sa place celui que le concile des évêques auroit ordonné : lui donnant pouvoir, de se servir pour cet effet, des soldats qui étoient dans la ville. Si vous avés besoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou si nôtre présence y est nécessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

c. 182. c. 183. c. 184.

Alexandre obéït aussi-tôt, & se retira : témoignant peu d'attachement à l'épiscopat; mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange consternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës : ils disoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur pasteur, qui les avoit instruits dés l'enfance. Ils relevoient sa doctrine & la sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de son exil, & contre l'empereur même : ils fermerent les églises, & ne respiroient que la sedition. Enfin ils menaçoient d'attenter sur leur propre vie, si on ne leur rendoit leur évêque.

c. 185. c. 586.

AN. 435. Le gouverneur Lybien arrêta la sédition, & fit ouvrir les églises, & celebrer les offices à l'ordinaire ; mais il envoïa au comte d'Orient & à Jean d'Antioche, la relation de tout ce qui s'étoit passé, & la requête du peuple d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit

c. 188. emploïé tous les moïens possibles pour ramener Alexandre : Mais son arrogance, ajoute-t-il, & son obstination l'ont rendu inexorable. Encore à present, s'il se corrige, nous sommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoïer avec joïe : que s'il veut lui-même se précipiter, nous avons satisfait à Dieu & aux hommes.

XXXIV. Fin de Nestorius.

Conc. Eph. p 3 c. 45 l ult. C. Th. de her.

Nestorius étoit demeuré jusques-là dans son monastere auprés d'Antioche. Enfin, il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodose, qui ordonna que ses sectateurs seront nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ses livres seront supprimés & brûlés publiquement : avec défense à ses sectateurs, de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoissance ; & est datée du troisiéme des nones d'Août, sous le quinziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, du troisiéme d'Août 435.

Conc. Eph. p. 3. c. 15. L'année suivante 436. il y eut un rescrit, adressé à Isidore préfet du prétoire & consul : qui lui ordonne d'envoïer Nestorius en exil à Petra, avec confiscation de tous ses biens, au profit de l'église de Constantinople.

Evag. 1. hist. c. 7. Nestorius fut donc chassé de son monastere, où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers,

depuis sa déposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Petra, qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoïé dans le désert d'Oasis, proche de l'Egypte : soit que l'ordre fût changé avant l'execution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque-tems aprés par les Blemmyens, barbares voisins, qui enleverent plusieurs captifs, & Nestorius lui-même ; mais ensuite ils les renvoïerent, & ils revinrent à Panopolis : d'où Nestorius écrivit au Gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le Gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit sur la frontiere : puis il le fit ramener à Panopolis ; & de-là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il y eut ordre pour l'envoïer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse & d'infirmités ; & on dit que sa langue fut rongée des vers. AN. 436.

Les schismatiques comptoient jusqu'à quinze évêques, qui avoient perdu leurs sieges, pour n'avoir pas voulu se réünir à saint Cyrille & à Jean d'Antioche ; sçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Eufratesie, qui fut envoïé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abid de Dolichium chassé ; Acilin de Barbalisse, aussi chassé ; & ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la seconde Capadoce, relegué à Scythopolis ; d'où il fut encore chassé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quit- *Coll. Lup. c. 190.*

AN. 436. ta ſon égliſe de lui-même, & fut enſuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chaſſé: Melece de Mopſueſte dans la ſeconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup ſouffrir. Anaſtaſe de Tenedos & Pauſien d'Hypate, quitterent d'eux-mêmes leurs égliſes. Theoſebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans ſon égliſe, ſans en être chaſſé: quoiqu'il n'eût ni conſenti à la dépoſition de Neſtorius, ni communiqué avec ſaint Cyrille; mais apparemment il étoit dépoſé. Voilà pour l'Aſie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Meſie, fut chaſſé & relegué à Ceſarée de Capadoce: Valeane & Eudoce de la même province, ſe retirerent d'eux-mêmes. Beſile de Lariſſe, métropolitain de Theſſalie ſouffrit beaucoup, à ce qu'ils diſoient, ſans jamais vouloir condamner Neſtorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province, quitta ſon égliſe auſſi-tôt aprés la dépoſition de Neſtorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refuſa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que ſix de chaſſés.

XXXV.
Second voïage d'Ariſtolaüs.

Coll. Lup. c. 194.

c. 192.

L'édit contre Neſtorius fut envoïé en Orient par le tribun Ariſtolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre ſynodale de ceux de la premiere Cilicie, c'eſt-à-dire, d'Hellade de Tarſe, avec quatre autres. Elle eſt adreſſée à l'empereur, & porte, qu'Ariſtolaüs étant venu chés eux par ſon ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embraſſons, diſent-ils, la communion du ſaint concile d'Epheſe; nous tenons pour dépoſé Neſtorius, jadis évê-

que de C. P. & nous l'anathematiſons, à cauſe des impietés qu'il a enſeignées de vive voix, ou par écrit: nous conformant aux ſaints évêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathematiſons avec eux Neſtorius, & ceux qui ſoutiennent les mêmes impietés. Il eſt remarquable qu'ils donnent le ſecond rang à l'évêque de C. P. AN. 436.

Saint Cyrille aïant appris, que quelques évêques d'Orient, prétendoient n'être obligés qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expreſſement : & ne condamnoient Neſtorius que de bouche, écrivit à Ariſtolaüs : que ſi l'on vouloit aſſurer la paix, il falloit les obliger, non ſeulement à anathematiſer Neſtorius & ſa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un ſeul Jeſus-Chriſt fils de Dieu : le même engendré de Dieu, avant les tems & d'une femme dans les derniers tems ſelon la chair; en ſorte que c'eſt une ſeule perſonne, ſuivant qu'il l'explique dans ſa lettre. Il envoïa la même formule à Jean d'Antioche, comme neceſſaire pour lever toutes les chicannes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathematiſant Neſtorius & ſes dogmes, ne laiſſent pas de pretendre les établir d'ailleurs; & ſoutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le ſeul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il ſe plaignit en particulier de Theodoret. Je croïois, dit il, à Jean d'Antioche, que m'aïant écrit, & aïant reçû mes lettres, il avoit embraſſé la paix ſincerement : cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematiſé les blaſphêmes de Neſtorius, ni ſouſcrit à ſa condamnation.

c. 194. 209.

c. 195.

c. 210.

AN. 437. Jean d'Antioche écrivit à Proclus, ſur ce ſecond voïage d'Ariſtolaüs, qu'il chargea apparemment de

c. 117. ſa lettre. Tous les évêques d'Orient, dit-il, comme ceux de tout le reſte du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Neſtorius, & approuvé ſa dépoſition. Nous ſommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajouter au ſymbole de Nicée. Nous l'entendons comme les ſaints évêques nos prédeceſſeurs : en Occident, Damaſe, Innocent, Ambroiſe : en Grece & en Illyrie, Methodius : en Affrique, Cyprien : à Alexandrie, Alexandre, Athanaſe, Theophile : à Conſtantinople, Nectaire, Jean, Atticus : dans le Pont, Baſile & Gregoire ; en Aſie, Amphiloque, Optimus : en Orient, Euſtache, Melece, Flavien. Il inſere le ſymbole de Nicée ; puis il ajoûte : Nous vous mandons ceci, pour ſatisfaire ceux qui ont beſoin de l'être : car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. C'eſt Paul d'Emeſe ; & il paroît ici que cette lettre eſt de l'an 437. Mais je ne ſçai d'où vient ce fâcheux retour ſur nous & ſur toutes nos égliſes ; tous les évêques de la côte maritime ont conſenti & ſouſcrit ; ceux de la ſeconde Phenicie, les Ciliciens dés l'année paſſée, les Arabes par Antiochus leur métropolitain, la Meſopotamie, l'Oſroene, l'Euphrateſie & la ſeconde Syrie, ont approuvé tout ce que nous avons fait : vous avés reçû il y a long-tems la réponſe des Iſaures : tous ceux de la premiere Syrie ont ſouſcrit avec nous. Vous pourrés apprendre du tribun Ariſtolaüs, comment nôtre clergé a reçû ceci, & a loüé vos ſoins. Faites donc ceſſer déſormais tout ce tumulte, afin que reſ-

pirant des maux que nous avons ſoufferts, à cauſe du maudit Neſtorius : nous puiſſions reſiſter aux païens de Phenicie, de Paleſtine & d'Arabie : aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Neſtoriens revoltés de Cilicie.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopſueſte.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'hereſie de Neſtorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopſueſte, ſeul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être dépoſé & banni, que d'embraſſer l'union. Son prédeceſſeur Theodore de Mopſueſte, paſſoit pour avoir été le maître de Neſtorius; & Theodore lui-même étoit diſciple de Diodore, évêque de Tarſe, & métropolitain de la premiere Cilicie. Auſſi les Neſtoriens voïant Neſtorius rejetté de tout le reſte du monde, & ſes ouvrages condamnés au concile d'Epheſe, & depuis peu par l'édit de l'empereur, s'aviſerent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'égliſe, & avoient laiſſé une grande réputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit ſoutenu la foi catholique pendant les deux perſecutions des Ariens, ſous Conſtantius & ſous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de ſaint Chryſoſtome. Diodore avoit écrit des commentaires, preſque ſur toute l'écriture ſainte, s'attachant au ſens litteral : un livre ſur la Trinité, un contre les Apollinariſtes ; un contre le deſtin & les aſtrologues, & quelques autres ouvrages : on avoit auſſi gardé beaucoup de ſes lettres ; mais ſes écrits ſont perdus, auſſi-bien que ceux de Theodore. Il avoit compoſé des commentaires

Liber. brev. c. 10. Sup. liv. XII. n. 46. l. XVI. n. 26.

Sup. liv. XIX. n. 7. Phot. C. 223. Suid. Diod. p. 739. Socr. VI c. 3. Sozom. VIII. c. 2. Hier. Script.

ſur la plûpart des livres de l'écriture ; quinze livres de
Phot. Cod. 4 23.81.177. l'incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre
Gennad. c. 12. contre Apollinaire & pluſieurs autres ; dont il ne reſte que des citations, dans les auteurs qui l'ont accuſé ou défendu.

Les Neſtoriens recherchérent & firent valoir les écrits de ces deux évêques ; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour ſoutenir les deux natures en Jeſus-Chriſt ; prétendant montrer que Neſtorius n'avoit rien dit de nouveau, mais ſeulement ſuivi la doctrine des anciens.
Coll. Lup. c. 199. Pour répandre davantage ces livres ; ils les traduiſirent en Syriaque, en Armenien & en Perſan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine & Rabbula d'Edeſſe, évêques catholiques tres-zelés, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopſueſte ; *Ibid. c. 43.*
& Rabbula l'anathematiſa publiquement dans l'égliſe. *c. 206.*

c. 205. Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit, que les Orientaux étoient toûjours Neſtoriens ; & que feignant de condamner Neſtorius, ils ſoutenoient ſa doctrine ſous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à ſaint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puiſqu'il n'avoit enſeigné que la doctrine d'Athanaſe, de Baſile & de Gregoire ; & que dans les égliſes, les peuples crioient : Croiſſe la foi de Theodore, nous croïons comme lui. Mais comme ces Orientaux ſe vantoient toûjours de s'en tenir au ſymbole de Nicée, qu'ils tour-

noient

tournoient à leur ſens, par de mauvaiſes interpretations: Saint Cyrille compoſa une explication du même ſymbole, où il s'étend principalement ſur le myſtere de l'incarnation. Il l'adreſſa à Maxime & à pluſieurs autres abbés d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoïa à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à C. P. pour la preſenter aux princeſſes & à l'empereur à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il compoſa auſſi un petit traité de l'incarnation diviſé en trois chapitres. 1°. Que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu. 2°. Que Jeſus-Chriſt eſt un, & non pas deux. 3°. Que le Verbe demeurant impaſſible, a ſouffert pour nous en ſa chair.

Conc. Eph. p. 3. c. 43.

Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198.

c. 208.

Rabulla évêque d'Edeſſe, écrivit de ſon côté à ſaint Cyrille, que le Neſtorianiſme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopſueſte avoit enſeigné dans ſes écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple: & qu'il y avoit de ſes livres, où il conjuroit le lecteur, ſous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il diſoit que la ſainte Vierge n'eſt point vraïement mere de Dieu: que l'homme n'a point été uni au Verbe ſelon la ſubſtance, ou la ſubſiſtance, mais par la bonne volonté; qu'il ne faut adorer Jeſus-Chriſt, que par relation à Dieu, comme une image: que la chair de Jeſus-Chriſt ne profite de rien: que ſaint Pierre n'a point reconnu que Jeſus-Chriſt fût Dieu, & que l'égliſe eſt fondée ſur la foi en un homme. C'eſt ainſi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieilleſſe, & mourut peu de tems aprés.

Conc. V coll. 5. tom. 5. p. 469.

Matth. XVI. 16.

Theod. lect. Lib. II. p. 565.

XXXVII. Députation des Armeniens à Proclus.

Liberat. c. 10.

Lui, & Acace de Melitine, écrivirent aussi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopsueste; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Nestorius. Les évêques de Cilicie se plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace: prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Mais les évêques d'Armenie s'étant assemblés, envoïerent deux prêtres, Leonce & Aberius, à Proclus de C. P. selon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopsueste; pour sçavoir si Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit: Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Theodore: c'est qu'en grec, il signifie don de Dieu, qui a eu l'habit & le nom d'évêque: caché dans un coin du monde & dans un lieu obscur; à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie; descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres heresiarques, dans son livre de l'incarnation. Il étoit si rusé & si hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la picqueure, & le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Theodore: l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'heresie de Nestorius; & concluoient en priant Proclus, que comme Nestorius avoit été condamné nommément au concile d'Ephese, il lui plût aussi condamner nommément Theodore, & ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce mémoire porte, qu'il

a été presenté par les prêtres & les diacres envoïés par les évêques, les prêtres, les moines & les autres de la grande Armenie, de Perse & d'autres nations, à Proclus évêque de C. P.

Proclus aïant reçû ces pieces, & les aïant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens ; & qui dans quelques éditions latines, est datée du quinziéme consulat de Theodose, & du quatriéme de Valentinien, c'est à dire, de l'an 435. L'adresse est aux évêques, aux prêtres & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'incarnation, c'est à dire, l'unité de personnes, sans préjudice de la distinction des natures ; & dit, qu'un de la Trinité s'est incarné : expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopsueste ; & se contente de refuter les erreurs, sans nommer les personnes. Proclus envoïa ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore son diacre & par Maxime : les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des églises. Il joignit à son tome des articles proposés comme heretiques, sans nom d'auteur ; priant Jean d'Antioche de souscrire son tome, pour la conservation de la foi, & de rejetter ces articles, mais les députés y ajoûterent le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiser. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient assemblés avec lui, lûrent le tome de Proclus, l'approuverent & le souscrivirent ; mais ils refuserent de condamner les articles joints, avec leurs auteurs ; & croïant que Proclus en avoit chargé

To. 3. Conc. p. 1117.
Ibid. p. 1132. E.
p. 1215. D.
Liber. c. 10.
Facund. VIII. c. 2.
c. 1.

ſes députés, ils ſe plaignirent par une lettre ſynodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'égliſe.

Ex ep. st Cyr. to. 5. Concil. p. 486.

Proclus déſaprouva ceux qui avoient ajoûté aux propoſitions les noms des auteurs ; & ordonna à Maxime de ſuivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de ſon côté écrivit à ſaint Cyrille, que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournaſſent aux erreurs de Neſtorius, aprés les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. ſolliciter l'empereur, de donner un ordre pour anathematiſer les livres de Theodore de Mopſueſte, & ſa perſonne : que ſon nom étoit grand par tout l'Orient, & ſes écrits fort eſtimés ; en ſorte que les Orientaux aimeroient mieux ſe faire brûler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eû, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'égliſe les erreurs de Neſtorius : quelques Orientaux en ſont extrêmement contriſtés, car on ne guerit pas aiſément les eſprits malades : cependant tout eſt paiſible ; pourquoi donc reveiller le feu qui eſt éteint ; Je ſçai que dans les écrits de Theodore, il y a pluſieurs erreurs ; mais je crains que ſous ce pretexte, on ne recommence à défendre Neſtorius. Vous devés ſçavoir, qu'au concile d'Epheſe, on preſenta une expoſition de foi, qu'on diſoit être de lui, & qui ne valoit rien : le concile la condamna ; mais ſans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiſer nommément ; ce que l'on fit par diſcretion, de peur que quelques-uns touchés de ſa réputation, ne ſe ſeparaſſent de l'égliſe. Uſons-en de même à pre-

ſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les preſenta à ſaint Cyrille : qui voïant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoutenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Baſile étant revenu à C. P. compoſa des mémoires, qu'il preſenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit preſenté à ſaint Cyrille ; & voïant que Proclus avoit déja envoïé aux Armeniens ſon tome ; il écrivit un petit livre, où il diſoit, qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Teodore de Mopſueſte, & d'autres peres, qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à Conſtantinople, voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathematiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient : diſant, qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegés par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Facund. lib. III. c. 3. Tom. 5. Conc. p. 487. B.

Facund. lib. III. p. 136. A.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois

AN. 463.

Coll. Baluz. c. 943.

Facund VIII. c 4.

lettres synodales à l'empereur, à Proclus, à saint Cyrille. La lettre à saint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutil; puisque tous, graces à Dieu, sont dans les mêmes sentimens; & quelquefois ce qui semble necessaire, cause du trouble, quand il n'est pas fait à propos. On nous a aussi presenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathematiser. En ces extraits nous confessons, qu'il y a des passages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits, mais il y en a plusieurs de clairs. Quant à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confusion n'ouvre-t-on point la porte, si l'on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui sont morts? Autre chose est, de ne pas approuver quelqu'un de leurs sentimens, autre chose de les anathematiser; quand on n'étendroit pas l'anathême sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne sçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainsi, pour combattre les heretiques, à qui il s'opposoit, comme le défenseur commun de tout l'Orient?

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les loüanges de son tome aux Armeniens. Ensuite les Orientaux se plaignent de ceux qui troublent l'église, qui quittent leurs païs, & vont à C. P. calomnier leurs propres évêques. Ils ajoûtent: ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui som-

mes vivans : ils attaquent le bienheureux Theodore aprés sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les heresies, qui n'a jamais en sa vie reçu aucun reproche des catholiques, & a été approuvé des évêques, des empereurs & des peuples. Et ensuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'église, mille choses semblables, à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Theodore, pour vous le presenter. Ils citent le martyr saint Ignace, saint Eustache d'Antioche, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Gregoire de Nazianze & de Nysse, Flavien, Diodore, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Amphiloque, Atticus ; & concluent : Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur : cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu prés les mêmes choses, c'est-à-dire, les loüanges de Theodore de Mopsueste : qui a été estimé, non seulement des évêques, mais encore, disent-ils, de vôtre aïeul l'empereur Theodose, qui désira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir ; & en fut charmé. Il a été, ajoûtent-ils, disciple de Flavien évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avés ressuscité la mémoire à la gloire de vôtre regne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat.

Fac. II. c. 2.

Sup. l. XXIV. n. 54.

Saint Cyrille répondit à Jean & au concile d'Antioche, loüant le tome de Proclus aux Armeniens : Mais ajoûte-t-il, quant aux opinions décriées de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui se sont portés

Conc. Eph. 3. p. c. 44. p. 1207. C.

à pleins voiles contre la gloire de Jeſus-Chriſt: que perſonne, je vous prie, ne les attribuë aux ſaints peres Athanaſe, Baſile, Gregoire, Theophile, & aux autres: de peur de donner occaſion de ſcandale. Nous ſouhaitons que chacun s'applique à ſes affaires particulieres, ſans exciter de nouveau dans les égliſes les troubles qui viennent d'être appaiſés, par la grace de Jeſus-Chriſt, & la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Neſtorius: doivent être reçûs, ſans leur reprocher le paſſé, de peur de rebuter les autres, qui voudroient ſe convertir. Exhortés vos clercs à ne rien dire dans les égliſes, qui ne ſoit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres ſans neceſſité. Que ſi l'on accuſe quelques clercs ou quelques moines d'être retournés aux erreurs de Neſtorius, aprés être entrés dans la communion de l'égliſe; jugés-les plûtôt dans l'égliſe: que de permettre qu'on les accuſe devant les tribunaux ſeculiers.

p. 1210.

Facund. VIII c. 2. &c. 5. p. 345.

Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathematiſer Theodore, ni aucun autre aprés ſa mort; & n'avoit point donné de tels ordres à ſon diacre Theodore. L'empereur fit auſſi réponſe à Jean & à ſon concile, les exhortant à maintenir la paix, ſans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler; & à tenir pour regle avec toute l'égliſe, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui ſont morts dans ſa communion.

XXXIX. Juriſdiction du Pape ſur l'Illyrie.

Tom. 4. conc. p. 1711. conc. Rom. III. n. 15.

Le pape Sixte ſoutenoit cependant ſa juriſdiction ſur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ſes lettres: deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La

premiere

premiere eſt du huitiéme des ides de Juillet, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatriéme de Valentinien ; c'eſt-à-dire, du huitiéme de Juillet 435. elle eſt adreſſée au concile, qui devoit s'aſſembler à Theſſalonique, & exhorter les évêques à s'attacher plus aux loix eccleſiaſtiques, qu'à celles des princes. Il entend ſans doute la loi de Theodoſe, du quatorziéme de Juillet 421. dont le pape Boniface avoit obtenu la révocation. Il donne à Anaſtaſe évêque de Theſſalonique la même autorité, que les papes précedens avoient donnée à ſes prédeceſſeurs. C'eſt-à-dire, que chaque métropolitain fera les ordinations dans ſa province, mais du conſentement de l'évêque de Theſſalonique : qu'il ne s'en fera aucune ſans ſa participation, & qu'il examinera ceux qui ſeront appellés à l'épiſcopat ; que les cauſes majeures lui ſeront rapportées ; qu'il choiſira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger ſans lui. L'évêque de Corinthe eſt averti en particulier, de ne point prétendre d'indépendance. Le pape ſe remet du ſurplus, à ceux qu'il envoïe pour aſſiſter à ce concile.

AN. 437.

Sup. l. XXIV. n 31.

La ſeconde lettre adreſſée auſſi à un concile d'Illyrie, & envoïée par le prêtre Artemius, eſt du quinziéme des calendes de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte, c'eſt-à-dire, du dix-huitiéme de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Theſſalonique ; qu'il aſſemblera le concile, quand il jugera neceſſaire ; & que ſur ſa relation, le ſiege apoſtolique confirmera ce

n. 17.

AN. 438. qui aura été fait. Ne croïés pas, ajoûte-t-il, être obligé à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre nôtre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de nôtre consentement. Il entend

Sup. l. XVIII. n. 7. le troisiéme canon du concile de C. P. en 381. qui donne le second rang à l'évêque de C. P. Il déclare Anastase vicaire du siege apostolique, comme Rufus son predecesseur, & exhorte à la paix &

n. 16. à l'union. La troisiéme lettre de même date du dixhuitiéme Decembre 437. est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance, sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de confiance

V. Not. Holstein. pour Proclus. Le pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avoit assisté au concile d'Ephese; & que Proclus l'aïant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'évêque de C. P.

XL. Translation des reliques de S. Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à C. P. les reliques de saint Jean Chrysostome, dont la mémoire avoit été déja rétablie neuf ans auparavant; c'est-à-dire, en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panegyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le

Ap. Bar. an 438. init. peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea

Socr. VI. c. 45. Marcel. chr. hoc. an. aussi, que c'étoit le moïen de réünir à l'église ceux qui s'étoient separés à l'occasion de saint Chry-

ſoſtome, & qui tenoient encore à part leurs aſſemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui perſuada de faire rapporter le corps du ſaint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé : le peuple alla au-devant ; la mer du Boſphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de ſon premier exil. L'empereur appliqua ſes yeux & ſon viſage ſur la châſſe, demandant pardon pour ſon pere & ſa mere, qui avoient offenſé le ſaint, ne ſçachant pas ce qu'ils faiſoient. Les reliques furent transferées à C. P. publiquement, avec grand honneur, & dépoſées dans l'égliſe des apôtres. Ce qui acheva de réunir tous ceux qui étoient ſeparés à l'occaſion de ſaint Chryſoſtome. Cette tranſlation ſe fit trente-cinq ans aprés ſa premiere dépoſition, le vingt-ſeptiéme jour de Janvier, ſous le ſeiziéme conſulat de Theodoſe : c'eſt-à dire, l'an 438. & c'eſt le jour où l'égliſe Latine honore la mémoire de ſaint Chryſoſtome. Cette même année 438. le quinziéme de Fevrier, fut publié le Code Theodoſien ; c'eſt-à-dire, le recueil des conſtitutions des empereurs chrétiens, compoſé par l'ordre de Theodoſe le jeune : dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

AN. 438.

Sup. l. XXII. n. 13.

Theod. V. hiſt. c. 36.

Sup. liv. XXI. n. 22.

Theod. lect. in fine.

XLI. Autres tranſlations.

Sozom. IX. c. 2.

Sup. l. X. n. 22.

Ce fut auſſi ſous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à C. P. des reliques des quarante martyrs, qui avoient ſouffert ſous Licinius à Sebaſte en Armenie. Sainte Pulquerie en eut revelation par le martyr ſaint Thyrſe, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprés de lui ces reliques, qui étoient cachées ſous terre : les quarante mar-

An. 438. tyrs parurent eux-mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques ſous l'ambon ou pupitre de l'égliſe de ſaint Thyrſe : une table de marbre couvroit le cercuëil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vaſes d'argent, environnés de quantité de parfums. Cette ouverture ſervoit à deſcendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice ſainte Pulquerie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châſſe tres-précieuſe, auprés de celles de ſaint Thyrſe, & cette tranſlation fut faite avec grande ſolemnité, comme une fête publique ; ainſi que le raconte l'hiſtorien Sozomene, qui étoit preſent. L'empereur Theodoſe voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçûës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits ; & envoïa l'imperatrice Eudocia ſon épouſe à Jeruſalem, ſuivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, ſi elle voïoit ſa fille mariée. Or ſa fille Eudocia, épouſa l'empereur Valentinien, qui vint exprés à C. P. le vingt-uniéme d'Octobre 437. ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte. Eudocia fit ce voïage l'année ſuivante 438. & offrit de grands preſens aux égliſes de Jeruſalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Paleſtine des monaſteres & des laures, & rétablit les murailles de Jeruſalem : d'où elle revint ſous le dix ſeptiéme conſulat de Theodoſe avec Feſtus, c'eſt à dire, l'an 439. rapportant à C. P. des reliques de ſaint Eſtienne, qui furent miſes dans l'égliſe de ſaint Laurent, avec des reliques de ce ſaint, & de ſainte Agnés.

Soc VII. c. 47.

Id. c. 44. chr. Pr sp. eod. Chr. Marcel. eod. Chr. Paſch. eod. Evagr. I I. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcell.

Theod. lect. in fine.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theodose publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier : de bâtir aucune nouvelle Synagogue, & de pervertir aucun Chrétien. La même loi défend aux païens, sous peine de la vie, de faire des sacrifices ; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques.

AN. 439.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales.

Salu. lib. 7. p. 164. 165. Evagr. I. c. 19. Suid Cyr. Niceph. liv. XIV. c. 46.

Il y avoit encore des payens à la tête des armées Romaines. Littorius qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices & aux oracles des démons, fut battu par les Goths, qui se confioient en Dieu, & dont le Roi avant le combat, prioit couché sur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus qui étoit païen, étoit maître de la milice : aïant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faisoit bien des vers ; & il fut consul l'an 441. préfet du prétoire, préfet de C.P. & patrice ; mais pendant qu'Eudocia étoit à Jerusalem, les artifices de ses ennemis aïant prévalu, il tomba en disgrace. Il en profita pour se faire Chrétien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dés le quinziéme consulat de Theodose, & le quatorziéme de Valentinien, c'est-à-dire, l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans aprés en 437. leur roi Genseric voulant établir l'Arianisme & ruiner la religion catholique dans les terres de son obéïssance : persecu-

Prosp chr. ibid

idem.

ta plusieurs évêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat & Severien. Il leur ôta les églises, & les chassa même des villes; parce qu'ils resistoient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprés de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers : leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme, ils le refuserent tres-constamment; & Genseric, furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoïa en exil : ensuite il leur fit souffrir de tres-cruels tourmens; enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au Roi, à cause de sa beauté & de son esprit. N'aïant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons, & le condamna à la servitude la plus basse: ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

Prosp. Ibid.

Il se fit plusieurs écrits, pour soutenir les catholiques pendant cette persecution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat évêque de Constantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du Roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé

Gennad. de scrip. Ap. Bar. an. 437. Ap. Ruin. hist. Pers. p. 433.

Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630.

de la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'eſt pas connu. Une explication des paſſages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Caſtelle en Mauritanie. Voconius, évêque de Caſtellane dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Aſclepius, écrivirent contre les Ariens.

AN. 439.

Ap. Vigis. Trapſ. p. 357.
Gennad. c. 93.
Id. c. 78.
Id. c. 72.

Genſeric voïant les Romains occupés ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqués aux affaires des Gaules : ſurprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de ſe défier de lui, & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richeſſes, faiſant ſouffrir pluſieurs tourmens aux citoïens pour les découvrir. Il dépoüilla les égliſes & y logea ſes gens, aprés en avoir chaſſé les prêtres & enlevé les vaſes ſacrés. Il traita cruellement tout le peuple ; mais il ſe déclara principalement ennemi de la nobleſſe & des eccleſiaſtiques ; & voulant introduire l'Arianiſme par toute l'Afrique, il chaſſa les évêques de leurs égliſes, & fit pluſieurs martyrs.

Proſp. an. 439. Victor. Vitenſ. lib. 1. c. 4.

Iſid. hiſt. Vand. Cara. 467.

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marſeille, auteur du tems rapporte cette priſe de Carthage, comme un illuſtre exemple de la juſtice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes ſortes de vices. Il ſembloit que le peuple y fut hors de ſon bon ſens : ce n'étoit qu'yvrognes couronnés de fleurs & parfumés, toutes les ruës étoient pleines de ces lieux infâmes, & de pieges contre la pudeur : rien n'étoit plus commun,

Salv. de gubern. lib. 7. p. 173. edit. Baluz. 1663.

que les adulteres & les impuretés les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la derniere impudence. On voïoit des hommes fardés & vêtus en femmes se promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimés: les pauvres tourmentés & réduits au desespoir prioient Dieu de livrer la la ville aux barbares. Les blasphêmes & l'impieté y
Id. lib. 8. p. 190. regnoient : plusieurs, quoique chrêtiens à l'exterieur, étoient païens dans l'ame; adoroient la déesse Celeste; se dévoüoient à elle; & au sortir des sacrifices païens, alloient à l'église & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands
Id. liv. 8. p. 193. &c. & les plus puissants qui commettoient ces impietés. Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelque saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voïoient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monachal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de pieté, si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le siffloit, on le chargeoit de re-
Li. 7. p. 181. &c. proches. Les Vandales firent cesser ces désordres, & firent marier toutes les femmes débauchées : car ils avoient horreur des impudicités si communes chés les Romains : & il en étoit de même des Goths.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de saint Eucher.
p. 160. Le sujet est de justifier la providence & lever le scandale, que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens

chrétiens dans cette chute de l'empire Romain, & de la proſperité des barbares païens ou heretiques. C'eſt ce qui l'oblige à s'étendre ſur les vices des Romains: & à montrer qu'il y avoit encore bien des reſtes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrêtiens que de nom, & pires que les barbares; dont il marque ainſi les vices. Les Saxons, dit-il, ſont farouches, les Francs & les Goths infideles, les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudiques. Mais il loüe les Francs de leur hoſpitalité; les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chaſteté. Il déclame principalement contre l'impureté & la paſſion des ſpectacles, au milieu des horreurs de la guerre & des calamités publiques. Il inſiſte ſur l'injuſtice des puiſſans & des riches, & l'oppreſſion des pauvres: qui faiſoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, diviſé en quatre livres, & adreſſé à l'égliſe catholique, ſous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il ſe plaint dans le troiſiéme livre, que les parens ne laiſſoient rien à leurs enfans, qui s'étoient conſacrés à Dieu; & leur ôtoient ainſi le mérite de la pauvreté volontaire. Il avoit compoſé d'autres écrits, que nous n'avons plus; & il étoit en telle réputation, que Gennade auteur du tems, l'appelle le maître des évêques.

Lib. 3 p. 14. Lib. 4. p 34.
p 59. Lib. 4. p. 87 Lib. 5. p. 108
p. 897.
Lib. 7. p. 172.
Lib. 7. p 157. Lib 6 p. 124. &c.
Lib. 7. p. 153. Lib. 4. p. 70. &c.
p. 275. &c.
In Catal. c. 6.

XLIV. Concile de Riés. *An. 439.*

Cette année 439. il ſe tint un concile à Riés en Provence à cette occaſion. L'évêque d'Embrun étant mort, le ſiege demeura vacant pendant vingt-mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé deſi-

AN. 439. roit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du métropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius : qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme son ordination étoit entierement irreguliere, les évêques voisins s'assemblerent à Riés le troisiéme des calendes de Decembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles présida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles, les autres de la seconde province Narbonoise & de celle des Alpes maritimes : dont Embrun étoit la capitale; mais elle n'étoit pas encore métropole ecclesiastique. Entre ces évêques on connoît Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin évêque de Gap, absent.

V. not. posthum. Sirm.

Can. 2. c. 1. Conc. Taur. c. 3. to. 2 conc. p. 1156. D.

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna qu'il seroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit suivant le concile de Turin d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inspireroit, de lui attribuer une église de son diocese, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou seulement la com-

Conc. Reg. c. n. 3.

munion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette église ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il suit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques : c'est le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés restraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en plusieurs manieres. Il ne pourra être reçu dans la province des Alpes maritimes, où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une église de campagne, & non d'aucune ville : il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes, pas même en l'absence des évêques : dans son église il ne pourra ordonner, même les moindres clercs : il ne fera autre fonction épiscopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges, & benir le peuple dans l'église : il ne pourra avoir le gouvernement que d'une église, ni passer à une autre, sans renoncer à la premiere ; c'est-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre de corévêque, que le pouvoir ; & qu'il sera plus que prêtre, & moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés : ceux qui étoient excommuniés auparavant seront déposés, ceux qui sont sans reproche, l'évêque d'Embrun pourra à son choix les retenir dans son église, ou les envoïer à Armentarius.

AN. 439.

Sup. liv XI. n. 22.

c. 5.

c. 4.

Le concile ajoûte à cette occasion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne, & dans les maisons particulieres, mais non pas dans l'église : en Orient ils benissoient même en public. Quand un évêque sera mort, personne ne viendra à l'église vacante, que l'évêque voisin pendant le tems des

c. 5.

V. Sirm. hic.

c. 6.

AN. 439. funerailles. Il y fera la fonction de visiteur ; & durant ce tems, c'est-à-dire, jusqu'au septiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'église, puis il retournera chés lui, attendre comme les autres évêques, le mandement du métropolitain : sans lequel personne ne viendra à l'église vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les tems sont paisibles : ce que le concile ajoûte, à cause des guerres & des calamités publiques, qui empêchoient souvent la tenuë des conciles.

C. 8. Nic. can. 8.

XLVIII. Mort de S. Sixte. S. Leon pape.

Prosp. chr. an. 439.

Julien d'Eclane ce fameux Pelagien souhaitant avec passion de recouvrer son siege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'église, feignant d'être converti, & emploïant divers artifices pour le persuader au pape saint Sixte ; mais le pape s'en défendit habilement par les bons avis de saint Leon son archidiacre, ce qui donna une grande joïe à tous les catholiques. Le pape saint Sixte mourut peu de tems aprés, le cinquiéme des calendes d'Avril, sous le cinquiéme consulat de Valentinien avec Anatolius, c'est-à-dire, le vingt-huitiéme de Mars 440. aprés avoir tenu le saint siege prés de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres & cinquante-deux évêques en divers lieux.

An. 440.

Sup. n. 15. Lib. Pontif.

Il rétablit la basilique de sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres : j'entens la table sacrée, & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de cinquante livres, & 24.

chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maisons, le revenu de 729. sous d'or. Il donna au baptistere de sainte Marie, tous les vases necessaires d'argent ; entr'autres un cerf pour verser l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de saint Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la confession de saint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent : il y donna un autel de 50. livres, une balustrade de 300. livres, & au-dessus l'abside, ou tour de la voute, avec la statuë de saint Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la basilique de ce saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape saint Sixte donna à ces deux églises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

AN. 440.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à sa priere sur la confession de saint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres & le Sauveur ; le tout orné de pierres précieuses. A la basilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres. Il orna la confession de saint Paul, d'or tres-pur du poids de 200. livres. Le pape saint Sixte fit aussi orner le baptistere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dresser avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enseveli sur le chemin de Tibur prés du corps de saint Laurent.

Ap. Bar. an 440.

AN. 440. Saint Leon archidiacre de l'églife Romaine fut élû pour lui fucceder. Il étoit abfent, aïant été envoïé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romaines. On envoïa vers lui une députation publique ; & en attendant fon arrivée, l'églife Romaine demeura plus de quarante jours fans pafteur, avec une paix & une patience merveilleufe. Il étoit originaire de Tofcane, fils de Quintien ; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours fa patrie. On croit que c'eft lui, qui étant acolyte, fut envoïé en Afrique en 418. & porta à l'évêque Aurelius une lettre de faint Sixte, alors prêtre & depuis pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre, il fervit utilement le pape faint Celeftin, & excita Caffien à écrire contre Neftorius.

Lib. Pontif. Sup. l. XXIII. n. 50.

XLIX. Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche.

Chronol. Niceph. Sup. liv. XXIV. n. 54. Vita S. Euthy. Analecta Gr. p. 31. p. 41.

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche ; aprés avoir rempli ce fiege pendant dix-huit ans. Son fucceffeur fut Domnus fon neveu fils de fa fœur. Il avoit été moine fous la conduite de faint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jerufalem l'an 428. à la dédicace de la Laure. Aprés le concile d'Ephefe, aïant appris que fon oncle Jean tenoit le parti de Neftorius, il en fut affligé, & pria faint Euthymius de le laiffer aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit : N'y allés pas mon fils, il ne vous eft pas avantageux : car encore que les méchans l'aïent entraîné pour un peu de tems, Dieu qui connoît fa droiture, ne permettra pas qu'il fe perde. Pour vous, fi vous demeurés au lieu où vous avés été appellé, fans vous livrer aux penfées, qui tendent à vous tirer du défert,

p. 42.

vous avancerés, & serés honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutés pas, vous succederés à la chair de vôtre oncle; mais vous en serés privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas: & sans avoir reçû sa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit prédit.

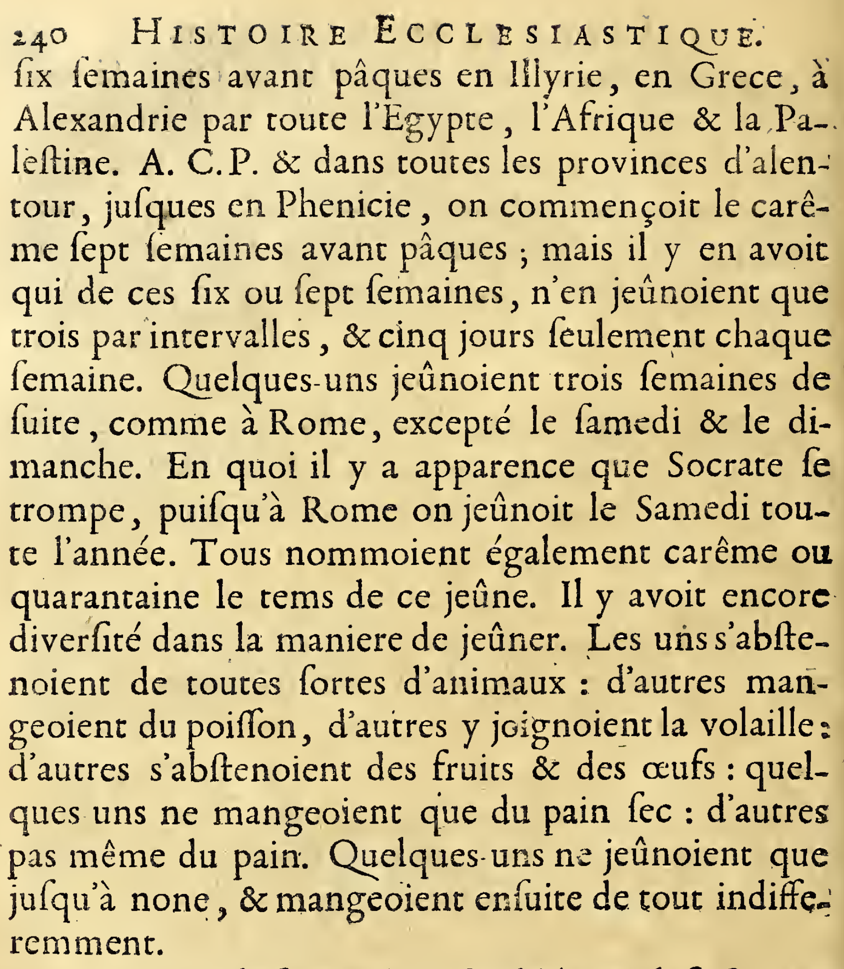
L'année précedente, Firmus évêque de Cesarée en Cappadoce étant mort, les Cesariens vinrent à C. P. demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les senateurs vinrent le voir à l'église un samedi. Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été préfet du prétoire d'Illyrie; & on disoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main sur lui, & le déclara évêque de Cesarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclesiastique, distribuée en sept livres; & contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Constantin, jusqu'au dix-septiéme consulat de Theodose le jeune; c'est-à-dire, depuis l'an 306. jusqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit aussi conduit son histoire à la même année 439. depuis le troisiéme consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux historiens doivent être suspects en ce qui regarde les Novatiens, ausquels ils paroissent favorables.

Socr. c. ult.

Sozom. præfat.

L.
Coûtumes des églises
Socr. V. c. 22.
Sozom. VII. c. 19.

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un & l'autre des differentes coutumes des églises. Ils disent que le jeûne du carême étoit de



ſix ſemaines avant pâques en Illyrie, en Grece, à Alexandrie par toute l'Egypte, l'Afrique & la Paleſtine. A. C.P. & dans toutes les provinces d'alentour, juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant pâques; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite, comme à Rome, excepté le ſamedi & le dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le Samedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux : d'autres mangeoient du poiſſon, d'autres y joignoient la volaille : d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs : quelques uns ne mangeoient que du pain ſec : d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des aſſemblées eccleſiaſtiques étoient differens. Par tout on celebroit les ſaints myſteres le ſamedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedi, mais au ſoir; & on communioit aprés avoir mangé, contre la coutume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le mecredi & le vendredi; mais ſeulement pour lire & expliquer les écritures, & faire les prieres, ſans celebrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des catecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordon-

n'ordonnoit que des fideles. A Cesarée de Capadoce & dans l'île de Chypre, le samedi & le dimanche au soir, aprés les lampes allumées ; c'est à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les évêques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point ; mais l'évêque seul : ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne se levoit point pendant la lecture de l'évangile, comme il faisoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'évangile : ailleurs les diacres, en plusieurs églises les prêtres, & l'évêque aux jours solemnels, comme à C.P. le jour de pâques. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enseignoit dans les églises. Sozomene le dit, mais cela n'est aucunement vraisemblable, & il est bien plus croïable que Sozomene, qui étoit à C.P. a été mal informé de ce qui se passoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres églises. A Rome il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point determiné. En Scythie, quoiqu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque : chés les autres peuples on consacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les usages & les ceremonies avoient une varieté infinie selon les lieux, chaque église gardant religieusement ses anciennes coûtumes.

V. Quesn. in S. Leon. Diss. 1. an 440.

Genseric aïant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se reserva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie : & distribua à son armée la Zeugitane & la Proconsulaire. L'empereur Valentinien défendoit

L I.
Persecution en Afrique.
Victor. Vitens. lib. 1. c. 4.

encore les autres provinces, mais toutes désolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs églises les évêques, aprés les avoir dépoüillés de tout; ou s'ils refusoient de sortir, de les réduire en servitude perpetuelle; ce qui fut executé à l'égard de plusieurs évêques & de plusieurs laïques nobles & considerables par leur dignité. Quodvultdeus évêque de Carthage, & un grand nombre de clercs, furent ainsi chassés & embarqués sur des vaisseaux rompus, & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose évêque d'Abitine qui étoit du nombre, y fonda un monastere, où il mourut, aussi-bien que Quodvultdeus: on conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à present occupé par des religieuses. L'église honore saint Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & saint Gaudiose le 28. On compte encore onze autres évêques ou clercs, dont les plus fameux sont Priscus & Castrensis, qui aprés avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarqués sur un vieux bâtiment, soit dans le même voïage, ou dans un autre, & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses églises. On en fait mémoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R. & ibi Baron. v. Ruin. ad Victor. c. 9.

Genseric aïant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire, aux Ariens, l'église nommée Restitute, où les évêques demeuroient toûjours; & ôta aux catholiques, toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville de toutes les églises qu'il voulut, & princi-

Vict. l. c. 5.

palement de deux grandes & magnifiques de ſaint Cyprien : l'une au lieu où il répandit ſon ſang, l'autre au lieu où ſon corps étoit enſeveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en ſilence, ſans chanter à l'ordinaire ; & envoïa en exil la partie des clercs qui étoit reſtée.

Les évêques & les autres perſonnes conſiderables, qui étoient demeurés dans les provinces diſtribuées aux Vandales, vinrent trouver Genſeric, comme il ſe promenoit ſur le bord de la mer prés de Maxule, dans la province Proconſulaire ; & le ſuplierent qu'aprés avoir perdu leurs égliſes & leurs biens, il leur fut aux moins permis de demeurer pour la conſolation du peuple de Dieu, dans les païs dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire : J'ai réſolu de ne laiſſer perſonne de vôtre nom & de vôtre nation ; & vous oſés me faire de telles demandes ? Il vouloit ſur le champ les faire jetter dans la mer : ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques ſe retirerent penetrés de douleur ; & n'aïant plus d'égliſes, commencerent à celebrer les ſaints myſteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebaſtien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genſeric ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & toutefois il le craignoit : en ſorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en preſence de ſes évêques & de ſes domeſtiques : Je ſçaiq ue vous avés juré de vous attacher fidelement

Marcell. chr. an. 435. Proſp. an. 441. Victor. Vit. lib. 1. c. 6.

à moi, & vos travaux font voir la ſincerité de vôtre ſerment ; mais afin que vôtre amitié ſoit perpetuelle : je veux que vous embraſſiés ma religion. Sebaſtien, trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc: puis le prenant entre ſes mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premierement ſeparé le ſon de la farine, & la pâte a paſſé par l'eau & par le feu. Ainſi dans l'égliſe catholique, j'ai paſſé par la meule & par le crible, j'ai été arroſé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du ſaint Eſprit. Qu'on rompe ce pain: qu'on le trempe dans l'eau ; qu'on le repaîtriſſe & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulés. Il vouloit par cette parabole, montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien ; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr.

Boll 27. Mart.

LII. Lettres de S. Leon aux évêques de Mauritanie.

On rapporte à cette déſolation de l'Afrique deux lettres de ſaint Leon, qui ſont ſans date : la premiere aux évêques de la Mauritanie Ceſarienne : la ſeconde à Ruſtique de Narbonne. Saint Leon aïant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irregulieres, donna commiſſion à l'évêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoïa au pape une ample relation de l'état de ces égliſes : ce qui

V. not. Queſn.

Epiſt. 1. al. 87.

l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occasion à ces désordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avoient été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des heretiques convertis: quoiqu'il soit necessaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être évêques : afin de s'assurer non seulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il décide, que les bigames doivent être déposés & exclus, non seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoûte-t-il, on doit déposer celui, qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois : ou qui en a épousé une autre, aprés que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques : sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au préjudice des décrets du saint siege, & des siens en particulier. Ce qui marque, que cette décretale n'est pas la premiere de saint Leon ; mais les autres peuvent avoir été perduës. Il conserve dans son siege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple de l'heresie des Novatiens ; & Maxime Donatiste converti, quoiqu'il eut été ordonné laïque ; mais à la charge, que l'un & l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples laïques : il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se reservant toutefois à décider sur leur raport ; il y

c.4.
c.5.
c.6.
c.7.

c. 9. avoit eu des religieuſes violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conſeille toutefois de s'humilier, & ne ſe pas comparer aux autres vierges.

LIII. Lettre à S. Ruſtique de Narbonne.

Inſcript. in not. Q p. 784. Hier. Ep. 4. c. 2.

Ruſtique évêque de Narbonne étoit fils d'un évêque nommé Bonoſe : ſa mere ſœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve tres-vertueuſe, prit grand ſoin de ſon éducation ; & aprés qu'il eût étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoïa à Rome, pour achever de ſe former dans l'éloquence, ſans y rien épargner. Etant revenu auprés d'elle, il embraſſa la vie monaſtique ; & reçût en ce tems-là des inſtructions ſur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuſe de ſaint Jerôme, qui le renvoïe à ſaint Proclus évêque de Marſeille, c. 10. pour s'inſtruire de vive voix. Aprés que Ruſtique eût demeuré quelque-tems dans le monaſtere, il fut ordonné prêtre de l'égliſe de Marſeille, qui ſemble avoir été ſa patrie ; & enfin évêque de Narbonne l'an V. not. Q. p. 785 427.

Leon. Ep. 2. al. 92.

Saint Leon étant arrivé au pontificat, Ruſtique envoïa ſon archidiacre Hermes le conſulter ſur divers points de diſcipline : témoignant par ſes lettres un grand deſir de quitter ſon ſiege, pour vivre dans le repos & la retraite. Saint Leon ne lui conſeille pas, & lui repreſente que la patience n'eſt pas moins neceſſaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les perſecutions pour la foi : que ceux qui ſont chargés du gouvernement de l'égliſe, doivent garder courageuſement leur poſte, & ſe confier au ſecours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux queſtions propoſées par

ſaint Ruſtique, Saint Leon y répond ainſi : Le prêtre, ou le diacre qui s'eſt fauſſement dit évêque, ne doit point paſſer pour tel : puiſqu'on ne peut compter entre les êvêques, ceux qui n'ont été ni choiſis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni conſacrés par les évêques de la province, du conſentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, ſont nulles : ſi elles n'ont été faites du conſentement de ceux qui gouvernoient les égliſes, auſquels ces clercs appartenoient. Cette reſtriction eſt difficile à entendre : à moins que l'on ne ſuppoſe, que ces faux évêques avoient effectivement le caractere épiſcopal ; mais qu'ils l'avoient reçû par une ordination illegitime : comme Armentarius d'Embrun depoſé au concile de Riés. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier ; parce qu'il eſt contre la coûtume de l'égliſe, de leur impoſer la penitence publique. *Inquiſ. 1.* *V. not. Queſn.* *Sup. n. 47.* *Inquiſ. 2.*

La loi de la continence, eſt la même pour les miniſtres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, ſe marier & avoir des enfans. Etant élevés à un dégré ſuperieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les miniſtres de l'autel obligés à la continence, ſaint Leon entend, même les ſoudiacres, comme il paroît par ſa lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique. Il faut diſtinguer la concubine de la femme legitime : ainſi celui qui quitte ſa concubine pour ſe marier, fait bien ; & celle qui épouſe un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puiſ- *Inquiſ. 3.* *Epiſt. 12. al 84 c. 4.* *Inquiſ. 4. 5. 6.*

qu'il n'étoit point marié. Saint Leon ne parle ici que
Sup liv XX. n. 48 des concubines esclaves ; & non de celles qui étoient
Conc. Tol. 1. c. 17. en effet des femmes legitimes, mais sans en porter le
titre, suivant les loix.

Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, &
Inquis. 7. ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé,
ne doivent pas être abandonnés : il faut les exhorter
souvent, & ne desesperer du salut de personne,
tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même
patience à l'égard de ceux, qui pressés de mal, de-
Inq. 9. mandent la penitence, & la refusent quand le prêtre
est venu ; si le mal leur donne quelque relâche :
s'ils demandent ensuite la penitence, on ne
Inq. 8. leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la penitence
à l'extremité, & meurent avant que d'avoir
reçu la communion ; c'est-à-dire, la reconciliation,
doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvoit
differer leur mort. Mais on ne prie point pour
eux, comme morts hors la communion de l'égli-
V. Quesn. se. En d'autres églises, on ne laissoit pas de prier
pour eux. Les penitens doivent s'abstenir même
Inq. 10. de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point
plaider, s'il est possible, & s'adresser plûtôt au
11. juge ecclesiastique qu'au seculier : ils doivent per-
12. dre plûtôt que de s'engager au négoce, toûjours
Inq. 10. dangereux : il ne leur est point permis de rentrer
dans la milice seculiere : ni de se marier, si ce n'est
que le penitent soit jeune, & en peril de tomber dans
la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 14. Le moine qui aprés son vœu se marie, ou embrasse
la milice seculiere, doit être mis en penitence
publique,

publique. Les filles, qui aprés avoir pris l'habit de vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables. C'est qu'il y avoit deux sortes de vierges; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu: ou solemnel, en entrant dans un monastere; ou simple, en prenant l'habit, & demeurant chés leurs parens: celles qui avoient reçu la consecration, qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête solemnelle. 15. V. Quesn.

Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parens, qui étoient Chrétiens; en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême: doivent être baptisés, sans crainte de réïterer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne sçavent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parens les ont menés à l'église: il faut leur demander, s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parens; c'est-à-dire, l'eucharistie: s'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui sçavoient bien qu'ils avoient été baptisés, mais ils ne sçavoient dans quelle secte. Saint Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçu la forme du baptême, de quelque maniere que ce soit: il faut seulement les réünir à l'église catholique, par l'imposition des mains, avec l'invocation du saint Esprit; c'est-à-dire la confirmation. D'autres aïant été baptisés en enfance, & pris par les païens, avoient vêcu comme eux; étoient venus encore jeunes Inq. 16. 17. 18. Inq. 19.

AN. 441. en terre des Romains. S. Rustique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répondit : S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne & l'imposition des mains : s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une imposition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reste ces derniers articles font rapporter cette décretale au tems de l'incursion des Vandales.

LIV. Premier concile d'Orange. *Tom. 3. conc. p. 1446.*

Vers le même tems, les êvêques de Gaule tinrent un concile dans l'église de Justinien, au territoire d'Orange le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Cyrus ; c'est-à-dire, le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y presidoit ; & on y voit les souscriptions de seize autres évêques : dont les plus connus sont : Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riés, & saint Eucher de Lyon : qui déclare, qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'île de Lero, ami de saint Honorat & de Cassien, qui leur adressa une de ses conferences. Il avoit été marié, & ses fils Veran & Salone furent tous deux évêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange, furent faits trente canons de discipline. Le premier porte : que les heretiques, qui étant en danger de mort desireront se convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du crême & la benediction, au défaut de l'évêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon & le plus

Præf. coll. XI. *Genn. illust. c. 62.* *Marc. chr. an. 456.* *Sirmond. not. post.*

fameux, eſt conçû en ces termes : Aucun des miniſtres qui peuvent baptiſer, ne doit aller nulle part ſans avoir le crême ; parce qu'il a été réſolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçûë dans le baptême, par quelque neceſſité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une ſeule benediction du crême : non que l'onction réïterée porte quelque préjudice ; mais afin qu'on ne la croïe pas neceſſaire. D'autres exemples ôtent la négation, & portent : Afin qu'on la croïe neceſſaire. Il eſt difficile de voir le ſens de ces paroles ; & encore plus difficile de croire, que l'on ait quelque fois donné la confirmation ſans onction ; comme ſemble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'Egliſe y reſiſte, & la doctrine commune des theologiens, eſt que l'onction eſt eſſentielle à la confirmation. AN. 441.

Le concile d'Orange dit encore : On lira déſormais c. 18. l'évangile aux catecumenes : on ne doit jamais les c. 19. laiſſer entrer dans le baptiſtere : il faut les ſeparer c. 20. autant qu'il eſt poſſible de la benediction des fideles, même dans les prieres domeſtiques ; & ils doivent ſe preſenter, pour être benits à part. Les catecumenes poſſedés, ou énergumenes, doivent être c. 15. baptiſés en cas de neceſſité, ou quand on jugera à propos. Les énergumenes baptiſés, qui font ce c. 14. qu'ils peuvent pour être délivrés, doivent communier : pour être fortifiés, ou même délivrés, par la vertu du ſacrement. Ceux qui ont été une fois agi- c. 16. tés du démon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le ſont, ils ne feront

aucune fonction. On doit donner aux insensés tout
AN. 441. ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un
c. 13. coup la parole, peut recevoir le baptême ou la pe-
c. 12. nitence, s'il témoigne par signe, qu'il le veut; ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui
c. 3. meurent pendant le cours de leur penitence, doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les décrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. Si ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens; pour recevoir, aprés avoir accompli leur penitence, l'imposition des mains & la communion légitime. Ce canon doit être expliqué par le trei-
Sup. liv. XI. n. 21. V. Sirm. not. ziéme de Nicée: qui accorde aux mourans la communion, même de l'eucharistie; à la charge d'achever leur penitence, s'ils reviennent en santé. On
c. 4. ne doit pas refuser aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la penitence secrete, comme dans la lettre de saint Leon à Rustique.
Sup. n. 53.

c. 11. Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié, est coupable, & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un évêque veut bâtir une église
c. 1. dans le diocese d'un autre: il doit obtenir sa permission, lui laisser la consecration, lui faire ordonner les clercs qu'il désire y avoir; & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un seculier aïant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger; cet évêque & tous les autres, qui auront assisté à cette consecration, seront exclus de

l'assemblée. On voit ici les commencemens du droit de patronage : en ce que l'évêque fondateur, peut présenter au diocesain les clercs qu'il demande pour son église. Si un évêque par infirmité perd l'usage de la parole, il apellera un évêque pour faire les fonctions épiscopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres. AN. 441. c. 30.

Si un évêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant se resoudre à le faire demeurer avec lui ; mais il doit consulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant ; qui a peut-être eu ses raisons, pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconesses. Si deux évêques en ont ordonné un par force ; celui-ci aura l'église de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre : s'il a reçu l'ordination volontairement, ils seront tous trois condamnés. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne promet de garder la continence, sous peine d'être deposé : s'il a été ordonné devant, il ne sera point promû à un ordre superieur, suivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le soûdiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profession devant l'évêque dans la sale secrete, & recevront de lui l'habit. On mettra en penitence les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui auront manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui se refugient à l'église ; mais les défendre par la reverence du lieu. Si quelqu'un prend les serfs de l'église, au lieu des siens, qui s'y seront refugiés, il sera condamné tres-severement par toutes les églises. On reprimera aussi par censure ecclesiastique, celui qui voudra

c. 8. c. 26. c. 21. c. 22. c. 2. c. 24. Conc. Taur. c. 8. to. 2. Conc. p. 1157. c. 27. c. 28. c. 5. c. 6. c. 7.

AN. 442. reduire en ſervitude ceux qui auront été affranchis dans l'égliſe ou recommandés à l'égliſe par teſtament.
c. 29. A la fin des canons on ordonne : qu'aucun concile ne ſe ſeparera ſans indiquer le ſuivant ; & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même dioceſe d'Orange.

LV. Concile de Vaiſon. To. 3. Conc. p. 1456.

Nous avons de cette année 442. ſous le conſulat de Dioſcore, le jour des ides ; c'eſt-à dire, le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaiſon, ſous l'évêque Auſpicius. On y fit neuf ou dix canons,
Can. 1. qui portent : Que les évêques Gaulois, paſſant d'une province à l'autre, n'auront point beſoin de témoignage, pourvû qu'ils ne ſoient point excommuniés : parce que le voiſinage les fait aſſés connoître ;
V. Sirm. c'eſt-à dire, que les lettres formées n'étoient que
c. 3. pour les étrangers. Les prêtres recevront tous les ans le ſaint crême de leur propre évêque, prés de la
c. 2. pâque. Ils l'iront querir en perſonne, ou du moins par un ſoûdiacre. On priera pour ceux qui meurent
c. 4. ſubitement dans le cours de leur penitence, qu'ils accompliſſoient fidelement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'égliſe ſeront excommuniés, comme ſacrileges &
c. 6. meurtriers des pauvres. On doit éviter, non ſeulement ceux que l'évêque a excommuniés nommément, mais encore ceux dont il témoigne ſans le
c. 7. dire, n'être pas ſatisfait. Les évêques ne doivent pas accuſer ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aiſément ſe laiſſer fléchir
c. 8. par l'interceſſion des autres : pour les crimes, ils doivent ſe porter pour accuſateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'évêque ſeul connoiſſe,

il peut l'obliger à ne se pas presenter devant lui dans l'assemblée publique ; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui.

AN. 442.

Conc.Cart. VI.can.132.

Pour reprimer la mauvaise coûtume qu'avoient les païens, d'exposer leurs enfans ; Constantin avoit ordonné en 331. qu'ils apartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevés, en qualité de leurs enfans, ou de leurs esclaves à leur choix : sans que les peres ou les maîtres eussent aucun droit de les repeter. Honorius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour sa sûreté une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissoit pas d'inquiéter ceux qui avoient levé des enfans exposés ; ce qui faisoit que personne n'osoit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne : que ces loix seront observées ; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans dix jours ; autrement celui qui le redemandera, sera frapé de censure ecclesiastique, comme homicide.

L.1. C. Th.de expos. lib. V.

L.2. eod.

c. 9.

c. 10.

LVI. Lettre de S. Leon.

Peu de tems aprés la prise de Carthage, c'est-à-dire, l'an 440. sous le consulat de l'empereur Valentinien, avec Anatolius, Genseric passa en Sicile, la ravagea & assiegea Palerme, qui soûtint longtems le siege. Maximien chef des Ariens en Sicile condamné par les évêques catholiques, l'excita à les persecuter, pour les obliger à embrasser l'Arianisme ; & il y en eut quelques-uns, qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Leon

Chr. Idac. an.16.Valent. Prosp.an.440. Cassiod. an. eod.

AN. 443. envoïa du secours à Paſchaſin évêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'égliſe de Palerme, avec des lettres de conſolation ; & en même-tems il le conſulta ſur le jour de pâque de l'année ſuivante 444. comme il avoit déja conſulté ſaint Cyrille d'Alexandrie. Paſchaſin répondit au pape : Qu'aprés avoir bien examiné la queſtion, & calculé exactement : il avoit trouvé comme ſaint Cyrille, que le jour de pâque de l'année ſuivante, devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai ; c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme d'Avril : dont il explique les raiſons. Il y fait mention du miracle d'un baptiſtere de Sicile, arrivé l'an 417. ſous le pontificat de Zozime.

Ap. Queſn. poſt. ep. 2.

Sup l. XXIII. n. 35.

Epiſt. 3. al. 1.

La même année 443. ſaint Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toſcane & de toutes les provinces ſuburbicaires, une lettre décretale. Picenum eſt aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargés de porter dans les provinces cette décretale : qui aparemment étoit le réſultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du ſacerdoce des gens de condition ſervile, ou engagés à des devoirs incompatibles avec le ſervice de l'égliſe ; & quelquefois malgré leurs maîtres : que l'on ordonnoit des bigames : qu'il y avoit des clercs, qui prêtoient à uſure, ou ſous leur nom, ou ſous des noms empruntés ; quoique l'uſure fût défenduë même aux laïques. Le pape ordonne, que tous ces abus ſoient retranchés, ſous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privés de ſa communion, & il

& il leur recommande d'obſerver les décrets de ſaint Innocent & de ſes autres predeceſſeurs. La date eſt du ſixiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Maxime & de Paterne; c'eſt-à-dire, du dixiéme d'Octobre 443. AN. 443.

LVII. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la déſolation de l'Afrique & la crainte des Vandales, fit paſſer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens, qui ſe refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais S. Leon les découvrit, & en avertit ſon peuple en pluſieurs de ſes ſermons: les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres; c'eſt-à-dire, à ceux qui étoient diſtribués dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques, pour les connoître; qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du ſoleil, & au mépris de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & le lundi en l'honneur de la lune; & que recevant la communion avec les fideles, ils ne prennent que le corps de nôtre Seigneur, & non point le ſang; parce qu'ils abhorent le vin. Il reprend auſſi une ſuperſtition, qui ſemble être venuë d'eux; que pluſieurs fideles entrant dans la baſilique de S. Pierre, aprés avoir monté les dégrés, ſe retournoient pour ſaluer le ſoleil levant.

Proſp. chr. an. 443.

Serm. IV. de col. c. 3.

Serm IV de Quadr. c. 5.

Serm. VII. Nativ. c. 4.

Saint Leon aïant donc par ſes diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'égliſe publiquement & par écrit, & furent reçûs à penitence. D'autres, qui demeurerent opiniâtres, furent condamnés par les juges ſeculiers au banniſſement perpetuel: ſuivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies: le pape S. Leon en fit une obſervation juridique. Il aſſembla pluſieurs évêques &

Epiſt. 8. al. 2.

AN. 443. plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoïens, des personnes illustres, & une partie du senat. En cette assemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës : on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes ; & on prouva clairement l'infamie de leurs mysteres, pour ne laisser rien de douteux aux moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination étoient presentes. Une jeune fille de dix ans; deux femmes qui l'avoient nourrie & préparée au crime ; un jeune homme qui l'avoit corrompuë, & l'évêque Manichéen, qui avoit presidé à la ceremonie. Toutes leurs confessions furent conformes ; & si detestables, que les oreilles des assistans avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autentiques.

Serm. V. de jejun. dec. c. 4. Epist. 15. ad Turib. c. 16.

D. serm. V.

Incontinent aprés, saint Leon rendit compte à son peuple de cette procedure, dans un sermon du jeûne, du dixiéme mois ; c'est à dire, des quatre-tems de Decembre en 443. Exhortant particulierement les femmes à fuïr ces heretiques, sans même leur parler ; de peur de se laisser surprendre, par la curiosité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à déclarer où ils logent, où ils enseignent, & ceux qu'ils frequentent : afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier 444. avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur exterieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prê-

Serm. IV. Epiph. c. 5. Prosp. chr. an. 443.

tres; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient. AN. 444.

Plusieurs s'enfuïrent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçûssent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoïe les actes de leur conviction: les exhortant à les rechercher soigneusement & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Fevrier, sous le dixhuitiéme consulat de Theodose avec Albin; c'est-à-dire, du trentiéme de Janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de saint Leon.

Epist. 8. al. 2.

LVIII. Pelagiens recherchés.

Auct. de promiss. c. 6.

Phot. bibl. cod. 54.

Leo epist. 6. al. 86.

D. epist. 6.

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Esclane qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur heresie, ils commençoient à la semer. Septimius évêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit, que dans cette province on avoit reçû à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagés dans l'heresie de Pelage: sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même, qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions: au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs, dans les églises où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile: pour y obliger tous ces clercs suspects de Pelagianisme, à

AN.444. condamner ouvertement & par écrit cette heresie ; & approuver tous les décrets des conciles, confirmés par le saint siege ; en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs ; sous peine de déposition & d'excommunication : parce que les causes ordinaires de passer d'église en église, ne sont que l'ambition & l'interêt.

LIX. Vicariat de Thessalonique. *Epist.* 4.

Anastase évêque de Thessalonique, envoïa demander à saint Leon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient eüe ses prédecesseurs ; & saint Leon la lui accorda volontiers, par sa lettre datée de la veille des ides de Janvier, sous le consulat de Theodose pour la dix-huitiéme fois avec Albin ; c'est-à-dire, du 12. de Janvier 444. Saint Leon dit : Qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius ; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques : où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne, & le service qu'elle a rendu à l'église, sans aucune vûë de faveur ni d'interêt. Personne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises, sans vous consulter : car on les choisira avec un jugement plus meur, quand on craindra vôtre examen ; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le métropolitain aura ordonnés sans vôtre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces : nous voulons, que vous ordonniés les métropolitains, & que vous les choisissiés avec un plus grand soin ; comme devant gouverner les autres. Que

c. 4. (margin)

c. 5. personne ne manque au concile quand il y sera appel-

lé. Rien n'eſt plus utile, que les frequentes aſſemblées des évêques, pour corriger les fautes & conſerver la charité. Vous nous renvoïerés ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures, qui ne pourront être terminées ſur les lieux & les appellations. Il ſe plaint, que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifferemment les ordinations des prêtres & des diacres; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celles des évêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux métropolitains de l'Illyrie une lettre de même date: pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoumettte & à obſerver les canons.

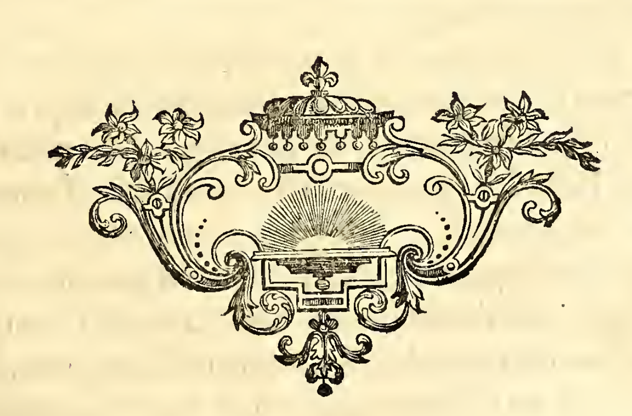
AN. 444.

c. 6.

Epiſt. 5.

Cette année 444. pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi-ſaint ſe rencontra le vingt-un qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque; mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion.

Proſp chr. integ. an. 444.



AN.444

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

I.
Mort de S. Cyrille, ses écrits.
Gr menol. 9. Jun. Conc. Chalc. Act. 3. p. 406. D.
Sup. XXII. n. 46.
Gennad. script. n. 56.

SAint Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, aprés avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits : entre autres des homelies, que les évêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies paschales : où le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire, le lundi, le samedi & le jour de pâques sont marqués, par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de reduire aux Romains : ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414. où pâque fut le vingt-sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme Mars ; & la derniere est 442. où pâque fut le dix-septiéme de Pharmouthi, c'est-à-dire, le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de saint Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en verité ; écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade : pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même aprés la publication de l'évangile, par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu prés le même dessein des douze livres des Glaphyres, qui sont un commentaire sur le pentateuque. *Glarphyren*, signifie profond ou élegant ; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui dévelope les mysteres de la loi. Nous avons aussi cinq livres de commentaires sur Isaïe : un

commentaire ſur les douze petits prophetes, dix livres de commentaires ſur ſaint Jean, qui reſtent de douze : car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme : un traité de la Trinité, nommé le treſor : neuf dialogues ſur la Trinité & l'incarnation, pluſieurs autres traités ſur l'incarnation, contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu : dix livres contre l'empereur Julien, pour la défenſe de la religion Chrétienne, adreſſés à l'empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de ſaint Cyrille, eſt un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre, qui eſt à la tête adreſſée à Caloſyrius en ces termes. *Sup. liv. XV. n. 45.*

Quelques perſonnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit : que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de pieté ; mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant : que puiſque l'écriture dit : que l'homme eſt fait à l'image de Dieu, il faut croire, que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné : puis il ajoûte : J'apprens qu'ils diſent, que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire, l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au lendemain. Mais c'eſt une extravagance. Jeſus-Chriſt n'eſt pas alteré, ni ſon ſaint corps changé : la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres diſent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraiſon, ſans travailler. Mais qu'ils nous diſent, s'ils valent mieux que les apôtres : qui prenoient du tems pour travailler,

quoiqu'ils fussent occupés à la parole de Dieu ? L'église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit ? ce n'est qu'un prétexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfin il avertit Calòsyrius de ne pas permettre, que les catholiques eussent commerce avec les Meleciens schismatiques, qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la création de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé, & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

Tom 3. Conc. p. 119. A. p. 322. A.

Tom. 5. p. 2. p. 378. B.

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens : Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'église, & quel breuvage les rafraîchit ? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de Jesus-Christ qui est nourriture, & son sang breuvage ; c'est-à-dire, selon eux un pur homme ; comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle ; comment est il distribué ici & par tout, sans être diminué ? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean ; il dit, que par la reception de l'eucharistie, nôtre chair est unie à celle de Jesus Christ, comme deux morceaux de cire fondus ensemble : afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair ; & que la personne du Verbe nous unisse au pere, auquel il est consubstantiel : ensorte que par ces

Lib. IV. c. 2. p. 365.

Lib. X. c. 3. p. 863.

Lib. XI. c. 12. p. 1001. 1002.

ces trois myſteres de la Trinité, de l'incarnation & de l'euchariſtie : nous ſommes élevés à une union étroite avec Dieu.

Nous avons deux lettres de ſaint Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers tems de ſa vie, puiſqu'il ne ſurvêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une eſt en faveur d'Athanaſe évêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui ſe plaignoit d'avoir été condamné ſans être oüi, & chaſſé de ſon ſiege, ſous prétexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ſes biens. Le ſujet de l'accuſation étoit d'avoir abuſé des revenus de ſon égliſe, ſur quoi ſaint Cyrille dit : que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde ſont affligés d'une telle prétention : parce qu'encore qu'ils doivent conſerver à l'égliſe ſes immeubles & ſes meubles précieux, ils ont la libre adminiſtration des revenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnés par crainte contre les loix de l'égliſe. Si un évêque eſt digne du miniſtere, qu'il y demeure : s'il en eſt indigne, qu'il ſoit déposé juridiquement.

II. Lettres canoniques.

Ibid. p. 209.

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres, ſaint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinans ; s'ils étoient mariés ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chaſſés par quelque évêque, ou de quelque monaſtere : afin de n'ordonner que des perſonnes libres & ſans reproche.

Ibid. p. 211.

AN. 445.

III.
Lettre de S Leon à Dioscore.

Theod. epist. 60.
Liberat. c. 10.

Le ſucceſſeur de ſaint Cyrille dans le ſiege d'Alexandrie, fut Dioſcore ſon archidiacre, qui étoit en grande réputation de vertu, particulierement de modeſtie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prétant de l'argent ſans interêt aux boulangers & aux cabaretiers; afin qu'ils fourniſſent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit, que pour trouver le fond de cette dépenſe, il avoit exigé de grandes ſommes des heritiers de ſaint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoïa à Rome le prêtre Poſſidonius, donner part de ſon ordination au pape ſaint Leon, qui fit réponſe par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioſcore quelques inſtructions, pour l'uniformité de la diſcipline: ne doutant pas que ſaint Marc n'eût enſeigné à ſon égliſe les mêmes regles que ſaint Pierre, dont il étoit diſciple. Saint Leon veut donc que l'on obſerve à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, ſoient à jeun. Il veut auſſi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'égliſe en ſi grand nombre qu'il ne peut y tenir enſemble, on ne faſſe point difficulté de réïterer le ſacrifice, autant de fois que l'égliſe, dans laquelle on le doit faire, ſera remplie de peuple: déclarant que c'eſt la coûtume de l'égliſe Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le ſaint ſacrifice, que dans une ſeule égliſe, même aux plus grandes ſolemnités. Saint Leon dit: que le prêtre Poſſidonius

Epiſt. 11. *al.* 81.

Sup l. XXVI. *n.* 19.
Epiſt. 4. *ad Anaſt. c.* 6.

Sup. l. XXV. *n.* 12.

étoit parfaitement instruit des usages de Rome, par les frequens voïages qu'il y avoit faits ; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoïé par S. Cyrille au pape S. Celestin.

AN. 445.

IV. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles. *Leo. epist. 10. al. 89. vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.*

Cependant Celidonius évêque Gaulois vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre arriva à la ville, dont Celidonius étoit évêque : apparemment dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir épousé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magistrat. Saint Hilaire & saint Germain ordonnerent, qu'on préparât les témoins. Plusieurs autres évêques d'un grand mérite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible : l'accusation fut prononcée ; & on jugea suivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au pape saint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'aïant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied : car il faisoit ainsi tous ses voïages par amour pour la pauvreté. Aprés avoir visité les églises des apôtres & des martyrs, il vint se presenter à saint Leon, avec toute sorte de respect : le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des églises, & se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints autels des évêques condamnés dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui est agréable, de faire corriger secretement cet

abus. Je ſuis venu, ajoûta-t-il, ſeulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cauſe; & je vous inſtruis de ce qui s'eſt paſſé, non par forme d'accuſation, mais par ſimple recit : ſi vous êtes d'un autre ſentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

Saint Leon aſſembla un concile, pour juger cette affaire; & ſaint Hilaire y prit ſéance, comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ſes réponſes, & ſaint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépoſitions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irrégularité pour laquelle il avoit été condamné ; c'eſt-à-dire, d'avoir épouſé une veuve. Il fut donc abſous & rétabli dans ſon ſiege. Saint Hilaire demeura ferme dans ſon ſentiment; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût ſa vie en peril: il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voïant qu'il ne pouvoit perſuader le pape & ſon concile, il ſe retira; & nonobſtant les gardes qu'on lui avoit donnés, & l'hyver qui duroit encore; il revint à ſon égliſe.

Epiſt. 10. c. 4. Saint Leon examina enſuite avec ſon concile les plaintes de l'évêque Projectus, & d'un grand nombre de citoïens de ſa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoiſe. Projectus ſe plaignoit, que ſaint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à ſa place, comme ſi elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à ſon égard ; & où avant Patrocle aucun de ſes prédeceſſeurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite ſans

attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple : avec une telle précipitation qu'Hilaire étoit venu & parti, sans que personne en sçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ses citoïens. Mais saint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardiesse avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius ; & encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avoit faite fut cassée, & Projectus rétabli dans son siege. On accusoit encore saint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les *c. 2.* églises des Gaules : c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbonoise. On l'accusoit d'aller par les provinces, ac- *c. 6.* compagné d'une troupe de gens armés, pour donner des évêques aux églises vacantes : d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des métropolitains. Peut être étoit-il obligé de prendre quelque escorte, *c. 7.* dans les païs occupés par les barbares, & troublés par la guerre.

V. Lettres de S. Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre sur les droits d'autrui : le priva même de l'autorité qu'il avoit sur la province de Vienne : lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du saint siege, & prétendit lui faire grace, de le laisser dans son église, & ne le pas déposer. Tout cela paroît par la lettre de saint Leon aux évêques de la province de Vienne : où il *d. ep. 10.* releve d'abord la primauté de saint Pierre & l'autorité de l'église Romaine ; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des églises, de présomptueux & d'entrepre-

nant. Il donne ces regles touchant les ordinations:
c. 5. qu'elles doivent être reservées aux métropolitains : qu'elles doivent être paisibles & tranquilles : que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage
c. 7. des magistrats, le consentement du senat & du peuple ; & qu'il faut les celebrer le Dimanche. Il ajoûte : que chaque province doit se contenter de son concile, & que personne ne doit être excom-
c. 8. munié legerement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces ; mais conserver à chacun ses droits
c. 9. & ses privileges, & les maintenir dans l'union. Enfin il leur propose, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recommandable par son mérite & par son grand âge : sans préjudice des droits des métropolitains. On croit que ce Leon-
V. not. Quesn. ce étoit l'évêque de Frejus, & que saint Leon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique ; d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain siege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette proposition.

Saint Leon voulut appuïer son jugement de l'au-
Int. Nov. Theod. tit. 14. torité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome, & obtint un rescrit adressé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de séditieux : qui a offensé la majesté de l'empire & le respect du saint siege. C'est pourquoi, ajoûte l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploïe les armes pour les affaires ecclesiastiques ; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces

entreprenent rien contre l'ancienne coûtume, ſans l'autorité du pape: qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné; & que tout évêque qui étant appellé à ſon jugement aura negligé d'y venir, y ſoit contraint par le gouverneur de la province. Ce reſcrit eſt daté du huitiéme des ides de Juin, ſous le ſixiéme conſulat de Valentinien; c'eſt-à-dire, du ſixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, ſi bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il eſt adreſſé à Albin préfet du prétoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines: ordonnant de les pourſuivre par tout où ils ſeront découverts, & permettant à toute perſonne de les accuſer. L'empereur étoit à Ravenne l'année précedente, lorſque les Manichéens furent convaincus; & apparemment le pape prit occaſion de ſon ſejour à Rome, pour obtenir cet édit. *Nov.Valent. Lib. 2. tit. 2.* *Nov. 1. eod. lib.*

Deux ans aprés l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans les ſepulchres, pour en tirer des marbres ou d'autres choſes plus précieuſes. On accuſoit de ce crime même des clercs; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuſe que les autres. Il veut qu'ils perdent auſſi tôt le nom de clercs; qu'ils ſoient proſcrits & bannis à perpetuité; & il ne veut pas que l'on épargne les évêques même. La loi eſt adreſſée à Albin préfet du prétoire, & patrice, & datée du troiſiéme des ides de Mars, ſous le conſulat de *Nov. Valent. tit. 5.*

Callypius, c'est-à-dire, du treiziéme de Mars 447.

IV. Vertus de S. Hilaire d'Arles.

Vita Hilar. c. 17.

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiser saint Leon, & écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoïa premierement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis les évêques Nectaire & Constantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui se trouvoit alors à Rome, les reçût avec grand respect; & s'entretint souvent avec eux des vertus de saint Hilaire, de sa fermeté & de son mépris des choses humaines. Il parla aussi au pape saint Leon, comme il témoigne écrivant à saint Hilaire; & il ajoûte : Les hommes ont peine à souffrir, que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience ; & les oreilles des Romains, sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiés un peu, vous gagneriés beaucoup sans rien perdre. Accordés-moi cela, & dissipés ces petits nuages, par un petit changement. Aprés cette réponse, saint Hilaire reprit ses fonctions pastorales & ses exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il survêcut jusques en 449.

c. 18.

c. 8. *Sup. l. XXIV. n. 57.* *c. 14.* *c. 12.*

Dés le commencement de son épiscopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, comme il avoit fait étant moine ; ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice; marchant toûjours nuds pieds, & travaillant de ses mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets: un notaire prêt à écrire étoit prés de lui. Il lisoit & dictoit de tems en tems : remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ses cordes

&

& faire ses filets. Il travailloit aussi à la terre au-delà de ses forces : aïant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toûjours pendant son repas, & il en introduisit la coûtume dans les villes. Le dimanche il se levoit à minuit, faisoit à pied trente mille, qui sont dix lieües, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septiéme heure, c'est-à-dire, une heure aprés midi. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'aïant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les églises, jusques aux vaisseaux sacrés, & se réduisit à des patenes & des calices de verre. *Gennad. c. 68.*

Il étoit fort éloquent selon le tems, & nous avons un échantillon de son stile dans l'éloge de saint Honorat son prédecesseur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ses discours, depuis midi jusques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs, que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un stile simple; mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. Il avoit plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce tems-là, des injustices qu'il commettoit dans les jugemens, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit. Le saint évêque interrompit son sermon; disant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeste, aprés avoir méprisé les avis qu'il lui avoit donnés pour son salut. Le préfet se retira chargé de confusion, & saint Hilaire continua de parler. *c. 11.* *c. 10.*

Tel étoit ce ſaint évêque; mais il s'épuiſa tellement par ſes jeûnes & ſes travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marſeille ſon diſciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies ſur toutes les fêtes de l'année, une expoſition du ſymbole, & grand nombre de lettres.

Gennad. c. ult. Vita tom. 1. S. Leon.

Martyr. R. 5. Mai v. ibi Baron.

VII. Second voïage de S Germain en Bretagne. *Vita S Germ. per Conſt. c. 29.*

Il fut lié d'amitié avec ſaint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit ſon pere, & le reſpectoit comme un apôtre. Car ſaint Germain fut obligé d'aller à Arles, ſolliciter Auxiliaris préfet des Gaules, pour ſa ville d'Auxerre : qu'il trouva chargée d'impoſitions extraordinaires, à ſon retour de la grande Bretagne. Par tout où il paſſa dans ce voïage, le peuple alloit audevant en foule, pour recevoir ſa benediction, avec les femmes & les enfans. A Aliſe, Nectariola femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du ſaint évêque; & un poſſedé en étant lié fut délivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin audevant de lui. Il admira ſa bonne mine, la politeſſe & l'autorité de ſon diſcours, & le trouva au deſſus de ſa réputation. Il lui fit de grands preſens, lui demanda la gueriſon de ſa femme, depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint; & accorda auſſi à ſaint Germain la décharge qu'il demandoit pour ſon peuple.

c. 32.

c. 34.

Saint Germain étant de retour chés lui, fut apellé une ſeconde fois dans la grande Bretagne, pour ſecourir l'égliſe contre l'hereſie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain prit pour l'accompagner en ce voïage, ſaint Severe évêque de

Conſt. lib. 11. c. 1.

c. 2.

Treves, diſciple de ſaint Loup de Troyes. Ils partirent l'an 446. En paſſant à Paris, ſaint Germain demanda des nouvelles de ſainte Geneviéve, & apprit que ſa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches; lui qui la connoiſſoit parfaitement, alla à ſon logis, & la ſalua ſi humblement, que tout le monde en fut ſurpris. Il parla au peuple pour ſa juſtification, & pour preuve de ſa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arroſée de ſes larmes. Aiant perſuadé tout le monde de ſon innocence, il continua ſon voïage, & paſſa heureuſement en Bretagne. AN. 446. Sup. l. XXV. n. 16.

Les malins eſprits publierent ſon arrivée par toute l'île; en ſorte qu'un nommé Elaphius, le premier du païs, ſans autre avis, vint au-devant des ſaints évêques, avec ſon fils, encore dans la fleur de ſa jeuneſſe, qui avoit le jarret retiré & la jambe ſeche. Un grand peuple les ſuivit; & ſaint Germain ſçachant qu'ils avoient conſervé la foi catholique, pour la plûpart: & que l'hereſie étoit enſeignée par peu de perſonnes; les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui preſenta ſon fils. Saint Germain le fit aſſeoir, & lui maniant le jarret & la jambe, le guerit en preſence de tout le monde. Le miracle aïant affermi le peuple dans la foi catholique, ſaint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entr'eux. Tous furent d'avis de chaſſer les heretiques de toute l'égliſe: on les amena aux deux évêques, pour les faire paſſer en Gaule bien avant: ainſi la Bretagne en fut délivrée, & conſerva la pureté de la foi. Conſt. II. c. 3. c. 4.

A peine ſaint Germain étoit de retour chés lui, c. 5.

qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui eſt aujourd'hui la Bretagne. Aëtius qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoïé pour les ſoumettre Eocharich, roi des Allemans, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha auſſi-tôt, & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança juſques à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le ſupplia humblement de s'arrêter. Comme il refuſoit, il lui fit des reproches; & enfin prit la bride de ſon cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de ſa hardieſſe, écouta des propoſitions de paix; retourna à ſon poſte, & convint de ne point ravager la province: pourvû qu'elle obtînt ſon pardon de l'empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de S. Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir ſaint Germain entreprit le voïage d'Italie, & alla trouver l'empereur à Ravenne. En
c. 6. paſſant chés ſon ami le Prêtre Senateur, il guerit une fille muette depuis vingt ans; & dit à Senateur, qu'ils ne ſe reverroient plus en ce monde. A Auſtun, il guerit une fille, qui avoit une main retirée & les ongles enfoncés dans la chair. Il arriva à Milan un jour que pluſieurs évêques étoient aſſemblés, pour
c. 10. celebrer la fête de quelques ſaints; & entra dans l'égliſe pendant la meſſe, ſans être attendu, ni connu de perſonne. Mais un poſſedé s'écria du milieu du peuple, Germain pourquoi nous viens-tu chercher en Italie: qu'il te ſuffiſe de nous avoir chaſſés de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné, demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de ſon habit,

on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoüa qui il étoit, les évêques le saluerent avec respect, & le prierent de délivrer le possedé : il obéït, le tira à part dans la sacristie, & le ramena gueri.

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du voïage : ensorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la Cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'éclat ; mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçu avec grande joïe par l'évêque saint Pierre Chrysologue, par le jeune empereur Valentinien & sa mere Placide. Elle envoïa à son logis un grand vase d'argent, rempli de mets délicats, sans aucun mélange de chair ; saint Germain lui envoïa de son côté un pain d'orge sur une assiete de bois. L'imperatrice la fit depuis enchasser dans de l'or ; & garda le pain, qui opera plusieurs guerisons miraculeuses. Le saint en fit plusieurs à Ravenne, où six évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien chancelier, c'est-à-dire, secretaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extremité d'une grosse fiévre. Le saint y alla à la priere des parens & des évêques. On vint au-devant dire, qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laisser d'y aller. Ils le trouverent mort & froid ; & aprés avoir prié pour le repos de son ame, ils s'en retournoient. Aussi-tôt le peuple se mit à crier, & on pressa le saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine ; & aïant fait sortir tout le monde, il se prosterna prés du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir : il ouvrit les

c. 12.
c. 13. 14.
c. 15. 16.
c. 17.

yeux, il remua les doigts. S. Germain le releva, il s'assit & revint peu à peu en parfaite santé. Saint Germain
c. 18. eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoient le sujet de son voïage; s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.

c. 19. Un jour aprés l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matieres de religion; il leur dit; mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai crû voir cette nuit Nôtre-Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voïage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos éternel. Peu de jours aprés il tomba
c. 20. malade. Toute la ville en fut allarmée: l'imperatrice l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoïer son corps dans son païs; ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le dernier de Juillet. Saint
c. 21. Pierre Chrysologue prit sa cuculle & son cilice: les six
c. 22. autres évêques, partagerent entr'eux le reste de ses habits. L'eunuque Acholius préfet de la cham-
Hist. episc. Autiss. c. 7. bre de l'empereur, dont il avoit gueri un domestique, fit embaumer le corps: l'imperatrice le revêtit d'habits précieux, & donna un coffre de ciprés pour le porter: l'empereur fournit les voitures, les frais du voïage, & les officiers pour l'accompagner: les
c. 24. évêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voïage. Ainsi le convoi fut magnifique: le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au-devant & rendoit toutes sortes de services. Les uns appla-

nissoient les chemins, ou reparoient les ponts : les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne disciple du saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par revelation, & la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps jusques au passage des Alpes. A Vienne le corps fut déposé dans l'église de saint Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple, où les païens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles. Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dédicace de son église; & en effet le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours aprés sa mort; & aïant été exposé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à present l'abbaïe celebre de son nom. Saint Germain tint le siege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours : par consequent il mourut en 448. Le siege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la désolation des Gaules par les barbares.

Adon. Chr. Act. 6.

Heric. 1. c. 25.

Sup. l. XXIII. n. 46.

IX.
Priscillianistes en Espagne.

Idac. fast. an. 21. Valent. Olymp. 306. Epist. Tur. post. 15. Leon.

Il y avoit toûjours des Priscillianistes en Espagne. Saint Turibius évêque d'Astorga en Galice, en aïant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace; & ils en envoïerent les actes à Antonin évêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius, qui semblent avoir été les deux principaux

évêques de Galice. Et voici comme il parle dans cette lettre : J'ai voïagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi ; mais étant revenu dans mon païs, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'église catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croïois abolies, pulluler encore tous les jours : par le malheur de nôtre tems, qui a fait cesser les conciles Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente : Car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préferent aux écritures canoniques ; mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pû lire, soit qu'ils les tirent par interpretation, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit, qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile : ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore de prétendus actes de saint André, ceux de saint Jean composés par Leucius ; & le livre intitulé ; la mémoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes, ils font parler Nôtre-Seigneur contre l'ancien testmaent. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres ; mais il est constant que les discours ont été inserés par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphêmes, que j'ai rangé sous certains titres, & j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les

Sup. liv. VIII. n. 12.

pas

pas connoître. C'eſt à vous à tout examiner & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverés contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus. AN. 447.

X. Lettre de S. Leon à S. Turibius. *Leo epist. 15. al. 93.*

Saint Turibius envoïa à ſaint Leon une lettre & un mémoire ſemblable, par un diacre de ſon égliſe, nommé Pervincus ; & ſaint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Calipius & d'Ardabure ; c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priſcillianiſtes, & ajoûte : Encore que l'égliſe rejette les executions ſanglantes, elle ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des princes chrêtiens ; & la crainte du ſupplice corporel, fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Mais depuis que les incurſions des ennemis ont empêché l'execution des loix ; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares : l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en eſt infecté ; puiſqu'il y a même des évêques qui l'enſeignent. *Sup. l. XVIII. n. 30.*

Saint Leon répond enſuite aux ſeize articles que S. Turibius lui avoit envoïés, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette hereſie. Saint Leon répond ſur chaque article préciſement & theologiquement, oppoſant à ces erreurs les autorités formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priſcillianiſtes ſe ſervoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'eſt pourquoi ſaint Leon ordonne, que l'on ne faſſe aucun uſage de ces exemplaires falſifiés ; & *Sup. l XVII. n. 56.* *c. 15.*

AN. 447. que les écritures apocryphes soient entierement supprimées. Parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et comme quelques-uns gardoient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'église: saint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été évêque d'Astorga avant saint Turibius, & avoit abjuré le Priscillianisme au concile de Tolede tenu l'an 400.

c. 16.

Sup. XX. n. 48

Saint Leon marque dans sa lettre la conformité des Priscillianistes avec les Manichéens; & envoïe à saint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette heresie; & qu'on les separe de la communion, s'ils ne la condamnent. Il souhaitoit que le concile fût general, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie & de Galice; mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de saint Leon, tant à saint Turibius, qu'aux autres évêques d'Espagne y furent portées par le diacre Pervincus; & quelques-uns en Galice se soumirent à ses décisions, mais en apparence seulement.

Sup. l. XXVI. n. 57.

Idac. Chr. an. 23. Valent.

Il arriva, comme saint Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile general. Les provinces étoient trop divisées: Rechila, roi des Sueves étoit maître de la Galice:

le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois il se tint deux conciles : l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie, & de Betique : saint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'église Romaine, nommé aussi Turibius ; & le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les Priscillianistes, & l'envoïa à Balconius évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathême ; & c'est à peu prés la même qui se trouve sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'église Romaine. L'église honore la mémoire du saint évêque Turibius le seiziéme d'Avril.

AN. 447.

Conc. Brac. II. c. 5. p. 837. A.

To. 2. Conc. p. 1128.

V. Quesn. dissert. 14.

Martyr. R. 16. Apr.

XI.
Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptisoient, non seulement à pâque & à la pentecôte, mais encore à l'épiphanie : pour honorer le jour auquel ils croïoient que Jesus-Christ avoit reçû le baptême. Saint Leon l'aïant appris, leur écrivit pour corriger cet abus : les exhortant à suivre la discipline du saint siege, d'où ils recevoient la consecration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le pape qui consacrât les évêques. Toute la vie de Jesus-Christ, dit saint Leon, a été une suite de miracles & de mysteres : mais l'église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la mémoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa resurrection, que le baptême a tiré sa vertu : & c'est le sacrement qui represente plus expressément l'une & l'autre. Sa mort y est exprimée, par l'aboli-

Epist. 16. al. 4. V. not. 1. Quesn.

AN. 447. tion du peché ; les trois jours de ſa ſepulture, par les trois immerſions : ſa reſurrection, par la ſortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptiſés à pâque ; ſoit parce qu'ils étoient malades, ou en voïage, ſoit par quelque autre empêchement ; parce que la deſcente du ſaint Eſprit eſt la ſuite de la reſurrection du Sauveur. Auſſi voit-on, que ſaint Pierre baptiſa trois
Act. II. 37. mille perſonnes le jour de la pentecôte. Il ne faut
c. 6. donc baptiſer qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choiſis aprés les avoir exorciſés, examinés, ſanctifiés par les jeûnes, & préparés par de frequentes inſtructions. Ces deux jours ſont les ſeuls legitimes, pour ceux qui ſont en ſanté & en
c. 5. liberté ; mais on peut baptiſer en tout tems en cas de neceſſité ; comme en peril de mort, pendant un ſiege dans la perſecution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raiſon tirée du baptême de Jeſus-Chriſt : ſaint Leon marque premierement, qu'il n'eſt pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'épiphanie ; en diſant ſeulement, que quelques-uns le penſent. De plus Jeſus-Chriſt n'a reçû que le baptême de ſaint Jean ; & cela pour accomplir toute juſtice, & montrer l'exemple : comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a inſtitué le ſacrement du baptême à ſa mort, par l'eau qui coula de ſon côté avec le ſang. Pour mieux conſerver l'uniformité de la diſcipline : ſaint Leon ordonne, que tous les ans trois évêques de Sicile ſe trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour aſſiſter à l'un des deux conciles, qui ſe doivent tenir tous les ans ſuivant les

canons. Cette lettre fut envoïée par les évêques Bacillus & Pascasin, qui devoient faire rapport au pape de l'execution de ses ordres. La date est du douziéme des calendes de Novembre, sous le consulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure; c'est-à-dire, du vingt-uniéme d'Octobre 447.

Au commencement de l'année précedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'évêque de Thessalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que saint Leon avoit établi Anastase de Thessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitains avoit souvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Thespie un évêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illyrie, quand ils y seront appellés, c'est-à-dire, y envoïer deux ou trois évêques de chaque province; & il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, sans le consentement du clergé & du peuple. Cette lettre est du huitiéme des ides de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Symmaque; c'est-à-dire, du sixiéme de Janvier 446.

Leo. epist. 13.

XII.
Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.

Menol. Gr. Niceph. Chr.
Sup. XXVI. n. 30
Niceph. hist. XIV. 47. V.
Garn. Diss. de lib. Theod. ad epist. 11.

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. aprés avoir tenu le siege de C. P. treize ans & trois mois: & son successeur fut Flavien prêtre & tresorier de la même église. Cette ordination fut désagréable à l'eunuque Chrysaphius préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour son ordi-

nation. Flavien lui envoïa des pains blancs, comme un ſigne de benediction. Chryſaphius, qui prétendoit autre choſe, lui fit dire qu'il devoit envoïer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point, ſi ce n'étoit les vaſes ſacrés ; mais que les biens de l'égliſe étoient à Dieu & deſtinés aux pauvres. Dés lors Chryſaphius réſolut de mettre tout en œuvre, pour faire dépoſer Flavien ; mais comme il étoit ſoutenu par Pulquerie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chryſaphius perſuada donc à l'empereur, par le moïen de ſa femme Eudocia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulquerie Diaconeſſe. L'empereur l'envoïa querir, & lui fit cette propoſition en ſecret : Flavien en fut affligé ; mais ſans le témoigner à l'empereur, il écrivit ſecretement à Pulquerie, qu'elle ne ſe trouvât point en ſa preſence : de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque choſe, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agiſſoit, & ſe retira à l'Hebdomon. L'empereur Theodoſe & l'imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien, de ce qu'il avoit découvert leur ſecret ; & tel fut le commencement de ſa diſgrace.

XIII. Theodoret relegué. *Epiſt.* 11.

Theodoret aïant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, eſperant trouver en lui un protecteur : car il y avoit déja deux ans, qu'il avoit reçû ordre de l'empereur de ſe retirer à ſon dioceſe de Cyr, avec défenſe d'en ſortir. (*Epiſt.* 81.) Le tems paroît par la lettre au conſul Nomus, dont le conſulat tombe en l'année 445. Le ſujet fut un ſermon, qu'on l'accuſa d'avoir fait à Antioche, aprés

la mort de ſaint Cyrille, en préſence de Domnus: où l'on prétendoit, qu'il avoit dit: On n'oblige plus perſonne de blaſphemer. Où ſont ceux qui diſent, que c'eſt un Dieu qui a été crucifié? Ce n'eſt pas Dieu, qui a été crucifié, c'eſt Jeſus-Chriſt homme. Il n'y a plus de diſpute, l'Orient & l'Egypte ſont unis: l'envie eſt morte, & l'hereſie enſevelie avec elle. On l'accuſoit encore d'avoir ordonné évéque de Tyr le comte Irenée: qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Epheſe avec tant de chaleur, pour le parti de Neſtorius. Enfin on accuſoit Theodoret de troubler l'égliſe, par les conciles qu'il aſſembloit continuellement à Antioche; & c'eſt la ſeule cauſe, que portoit la lettre de l'empereur. Il obéït & ſortit d'Antioche ſans dire adieu, à cauſe de ceux qui l'y vouloient retenir.

Conc.V.coll.5. 10.5. p. 508. D.

Ep. 80. 79.

Mais il ſe plaignit à diverſes perſonnes, d'être ainſi noté & condamné ſans connoiſſance de cauſe. Il en écrivit au patrice Anatolius, au préfet Eutrechius, au conſul Nomus, à Euſebe évêque d'Ancyre. Ce n'eſt pas, diſoit-il, que le ſejour de Cyr me déplaiſe: je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage; mais il me paroît inſupportable d'y être attaché par neceſſité. Cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs; Toutes les villes ſont ouvertes aux heretiques, aux païens, aux Juifs; & moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chaſſe de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais ſentimens. Que l'on aſſemble donc un concile: que je m'explique en préſence des évêques & des magiſtrats; & que les Juges

Ep.79.80.81. 82.

Ep.79.

Ep. 81.

difent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et enfuite ; Je ne fuis jamais venu moi-même à Antioche, ni fous Theodote, ni fous Jean, ni fous Domnus ; mais j'ai obéï à peine, étant appellé cinq ou fix fois, cedant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il eft évêque depuis vingt-cinq ans : que pendant tout ce tems, perfonne ne l'a accufé, & qu'il n'a accufé perfonne ; & qu'aucun de fes clercs ne s'eft prefenté devant les tribunaux. Il rapporte auffi pour fa juftification les biens fpirituels & temporels qu'il a faits à fon diocefe.

Sup. XXV. n. 30.

Ep. 82.

Dans la lettre à Eufebe d'Ancyre, il dit : Ceux qui renouvellent l'herefie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont effaïé de furprendre l'empereur : en me traitant d'heretique, & m'impofant de divifer en deux Nôtre-Seigneur Jefus-Chrift. Mais ils n'y ont pas réüffi : puifque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accufation d'herefie. Enfuite : Je fuis fi éloigné de cette deteftable opinion, que je fuis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens, ont pouffé trop loin la divifion de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croïe pas que la crainte me faffe parler ainfi maintenant : on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephefe, & aprés, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ai expliqué tous les prophetes, les pfeaumes, & faint Paul. J'ai écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariftes & les Marcionites. J'ai compofé un livre myftique, un autre de la providence,

dence, un autre ſur les queſtions des Mages, la vie des ſaints, & pluſieurs autres. Je défie mes accuſateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aïe priſe dans la ſainte écriture. AN. 447.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques: ſi ce n'eſt qu'ils ſoient cachés ſous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les réponſes aux Mages. Mais nous avons les commentaires ſur les prophetes, ſur les pſeaumes & ſur ſaint Paul. La vie des ſaints eſt le Philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie des trente ſolitaires, que Theodoret avoit connus: commençant à ſaint Jacques de Niſibe, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dés lors un grand traité des maladies des Grecs; c'eſt à-dire, des erreurs des païens, diviſé en douze livres, & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

XIV. Ecrits de Theodoret.

V. Differt. Garn. p. 219.

To. 1. 2. 3.

To 3.

To. 4.

To. 3.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe: ainſi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque eſt un ramas de pluſieurs anciennes hereſies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient, qu'il n'y avoit qu'une nature en Jeſus-Chriſt: par un zele exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'hereſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues: le premier intitulé Immuable; parce que l'auteur y montre, que le Verbe ſe faiſant chair n'a point été changé; le ſecond inconfuſible, où

To 4.

Præfat. in Erani.

AN 447. il montre, que l'incarnation s'est faite sans confusion des deux natures : le troisiéme impassible. Il cite entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & saint Cyrille ; & il cite les peres Latins aussi-bien que les Grecs. A la fin il ajoûte divers syllogismes, pour démontrer ces trois mêmes verités ; que le Verbe est immuable, incapable de mélange, & impassible.

Dial. 2. p. 101. 110.
Dialog. 3. p. 167.

XV. Lettre de Theodoret à Dioscore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient, comme il dit, des gens obscurs, qui ne pouvoient se rendre celebres que par leurs crimes ; ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou comme il dit ailleurs ; certains clercs d'Osroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuserent Theodoret de diviser Jesus-Christ en deux Fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche ; & ils attribuoient la même erreur aux évêques de Cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche : au lieu que ses accusateurs, n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enseigné, dit-il, six ans sous Theodote d'heureuse mémoire : treize ans sous le bien-heureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit & battoit des mains. C'est la septiéme année du saint évêque Domnus ; & jusques ici aucun évêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes discours. La septiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Epist. 87.
Epist. 83. ad Diosc.

Theodoret proteste ensuite, qu'il veut suivre les traces des peres, & conserver la foi de Nicée. Il

Sup. l. XXVI. n. 46.

explique sa créance sur l'incarnation qui est la créance catholique. Il cite ses livres, où il a emploïé les autorités de Theophile & de saint Cyrille, ce qui marque l'Eraniste. Puis il ajoûte : Je croi que vous sçavés bien que Cyrille d'heureuse mémoire m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoïa à Antioche ses livres contre Julien, & le traité du bouc émissaire : il pria le bien-heureux Jean d'Antioche, de les montrer aux Docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoïa : je les lûs avec admiration : j'en écrivis à Cyrille : il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas, que la sainte Vierge est mere de Dieu, ou s'il dit que Nôtre-Seigneur Jesus Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique, & premier né de toute créature : qu'il soit déchû de l'esperance en Jesus-Christ. AN 447.

Theodoret écrivit en même-tems une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit, que l'occasion de la calomnie répanduë contre eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le Verbe incarné. Il rapporte les passages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de personne. Ces deux de saint Paul : Il y a un seul Seigneur Jesus-Christ : & encore : un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel. Et encore : Si donc vous voïés le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les

Epist.84.ep.85

1.Cor.VIII.6. Eph.IV.5. Joan.III.13. VI.63.

évêques, à reprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance ou par eſprit de contention: s'il eſt vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, & que ce ne ſoit pas une calomnie.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien.

Ep. 8. 6.

Dioſcore n'eût aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il ſouffrit, que ſes accuſateurs prononçaſſent publiquement anathême contre lui, dans l'égliſe d'Alexandrie ; & lui-même ſe leva de ſon ſiege, & cria comme eux anathême. Il fit plus ; & il envoïa des évêques à C. P. pour accuſer Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de C. P. J'ai envoié, dit-il, à Dioſcore un de nos Prêtres, avec des lettres ſynodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait ſous Cyrille d'heureuſe mémoire : que nous approuvons ſa lettre, & que nous recevons avec reſpect celle de ſaint Athanaſe à Epictete & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoïés, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apoſtolique. Il montre enſuite l'injuſtice de l'anathême prononcé contre lui, parce que le concile de C. P. conformément à celui de Nicée, a ſeparé la juriſdiction des provinces : en ſorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante inceſſamment, dit-il, la chaire de ſaint Marc ; mais il ſçait bien qu'Antioche a la chaire de ſaint Pierre, qui étoit le maître de ſaint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et enſuite : Sçachés, Seigneur, que ſon chagrin contre nous, vient de ce que nous avons conſenti à la lettre ſynodale, que vous fites ſous Proclus d'heureuſe mémoire, conformément aux ca-

nons. Il s'en eſt plaint juſques à deux fois, comme ſi nous avions abandonné les droits de l'égliſe d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre ſynodale de Proclus, eſt celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanaſe évêque de Perrha en Syrie. Dioſcore prétendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la juriſdiction de l'évêque de C. P. ſur celui d'Antioche, qui juſques-là avoit été le troiſiéme évêque du monde, n'aïant devant lui, que Rome & Alexandrie.

AN. 447.

V. Garn. ad epiſt. Theod. 89.

Inf. l. XXVIII n. 28.

XVII. Députation de Syrie à C. P.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Oſroëne & des autres, que Dioſcore avoit écoutés : Domnus évêque d'Antioche, envoïa de ſon côté des évêques à C. P. comme Dioſcore en avoit envoïé du ſien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'eſt à-dire, à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de pluſieurs lettres. Nous en avons juſques à vingt-deux; ſçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été conſuls, à quelques-uns du clergé de Conſtantinople, & à trois évêques. Flavien de Conſtantinople à qui Theodoret écrivit une ſeconde lettre par les évêques députés : Bazile de Seleucie, qui étoit alors à C. P. & Euſebe d'Ancyre, chés qui les députés devoient paſſer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique ſur le dogme, & marque les differentes hereſies ſur l'incarnation. Simon, Baſilide, Valentin, Bardeſane, Marcion & Manes, ne reconnoiſſent Jeſus Chriſt que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence : les Ariens diſent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il

Ep. 94. 101.

107. 108. 105. 106. 100 101. *Ep.* 88 89 *&c.*

104.

102.

Ep. 109.

tenoit lieu d'ame : Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé ; mais non d'une ame raisonnable. Au contraire Photin, Marcel d'Ancyre, & Paul de Samosate, disent que c'est un pur homme. Il faut donc opposer à ceux-ci, les passages, qui prouvent la divinité de Jesus-Christ, & aux premiers, ceux qui prouvent l'humanité.

XVIII. Irenée de Tyr déposé. *Epist.* 110.

Cependant Theodoret apprit de C. P. qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour déposer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, lui expliqua les raisons de soutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du décret de tous les évêques de Phenicie : connoissant le zele d'Irenée, sa grandeur d'ame, sa charité pour les pauvres & ses autres vertus. Au reste, je ne sçache point qu'il ait jamais refusé de nommer la sainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai suivi l'exemple de nos prédecesseurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Berée, ordonnerent Diogene bigame ; Prayle de Jerusalem ordonna Domnin de Cesarée bigame. Aussi Proclus de Constantinople a-t-il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont, & tous ceux de Palestine.

Epist. 3.

Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de se retirer, & consulta Theodoret : qui lui conseilla d'attendre, qu'il y fut forcé, sans abandonner de lui-même son troupeau. La consultation étoit couverte de cette parabole. Un Juge impie a donné le choix à deux martyrs, de sacrifier aux Idoles, ou de se jetter dans la mer : le premier s'y est préci-

pité ; le ſecond n'a fait ni l'un ni l'autre ; attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irenée fut executé : on le dépoſa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à ſa place. Irenée ſe trouve compris dans une loi de Theodoſe, qui porte premierement ; que tous les écrits de Porphyre contre la religion chrétiene ſeront mis au feu. En ſecond lieu, que les Neſtoriens, s'ils ſont évêques ou clercs, ſeront chaſſés des égliſes : s'ils ſont laïques, ſeront excommuniés ; avec permiſſion à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'eſt pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Epheſe, & de ſaint Cyrille, ſeront brûlés : avec défenſe à qui que ce ſoit, de les lire ou de les garder, ſous peine du dernier ſupplice. Cet article ſemble regarder les écrits de Dioſcore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte. Enfin la loi ordonne qu'Irenée, qui aprés avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Neſtorien, avoit été ordonné contre les canons : ſera chaſſé de l'égliſe de Tyr, & ne ſortira point de ſon païs ; mais y demeurera en repos ſans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'égliſe des moines d'Egypte, le vingt-troiſiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Diocletien ; c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dés le mois de Fevrier.

Conc. Eph. part. 3. c. 47.

XIX. Pourſuites contre Ibas.

On le voit par une aſſemblée, qui fut tenuë au ſujet d'Ibas, ou Ihiba évêque d'Edeſſe. Il avoit ſuccedé à Rabbula ; mais il étoit dans des ſentimens

opposés : car Rabbula fut toûjours attaché à saint Cyrille & au concile d'Ephese ; au lieu qu'Ibas fut du
Sup. l. XXVI. n. 19. parti de Nestorius & des Orientaux, jusques à la réünion procurée par Paul d'Emese. Le clergé d'Edesse étoit divisé, & plusieurs étoient opposés à Ibas : entre autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. tres zelé con-
Conc. Calch. act. 9. p. 625. E. tre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras : qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui
Act. 10 p. 640. E. manda de venir se presenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'assignation aprés la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication : à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusques à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent, avant qu'Ibas vint à Antioche, & s'en allerent à C. P. il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

p. 645. C. Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accusateurs, & qu'il n'en paroissoit que deux : le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, qu'ils s'étoient retirés ; & ajoûterent : Nous avons oüi dire qu'ils sont allés à C. P.
p. 641. E. Le concile déclara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de déposi-

tion,

An. 448.

tion. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accuſateurs d'Ibas allerent à Conſtantinople joindre Samuel & Cyrus : & preſenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit ſuſpect. Ils obtinrent en effet des lettres, par leſquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Euſtathe évêque de Beryte : pour prendre connoiſſance de l'accuſation intentée contre Ibas par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damaſcius, tribun & notaire de l'empereur, dont la commiſſion particuliere étoit datée du ſeptiéme des calendes de Novembre à C. P. c'eſt-à-dire, du vingt-ſixiéme Octobre ; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de C. P. nommé Euloge, envoïé par l'évêque Flavien & les accuſateurs d'Ibas, ſçavoir les quatre prêtres de Meſopotamie & quelques moines.

Conc. Calch. act. 9. p. 628. C

p. 637.

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivés à Tyr, Photius & Euſtathe accepterent la commiſſion de l'empereur ; & les adverſaires d'Ibas propoſerent pluſieurs chefs d'accuſations ; mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils ſoûtenoient qu'Ibas étoit Neſtorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'égliſe : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt, d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec ferment, & proteſtoit qu'il étoit catholique. Les accuſateurs ne produiſoient contre lui, que trois témoins, qu'il recuſoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faiſoient grand bruit, & rempliſſoient la ville de Tyr de trouble & de ſcandale : Photius les en fit ſortir ; & ne voïant rien de ſolide dans leurs accuſations, lui & Euſtathe quitterent le per-

AN. 448. ſonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité; dont l'acte fut dreſſé le cinquiéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, indiction premiere, ſelon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre, le dixiéme de Perithius; c'eſt-à dire, le vingt-cinquiéme de Fevrier 448.

p. 628. Ce traité porte, qu'Ibas a donné par écrit ſa confeſſion de foi, à laquelle il a promis de ſe conformer en prêchant dans ſon égliſe; & d'anathématiſer clairement Neſtorius, & ceux qui ſe ſervent de ſes diſcours ou de ſes livres. Il a déclaré, que ſa créance eſt conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & ſaint Cyrille, dont Paul d'Emeſe a été le médiateur. Qu'il reçoit tous les décrets du concile d'Epheſe, comme d'un concile inſpiré par le ſaint Eſprit; & le tient égal au concile de Nicée, ſans aucune difference. En conſequence, il a promis d'oublier tout le paſſé, & de tenir ſes accuſateurs pour ſes enfans: comme auſſi eux de leur côté ont promis de s'aſſembler dans l'égliſe avec Ibas; le reconnoiſſant pour leur pere, & lui témoignant toute ſorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque ſujet à l'avenir de ſe plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge: il ne les punira pas de ſon autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accuſoit Ibas, d'abuſer des revenus & des offrandes de l'égliſe: il convint de ſuivre l'uſage de l'égliſe d'Antioche; & que les biens de ſon égliſe ſeroient adminiſtrés par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Aprés cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent

ensemble aux sacrés dons, dans la cathedrale de Tyr. AN. 448.

Nonobstant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à poursuivre Ibas: & de plus ils accuserent avec lui Daniel évêque de Charres son neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à C. P. & s'adresserent à l'empereur Theodose & à l'évêque Flavien: qui renvoïa le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoïé la premiere fois: c'est-à-dire, à Photius de Tyr, à Eustathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge diacre de C.P. L'empereur donna aussi ses lettres au même effet; & chargea le tribun Damascius de l'execution, comme la premiere fois. *p. 637. A.*

XXI. Jugement à Beryte.

Conc. Calch. act. 10. p 637. E.

Mais cette seconde fois, l'assemblée se tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois Juges y étoient: le tribun Damascius, les trois évêques accusés & les neuf accusateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualités des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit passé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accusateurs dit: Nous prions que ce que l'on dit soit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius: car il sçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à nôtre sujet. Il étoit à C. P. On lui donna un interprete nommé Maras. C'est que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Mesopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requisition des juges, raconta ce qui s'étoit passé à

AN. 448. Antioche ; & comme deux de ses accusateurs s'étoient absentés, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Ensuite on fit lire le libelle d'accusation presenté le jour précedent ; & les accusateurs interrogés, déclarerent qu'ils persistoient. On lut les chefs d'accusation au nombre de dix-huit ; qui se réduisoient à trois
Art. 11. principaux contre Ibas. Qu'il étoit Nestorien, & trai-
45. toit saint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit ordonné plu-
6. sieurs personnes indignes : entr'autres son neveu Daniel ; l'aïant fait évêque dans une ville de païens, qui avoit besoin d'un pasteur d'un grand exemple ; quoique ce fût un jeune homme inquiet & débauché.
3. Qu'il étoit interessé, prenant de l'argent des ordina-
1. 2. 7. 8. 9. 13. tions, détournant les revenus de l'église, & les donations qu'on lui faisoit, pour enrichir son neveu & ses parens. Contre Daniel, on disoit qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edesse nommée Challoa,
5. & la menoit avec lui, en divers lieux ; qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'église ; ensorte qu'elle, qui n'a-
15. voit rien auparavant, prêtoit des 200. & 300. sous d'or ; & que Daniel par son testament, lui laissoit à
14. elle & à ses enfans les grands biens qu'il avoit : qu'il
16. lui avoit aussi donné la succession d'un riche diacre,
18. & des bois appartenans à l'église. On accusoit aussi Daniel d'ordonner des complices de ses débauches ;
17. & de prendre des presens pour absoudre du crime d'idolâtrie.

p. 652. D. Les Juges dirent ; qu'il falloit commencer par l'accusation contre la foi, comme la plus capitale ; & Maras dit en parlant d'Ibas : Il a dit dans un discours : Je n'envie point à Jesus-Christ d'être

devenu Dieu : car je le ſuis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie : pour moi je ne l'ai point dit, à Dieu ne plaiſe. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins : nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils dépoſent de leur propre bouche, s'ils ne lui ont pas oüi dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mil fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir ſeulemeut la penſée. Les évêques dirent : Pretendés-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'égliſe. Samuel dit : La coûtume de l'égliſe eſt, que le jour de pâque ou la veille, l'évêque donne de ſa main quelques preſens aux clercs. Il parle auparavant. C'eſt en cette occaſion, qu'il a tenu ce diſcours en preſence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui ſont ici & qui lui ont oüi dire. Les évêques dirent : Combien y a-t-il à ce que vous prétendés, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons ſi vous l'ordonnés.

Les évêques dirent : Qui ſont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais ſi vous l'ordonnés, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir. Ibas dit : Nôtre clergé eſt de deux cens perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis heretique ou orthodoxe ; & en ont envoïé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à vôtre pieté. C'eſt à vous à examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois, qui ſont venus avec mes accuſateurs à C. P. & ſont encore avec eux. Samuel dit : C'eſt à

AN. 448. nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une négative. Les évêques dirent : Nommés vos témoins. Samuel dit : Il y a David diacre, qui a été tresorier ; Maras diacre, qui recite les écrits de saint Ephrem, homme tres-sçavant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche : il a donné les libelles avec eux : il est allé avec eux à Constantinople. Dans le vrai, il est excommunié, non par moi ; mais par son archidiacre, pour avoir insulté à un prêtre ; & l'aïant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuser avec eux. Les évêques
p. 655. representerent, que le blasphême dont on accusoit Ibas, aïant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la sale de l'évêché en présence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'osoient déposer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponse, & dirent : Nous ne recevons pas la déposition des trois témoins que vous produisés : vû principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas.

p. 657. E. Ensuite ils lui demanderent encore, si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit : Je ne l'ai point dit ; & j'anathematise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puisse parler ainsi. Maras dit : n'avés-vous pas appellé he-
p. 660. retique le bien-heureux Cyrille. En verité, dit Ibas, je ne m'en souviens pas. Si je l'ai appellé, c'est quand le concile d'Orient l'a anathematisé, comme heretique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajoûta : N'avés-vous pas dit, que s'il n'eût anathematisé ses articles, vous ne l'auriés pas reçû. Ibas répondit : J'ai

dit : que s'il ne se fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçu, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs : Déclarés si vous pouvés montrer qu'il ait nommé Cyrille heretique, aprés la réünion avec Jean. Ibas dit : Tant s'en faut, que je l'aïe anathematisé depuis qu'il a expliqué ses articles ; qu'au contraire j'ai reçu des lettres de lui, & lui ai envoïé les miennes ; & nous avons été en communion. Les évêques dirent : Montrés si depuis la mort du bien-heureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit : Nous le montrons ; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perse Chrétien nommé Maris.

AN. 448.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius & saint Cyrille. Ibas y accusoit saint Cyrille, d'être tombé dans l'heresie d'Apollinaire, & disoit que ses douze articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toûjours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula son prédecesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran, & l'accusant d'avoir persecuté, non seulement les vivans, mais les morts, particulierement Theodore de Mopsueste, qu'il avoit anathematisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moïen de Paul d'Emese, dont il envoïoit les actes à Maris ; & il ajoutoit : La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'église est en paix comme auparavant. Vous le verrés par ces actes, & vous pourrés apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée ;

ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus ; étant obligés à se défendre eux mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine precedente : car personne n'ose plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité ; mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils Jesus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de son côté demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux deux évêques juges, Photius & Eustathe. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, *p.668.* & protestoit que jamais ils n'avoient rien oüi dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi : Nous vous supplions de nous renvoïer au plutôt nôtre évêque, principalement à cause de la fête de pâque qui approche, où sa présence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par là, que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs ; sçavoir, treize prêtres, trente-six diacres, onze sous-diacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoïé absous à Beryte ; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

XXIII. Commencement d'Eutychés.

Eutychés, qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui même le chef d'une heresie, opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de 300. moines, prés de C.P.

de C. P. Il avoit été un des plus zelés adverſaires de Neſtorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux, qui pouvoient agir utilement pour la défenſe de la foi. Cette année même, le pape S. Leon aïant reçû de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Neſtorianiſme reprenoit de nouvelles forces: lui écrivit pour approuver ſon zele & l'encourager. La lettre de S. Leon eſt du premier de Juin, ſous le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, l'an 448. Mais les Neſtoriens dont Eutychés ſe plaignoit, étoient en effet les catholiques; comme il paroît par une lettre ſynodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodoſe. Il y accuſe Eutychés de renouveller l'hereſie d'Apollinaire, en diſant, que la divinité du fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature, & attribuant les ſouffrances à la divinité; & ſe plaint qu'il anathematiſoit Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

AN. 448.

Liber brev. c. 11.

Coll. Lup. c. 203; ſup. XXVI. n. 20.

Leo epiſt. 19. al. 6.

Facund VIII. c. 5.

Euſebe évêque de Dorylée en Phrygie, avoit auſſi été un des plus zelés adverſaires de Neſtorius. C'eſt le même, qui publia une proteſtation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de ſentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés; mais enfin il reconnut par ſes converſations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'hereſie oppoſée. Il eſſaïa long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre; non ſeulement il renonça à ſon amitié; mais il ſe rendit ſon accuſateur. Il prit occaſion d'un concile de trente évêques, qui ſe trouvant à Conſtantinople, s'y étoient aſſemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque de Sardes, mé-

Sup. XXV. n. 2.

AN. 448. tropolitain de Lydie, & deux évêques de sa même province.

XXIV. Concile de C. P. premiere & seconde session.

Conc Calch. act 1 p. 150.

Donc le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Zenon & de Postumien, c'est-à-dire, le huitiéme de Novembre 448. le concile étant assemblé dans la sale du conseil de l'église cathedrale de C.P. & Flavien y présidant, aprés que l'affaire de Lydie fut terminée : Eusebe de Dorylée l'un des évêques assistans, se leva & présenta un libelle au concile, conjurant les peres qu'il fût lû & inseré aux actes. Flavien le fit lire par Asterius prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne cessoit de proferer des blasphêmes contre Jesus-Christ ; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accusoit Eusebe lui-même d'être heretique : c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à son accusation. Flavien dit : Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychés : prenés la peine de le voir & de l'entretenir, & si vous trouvés en effet, qu'il n'ait pas de bons sentimens, alors le concile le fera appeller pour se défendre. Eusebe répondit : J'étois son ami auparavant, & je lui ai parlé sur ce sujet : non par une ou deux fois, mais plusieurs : depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit : il a perseveré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins, qui étoient presens & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir : car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit : Donnés-vous encore la peine d'aller à son monastere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'église. Eusebe dit : Aprés y avoir été tant de fois, sans le persuader, il m'est impossi-

ble d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voïant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçû & inſeré aux actes; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours aprés, & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de ſaint Cyrille ſur l'incarnation: la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe; la ſeconde à Jean d'Antioche, ſur la réünion. Aprés cette lecture, Euſebe déclara, que c'étoit là ſa créance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires: priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi; que Jeſus-Chriſt eſt Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps: conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité; & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il reſulte aprés l'incarnation un ſeul Jeſus-Chriſt. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis; & ils le firent tous dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles; ſçavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois métropolitains: Julien évêque de Co, député du pape S. Leon, pour les affaires de l'égliſe romaine à Conſtantinople, & les autres au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit: Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçû

p. 196.
p. 175. B.
p. 182.
p. 185.
p. 187.
p. 190. D.

la convocation du concile : c'eſt pourquoi je demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

p. 191. A.
XXV.
Troiſiéme ſeſſion, citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenuë au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda, que ceux qu'on avoit envoïés à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoïés. Les notaires dirent, que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André Diacre, & qu'ils étoient preſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit : Etant arrivés chés l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie ; nous lui avons déclaré l'accuſateur, & dénoncé la citation pardevant vous, pour ſe défendre ; mais il l'a refuſé, diſant, que dés le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon comme dans un ſepulchre. Mais il nous a priés de vous déclarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation, que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe ; mais que s'ils ſe ſont trompés en quelque expreſſion, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir ; & n'étudie que les écritures, comme plus ſeures que l'expoſition des peres. Qu'aprés l'incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné. Et aïant tiré un mémoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajoûté : on m'a calomnié, en me faiſant dire, que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures unies ſelon l'hypoſtaſe ; je ne l'ai point appris dans

les expoſitions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque choſe de ſemblable; parce que les ſaintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confeſſe, que celui qui eſt né de la Vierge Marie, eſt Dieu parfait & homme parfait; mais non pas qu'il ait une chair conſubſtantielle à la nôtre. Le diacre André déclara auſſi, qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre de Baſile de Seleucie, s'étoit trouvé preſent à cette converſation. Flavien l'interrogea auſſi, & il dépoſa qu'il avoit oüi la même choſe.

AN. 448.

p. 195. B.

Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit: Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoiſſe ſa faute. C'eſt pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront nôtre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la ſeconde. En attendant le retour des deux prêtres envoïés, le concile faiſoit lire les expoſitions des peres ſur la foi. Alors Euſebe de Dorylée ſe leva & dit: Je ſçai qu'Eutychés a envoïé un tome par les monaſteres, pour exciter les moines à ſedition; je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui eſt ici préſent, déclare ce qui en eſt. Flavien le fit avancer, & lui demanda: Comment vous nommés-vous? Abraham, dit-il. Quel rang tenes-vous? Je ſuis prêtre dans l'Hebdomon ſous vôtre ſainteté. Avés-vous oüi ce que l'évéque Euſebe a dépoſé? Oüi, dit Abraham: Manuel prêtre & abbé, m'a envoïé vers le prêtre Aſterius, pour donner avis à vôtre ſainteté, qu'Eutychés lui a envoïé un tome

p. 198.

AN. 448. touchant la foi, pour le lui faire ſigner. Euſebe de Dorylée demanda qu'on envoïât aux autres monaſteres,
p. 199. pour ſçavoir ſi Eutychés y avoit envoïé ſon tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monaſteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les
Cang. C. P. c. 22. p. 67. prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de Conſtantinople, aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cauſe des figuiers.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivés au monaſtere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec leſquels nous ſommes entrés, & leur avons dit : Avertiſſés l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite eſt malade, & ne peut vous voir : que vous plaît-il ? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous ſommes envoïés à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Ils ſont entrés & reſſortis, amenant avec eux un moine nommé Eleuſinius, & diſant : L'archimandrite l'a envoïé à ſa place ; afin que vous lui diſiés vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublés ſe parlant à l'oreille, & murmurant, de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit : De quoi vous troublés-vous ? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la ſeconde fois de venir répon-

dre à l'accusation de l'évêque Eusebe.

Alors ils sont entrés, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation : il l'a fait lire devant nous, puis il a dit : je me suis fait une loi de ne point sortir du monastere, si la mort ne m'y contraint : l'archevêque & le concile voïent que je suis vieux & cassé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira : je les prie seulement que personne ne se donne la peine de venir pour une troisiéme citation ; je la tiens pour faite. Il nous a pressés de nous charger d'un papier ; mais nous l'avons refusé, en disant : Si vous avés quelque chose à dire, venés le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. Il l'a souscrit ; & comme nous sortions, il nous a dit qu'il l'envoïoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas ; & le concile ordonna, qu'Eutychés seroit cité pour la troisiéme fois, par Memnon prêtre & tresorier, Epiphane & Germain diacres, chargés d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour aprés, c'est-à dire, le dix-septiéme de Novembre.

p. 202.

p. 203.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme session.

Le jour suivant de la troisiéme session, c'est-à-dire, le seiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Asclepiade diacre & notaire dit : Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit : Qu'ils entrent ; & comme il leur demanda le sujet de leur venuë, Abraham dit : qu'Eutychés les avoit envoïés, parce qu'il étoit malade ; & ajoûta : En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus ; car il m'avoit envoïé querir dés hier au soir ; & il m'a dit quelque chose pour vous dire.

Flavien dit : Nous ne le preſſons pas ; c'eſt à Dieu de donner la ſanté, & à nous d'attendre, qu'il ſe porte
p. 206. mieux ; nous ne ſommes pas cruels. Dieu nous a établis pour exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre choſe, que je dirai ſi vous m'interrogés.

Flavien dit : Comment ſe peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accuſé, un autre parle pour lui ? nous ne le preſſons pas ; s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres ; il ne nous eſt pas inconnu, nous conſervons encore de l'amitié pour lui. S'il eſt venu autrefois ſoûtenir la verité contre Neſtorius, combien plûtôt, doit il venir la défendre pour lui-même ? Nous ſommes hommes ; pluſieurs grands perſonnages ſe ſont trompés. Il n'y a point de honte à ſe repentir, mais à demeurer dans ſon peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confeſſe ſa faute, nous lui pardonnons le paſſé ; & qu'il nous aſſure pour l'avenir, de ſe conformer aux expoſitions des Peres, & de ne plus dogmatiſer. Il le faut ; je le connois avant que vous le connuſſiés. Et aprés qu'on ſe fût levé, Flavien ajouta : Vous connoiſſés le zele de l'accuſateur ; le feu même lui paroît froid. Dieu ſçait combien je l'ai prié de ſe moderer. Je ne l'ai pas perſuadé ; que puis-je faire ? Veux-je vôtre perte ? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-ſeptiéme de Novembre, ſe tint la cinquiéme ſeſſion. Le prêtre Memnon député pour la troiſiéme citation, fit ainſi ſon rapport. Eu-
p. 207. tychés a dit : J'ai envoïé l'archimandrite Abraham, pour conſentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les peres de Nicée & d'Epheſe, &

par

par le bien-heureux Cyrille. Eusebe de Dorilée craignant de passer pour calomniateur, si le concile se contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit : il vient maintenant consentir ? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, mais du passé. Si on lui donne maintenant une exposition, qu'on lui fasse souscrire par necessité ; ai-je pour cela perdu ma cause ? Flavien dit : Personne ne vous permet de vous desister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusebe dit : Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice ; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison. Ne volés plus désormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport, & dit : qu'Eutychés avoit demandé un délai du reste de la semaine, promettant de se presenter au concile le lundi suivant.

AN. 448.

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoïés aux monasteres, s'informer du tome d'Eutychés ; & le prêtre Pierre dit : Nous avons été au monastere de Martin prêtre & archimandrite ; & l'aïant interrogé, il nous a dit : Vendredi dernier, douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoïa son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant, que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista, disant : Si vous ne conspirés maintenant avec moi, l'évêque m'accablera & viendra enfin fondre sur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport, demanda : que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu souscrire ? Pierre

AN. 448. dit ; Il disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephese & de saint Cyrille, qu'il y avoit une souscription ; mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même, qu'on lui avoit envoïé le tome par Constantin & Eleusinius pour le souscrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit
p. 212. l'exposition de Nicée & d'Ephese. Il dit ; Nous en avons autant ; laissés-le moi considerer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirerent. Fauste ajoûta ; Nous sommes enfans de l'église, & aprés Dieu, nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit ; Il ne nous a point envoïé de tome ; mais on nous a dit ; l'archevêque doit vous envoïer ces jours ci un tome à souscrire ; ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoïé. Abraham nous a fait la même réponse. Aprés ce rapport Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé suivant les canons ; prétendant qu'il y avoit assés de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois pour plus grande sûreté, il accorda à Eutychés le délai qu'il avoit demandé jusques au lundi suivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme session.

La sixiéme session fut tenuë le samedi vingtiéme. Eusebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient
p. 214. necessaires, pour la poursuite de son accusation ; sçavoir ; Narses prêtre & syncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite son ami, Constantin diacre son apocrisiaire, Eleusinius autre diacre de son monastere. Flavien ordonna qu'ils fussent appellés. Ensuite

Eusebe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoïés à Eutychés, pour la seconde citation, lui ont oüi dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, & qui peut servir à faire connoître ses sentimens. Je demande qu'ils le déclarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent, Theophile se trouva present, & étant interrogé, il dit : Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en presence du prêtre Narses, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures ? & ensuite. Qui des saints peres a dit ; que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrés-nous aussi, en quelle écriture on trouve le consubstantiel. Eutychés répondit : Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des peres. Mamas répondit : Il en est de même des deux natures. J'ajoûtai, dit Theophile : Le Verbe est-il Dieu parfait, ou non ? Eutychés dit : Il est parfait. J'ajoûtai : Etant incarné, est-il homme parfait, ou non ? Il dit : Il est parfait. Je repris : Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire, qu'il est de deux natures ? Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que Jesus Christ est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu ; qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûë. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avés-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoïés, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile, de parler d'autre chose que de nôtre commission. p. 215.

Mamas étant venu, on lui fit lire la dépoſition que Theophile venoit de faire, aprés quoi il dit ; Quand nous fûmes envoïés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en diſpute parlant de ſon dogme. Nous le reprenions doucement. Il diſoit que le Verbe incarné eſt venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris auſſi-tôt ; Quelle nature. Il repeta ; La nature humaine. Je lui dis ; Et par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit ; Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris ; Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le conſubſtantiel ; mais des ſaints peres, qui les ont bien entenduës & fidelement expliquées. Il dit ; Je ne raiſonne point ſur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, ſi je ſuis dépoſé, le monaſtere ſera mon tombeau.

p. 118.

XXVIII. Sixiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué, lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la ſeptiéme & derniere ſeſſion. Le concile étant aſſemblé, Aſterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Euſebe étoit à la porte. Flavien dit : Qu'il entre. Et enſuite : Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'égliſe, ſi l'abbé Eutychés eſt venu ſuivant ſa promeſſe. Ils revinrent incontinent, & dirent ; qu'ils l'avoient cherché par toute l'égliſe, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des ſiens. Flavien l'envoïa encore chercher par des diacres, Criſpin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé ; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande eſcorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenſeur vint dire : Eutychés

eſt arrivé avec une groſſe troupe de ſoldats, de moines & d'officiers du prefet du prétoire. Ils ne veulent pas le laiſſer entrer au concile, ſi nous ne promettons de le rendre. Le ſilenciaire Magnus, eſt auſſi à la porte, & demande à entrer, comme envoïé par l'empereur. Flavien dit: Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le ſilenciaire preſenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius aſſiſtât au concile, pour la conſervation de la foi. Aprés cette lecture le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces ſortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il eſt évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois; que Florentius fût preſent, du conſentement d'Eutychés; & Flavien l'envoïa querir par le ſilenciaire.

An. 448.

p. 219.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accuſateur & l'accuſé, tous deux debout; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire, les actes de ce qui avoit été fait juſques-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de ſaint Cyrille aux Orientaux, où il marque la diſtinction des deux natures, Euſebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit: celui-ci n'en convient pas, il enſeigne le contraire. Le patrice Florentius dit: S'il plaît à vôtre ſainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Euſebe dit; Permettés qu'on liſe tous les actes; ils me ſuffiſent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à preſent, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ſes artifices. Je ſuis pauvre; il me menace d'exil; il eſt riche, il me

p. 221.

AN. 448. destine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'assura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice.

p. 223. Puis il dit à Eutychés : Vous avés oüi ce que dit vôtre accusateur ; dites donc si vous confessés l'union de deux natures. Eutychés dit ; Oüi de deux natures. Eusebe dit ; Confessés-vous deux natures, seigneur archimandrite, aprés l'incarnation, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, ou non ? Eutychés adressant la parole à Flavien, répondit ; je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à vôtre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier ; faites le lire. Flavien dit ; Lisés-le vous-même. Eutychés répondit ; Je ne puis. Pourquoi, dit Flavien. Cette exposition est-elle de vous ou d'un autre ? Si elle est de vous, lisés-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des saints peres. Flavien dit ; Desquels peres ? dites-le vous-même ; qu'avés-vous besoin de papier ? Eutychés dit ; Je crois ainsi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le Saint Esprit avec le Pere & le Fils. Je confesse son avenement dans la chair, prise de la chair de la sainte Vierge, & qu'il s'est fait homme parfait pour nôtre salut. Je le confesse ainsi en presence du Pere & du Fils & du Saint-Esprit, & de vôtre sainteté.

p. 226. Flavien lui dit ; Confessés-vous que le même Jesus-Christ, Fils unique de Dieu est consubstantiel à son Pere, selon la divinité, & consubstantiel à sa mere, selon l'humanité ? Eutychés répondit ; j'ai dit ce que je pense, que me demandés-vous davan-

tage ? Flavien dit ; Confessés-vous maintenant, qu'il est de deux natures ? Eutychés répondit ; Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, jusques-ici je ne me permets pas de raisonner sur sa nature ; mais qu'il nous soit consubstantiel, jusques ici, je ne l'ai point dit, je l'avoüe. Flavien dit ; Ne dites-vous pas que le même est consubstantiel au Pere, selon la divinité, & à nous selon l'humanité ? Eutychés répondit ; jusques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur nôtre Dieu, nous soit consubstantiel ; mais j'avoüe que la sainte Vierge est de même substance que nous ; & que nôtre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile évêque de Seleucie dit ; Si sa mere nous est consubstantielle, il l'est aussi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit ; Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit ; La mere nous étant consubstantielle, assûrément le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychés dit ; Jusques ici je ne l'ai point dit ; car comme je soûtiens que son corps est le corps d'un Dieu ; m'entendés-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu, soit le corps d'un homme, mais un corps humain ; & que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajoûter, qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi ; je ne le disois pas auparavant ; mais maintenant, puisque vôtre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit ; C'est donc par necessité, & non pas selon vôtre pensée, que vous confessés la foi. Eutychés dit ; C'est ma disposition presente. Jusques à cette heure, je craignois de le dire ; connoissant que le Seigneur est nôtre Dieu, je

AN. 448. ne me permettois pas de raiſonner ſur ſa nature; mais puiſque vôtre ſainteté me le permet & me l'enſeigne, je le dis. Flavien dit: Nous n'innovons rien; nous ſuivons ſeulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit: Dites-vous que nôtre-Seigneur eſt de deux natures aprés l'incarnation, ou non? Eutychés répondit: Je confeſſe qu'il a été de deux natures avant l'union; mais aprés l'union je ne confeſſe qu'une nature.

p. 227. C. Le concile dit: Il faut que vous faſſiés une confeſſion claire, & que vous anathematiſiés tout ce qui eſt contraire à la doctrine qui vient d'être lûë. Eutychés dit: Je vous ai dit, que je ne le diſois point auparavant; maintenant puiſque vous l'enſeignés, je le dis, & je ſuis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi: car j'anathematiſe mes peres. Tout le concile ſe leva & s'écria, en diſant: Qu'il ſoit Anathême. Flavien dit: que le ſaint concile diſe, ce que mérite cet homme, qui ne veut ni confeſſer clairement la vraïe foi, ni ſe rendre aux ſentimens du concile. Seleucus évêque d'Amaſée dit: Il mérite d'être dépoſé, mais vous pouvés lui faire grace. Flavien dit: S'il avoüoit ſa faute & anathematiſoit ſon erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit: Dites-vous qu'il y a deux natures, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel? dites. Eutychés répondit: J'ai lû dans ſaint Cyrille & ſaint Athanaſe, qu'il eſt de deux natures avant l'union; mais aprés l'union & l'incarnation, ils ne diſent plus deux natures, mais une. Florentius dit: Confeſſés-

vous

vous deux natures aprés l'union ? dites. Eutychés répondit : Faites lire saint Athanase, vous verrés qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures aprés l'union, vous admettés un mélange & une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva & s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Nôtre foi est toûjours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortés-vous ? AN. 448. *p.* 230.

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre archimandrite, est pleinement convaincu, & par ses actions passées & par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement leurs blasphêmes ; d'autant plus qu'il n'a pas même eû d'égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gemissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de Jesus-Christ, qu'il a blasphêmé ; qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de nôtre communion, & du gouvernement de son monastere. Faisant sçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-aprés, qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbés, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus, sont André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace ; Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus considerables étoient, Flavien de

C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem; & Florentius le dit aussi-tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. Conc. Calch. act. 1. p. 244. C. D.

Leo epist. 20. al 8.

XXX. S. Marcel abbé des Acemetes.

Vita ap. Sur. 29. Decemb.

Saint Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens, qui lui laisserent de grands biens; mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres; & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône; passant dés-lors presque toute la nuit en prieres. La réputation de saint Alexandre fondateur des Acemetes, l'attira à Constantinople, & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: ensorte que prévoïant qu'on l'éliroit abbé aprés la mort de saint Alexandre; il sortit & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au sien qu'aprés l'élection de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

c. 2. 3.

c. 4. 5.

c. 7.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon à demie lieüe de C. P. où il trans-

fera sa communauté, & y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastere des Acemetes; & ils le nommerent aussi *Irenaion*; c'est-à-dire, en Grec, paisible; à cause de la tranquilité & de la liberté qu'ils y trouverent plus grande qu'à Constantinople, où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour. Il étoit estimé & respecté des plus sages de la communauté, mais quelques autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes: ce que Marcel accepta en presence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reste de sa vie. Mais ces envieux détrompés le conjurerent de reprendre ses premiers emplois. *c. 9. 10.*

Peu de tems aprés, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut élû en sa place; & il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considerablement les bâtimens du monastere. La providence y mit ordre: un homme tres-riche nommé Pharetrius se vint donner à lui, avec ses enfans encore fort jeunes & tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, & un logement pour les hôtes; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruïne. Il étoit toutefois fort desinteressé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'aïant institué heritier, il distribua toute sa succession à d'autres monasteres d'hommes & de filles, dont il connoissoit les besoins; sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul étant *c. 11.* *c. 12.* *c. 30.* *c. 27.*

malade, envoïa prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans ſon monaſtere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que la converſation fut finie, il alla trouver Paul ; mais il étoit déja mort, & on ſe diſpoſoit à l'enterrer. Marcel ſenſiblement affligé, ſe mit en prieres & toucha le mort, qui ſe leva auſſi tôt & commença à parler. Marcel pria les aſſiſtans de
c. 13. n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monaſtere de Marcel quantité d'excellens ſujets, & ceux qui bâtiſſoient des égliſes ou des monaſteres, lui demandoient de ſes diſciples. Aprés avoir donné à la priere la nuit
c. 35. & une grande partie du jour, il donnoit le reſte à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'eſprit, & leur donnoit des conſeils, tirés de l'écriture & de ſon experience. Enſuite il donnoit audiance à ceux qui ſe plaignoient d'avoir reçu quelque tort ; & leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges & les magiſtrats ; & quelquefois pour l'empereur même. En troiſiéme lieu, il alloit viſiter les malades, pour leur procurer toutes ſortes de ſecours. Il acceptoit ſouvent des arbitrages, pour terminer des differends & reconcilier des ennemis. Tel étoit ſaint Marcel abbé des Acemetes, qui aſſiſta au concile de Conſtantinople, & ſouſcrivit à la condamnation d'Eutychés.

XXXI.
Lettre d'Eutychés à S. Leon.

Collect. Lup. c. 112.

Celui-ci ſe voïant condamné, écrivit au pape ſaint Leon une grande lettre, où il ſe plaint de l'accuſation d'Euſebe de Dorylée. Je n'ai pas laiſſé, dit-il, de me preſenter au concile, quoi qu'accablé

de maladie & de vieilleſſe, & quoique je n'ignoraſſe pas la conjuration formée contre moi. J'ai preſenté une requête, qui contenoit ma profeſſion de foi; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je ſuivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Epheſe. On vouloit me faire confeſſer deux natures, & anathematiſer ceux qui le nient: pour moi je craignois la défenſe du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée; ſçachant que nos ſaints peres Jules, Felix, Athanaſe & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures; & je n'oſois raiſonner ſur la nature du verbe divin, ni anathematiſer ces peres; c'eſt pourquoi, je priois que l'on en fît rapport à vôtre ſainteté, proteſtant de ſuivre en tout vôtre jugement. Mais ſans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une ſentence de dépoſition; & ma vie même étoit en danger, ſi on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les ſuperieurs des autres monaſteres, de ſouſcrire ma dépoſition: ce qui ne s'eſt jamais fait contre les heretiques déclarés, ni contre Neſtorius même; juſques-là, que comme je propoſois en public ma confeſſion de foi, pour me juſtifier devant le peuple: ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes les défenſeurs de la religion, puiſque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathématiſe Apollinaire, Valentin, Manes, Neſtorius & ceux qui diſent que la chair de nôtre-Seigneur eſt deſcenduë du ciel; & toutes les hereſies, juſqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que ſans avoir égard à ce qui a été fait

AN. 449. contre moi par cabale, vous prononciés sur la foi, ce que vous jugerés à propos; & ne souffriés pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante & dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête; celle que mon accusateur a presentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir; & ce que nos peres ont décidé touchant les deux
c. 224. natures. On trouve ensuite de cette lettre une prétenduë lettre du pape Jules à un évêque Denis; où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en Jesus-Christ, qu'une nature; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même-tems l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de Constantinople, sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur.

Leo. ep. 20. Saint Leon aïant reçû ces lettres, écrivit ainsi à Flavien: Je m'étonne, que vous ne m'aïés rien écrit de ce scandale, & que vous n'aïés pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voïons pas avec quelle justice il a été separé de la communion de l'église. Mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien décider, sans connoissance de cause. Envoïés-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est

passé, & nous apprenés quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi; afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile; puisque le prêtre Eutychés a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est datée du douziéme des calendes de Mars sous le consulat d'Asterius & de Protogene; c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Fevrier 449. La réponse à l'empereur est du premier de Mars. *Epist. 11. al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon. *Post. epist. 21. S. Leon. Conc. Calch. 1. p. c. 4*

La lettre du pape à Flavien lui aïant été renduë par le comte Pansophius; il lui fit réponse par une lettre, qui porte en substance: Eutychés veut renouveller les heresies d'Apollinaire & de Valentin: soutenant, qu'avant l'incarnation de Jesus-Christ, il y a deux natures, la divine & l'humaine; mais qu'aprés l'union, il n'y a qu'une nature; & que son corps pris de Marie, n'est pas de nôtre substance, ni consubstantiel à sa mere, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusebe, & sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son heresie de sa propre bouche, comme vous apprendrés par les actes, que nous vous envoïons avec ces lettres. Il est juste qne vous en soïés instruit: car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiser Dieu, & nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler nôtre église, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & presentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voïons aussi par vos lettres, qu'il vous a envoïé des libelles pleins d'impostures, en disant

AN. 449. qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à vôtre sainteté : ce qui n'est pas vrai ; mais il a prétendu vous surprendre, par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, tres saint pere, à emploïer ici vôtre vigueur ordinaire. Faites vôtre propre cause de la cause commune : autorisés par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiés la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de vôtre secours ; c'est-à-dire, de vôtre consentement ; pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile écumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese.

XXXIII. Revision de la condamnation d'Eutychés.

Liber. brev. c. 11.

Conc. Calch. p. 241.

Ibid. p. 236. D.

p. 229. bis. B.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une revision des actes du concile de C.P. qu'il prétendoit n'avoir pas été fidelement redigés : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à Constantinople dans le baptistere de l'église ; le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire, le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précedent, & Thalassius de Cesarée y présidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faisoit l'instruction. On avoit reçû à Constantinople les lettres du pape saint Leon, quelques jours avant cette assemblée. Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoïa les moines Constantin, Eleusinius & Constantius. Eusebe de Dorylée s'opposa à leur entrée, disant : Si

Eutychés ſe défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue évêque de Juliopolis ſoutint la même choſe ; & que le concile écumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reſervées ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés. AN. 449.

On voulut encore faire jurer les évêques ſur la verité des actes en queſtion ; mais Baſile de Seleucie dit : Juſques ici nous ne ſçavons point que le ferment ait été déferé aux évêques ; & le patrice n'inſiſta pas. Flavien repreſenta ſes notaires, qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux, fit pluſieurs remontrances, pour s'en défendre : attendu que les actes ne pouvoient être ſuſpects, ſans que le ſoupçon retombât ſur les notaires. Enfin par ordre du concile, il repreſenta les actes originaux, & Conſtantius de la part d'Eutychés en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté ſur les deux premieres ſeſſions. On fit enſuite diverſes chicanes ſur les réponſes d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoïés pour le citer ; & ſur celles qu'il avoit faites de ſa bouche dans le concile. On prétendit auſſi, que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit : Il arrive ſouvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque choſe, qui eſt écrit & entendu comme dit par tout le concile : on en a ainſi uſé de tout tems. Les ſouſcriptions approuvent tout. Et à une autre occaſion, il dit : ſouvent les évêques diſent pluſieurs choſes dans les conciles, comme en conference

p. 440. D.

p. 245. B.

p. 148. B.

p. 269.

p. 233. B.

p. 240. C.

commune & par maniere de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

Constantin un des procureurs d'Eutychés dit ensuite : Quand on lut la sentence de déposition : il appella aux conciles des tres-saints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jerusalem & de Thessalonique ; & cela n'est point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faisoit du bruit aprés le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie & à celui de Jerusalem, je ne crus pas raisonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Basile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore assemblé ; comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mêlange ni confusion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en disant : Je n'ose le dire à cause des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point oüi dire, mais au tres-magnifique Patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, aprés la fin du concile. Le patrice dit : Que les autres évêques disent, s'ils ont connoissance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien oüi.

Eutychés presenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le silenciaire Magnus, sur quelques particularités du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le vingt-septiéme d'Avril la même année 449. pardevant Ariobinde maître des Offices, & déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychés toute écrite

p. 244. B.

p. 256.

p. 245.

avant le concile. Macedonius tribun & notaire, declara aussi qu'Asterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la poursuite de Constantin procureur d'Eutychés. AN. 449.

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi, par ordre de l'empereur. Il y déclare, qu'il suit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Ephese, & qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux natures aprés l'incarnation en une hypostase & une personne : qu'il ne refuse pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humanisée. Il anathematise tous ceux qui divisent Jesus-Christ en deux, & particulierement Nestorius.

Liber. brev. c. 11.
Conc. Calch. p. 1. c. 5.

XXXIV. Convocation d'un concile à Ephese.

Niceph. liv. XIV. c. 47.

Cependant l'eunuque Chrysaphius protecteur d'Eutychés, écrivit à Dioscore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychés, & attaquer Flavien & Eusebe de Dorylée. Il excita aussi l'imperatrice Eudocia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulquerie. Eutychés de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur, qu'il falloit assembler un concile universel ; & il l'obtint facilement par les sollicitations d'Eudocia & de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donnée à C. P. le troisiéme des calendes d'Avril, aprés le consulat de Postumien & de Zenon, c'est à-dire, le trentiéme de Mars 449. Elle porte, que s'étant élevé quelques doutes sur la foi,

Liber brev. c. 12.

Conc. Calch. act. 1. p. 99.

AN. 449. qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrés avec vous dix métropolitains de vôtre dépendance, & dix autres évêques, pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile; si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église; nous lui défendons de venir au concile, jusqu'à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'est-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant : Nous avons apris que plusieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens; c'est pourquoi nous ordonnons, que le tres pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese, pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre seance avec votre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant séance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables.

p. 10. D.

p. 106. A.

Il y eut aussi deux laïques destinés, pour assister

au concile, comme commiſſaires de l'empereur; ſçavoir, Elpide comte du conſiſtoire, c'eſt-à-dire, conſeiller d'état, & Euloge tribun & notaire. Leur commiſſion les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tumulte dans le concile; & ſi quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de ſûreté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent aſſiſter au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne ſera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconſul d'Aſie eut un ordre particulier de prêter main forte aux deux commiſſaires, pour empêcher le déſordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le ſujet; qui eſt de terminer la queſtion de foi, émûë entre Flavien & Eutychés, & chaſſer des égliſes tous ceux qui tiennent ou favoriſent l'erreur de Neſtorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioſcore, par laquelle l'empereur lui donne la preſidence du concile; ſçachant bien, ajoûte-t-il, que les ſaints archevêques, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius & tous les zelés catholiques ſeront d'accord avec vôtre ſainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jeruſalem.

AN. 449.

Ibid. D.

p. 107. C.

Ibid. E.

p. 110. C.

Le pape ſaint Leon fut auſſi invité au concile avec les évêques d'Occident; mais il ne reçut la lettre de l'empereur, que le troiſiéme des ides de Mai, c'eſt-à-dire, le treiziéme. Il ne reſtoit plus que deux mois & demi, juſques au premier d'Août, où devoit commencer le concile; & la plus grande partie de ce tems ſe ſeroit paſſé à préparer le voïage des évêques; puiſqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députés, & leur donner leurs

Leo. epiſt. 28. al. 13. c. 4.

instructions. Saint Leon se contenta donc d'écrire diverses lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile : ou du moins faire ensorte, que la foi y fût conservée. Il écrivit premierement à l'empereur Theodose le vingt-cinquiéme de Mai : lui déclarant son attachement pour la foi de Nicée ; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jesus-Christ ait pris la verité de nôtre chair, c'est-à-dire, Eutychés. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois voïant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tînt à Ephese: il destina, pour y envoïer, Jules évêque de Pouzole, René prêtre du titre de saint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de plusieurs lettres.

Epist. 23. al. 9.

V. Quesn. not. 39 ad epist. 24

XXXV.
Lettres de S. Leon à Flavien

La plus importante est la lettre à Flavien évêque de Constantinople, où saint Leon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que sçavent tous les fideles : car ils y disent qu'ils croïent en Dieu le pere tout puissant, & en Jesus-Christ son fils unique nôtre Seigneur, qui est né du saint Esprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte saint Leon, suffisent pour ruïner presque toutes les machines des heretiques : car en croïant que Dieu tout-puissant & éternel est pere, on montre que son fils lui est coéternel, consubstantiel & entierement semblable. C'est le même fils éternel du pere éternel, qui est né du saint Esprit & de la vierge

Epist. 24. al. 10.

c. 2.

Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajoûté à la generation éternelle ; mais elle a été emploïée toute entiere à la reparation de l'homme, pour vaincre la mort & le démon : car nous n'aurions pû ſurmonter l'auteur du peché & de la mort, ſi celui-là n'avoit pris nôtre nature, & ne l'avoit fait ſienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du ſaint Eſprit dans le ſein de la Vierge ſa mere : qui l'a enfanté, comme elle l'avoit conçu, ſans préjudice de ſa virginité. Saint Leon paſſe enſuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair : par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham ; par ſaint Paul, qui dit, qu'il a été fait du ſang de David ſelon la chair : par la promeſſe faite à Abraham, de benir toutes les nations par ſon Fils, expliquée par ſaint Paul, & appliquée à Jeſus-Chriſt, par les propheties d'Iſaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui eſt né pour nous. D'où il conclut que Jeſus-Chriſt n'a pas eu ſeulement la forme d'un homme, mais un corps veritable tiré de ſa mere. L'operation du ſaint Eſprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a ſeulement donné la fecondité à une vierge.

AN. 449.

Matth. I. 1.
Rom. I. 1.
Gen. XII. 3.
Gal. III. 8.
Iſai. VII. 14.
IX. 6.

Donc l'une & l'autre nature demeurant en ſon entier, a été unie à une perſonne ; afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impaſſible. Il a tout ce qui eſt en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, & qu'il s'eſt chargé de reparer ; mais il n'a point ce que le trompeur y a

c. 3.

AN. 449. mis : Il a pris la forme d'esclave, sans la soüilleure du peché. Une nature n'est point alterée par l'autre : le même qui est vrai Dieu est vrai homme ; il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait ; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit : le Verbe & la chair gardent les operations qui leur sont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

c. 4.

Il est Dieu, puisqu'il est dit : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit : Le Verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il est Dieu : Toutes choses ont été faites par lui, & sans lui rien n'a été fait. Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, & le tres haut loüé par les anges : Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, & en même-tems la voix du pere le déclare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le demon ; comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme ; mais il est certainement d'un Dieu, de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, & d'appaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, & de le ressusciter, d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit :

Gal. IV. 4.

il dit : Le pere & moi nous ne ſommes qu'un. Comme homme : Le pere eſt plus grand que moi : car encore qu'en Jeſus-Chriſt il n'y ait qu'une perſonne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre eſt le ſujet de la ſouffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le ſujet de la gloire commune. AN. 449.

C'eſt cette unité de perſonne, qui fait dire que le fils de l'homme eſt deſcendu du ciel, & que le fils de Dieu a pris chair de la Vierge ; que le fils de Dieu a été crucifié & enſeveli, comme nous diſons dans le ſymbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majeſté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jeſus-Chriſt demande à ſes apôtres : Et vous, qui dites vous que je ſuis ? moi qui ſuis le fils de l'homme, & que vous voïés avec une veritable chair. S. Pierre répond : Vous êtes le Chriſt fils du Dieu vivant ; le reconnoiſſant également Dieu & homme. Aprés ſa reſurrection, il montroit ſon corps ſenſible & palpable, avec les trous de ſes plaïes : il parloit, mangeoit & habitoit avec ſes diſciples ; & en même tems, il entroit les portes fermées, leur donnoit le ſaint Eſprit & l'intelligence des écritures : montrant ainſi en lui les deux natures diſtinctes & unies. C. 5. 1. Cor. II. 8. Matth. XVI. 16.

Eutychés niant que nôtre nature eſt dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit ſaint Jean : Tout eſprit qui confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt venu dans la chair, eſt de Dieu ; & tout eſprit qui diviſe Jeſus-Chriſt, n'eſt pas de Dieu ; & c'eſt l'Ante-chriſt. Car qu'eſt-ce que diviſer Jeſus-Chriſt, ſi ce n'eſt en ſeparer la nature humaine ? L'erreur touchant la na- 1. Joan. IV. 2.

ture du corps de Jesus-Christ, aneantit par necessité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand
C.6. Eutychés vous a répondu : Je confesse que nôtre Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais aprés l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'aïés point relevé un si grand blasphême, puisqu'il n'y a pas moins à dire d'impieté que le fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui aprés l'incarnation. Ne manqués pas de lui faire retracter cette erreur, si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrés user envers lui de toute sorte d'indulgence ; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défenduë. Telle est la fameuse lettre de saint Leon à Flavien, destinée à être lûë dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'église Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon. Epist. 25. al. 11.

Saint Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Co son legat à Constantinople, afin qu'il eût de quoi soutenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite île prés de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme ; mais que son heresie niant la verité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere & toute
C. 2. l'esperance des chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable ; & que la chair ne s'est point changée au Verbe ; & il ne doit point

paroître impoſſible, que le Verbe avec la chair & l'ame faſſe un ſeul Jeſus-Chriſt, puiſqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui ſont de natures ſi differentes, font une ſeule perſonne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le ſein de la Vierge. Ce qui eſt contre la foi catholique: car il n'a pas pris une humanité déja créée, mais il l'a créée en la prenant; & c'eſt retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aïent vêcu & agi avant que d'être miſes dans les corps. L'ame de Jeſus-Chriſt n'eſt pas diſtinguée des nôtres, par la diverſité du genre; mais par la ſublimité de la vertu. Sa chair ne produiſoit point de déſirs contraires à l'eſprit, il n'y avoit point en lui de combat; mais ſeulement des affections ſoumiſes à la divinité.

AN. 449.

C. 3.

Saint Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodoſe: lui déclarant les legats qu'il envoïoit, pour tenir ſa place au concile, & pour y porter l'eſprit de juſtice & de miſericorde: afin, dit-il, que l'erreur ſoit condamnée, puiſqu'on ne peut douter quelle eſt la foi chrétienne; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il ſe repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoïé. Il écrivit à ſainte Pulquerie, loüant ſon zele contre tous les heretiques de ſon tems. Il parle d'Eutychés avec compaſſion, comme y croïant plus d'ignorance que de malice, & eſperant ſa correction: Mais, ajoûte-t-il, s'il perſiſte dans ſon erreur, perſonne ne pourra révoquer la ſentence, que les évêques ont prononcé contre

Epiſt. 26. al. 12.

Epiſt. 27 al. 13

C. 3.

AN. 449. lui. Il rend raiſon pourquoi il ne va pas au concile en perſonne ; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cauſe de l'état préſent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome ſans mettre le peuple au deſeſpoir. On étoit continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire ; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans aprés.

Saint Leon écrivit auſſi à Fauſte, à Martin & aux autres abbés de C. P. qui avoient ſouſcrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défenſe de la foi, les renvoïant à ſa lettre à Flavien ; Où je penſe, dit-il, avoir ſuffiſamment expliqué nôtre doctrine, afin que vous la receviés par le miniſtere de vôtre prélat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Epheſe, qui eſt comme la commiſſion de ſes legats. Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus authentique ; & il donne pouvoir à ſes legats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui ſera agréable à Dieu. C'eſt-à-dire, premierement de condamner l'erreur, enſuite de rétablir Eutychés, s'il ſe retracte & s'il condamne ſon hereſie. Dans toutes ces lettres, il renvoïe à la lettre à Flavien ; & elles ſont toutes ſix de même date, des ides de Juin, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene ; c'eſt-à-dire, du treiziéme de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodoſe, il s'excuſe d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulquerie, & ajoûte : La foi eſt ſi évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raiſonnable de ne point indiquer de concile : car ce n'eſt pas une

Epiſt. 28. al. 24.

Epiſt. 29. al. 15. Conc. Calch. p. 2. c. 13.

Epiſt 33 al. 17

queſtion ſur laquelle on puiſſe douter.

Flavien écrivit une ſeconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & ſa condamnation : Dont je vous ai, dit-il, envoïé les actes il y a long-tems, afin que vous faſſiés connoître ſon impieté à tous les évêques de vôtre dépendance ; & que perſonne, ignorant ſes erreurs, ne communique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais ſeulement l'execution du ſien, dans le patriarcat d'Occident. Et ce n'étoit pas ſans ſujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adreſſa à ſaint Pierre Chryſologue évêque de Ravenne, ſejour ordinaire de l'empereur Valentinien ; mais la réponſe qu'il en reçût ne lui étoit pas avantageuſe. Elle commence ainſi :

Poſt.epiſt.31. Leon. Conc. Calched.part. I. c. 6.

XXXVII. Lettre de S. Pierre Chryſologue à Eutychés.

Poſt.Epiſt.23. Leon. Conc. Calched part. I. c. 15.

J'ai lû triſtement vos triſtes lettres : car comme la paix des égliſes nous donne une joïe celeſte ; ainſi la diviſion nous afflige, principalement quand elle a de telles cauſes. Les loix humaines éteignent par trente ans les differens des hommes, & aprés tant de ſiecles on diſpute ſur la generation de Jeſus-Chriſt, que la loi divine nous propoſe, comme inexplicable. Vous n'ignorés pas comme Origene s'eſt égaré, en recherchant les principes, & Neſtorius en diſcourant des natures. Il rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, ſur le myſtere de l'incarnation ; & ajoûte : Je vous ferois une plus ample réponſe, ſi nôtre frere Flavien m'avoit écrit ſur cette affaire. Car puiſque vous vous plaignés vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni appris

AN. 449.

de ceux qui étoient presens ? Je vous exhorte, mon venerable frere, à vous soumettre en tout, à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome: car saint Pierre, qui vit & preside dans son siege, donne la vraïe foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les causes de la foi, sans le consentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voïons plus de mention de ce saint, à qui l'élegance de son discours a donné le surnom de Chrysologue; c'est-à-dire, parole d'or. Il nous reste de lui cent soixante & seize sermons, la plûpart sur des sujets de l'évangile; & l'église honore sa mémoire le second jour de Decembre.

Martyr. R. 2. Dec.

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Ephese.

Conc. Calched. act. I. p. 115.

Le concile d'Ephese convoqué par l'empereur, pour le premier jour d'Août, s'assembla le huitiéme du même mois; c'est à dire, selon les Romains, le sixiéme des ides d'Août; selon les Egyptiens, le quinziéme de Mesori, indiction troisiéme, aprés le consulat de Zenon & de Posthumien, qui est l'an 449. La séance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephese, dans l'église nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Asie, du Pont & de Thrace. Dioscore d'Alexandrie tenoit la premiere place, suivant l'ordre de l'empereur; ensuite est nommé Jules tenant la place du pape saint Leon. Car c'est ainsi qu'il faut lire, suivant les meilleurs exemplaires latins & les anciens historiens, & non pas Julien; & c'est Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoïé. Aprés lui sont nommés Juvenal de Jerusalem, Dom-

Evagr. I. hist. c. 10. Brevic. hist. Eutych. tom. 4. Conc. p. 1079. D. Prosp. Chr. Ap. & Prot. Coss p. 53. V. Quesn. not. 39. ad ep. 24 S. Leon. & Baluz. pref. in Conc. Calch. n. 3031.

nus d'Antioche, Flavien de Constantinople, qui n'avoit ainsi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Aprés les cinq patriarches, sont nommés les exarques & les métropolitains, ou leurs vicaires; sçavoir, Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée en Cappadoce, Eusébe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaste en Armenie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Quintillius d'Heraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Aprés tous les évêques sont nommés les prêtres, premierement l'abbé Barsumas, puis quatre députés d'évêques absens; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus & le notaire Dulcitius legats du pape. Il n'est point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'île de Delos. Eutychés étoit aussi à Ephese: ni le vœu de ne point sortir de son monastere, ni son grand âge, ni ses infirmités ne l'avoient point empêché de faire ce voïage. AN. 449.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'église d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Ephese; & aprés avoir dit le sujet du concile en termes generaux, il lût par ordre de Dioscore la lettre de l'empereur, pour la convocation du concile. Ensuite l'évêque Jules legat du pape dit: Nôtre saint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui servoit d'interprete. Le diacre Hilarus par le même interprete, ajoûta: Nôtre empereur tres-chrétien a appellé par ses lettres nôtre bien-heu-

Conc Calched. act I. p. 119 G.

Sup. XXV. n. 37.

p. 122. B.

AN. 449. reux évêque Leon, pour aſſiſter au ſaint concile; & ſa ſainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous ſçavés que le pape n'a aſſiſté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Epheſe; ni à aucun autre ſemblable: c'eſt pourquoi il nous a envoïés ici pour le repreſenter, & nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioſcore dit: que l'on reçoive les lettres écrites au ſaint concile écumenique, par nôtre tres-ſaint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean propoſa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioſcore; & Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture.
c. 126. A. C'étoit la lettre qui ordonnoit, que Barſumas aſſiſteroit au concile. Juvenal dit: J'ai reçû un pareil ordre touchant Barſumas; c'eſt pourquoi il eſt raiſonnable qu'il aſſiſte au concile. Enſuite le comte Elpide lût la commiſſion de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la
p. 127. A. lettre de l'empereur au concile, qui accuſoit Flavien d'avoir émû des diſputes ſur la foi contre Eutychés.

Alors Thalaſſius évêque de Ceſarée dit: que ſuivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la queſtion de la foi, toute autre affaire ceſſante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioſcore dit: Nous ne ſommes pas aſſemblés pour expoſer la foi que nos peres ont déja expoſée, mais pour examiner ſi les nouvelles opinions conviennent aux déciſions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriés-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change qu'il ſoit anathême: Si quelqu'un

qu'un y ajoûte, qu'il ſoit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclamations à la loüange de Dioſcore. Alors le comte Elpide dit : Puiſque vous êtes d'accord ſur la foi, ordonnés que l'on faſſe entrer l'archimandrite Eutychés, qui eſt le ſujet de cette action ; & qu'il vous explique ſes ſentimens. Le concile y conſentit ; & quand il fut entré, Thalaſſius de Ceſarée l'invita à expliquer ſes défenſes. *p. 131. E.*

XXXIX. Requête d'Eutychés.

Eutychés dit : Je me recommande au Pere, & au Fils, & au ſaint Eſprit, & à vôtre juſtice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile aſſemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi : faites-le lire. On le lût : Il contenoit le ſymbole de Nicée, avec une proteſtation de vivre & mourir ſuivant cette foi, & d'anathematiſer Manes, Valentin, Apollinaire, Neſtorius & tous les heretiques, juſques à Simon le Magicien ; & ceux qui diſent, que la chair de Jeſus Chriſt eſt deſcenduë du ciel. Enſuite il ajoûtoit : Vivant ſuivant cette foi, j'ai été accuſé par Euſebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, ſans ſpecifier aucune hereſie : afin qu'étant ſurpris & troublé dans l'examen de ma cauſe, il m'échapât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit preſque toûjours avec mon accuſateur ; croïant, parce que j'avois accoûtumé de ne point ſortir du monaſtere, que je ne me preſenterois pas, & qu'il me dépoſeroit comme défaillant. En effet lorſque je venois du monaſtere à Conſtantinople, le ſilentiaire Magnus,

p. 134. A.
p. 135. E.
p. 142. A.

AN 449. que l'empereur m'avoit donné pour ma sureté, me dit; que ma présence étoit desormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus présenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi; & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on voulut m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée: je demandai que vôtre saint concile en fut informé, étant prêt de me soumettre à ce que vous approuveriés. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, que Flavien avoit dressée contre moi, long-tems auparavant, comme il avoit voulu; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai soutenus contre les heretiques; mais il m'a condamné d'autorité absoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amassée exprés dans la cathedrale & dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, & a fait souscrire les monasteres: ce qui ne s'est jamais fait, comme vous sçavés, même contre les heretiques. Il l'a envoïée en Orient, & l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges: quoiqu'il eût dû commencer par l'envoïer aux évê-

Sup. n. 33.

p. 143.
Sup. n. 33.

ques, à qui j'avois appellé. C'eſt ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur; afin que vous ſoïés juges du jugement rendu contre moi. AN. 449.

Aprés cette lecture, Flavien de Conſtantinople dit: Son accuſateur étoit Euſebe; ordonnés qu'il entre. Le comte Elpide dit: l'empereur a ordonné, que ceux qui ont été juges, ſoient maintenant parties. Je réponds donc à l'archevêque Flavien, que l'accuſateur a rempli ſa fonction, il prétend avoir gagné ſa cauſe: ainſi le juge a fait paſſer en ſa perſonne la qualité d'accuſateur, comme il s'obſerve dans les tribunaux ſeculiers. Vous êtes maintenant aſſemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accuſateur, & recommencer un nouveau procés. Ordonnés donc, s'il vous plaît, qu'on liſe tout le reſte des actes de la cauſe. Dioſcore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le ſuivirent. Ainſi Euſebe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutychés y fût admis. Aprés que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioſcore demanda auſſi l'avis à Jules legat du pape, qui dit: Nous voulons que l'on liſe les actes, à condition que l'on liſe auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajoûta: D'autant plus que le trés ſaint évêque de Rome n'a écrit ſes lettres, qu'aprés s'être fait lire les actes, dont vous demandés la lecture. Eutychés dit: Les envoïés du tres ſaint archevêque de Rome Leon, me ſont devenus ſuſpects: car ils logent chés l'évêque Flavien, ils ont dîné chés lui, & il leur a rendu toutes ſortes de ſervices. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préju-

p. 146. D.

p. 150.

AN. 449. dice. Dioſcore dit : Il eſt dans l'ordre de lire premierement les actes de la cauſe, puis les lettres du trespieux évêque de Rome. On éluda ainſi pour la ſeconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lût les actes du concile, tenu à C. P. le huitéme de Novembre 448. & les jours ſuivans ; dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire.

Sup. n. 24. 25. &c.

XL. Lecture des actes de C. P. &c.

En liſant le libelle d'Euſebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nommoit ſaint Cyrille, le Concile d'Epheſe s'écria : La mémoire de Cyrille eſt éternelle. Dioſcore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoûte, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit : Le ſiege apoſtolique croit ainſi. Aprés qu'on eut lû la lettre de ſaint Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réünion où il inſiſte ſur la diſtinction des deux natures : Euſtache évêque de Beryte dit : que ſaint Cyrille s'étoit encore expliqué dans pluſieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Succeſſus de Dioceſarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une ſeule nature du Verbe incarné ; & confirme cette expreſſion par le témoignage de ſaint Athanaſe.

p. 151. E.

p. 174. B.

Quand ce vint à la derniere ſeſſion, à l'endroit où Euſebe de Dorylée preſſoit Eutychés de confeſſer deux natures aprés l'incarnation, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair : le concile d'Epheſe s'écria : Otés, brûlés Euſebe. Qu'il ſoit brûlé vif : qu'il ſoit mis en deux ; comme il a diviſé ; qu'on le diviſe. Dioſcore dit : Pouvés-vous ſouffrir ce diſcours, qu'on diſe deux na-

p. 223. A.

tures aprés l'incarnation. Le concile dit: Anathême à qui le ſoutient. Dioſcore dit : J'ai beſoin de vos voix & de vos mains: ſi quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et aprés qu'on eût lû la déclaration d'Eutychés, Dioſcore dit: Quelle profeſſion de foi approuvés-vous? celle d'Eutychés, dit le concile. Euſebe eſt un impie: faiſant alluſion à ſon nom, qui ſignifie pieux. Aprés les actes du concile de C. P. on lût auſſi ceux de l'aſſemblée tenuë le huitiéme d'Avril 449. pour la reviſion de ces actes, & l'information du vingt-ſeptiéme d'Avril. *Ibid. E.* *p. 236. D.* *Sup. n. 35.* *p. 2. 5. C.*

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invités par Dioſcore. Juvenal de Jeruſalem commença, & dit : Eutychés aïant toûjours déclaré, qu'il ſuit l'expoſition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Epheſe: je l'ai trouvé tres-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans ſon monaſtere & dans ſon rang. Le concile dit: Ce jugement eſt juſte. Domnus d'Antioche dit: Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Conſtantinople au ſujet d'Eutychés, j'ai ſouſcrit à ſa condamnation; mais ſur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confeſſe la foi de Nicée & du premier concile d'Epheſe, je ſuis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de ſa communauté. Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même; excepté les legats du pape, dont il n'eſt point fait mention. Barſumas opina aprés tous les évêques; & comme il *p. 256. D.* *p. 276. A.*

AN. 449. étoit Syrien, & ne parloit pas Grec, le moine Eusebe lui servit d'interprete. Enfin Dioscore comme président, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychés.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête, presentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchés des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignités, nos charges & nos esperances : pour former une communauté de moines jusques au nombre de trois cens, sous la conduite du tres-pieux archimandrite Eutychés; & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le reverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé nôtre pasteur par des calomnies; & l'aïant déposé, nous a fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous separer de lui, & ne pas même lui parler; & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit : autrement que nous serions privés des divins mysteres, avec nôtre abbé.

p. 277.

En effet le saint autel, que Flavien lui-même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice ; nous sommes demeurés liés de cette injuste censure, jusques à vôtre saint concile ; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Resurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons

cette rigueur, observant en tout le reste les exercices ordinaires de la regle monastique. C'est pourquoi nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, & d'imposer à celui qui nous a ainsi traités la peine de son injustice. Cette requête étoit souscrite par le prêtre Narses, dix diacres, trois sous-diacres & seize autres moines, trente-cinq en tout. Dioscore leur demanda leur confession de foi; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés; sur quoi de l'avis de Juvenal de Jerusalem & de tout le concile, ils furent déclarés absous & rétablis dans la communion de l'église & les fonctions de leurs ordres.

AN. 449.

p. 280. E.

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été décidé sur la foi dans le premier concile d'Ephese; & les autres évêques l'aïant approuvé, on lût les actes de la sixiéme session, tenuë le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le symbole de Nicée, les passages des peres sur l'incarnation, la requête de Charisius avec la fausse confession de foi de Theodore de Mopsueste, & les extraits des livres de Nestorius. Aprés cette lecture, Dioscore dit: Je croi que vous approuvés tous l'exposition des peres de Nicée, confirmée par le concile précedent tenu ici; & nous avons oüi qu'il ordonne; que si quelqu'un dit, ou pense quelque autre chose, ou fait quelque autre question, il doit être condamné. Que vous en semble? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Cesarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'il detestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinerent de même: Jules legat du pape décla-

p. 281. D.

p. 284. &c. Sup. l. XXV. n. 56.

p. 292.

p. 296.

p. 300. E.

AN. 449. ra, que c'étoit le ſentiment du ſiege apoſtolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta : Cela eſt conforme
p. 301. D. aux lettres que le ſiege apoſtolique vous a écrites ; &
p. 304. B. ſi vous les faites lire, vous verrés, qu'elles ſont conformes à la verité. Toutefois on n'eût point d'égard à ſa remontrance.

Au contraire Dioſcore aïant poſé ſon principe, en tira la conſequence qu'il prétendoit, & dit : Le ſaint concile de Nicée, & le ſaint concile d'Epheſe ont expoſé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre choſe ſeroit condamné. Vous voïés d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de C. P. & Euſebe de Dorylée ont tout renverſé, & cauſé du ſcandale dans toutes les égliſes. Il eſt donc clair, qu'ils ſe ſont eux-mêmes ſoumis aux peines ordonnées par
p. 305. nos peres. C'eſt pourquoi en confirmant leurs déciſions ; nous avons jugé, que les ſuſdits Flavien & Euſebe ſeront privés de toute dignité ſacerdotale & épiſcopale. Dites tous vôtre avis, pour être inſeré aux actes ; & ſçachés que les empereurs ſeront informés de tout ce qui ſe fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuſe. Hilarus diacre de l'égliſe Romaine dit : *Contradicitur* ; c'eſt-à-dire : On s'y oppoſe. Et ce mot latin fut inſeré dans les actes grecs.

Toutefois Juvenal de Jeruſalem prononça, ainſi que Dioſcore, la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, comme aïant alteré la foi de Nicée & d'Epheſe ; & il fut ſuivi de Domnus d'Antioche, de Thalaſſius de Ceſarée, d'Euſebe d'Ancyre, d'Etienne d'Epheſe & de tous les autres. Barſumas même prononça comme juge, aprés tous les évêques. Enſuite ils ſouſcrivirent tous, excepté les legats du pape. C'eſt

ce que

ce que portent les actes du concile d'Ephese, mais les choses ne s'y passerent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onesiphore évêque d'Icone se leva avec plusieurs autres ; & prit les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siege, & debout sur son marche-pied, il dit : quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre chose ; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria : Où sont les comtes ? on fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainsi la plûpart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc : aïant été retenus jusques au soir enfermés dans l'église, sans leur donner de repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas souscrire, furent envoïés en exil. Le diacre Hilarus s'échapa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournés. Il y eut quelques autres évêques déposés dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention ; sçavoir, Ibas d'Edesse & Daniel de Carres son neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Pérre. Theodoret y fut aussi déposé, quoi qu'absent ; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien ; ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore. Trois jours aprés la séance, où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille : les accusant d'obscurité, & le fit déposer com-

Conc. Calched. act. I. p. 253.

Ibib p. 150 D.

Epist. Pulch. part. 1. Conc. Calch. c. 35.

Evagr. I. c 10.

Niceph. XIV. c. 47.

Brevic hist. Eutyc. tom. 4. Conc. p. 1080. B.

AN. 449.

Evagr. 1. c. 10.

me suspect de Nestorianisme, quoiqu'il fut absent & malade. On ne sçait ce que devint Domnus depuis ce tems-là; mais on conjecture qu'il retourna au monastere de saint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems aprés. Ainsi finit ce concile, plus connu sous le nom du brigandage d'Ephese.

Flavien & Eusebe furent mis en prison; mais Flavien outre sa protestation dans le concile, donna aux legats du pape un libelle, par lequel il appelloit au siege apostolique. Aprés le concile Dioscore se retira aussi tôt, & prononça une excommunication contre le pape saint Leon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques, qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoïa Flavien en exil; mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçûs, principalement de Barsumas & de ses moines. L'église honore sa mémoire le dix-huitiéme de Fevrier. A sa place, & apparemment aprés sa mort, on ordonna évêque de Constantinople, Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à Constantinople apocrisiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'église: les évêques d'Egypte, de Thrace & de Palestine suivoient Dioscore; ceux du Pont & d'Asie suivoient ceux de la communion de Flavien; & ce schisme dura jusques à la mort de l'empereur Theodose. Ce prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephese, & défense d'ordonner aucun évêque qui soûtienne l'heresie de Nestorius & de Flavien, car il suppose que c'est la même doctrine; & de garder les écrits de Theodoret, qu'il met au rang de ceux de Nestorius.

Libell. Theod. Conc. Calch. act. 3. p. 397. B. Prosp. Chr. int. Marc. Chr. an. 449.

Conc. Calch. act. 4. p. 524. E. Martyr. R. 18. Feb. lib. brev. c. 12.

Conc. Calched. part. 3. c. 10.

Cependant ſaint Leon étoit fort en peine de ce qui ſe paſſoit en Orient; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'eſt pourquoi trouvant l'occaſion d'un homme conſiderable nommé Eupſychius, il écrivit à Flavien pour lui témoigner ſon inquiétude : la lettre eſt de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement inſtruit de tout, quelque tems aprés par le retour de ſon archidiacre Hilarus. AN. 449. Epiſt. 35. al. 1.

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que ſaint Leon étoit dans cette attente, il reçût une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faiſoient ſçavoir l'élection de Ravennius dans le ſiege d'Arles, à la place de ſaint Hilaire. La réponſe de ſaint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée. Nous confirmons, dit-il, par nôtre jugement la bonne œuvre que vous avés faite, en conſacrant dans la ville d'Arles, aprés la mort d'Hilaire de ſainte memoire, un homme que nous n'eſtimons pas moins, nôtre frere Ravennius; & cela d'un conſentement unanime ſelon les deſirs du clergé, des magiſtrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un ſiege ſi important : on n'attendoit pas ſon conſentement pour le conſacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont uſe le pape ſaint Leon, en parlant de ſaint Hilaire d'Arles nonobſtant tout ce qui s'étoit paſſé entr'eux. Cette lettre eſt datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit auſſi à Ravennius, qu'il connoiſſoit déja, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de ſaint Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiſ- Ep. 36. al. 106. Sup. n. 4. Epiſt. 37. al. 90.

copales, & à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau. Peu de jours aprés, c'est-à-dire, le vingt-sixiéme d'Août, il lui écrivit encore, pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'église Romaine. Avertissés, dit saint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les églises.

Ep.38.al.107.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Ephese.

Epist.Leon.16. al.4.c.ult. Epist. Hilari ap.Leon.p.530 Epist.40 al 25 Conc. Calch. p.1.c 19.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre: il se trouva assemblé tout à propos, pour déliberer sur ce qui s'étoit passé à Ephese: qui y fut condamné tout d'une voix; & on écrivit plusieurs lettres au nom de saint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodose, où il se plaint de la violence de Dioscore, & de l'irregularité du concile d'Ephese. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas assisté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies: sçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéïssoient: Nos legats y ont resisté constamment, parce qu'en effet tout le mystere de la foi chrétienne est détruit, si on n'éface pas ce crime, qui surpasse tous les sacrileges. Nous vous conjurons donc, mes confreres & moi, de peur que nôtre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jesus-Christ; nous vous conjurons devant l'inseparable Trinité, & devant les saints anges, d'ordonner que toutes choses demeu-

rent au même état où elles étoient avant tous ces jugemens: jusques à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. AN. 449.

Et ensuite: Toutes les églises de nos quartiers & tous les évêques vous supplient avec larmes; puisque les nôtres ont fidelement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniés la celebration d'un concile general en Italie: pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces Orientales y viennent aussi; afin que ceux qui se sont écartés par foiblesse, puissent être rétablis. Vous verrés par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien nôtre demande est necessaire, aprés un appel interjetté. On ne doute pas, que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique; & l'application qu'en fait saint Leon est remarquable. Car encore qu'ils semblent déferer au pape seul le jugement des appellations interjettées par les évêques: saint Leon le défere au concile universel, & conclut la necessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Leon & du concile de Rome est à sainte Pulquerie. Il s'y plaint, comme dans la precedente, que sa lettre à Flavien n'a point été lûë à Ephese: il déclare, que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, & prie la princesse d'appuïer auprés de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisiéme lettre est au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour les consoler & les exhorter à demeurer fermes dans

Sup. liv. XII. n. 39. & liv. XXIV. n. 6.

V. Quesn. Dissert. 8.

Epist. 42. al. 26.

Epist. 45. al. 21.

AN.449. la foi & dans l'obéïſſance de leur évêque. Car, dit ſaint Leon, quiconque oſera uſurper le ſiege de Flavien de ſon vivant, ne ſera jamais dans nôtre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre eſt à Fauſte, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel, tous prêtres & abbés de Conſtantinople, & tend à même fin de les conſoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres ſynodales ſont de même date du jour des ides d'Octobre, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Epiſt. 47. al. 28.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en ſon particulier. Premierement à ſaint Flavien, pour le conſoler & l'encourager : car il n'avoit pas encore appris ſa mort. A Anaſtaſe de Theſſalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Epheſe, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à ſoutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magiſtrats & au peuple de Conſtantinople, pour les inſtruire plus au long de la foi de l'incarnation, qu'ils doivent conſerver. Cette derniere ſemble avoir été écrite plus tard que les autres : car ſaint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie ; & qui devoient être celles, par leſquelles ils avoient déſaprouvé publiquement la dépoſition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre, apporte entr'autres preuves de l'incarnation le ſacrement de l'euchariſtie ; où les enfans même, dit-il, reconnoiſſent de leur bouche la verité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. C'eſt qu'a-

Epiſt. 42. al. 27.
Epiſt. 43. al. 29.
Epiſt. 44. al. 30.
Epiſt. 46. al 23.

lors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulquerie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese, la peine qu'il avoit eüe à se sauver, & les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

AN. 449.

Conc Calch. p.1.c.24.

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon.

Epist.113.ap. S. Leon.p.531.

Theodoret aïant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le saint siege tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les loüanges de Rome & de saint Leon en particulier. Il releve son zele contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lûë & admirée comme le langage du saint Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens: il ne reste pas un heretique dans les huit cens paroisses que je gouverne. Dieu sçait combien j'ai reçu de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les païens & les Juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aisément, si j'ai gardé la regle de la foi, où si je m'en suis écarté.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Ne rejettés pas, je vous ſupplie, ma tres-humble priere, & ne mépriſés pas ma vieilleſſe, chargée d'opprobres aprés tant de travaux. Avant toutes choſes, je déſire ſçavoir de vous, ſi je dois acquieſcer à cette injuſte dépoſition. J'attens vôtre déciſion. Si vous m'ordonnés de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus perſonne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'eſt témoin, que je ne ſuis pas en peine de mon honneur, mais du ſcandale, & de ce que pluſieurs d'entre les ſimples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme heretique, voïant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de diſcerner la doctrine, ni de conſiderer, que depuis tant d'années d'épiſcopat, je n'ai acquis, ni maiſon, ni terre, ni ſepulcre, ni pas même une obole; mais j'ai embraſſé la pauvreté volontaire, aïant diſtribué mon patrimoine auſſi-tôt aprés la mort de mes parens, comme ſçait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham corévêque, & Alypius exarque des moines, qui ſont chés nous : ne pouvant aller moi-même vers vous, à cauſe des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

c. 6. *c. 7.*

Epiſt. 116. Il chargea les mêmes députés de trois autres lettres. A René prêtre de l'égliſe Romaine & un des legats pour le concile d'Epheſe, dont Theodoret ne ſçavoit pas la mort : au contraire il ſuppoſe qu'il a aſſiſté au concile. Il y reconnoît la primauté du ſaint ſiege ſur toutes les égliſes du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée

infectée d'aucune herefie. La feconde lettre eft à l'archidiacre de Rome, c'eft-à-dire, à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne fçachant pas qu'il eut été à Ephefe. La troifiéme, à un évêque nommé Florentius ; mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec faint Leon prendre connoiffance de fa caufe. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du païs : ou du moins de fe retirer à fon monaftere, diftant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de foixante & quinze, & à trois mille d'Apamée ; & cela, fur ce qu'il avoit appris qu'on vouloit auffi le chaffer de Cyr. Quoique nous n'aïons point les réponfes de faint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret : nous voïons par la fuite, que fa députation fut bien reçûë, & que le pape le rétablit dans l'épifcopat, fans avoir égard au jugement de Diofcore. L'empereur lui permit auffi de fe retirer à fon monaftere, où l'on croit qu'il compofa fon hiftoire ecclefiaftique ; & il y écrivit plufieurs lettres pour fa juftification & la confolation de fes amis.

ep. 118. *ep. 117.* *ep. 119.* *Conc. Calched. act. 1. p. 102. B. D.* *ep. 122. 123. &c.*

Saint Leon reçut cependant une réponfe de la princeffe Pulquerie, témoignant fon affection pour la foi catholique ; dont il la remercia, la priant toûjours de foutenir la demande, qu'il faifoit d'un concile : car, dit-il, les chofes humaines ne peuvent être en fûreté, fi la foi n'eft foûtenuë par l'autorité roïale & facerdotale. Sa réponfe eft du feiziéme des calendes d'Avril, fous le feptiéme confulat de Valentinien avec Avienus, c'eft-à-dire, du dix-feptiéme

epift. 48. al. 31

AN. 450.

ep.49.al.32.

Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fauste abbés de C. P. pour répondre à une lettre, qu'ils lui avoient écrite en même-tems qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome : Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

XLV. Reglement entre Arles & Vienne.

Post epist.49. S. Leon.

Vers le même tems, il reçut deux députations de Gaule : la premiere de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit, que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison : la seconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoïé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi : Il est notoire à toutes les Gaules, & n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçu un évêque ; sçavoir, saint Trophime envoïé par l'apôtre saint Pierre : que d'elle la foi s'est répanduë dans le reste des Gaules, & par consequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas necessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étenduë : il suffit de l'entendre de la province Narbonoise entiere, c'est-à-dire, de l'ancienne province Romaine, & ce qui est dit de la mission de saint Trophime par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoïé par le saint siege. La requête continuë : Aussi nos predecesseurs ont toûjours honoré l'église d'Arles comme leur mere ; nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & son évêque nous a toûjours consacrés nos prédecesseurs & nous. Vos prédecesseurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette église : comme nous ne doutons pas

qu'il ne se trouve dans les archives du saint siege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'église Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoûtent les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom: Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a donné & reçu le consulat : le prefet du prétoire y fait sa residence. De-là vient, que cette église a toûjours eû le gouvernement, non seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commission du saint siege, de toutes les Gaules. AN. 450.

La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ses lettres & ses députés. Les uns & les autres representerent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre de divers avantages. C'est pourquoi saint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit déja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de S. Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne présideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble; & que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisiéme des nones de Mai, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoïoit avec celle de S. Cyrille. Il dit, qu'il a Ep.50.al.109. Ep.51.al.11.

AN. 450.

retenu long-tems les députés de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle heresie contre l'incarnation : ce qui semble marquer qu'ils assisterent au concile de Rome du mois d'Octobre précedent ; & il renvoïe à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodose.

Conc. Calch. p. 1. c. 25. 26. &c. & post. epist. S. Leon. 47.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à-dire, comme l'on croit, à la fin de Juin de cette année 450. sa mere Galla Placidia & sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voïage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'église de saint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à-dire, le jour de la fête, le pape saint Leon se presenta à l'empereur avec plusieurs évêques des diverses provinces d'Italie : car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solemnité. Aprés la priere étant encore à l'autel, ils se presenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du peril où la foi étoit exposée ; & leur representant le désordre arrivé en Orient & l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplioient donc l'empereur & les imperatrices par la sainteté du lieu où ils étoient d'en écrire à l'empereur Theodose, & de le prier d'assembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces désordres. Il y eut des actes dressés de cette action, contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre,

& la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au-dessus de toutes les églises; ensorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'est pour cela, ajoûte-t-il, que suivant les conciles, l'évêque de C.P. a appellé à lui. Je vous prie donc, que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même sens. Placide écrivit en son particulier à Pulquerie, pour l'obliger à conspirer au même dessein. AN. 450.

Saint Leon avoit reçu réponse de l'empereur Theodose sur la lettre synodale du mois d'Octobre 449. Theodose disoit, que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau; & demandoit, que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C.P. à la place de Flavien. Saint Leon suspend son jugement à cet égard, jusques à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius; & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoïe sa profession de foi au saint siege, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, & à celle de saint Leon écrite par lui-même à Flavien; & qu'il rejette de sa communion ceux qui croïent autrement sur l'incarnation. J'envoïe, ajoûte-t-il, mes freres les évêques Abundius & Asterius, & les prêtres Basile & Senateur, afin que si l'évêque de C.P. confesse la même foi, nous nous réjoüissions de la paix de l'église; & si quelques-uns s'en éloignent, que vôtre clemence ac- *Ep. 52. al. 33.*

AN. 450. corde un concile univerſel en Italie, comme le ſynode aſſemblé pour ce ſujet à Rome l'a demandé avec moi.

Ep. 53. al. 34. Il écrivit en même tems à Fauſte, à Martin & aux autres abbés de C. P. au nombre de ſeize, les priant de ſe joindre à ſes legats, pour ſolliciter la profeſſion de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbés, ſont de même date du ſeiziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire, du dix-ſeptiéme de Juillet 450. Ep. 54. al. 35. Trois jours aprés, il écrivit à l'imperatrice Pulquerie à même fin.

Conc. Calch. p. 1. c. 29. 30. 31. La réponſe de Theodoſe à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des diſcours generaux d'honêteté pour eux, & d'attachement à la religion. Il les renvoïe à ce qu'il a écrit au pape ſur ce ſujet, & ſoutenir le jugement du concile d'Epheſe, & la condamnation de Flavien.

XLVII. Mort de Theodoſe. Marcien empereur.

Marcell. Chriſt. an. 450. Niceph. XIV. c. 49. Preſp. integ. h. an. Marc. Chr. 450 Chr. Paſch. p. 319. Idac. Chr. Olymp. 30. Evagr. 1. c. 21. 22. Niceph. XIV. c. 9.

L'eunuque Chryſaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au ſchiſme de Dioſcore, & qui étoit fort décrié par ſon avarice, fut diſgracié bien-tôt aprés, envoïé dans une île & mis à mort par le conſeil de Pulquerie. L'empereur Theodoſe mourut cette même année 450. le vingt neuviéme de Juillet, âgé de quarante-neuf ans, dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia ſon épouſe, quitta C. P. & ſous prétexte d'un vœu, retourna à Jeruſalem, où elle acheva ſes jours, & d'où elle envoïa à Pulquerie l'image de la Vierge, qui paſſoit pour avoir été faite par ſaint Luc. Ainſi Pulquerie ſœur du défunt empereur, demeura maî-

treſſe de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le ſuffrage du Senat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le conſentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident, & qui toutefois agréa enſuite cette élection. Pulquerie épouſa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui ; mais à condition de demeurer vierge : auſſi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épouſa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

AN. 450.

Theod. lect. c. 1. 2.

Evagr. II. hiſt. c. 1.

Evagr. II. c. 16 III. c. 26.

Chr. Paſch. p. 319.

Dés le commencement de ſon regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines des heretiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour ſuivre l'hereſie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année ſuivante 451. il fit une loi tres-ſevere contre l'idolâtrie. Elle porte défenſes d'ouvrir les temples fermés depuis long-tems ; d'en orner les portes de feſtons, d'allumer du feu ſur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes : le tout ſous peine du dernier ſupplice, avec confiſcation des biens.

l. ult. C. de apoſt.

l. 7. C. de pag.

XLVIII. Concile de C. P. ſous Anatolius.

Les legats du pape S. Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'aprés la mort de l'empereur Theodoſe, & fu-

AN. 450.

rent reçus favorablement par Marcien & Pulquerie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques qui se trouvoient presens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundus évêque de Come l'un des legats, presenta la lettre de saint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autorités des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement & y souscrivit, disant, anathême à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme & à leurs sectateurs. Tous les assistans, évêques, prêtres, abbés & diacres en firent autant.

Acta S. Abund. ap Bar. an. 405. p. 120

Ensuite les quatre legats du pape Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient, qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une seule nature aprés. Ils dirent aussi anathême à Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

Epist. Pulchr. I. p. Conc. Calch. c. 31.

L'empereur Marcien fit rapporter à C. P. le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses prédecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques, qui avoient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien; entr'autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciement aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius & Vincomale,

Ep. 138. 139.

male. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne, pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne, qu'il a souscrit à la lettre de saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant. *Ap. Bar an 450. p. 121.*

L'empereur Marcien incontinent aprés son élection, écrivit au pape saint Leon, comme au chef de la religion; pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulquerie lui manda ce qui s'étoit passé à C. P. la souscription d'Anatolius, la translation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilés; le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C. P. écrivit lui-même à saint Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoïa trois députés, Casterius prêtre, Patrice, & Asclepiade diacres: qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulquerie. *Conc Calch. p. 1. c. 33.* *c. 35.*

XLIX. Lettres de S. Leon à Marcien, &c.

Le pape saint Leon renvoïa les députés d'Anatolius aprés la fête de pâque, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril; & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, aux ides d'Avril, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire, le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage à Pulquerie des services qu'elle avoit rendus à l'église contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui recommande Eusebe de Dorylée, qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un suc- *Ep 58 59 60. al. 38. 39 40.* *Ep. 59.*

An. 451. cesseur: car étant chassé de son siege, & un autre évêque mis à sa place, il étoit allé trouver le pape; & pour dissiper la calomnie du Nestorianisme, dont ses ennemis le chargeoient, il fit sa profession de foi en presence des députés de Constantinople, déclarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. S.Leon recommande encore à Pulquerie, Julien de Co, qui étoit toûjours à Constantinople, & les clercs de Constantinople qui étoient demeurés fideles à saint Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de sa foi, & de la paix de l'église de C. P. Quant aux évêques qui avoient souscrit par foiblesse à la condamnation de saint Flavien, S. Leon approuve ce qui avoit été reglé au Concile de C. P. qu'ils fussent réduits par provision à la communion de leurs églises; mais, ajoûte-t il, vous ordonnerés avec la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, soient reçûs à nôtre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvenal & d'Eustache; vous observerés ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fideles à Flavien, & l'église de Dorylée en l'absence d'Eusebe. Enfin il veut que cette lettre soit renduë publique.

Ep. 60.

Tatien préfet de Rome, rendit à S. Leon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année précedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçû favorablement ses legats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y te-

Conc. Calch. I. p c. 34.

nir le concile. Que si ce n'est pas vôtre commodité, ajoûtoit-il, faites-le nous sçavoir par vos lettres, afin que nous envoïions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira ; & regler ce qui regarde la paix de l'église & la foi catholique, comme vous avés défini suivant les canons. S. Leon répondit le vingt-troisiéme d'Avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystere du salut, comme si l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangelistes & des apôtres, ni d'entendre autrement les divines écritures, que nos peres l'ont appris & enseigné, ni par consequent de remuer encore des questions impies, que le S. Esprit a autrefois éteintes, si tôt que le démon les a excitées. Il seroit trop injuste, que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute, si Eutychés a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir ; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les legats qu'il doit envoïer.

AN. 451.

Ep. 62. al. 42.

En effet aprés le retour des premiers legats, il en envoïa deux autres à Constantinople, Lucentius évêque d'Ascoli & Basile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réünion de ceux qui témoigneroient un sincere repentir de s'être laissés entraîner à la faction de Dioscore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen ; sans toutefois les remettre trop long-tems, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux legats de trois lettres de même date du

Ep 63. al. 42.

AN. 451.

Ep. 63. c. 2.

ſeptiéme de Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la ſeconde à Pulquerie, la troiſiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, vôtre clemence ſe peut ſouvenir, que je l'ai demandé moi-même ; mais l'état preſent des affaires, ne permet en aucune façon d'aſſembler les évêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, ſont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs égliſes. Remettés-le donc à un tems plus propre, quand par la miſericorde de Dieu, la ſureté publique ſera mieux rétablie. Il prie l'imperatrice Pulquerie de faire transferer Eutychés loin de Conſtantinople, dont ſon monaſtere étoit trop proche, & d'y mettre à ſa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien décider encore touchant les chefs du parti, qui ont préſidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais ſans refuſer leur ſatisfaction, la reſerver à être meurement examinée par le ſaint ſiege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'égliſe de Conſtantinople.

Ep. 64. al. 45. c. 3.

Ep. 65. al. 46. c. 2.

L.
Ravages d'Attila en Gaule.

Jornand. Caſſiod Chr. Proſp. Chr. Marcell. &c.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que S. Leon regardoit comme un obſtacle au concile, étoient cauſées principalement par l'invaſion des Huns. Aïant autrefois paſſé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus juſques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur païer tribut. Sous Theodoſe le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & enſuite l'Achaïe & le reſte de la Grece. Enfin leur roi Attila aïant ſoumis à ſa puiſ-

ſance pluſieurs autres rois barbares, & aſſemblé juſques à cinq cens mille hommes ; paſſa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, ſous prêtexte de faire la guerre à Theodoric roi des Viſigots. Aïant paſſé le Rein, il arriva à Mets la veille de pâque, & y mit le feu ; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres maſſacrés juſques au pied des autels : il n'y demeura d'entier, que l'oratoire de S. Etienne. Attila ravagea enſuite Reims, Cambrai, Beſançon, Langres, Auxerre.

AN. 451.

Greg. Tur II. hiſt. c. 6.

A Paris l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongeoient à ſe retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais ſainte Geneviéve exhorta les femmes à ſe confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Pluſieurs femmes vertueuſes crurent ſon conſeil, & paſſerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptiſtere. La ſainte exhortoit auſſi les maris à ne point tranſporter leurs biens ailleurs : les aſſurant que les villes où ils ſe vouloient refugier ſeroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occaſion quelques citoïens commencerent à conſpirer contre elle, & à tenir des aſſemblées, où ils déliberoient s'il falloit la lapider ou la noïer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui aïant découvert ce complot, leur dit : Gardés-vous bien de prendre une réſolution ſi criminelle. J'ai oüi ſouvent le ſaint évêque Germain loüer cette fille & publier ſes vertus. En effet les Huns n'approcherent pas de Paris.

Vita S. Genov. ap. Boll. 3 Jan.

Mais Orleans fut aſſiegé & battu de béliers avec grand effort. S. Agnan, qui en étoit alors évêque,

Greg. Tur. II. hiſt. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur 17. Nov.

AN. 451.

voïant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours ; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans & prêts à piller la ville : Saint Agnan mourut deux ans aprés. Il étoit natif de Vienne & de noble race, & aïant quitté le monde dés sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la réputation de S. Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths & des Francs, lui donna une grande bataille : il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troye exposée dans ces vastes plaines, sans armes & sans murailles, craignoit l'approche des barbares ; mais S. Loup qui en étoit évêque, sçut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rein, pour la conservation de sa personne & de son armée ; lui promettant de le renvoïer en sureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres.

Sidon. VII. ep. 15.

Greg. II. hist. c. 7.

Vita S. Lupi ap. Sur. 29 Jul.

L I.
Preliminaires du concile de Calcedoine.

Conc. Calch. p. 1. c. 36. 37.

L'empereur Marcien persista dans la résolution de convoquer incessamment un concile en Orient : les lettres furent adressées à Anatolius & aux autres évêques des grands sieges, pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance, qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en personne. La date est de Constantinople le seiziéme des calendes de Juin,

ſous le conſulat de Marcien, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Mai 451. AN. 451.

S. Leon aïant appris cette convocation, choiſit deux nouveaux legats, pour envoïer au concile: Paſcaſin évêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'égliſe Romaine. Celui-ci fut envoïé de Rome, & Paſcaſin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C.P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paiſible de l'Occident, & la moins expoſée aux ravages des barbares. S. Leon commença par envoïer à Paſcaſin ſa lettre à Flavien, avec quelques paſſages choiſis des peres ſur le myſtere de l'incarnation, dont ſes premiers legats s'étoient déja ſervis à Conſtantinople, & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en date du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachés, dit-il, que toute l'égliſe de Conſtantinople a donné ſon conſentement, & a anathematiſé par ſes ſouſcriptions Neſtorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sçachés auſſi, que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Conſtantinople, qui porte, que l'évêque d'Antioche a envoïé des lettres circulaires à tous les évêques, conſentant à ma lettre, & condamnant Neſtorius & Eutychés, par une ſemblable ſouſcription. Enfin S. Leon charge Paſcaſin de faire calculer par des gens habiles, le jour de pâque de l'année 455. parce qu'il ſe trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie dont toute l'égliſe uſoit alors. *Ep. 68.*

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la legation, comme celui qui partoit ſeul de Rome. Elles ſont datées du ſixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire, du vingt-

AN. 451.

ſixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. S. Leon fait entendre dans ſes lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût été differé à un tems plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie; que toutefois il ſe conforme à la volonté de l'empereur, & qu'encore que le terme ſoit fort court, il envoïe l'évêque Paſcaſin & le prêtre Boniface, pour préſider en ſon nom au concile, avec Lucentius & Baſile, qu'il avoit envoïés un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement inſtruit de toute l'affaire, comme étant depuis long-tems en Orient, & aïant aſſiſté au concile d'Epheſe. S. Leon lui écrivit auſſi en particulier. Il ſoutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point diſputer ſur la foi, qui eſt certaine; & demande le rétabliſſement des évêques chaſſés de leurs ſieges, pour avoir ſoutenu la foi catholique, ſans préjudice du premier concile d'Epheſe, & de la condamnation de Neſtorius. Ce qu'il ajoûte, à cauſe que les adverſaires les plus zelés d'Eutychés étoient accuſés de Neſtorianiſme.

Epiſt 69. al. 49 73. al. 43. 70. 72. al. 47.

Epiſt. 71.

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulquerie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit déſiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident puſſent s'y trouver. Qu'il eſt d'avis d'uſer d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puiſqu'un grand nombre ont été déja reçûs: que les chefs du parti, quoique notés, ſont encore dans leurs ſieges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrés que tout nôtre but eſt, d'éteindre l'hereſie que nous deteſtons, & de procurer

Ep. 74. 75. al. 50 51.

Epiſt. 75.

curer la conversion des heretiques.

Les évêques s'étant assemblés à Nicée, suivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems aprés ils lui firent sçavoir, que plusieurs étoient incommodés d'un si long sejour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les legats du pape Leon jugent ma presence si necessaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon absence. C'est pourquoi je vous prie de passer à Calcedoine, parce qu'il me sera plus facile d'y venir de C. P. où la necessité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoïerent de Nicée Atticus archidiacre de C. P. pour lui representer, que Calcedoine en étant si proche, ils craignoient que quelques partisans d'Eutychés ne voulussent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troisiéme fois de ne rien craindre, & de venir incessamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenuë du concile, attendu que les affaires d'Illyrie, ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui aprés leur défaite des Gaules, avoient voulu rentrer en Illyrie ; mais l'empereur les en empêcha.

AN. 451.

Conc. Calch. I. p c. 38.

c. 41.

c. 42.

Au reste, il avoit donné des ordres contre les seditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi datée de cette année le troisiéme des ides, c'est-à-dire, le treiziéme de Juillet, portant défense d'exciter du tumulte dans les églises, par des acclamations, ou par un concours affecté ; & generalement de faire des assemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, sous peine du dernier

L. 5. C de his qui ad ecclef. conf.

AN. 451. ſupplice contre les ſeditieux. L'imperatrice Pulquerie écrivit auſſi à Strategius conſulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent aſſemblés à Nicée, lui ordonnant d'en chaſſer tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, ſans y avoir été appellés, ni avoir la permiſſion de leurs évêques.

Conc. Calch. p. 1. c. 39.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LEs évêques aïant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de Constantinople, le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre, située hors de la ville, au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire, à deux cens cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vûë en étoit délicieuse, Au-dessous, de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes : au-dessus, des montagnes revêtuës de bois : la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée : en face, la ville de C. P. qui seule étoit un spectacle magnifique.

I. Ouverture du concile de Calcedoine.

Evagr. II. c. 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtés, c'est-à-dire, un peristile : ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dôme soutenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout au tour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office : sous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente : on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles ; & quelquefois l'évêque de C. P. y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire, & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du sepulchre, il y faisoit entrer une verge de fer

AN. 451.

8. Octobre.

avec une éponge, qu'il retiroit pleine de ſang, & le diſtribuoit à tout le peuple, enſorte que l'on en portoit des goutes par tout le monde. Prés le tombeau de la ſainte, étoit une peinture ſur une toile; où toutes les circonſtances de ſon martyre étoient repreſentées par un excellent peintre; & dont ſaint Aſtere d'Amaſée nous a conſervé la deſcription. Telle étoit l'égliſe de ſainte Euphemie prés de Calcedoine.

Le concile s'y aſſembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Marcien, indiction quatriéme; c'eſt-à-dire, le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire; ſçavoir, Anatolius maître de la milice, qui avoit été conſul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de Conſtantinople, Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domeſtiques, ou capitaine des gardes, qui fut conſul l'année ſuivante 452. & pluſieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que ſenateurs. Les évêques nommés dans les actes, ſont au nombre de trois cens ſoixante: dont les premiers ſont les legats du pape Paſcaſin & Lucentius, avec le prêtre Boniface: enſuite Anatolius évêque de C. P. Dioſcore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jeruſalem. L'ordre de la ſéance étoit tel. Les magiſtrats & les ſenateurs étoient au milieu devant la baluſtrade de l'autel; à leur gauche les legats du pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Etienne d'Epheſe, & les autres évêques des dioceſes d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace. A la droite, étoient aſſis Dioſcore d'Alexan-

Act. 1. p. 94.

drie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques des dioceses d'Egypte & d'Illyrie, avec ceux de Palestine: ainsi tout le parti de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable: l'évangile étoit au milieu.

II. Dioscore accusé.

L'évêque Pascasin legat du pape parla le premier, & s'adressant aux magistrats, il dit: Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile: donc s'il plaît à vôtre grandeur; qu'il sorte; ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en Latin, & son discours fut expliqué en Grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats & les senateurs dirent: Quelle plainte particuliere y a-t-il, contre le reverendissime évêque Dioscore? Lucentius l'autre évêque legat dit: Il doit rendre raison de son jugement: car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile, sans l'autorité du saint siege, ce qui ne s'est jamais fait, & n'est pas permis. Pascasin ajoûta: Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'église. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

Alors Eusebe évêque de Dorilée s'avança au milieu, & dit: Je vous conjure par la vie des maîtres du monde: faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué: il nous a déposés ensemble injustement: faites lire ma requête. Les magistrats l'ordonnerent,

AN. 451. & firent aſſeoir Euſebe au milieu avec Dioſcore. Le ſecretaire Beronicien lût la requête adreſſée à l'empereur Marcien par Euſebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la mémoire de Flavien. Elle chargeoit Dioſcore d'avoir violé la foi, pour établir l'hereſie d'Eutychés, & d'avoir condamné Euſebe injuſtement; & pour le faire voir, il deman-

p. 98. D. doit la lecture des actes du faux concile d'Epheſe. Les magiſtrats aïant ordonné à Dioſcore de ſe défendre, il demanda auſſi la lecture des actes; mais quand les magiſtrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la queſtion de la foi. Les magiſtrats dirent: Il faut auparavant, que vous répondiés à l'accuſation. Souffrés donc que l'on faſſe la lecture des actes, que vous

p. 99. Sup. l. XXVII n. 34. avés demandée vous-même. Conſtantin ſecretaire du conſiſtoire commença la lecture par la lettre de Theodoſe le jeune à Dioſcore, pour la convocation

p. 102. B. du concile d'Epheſe. Comme elle portoit nommément défenſe à Theodoret d'y aſſiſter; les magiſtrats dirent: Que le reverendiſſime évêque Theodoret entre auſſi, pour avoir part au concile; puiſque le tres-ſaint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiſcopat, & que le tres-pieux empereur a ordonné, qu'il aſſiſteroit au ſaint concile.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc; mais ſi-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie, de Paleſtine, s'écrierent: Miſericorde; la foi eſt perduë; les canons le chaſſent; mettés-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace s'écrierent: Au contraire, nous avons ſouſcrit en blanc; on nous a fait ſouſcrire à coups de bâton: chaſſés les Manichéens;

chassés les ennemis de Flavien ; chassés les ennemis de la foi. Dioscore dit : Pourquoi chasse-t-on Cyrille, que celui-ci a anathematisé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la mémoire de saint Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté, s'écrierent : Chassés le meurtrier Dioscore ; qui ne sçait les actions de Dioscore ? Les Egyptiens crierent : L'imperatrice a chassé Nestorius : longues années à la princesse orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret ; voulant dire, qu'il étoit Nestorien. AN. 451.

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai presenté requête à l'empereur : j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes : je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Theodoret aïant reçû son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur : souffrés donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La presence de Theodoret ne portera préjudice à personne ; tous les droits, que vous pourriés avoir contre lui, & lui contre vous, seront conservés ; vû principalement que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Theodoret au milieu, comme Eusebe de Dorylée.

Alors les Orientaux s'écrierent : Il en est digne : p. 103.
Les Egyptiens crierent : Ne le nommés pas évêque ; il n'est pas évêque : chassés l'ennemi de Dieu ; chassés le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile ; chassés les seditieux, chassés les meurtriers. Ils continuerent quelque tems à crier ainsi de part & d'autre : enfin les magistrats dirent :

AN. 451. 8. Octobre.

Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques, & ne servent de rien aux parties : souffrés donc que l'on fasse la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chassés ce seul homme, & nous écoutons tous; nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutés plutôt, & permettés qu'on lise tout par ordre.

IV. Plaintes contre Dioscore. p. 111.

Les secretaires Constantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Ephese, & Beronicien aïant dit, que l'empereur Theodose avoit écrit à Juvenal de Jerusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie, Dioscore dit : Vous voïés que ce n'est pas à moi seul, que l'empereur a commis ce jugement; il a donné aussi à l'évêque Juvenal & à l'évêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, & tout le concile l'a aprouvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Theodose d'heureuse mémoire; & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Personne n'y a consenti : on nous a forcés; on nous a frapés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil ; des soldats nous ont pressés avec des bâtons & des épées : Quel concile, avec des épées & des bâtons? Dioscore avoit pris exprés des soldats. Chassés le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse t on crier des clercs. Mettés dehors les gens inutiles ; que ceux qui ont souscrit s'avancent : Nous avons souscrit aprés vous.

Etienne

Etienne évêque d'Ephese dit : Quand j'eus reçû à ma communion l'évêque Eusebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les soldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens personnes, & me vouloient tuer, en disant : Vous avés reçû les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hospitalité, je ne prens point de part à l'affaire ; je n'ai pû refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force & par violence. Les magistrats dirent : Dioscore vous a-t-il fait violence ? Etienne évêque d'Ephese répondit : On ne m'a pas laissé sortir de l'église, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvenal, de Thalassius & des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étoient adressées.

AN. 451.

p. 114.

Thalassius évêque de Cesarée dit : Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne sçai comment : toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher & faire surseoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Isaurie dit : Dioscore, Juvenal & tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'empereur, pour decider de la foi, aprés avoir malicieusement concerté entre eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes : on loüoit Flavien d'heureuse mémoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Aprés cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupés en deux ceux qui parlent des deux natures ; divisés ceux qui divisent, ôtés, chassés, nous taxant de Nestorianis-

AN. 451. me. Chacun de nous craignit d'être chassé, comme heretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptisés. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre chose. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien : Ces gens-ci, s'étant assemblés plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs résolutions, ni les avoir lûës à personne, sans que personne en sçût rien ; nous presenterent des papiers blancs, je dis, Dioscore & Juvenal, accompagnés d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire ; les autres étoient Dioscore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reste ; que pouvions-nous faire ? Ils se sont joüés de nôtre sang, ces heretiques. Ils crioient tous d'une voix ; ils nous épouvantoient, nous traitant d'heretiques ; & nous ont chassés comme tels.

Les Orientaux s'écrierent : Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrierent : Un Chrétien ne craint personne : qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eû de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioscore dit : Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas sçû ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont souscrit à un papier blanc : premierement ils ne devoient pas souscrire, sans être bien informés de ce qu'avoit fait le concile, puisqu'il s'agissoit de la foi ; mais qui a dressé leurs déclarations ? ordonnés-leur, je vous prie, de le dire. Les

p. 115. Magistrats aïant ordonné de continuer la lecture des actes, le secretaire Constantin commença de

lire ceux du concile d'Ephese, sur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P.

Comme il nomma Jules legat du pape, les Orientaux s'écrierent : on l'a chassé ; on n'a point reçû le nom de Leon. Ensuite sous le nom de Flavien, ils s'écrierent : Flavien est entré, comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place ? pourquoi ont-ils mis l'évêque de C. P. le cinquiéme ? Le legat Pascasin dit : Vous voïés, graces à Dieu, que nous mettons le Seigneur Anatolius le premier ; & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cizyque, dit : C'est que vous sçavés les canons. Les Egyptiens s'écrierent : De grace, mettés dehors les gens inutiles : l'empereur a appellé les évêques : les évêques font le concile : pourquoi laisse-t on crier des gens inutiles ? Theodoret de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit : je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte ?

V. Autres plaintes.

p 122. *Sup* XXVII. *n* 38.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les legats du pape S. Leon, presenterent sa lettre au concile d'Ephese, & que Dioscore ordonna de la recevoir ; mais qu'aussi-tôt le prêtre Jean promoteur du concile proposa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on lisoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de Constantinople dit : La lettre du tres-saint archevêque Leon, n'a été ni lûë, ni reçûë. Les Orientaux s'écrierent : On ne nous l'a point lûë, on l'eût inserée aux actes. Eusebe de Dorylée dit, parlant de Dioscore : il a retenu la lettre synodale, sans la faire lire. L'archi-

AN. 451. diacre Aëtius ajouta : Il a juré sept fois devant tout le monde de la faire lire, & il s'est parjuré. Theodore de Claudiopolis, dit : Nous sçavons tous qu'il a juré, & nous déclarons tous que la lettre n'a point été lûë.

p. 123.

Les magistrats dirent : Les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire, pourquoi la lettre du tres-saint archevêque Leon n'a point été lûë, vû principalement qu'il avoit été ainsi ordonné. Dioscore dit : les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magistrats dirent : Pourquoi donc ne l'a t-on pas fait ? Dioscore dit ; qu'on le demande aux autres commissaires. Les magistrats dirent : Dites clairement, qui vous voulés qu'on interroge ? Juvenal & Thalassius, dit Dioscore. Répondés le premier, dirent les magistrats : on les interrogera ensuite. Dioscore répondit : Je l'ai déja dit : j'ai ordonné deux fois cette lecture. Eusebe de Dorylée dit : Il ment. Les magistrats interrogerent Juvenal, qui répondit : Jean prêtre & primicier des notaires dit aussi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magistrats dirent : Aprés donc la lettre de l'empereur, a-t-on aussi lû celle de l'archevêque Leon ? Juvenal dit : Ni le primicier des notaires, ni personne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magistrats interrogerent aussi Thalassius, qui dit : Je ne sçai qu'une chose ; c'est que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas assés d'autorité pour ordonner seul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux

s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioscore : Qu'il fasse venir ses notaires : car il a chassé tous les autres, & a fait écrire par les siens. Les magistrats dirent : De quelle main sont écrits les actes ? Dioscore dit : Chacun a fait écrire par ses notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalassius pour lui ; il y avoit des Notaires de plusieurs autres évêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire, qui écrivoit avec les autres. Thalassius dit : J'en avois aussi un. Dioscore dit : Vous voïés que les miens n'étoient pas seuls. Eusebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Ephese soit interrogé, comment ses notaires ont été traités par ceux de Dioscore. Etienne interrogé par les magistrats, dit : Mes notaires écrivoient ; sçavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Crispin diacre. Les notaires de Dioscore vinrent, effacerent leurs tables, & penserent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eû de copie des actes, & je ne sçai ce qu'ils sont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous souscrivîmes un papier, & les évêques qui n'avoient pas souscrit, souscrivirent le lendemain sur ma parole. Eusebe demanda qu'Etienne déclarât sur quel papier ils avoient souscrit. Etienne dit : sur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit aussi la souscription. Acace évêque d'Ariarathie ajoûta : Nous avons souscrit un papier blanc, forcés & violentés, & aprés avoir souffert mille maux. On nous retint jusqu'au soir enfermés dans l'église. Malades que nous étions, on

AN. 451.

p. 127. E.

p. 130.

AN. 451. ne nous laiſſoit pas reſpirer : on fit venir des moines & des ſoldats avec des bâtons & des épées.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confeſſion de foi d'Eutychés, inſerée dans le concile d'Epheſe, il y eut pluſieurs interruptions, entre autres celles-ci. Eutychés anathematiſoit tous les heretiques, qui diſoient que la chair de Jeſus-Chriſt étoit deſcenduë du ciel. Sur quoi Euſebe de Dorylée dit : Il a bien évité de dire, qu'elle eſt venuë du ciel ; mais il n'a pas ajoûté d'où elle eſt venuë. *p.138.* Diogene de Cyzique dit : Par vôtre grandeur nous l'avons interpellé en diſant : Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc ? dites ; & il n'a pas voulu répondre. Baſile de Seleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation ; ſi le Verbe eſt devenu homme par une chair qu'il ait priſe ; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçûrent point nôtre ſommation. Dioſcore dit : Si Eutychés a d'autres ſentimens que ceux de l'égliſe, il eſt digne du feu. Je ne me ſoucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme ; je ne regarde que Dieu & mon ame. Baſile de Seleucie ajouta enſuite : *p. 139. B.* Eutychés interrogé par l'évêque Euſebe, s'il reconnoiſſoit deux natures en Jeſus-Chriſt, dit : qu'il reconnoiſſoit deux natures avant l'union, mais une ſeule aprés l'union. Alors je lui dis : Si vous n'admettés aprés l'union deux natures, ni ſeparées, ni confuſes, vous admettés confuſion & mélange. Mais ſi au lieu de dire ſimplement une nature, vous ajoûtés incarnée & humaniſée ; vous penſés comme ſaint Cyrille, & vous dites la même choſe que nous ; car il eſt clair, que ſa divinité, qu'il tient de ſon pere, eſt autre choſe que ſon humanité, qu'il tient de ſa mere.

Les magiſtrats dirent : Aprés avoir ſoûtenu une doctrine ſi orthodoxe, pourquoi avés vous ſouſcrit à la dépoſition de Flavien ? Baſile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu ſuivre leur déciſion. Et comme Dioſcore lui faiſoit des reproches, il ajouta ; Si ç'eût été devant des magiſtrats, j'aurois ſouffert le martyre ; mais un fils jugé par ſon pere, n'a point de défenſe. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent ; Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ; ce qu'ils repeterent trois fois. *p. 142.*

AN. 451.

Euſebe de Dorilée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le Comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magiſtrats dirent ; Ce n'eſt pas là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit ; Puiſque vous m'accuſés d'avoir violé les canons ; comment les a-t-on obſervés maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent ; L'évêque Theodoret eſt entré comme accuſateur, vous l'avés oüi de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'évêque ? Les magiſtrats dirent ; L'évêque Euſebe & l'évêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis au rang d'accuſé. Qu'on liſe le reſte. On lût les actes du concile de Conſtantinople ſous Flavien, inſerés en celui d'Epheſe. *p. 146.* *p. 150. E.*

Quand on vint à la lecture de la lettre de ſaint

AN. 451. Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent; Nous croïons comme Cyrille. La mémoire

VII. Doctrine de S. Cyrille. p. 171. B.

de Cyrille est éternelle. Theodoret dit; Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, nôtre-Seigneur Jesus-Christ le fils unique. Tous les évêques s'écrierent; Nous croïons comme Cyrille; anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent; Flavien croïoit ainsi; c'est ce qu'il a défendu; c'est pour cela qu'il a été déposé. Eusebe a déposé Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent; Dieu a déposé Nestorius. Les Orientaux crierent; Leon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent; Nous croïons tous ainsi. Et aprés plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent; Et comment donc avés-vous reçû Eutychés qui di-

p. 174.

soit le contraire, & déposé Flavien & Eusebe, qui soûtenoient cette verité. Dioscore dit; Les actes le feront voir.

On lût la remontrance d'Eustathe évêque de Berite, qui pour montrer que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Isaurie, où il dit qu'en Jesus-Christ, il n'y a qu'une nature du Verbe incarnée. A cette lecture, les évêques Orientaux s'écrierent; C'est ce que dit Eutychés, c'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit; Nous ne disons ni confusion, ni division, ni

ni changement ; anathême à qui dit confusion, ou changement, ou mêlange. Les magistrats dirent : Que le saint concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille. AN. 451.

Mais avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voila le livre de Cyrille ; qu'on l'anathematise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit : il est orthodoxe, Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit une nature pour nier que la chair de Jesus-Christ nous soit consubstantielle ; & anathême à qui dit deux natures, pour diviser le fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules ; & les presenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voïe qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avés-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai failli. p. 175.

VIII. Flavien justifié.

On lut la déclaration que Flavien avoit faite dans le concile de Constantinople de sa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les évêques du present concile ? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il ? Le legat Pascasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement ; & cette exposition s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de Constantinople en dit autant ; puis Lucensius, l'autre évêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, p. 170.

AN. 451. Euſtathe de Berythe; tous déclarerent la doctrine de Flavien orthodoxe, & conforme à celle de ſaint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent; le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioſcore dit : Qu'on liſe le reſte de ſes paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il ſe contredit, & qu'il dit deux natures aprés l'union. Juvenal de Jeruſalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on liſe le reſte, pour voir plus clairement ſa penſée. Les évêques de Paleſtine dirent de même. Alors Juvenal ſe leva avec eux, & paſſa de l'autre côté; déclarant ainſi, qu'il abandonnoit le parti de Dioſcore. Les Orientaux s'écrierent; Dieu vous a bien amené évêque orthodoxe; ſoïés le bien venu.

Pierre évêque de Corinthe dit: Je n'ai pas aſſiſté au concile d'Epheſe; car je n'étois pas encore ordonné évêque; mais parce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Enſuite il ſe leva, & paſſa du côté des Orientaux, qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre; p. 179. vous êtes bien venu évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintillus Sozon, & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & pluſieurs autres évêques, entre leſquels il y avoit même des Egyptiens, ſe déclarerent pour la mémoire de Flavien, & paſſerent du côté des p. 181. Orientaux. Dioſcore ſe voïant ainſi abandonné, dit: Il eſt clair que Flavien a été dépoſé, pour avoir ſoutenu deux natures aprés l'union. J'ai des paſſages des peres, d'Athanaſe, de Gregoire, de Cyrille; qui diſent qu'il ne faut pas dire aprés l'union deux natures, mais une nature incarnée du Verbe. On me chaſſe avec les peres.

On continua de lire les actes du concile de Constantinople, & ceux de la revision faite à la poursuite d'Eutychés; puis on continua les actes du faux concile d'Ephese, où ceux de Constantinople étoient inserés. On y lut la déclaration de Basile de Seleucie, contre ceux qui aprés l'union admettent deux natures; où il se retractoit de ce qu'il les avoit admises au concile de Constantinople. Comme on lisoit ces paroles à Calcedoine, il dit: Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration, par la crainte que j'ai eüe de vous, reverendissime Dioscore; car vous nous fites alors une grande violence. Des soldats entrerent en courant dans l'église avec des armes, les moines avec Barsumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les évêques; qu'on interroge Auxone l'Egyptien; qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas: Non, Seigneur, n'abolissés pas la créance de toute la terre. Dioscore dit: Moi, je vous ai forcé? Basile répondit: Oüi, vous nous avés forcés à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, aprés la déposition du bienheureux Flavien. Jugés de quelle violence il usoit alors, étant maître des affaires; puisque maintenant il trouble tout le concile; quoiqu'il ne lui reste que six personnes? Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres, déclarent sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'aprés la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternés & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuïoient, il se dressa sur ses pieds, & dit: Voïés-vous si quelqu'un

AN. 451.

IX. Violences de Dioscore. *Sup. XXVII. n. 33. Conc. Calch. p. 233. p. 249. E. p. 252.*

AN. 451. ne veut pas ſouſcrire, il a affaire à moi? Qu'on prenne à ſerment Euſebe, s'il n'a pas couru hazard d'être dépoſé, aïant un peu differé de parler.

Oneſiphore êvêque d'Icone dit : Aprés ce qui vient d'être lû, ont lût un canon, portant que perſonne ne fît plus aucune queſtion touchant la foi, ſous peine de dépoſition ou d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient aſſis auprés de moi: p. 253. On ne lit ce canon, que pour dépoſer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaiſe, s'il y a quelque chagrin, il tombera ſur Euſebe. Aprés la lecture du canon, Dioſcore dit auſſi-tôt: Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lût. Je me levai prenant avec moi d'autres évêques, & j'embraſſai ſes genoux, en diſant: Non, je vous conjure; il n'a point mérité d'être dépoſé. Dioſcore ſe leva de ſon ſiege; & étant de bout ſur le marchepied, il dit: Vous vous revoltés contre moi? ça les comtes. Ainſi nous ſouſcrivîmes par force.

Dioſcore dit : Il ment; j'en demande juſtice; donnés des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade ſe leva; Dioſcore lui dit: Ai-je dit en menaçant; Faites venir les comtes? Marien dit: Comme il alloit prononcer, je me levai avec Oneſiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres; Nous lui tenions les pieds en diſant; vous avés auſſi des prêtres, il ne faut pas dépoſer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit: Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre choſe. La multitude ſurvint. Nous demeurions attachés à ſes genoux, le ſupliant. Il lâcha cette parole: Où ſont les comtes? les comtes en-

trerent, & amenerent le proconſul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous ſouſcrivit; Dioſcore dit; Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent perſonnes; je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais vôtre grandeur eſt fatiguée; faites remettre s'il vous plaît. AN. 451.

Les magiſtrats, ſans avoir égard à cette remontrance intereſſée de Dioſcore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux; ce qui montre qu'il étoit environ ſix heures du ſoir; car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le ſoleil ſe couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien; les Orientaux s'écrierent: Anathême à Dioſcore. Il l'a dépoſé alors, qu'il le ſoit maintenant lui-même. Seigneur vangés-vous. Longues années à Leon; longues années au patriarche. Aprés la lecture de tous les actes du concile d'Epheſe & des ſouſcriptions, les magiſtrats dirent; On examinera la foi plus amplement dans la prochaine aſſemblée. Mais puiſque par la lecture des actes & la confeſſion de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de ſainte mémoire, & le tres-pieux évêque Euſebe ont été injuſtement condamnés; nous eſtimons juſte, ſous le bon plaiſir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Berythe, & Baſile de Seleucie, qui préſidoient au concile, ſubiſſent la même peine, & ſoient privés par le ſaint concile de la di-

p. 300. E.

p. 305. B.

p. 321. E.

gnité épiſcopale ſelon les canons. A la charge que
AN. 451. tout ce qui s'eſt paſſé, ſera raporté à l'empereur. Les
10. Octobre. Orientaux s'écrierent ; Ce jugement eſt juſte. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magiſtrats avertirent tous les évêques de dreſſer leur confeſſion de foi par écrit en toute liberté. Ainſi finit la premiere action ou ſeſſion du concile de Calcedoine.

X. Seconde action.

La ſeconde fut tenuë le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire, le dixiéme du même mois. Les magiſtrats dirent ; Dans la ſeſſion précedente on a examiné la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement dépoſés. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile eſt principalement aſſemblé. Appliqués-vous donc à l'expoſer purement, ſans crainte & ſans complaiſance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; enſorte que ceux qui ſemblent avoir des ſentimens particuliers, reviennent à l'unité. Car vous devés ſçavoir, que l'empereur & nous, ſuivons la foi, qui a été enſeignée par les trois cens dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent ; Perſonne ne fait d'autre expoſition ; nous n'oſons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enſeignée ; nous avons leurs expoſitions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au-delà.

p. 325.
p. 337.

Cecropius évêque de Sebaſtopolis dit ; L'affaire d'Eutychés eſt ſurvenuë, l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le ſuivons, & nous avons tous ſouſcrit à ſa lettre. Les évêques s'écrierent ; Nous en di-

ſons tous autant ; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent ; Si vous le trouvés bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dépendance ; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & aprés avoir conſulté ſur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus de difficulté ; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit ; Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi ; c'eſt pourquoi nous vous ſuplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'aïons pas beſoin d'être redreſſés ; nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cens dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le tres-ſaint Leon ; c'eſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent. *p. 340.*

Eunomius évêque de Nicomedie lût dans un livre le ſymbole de Nicée avec cette date en tête. Sous le conſulat de Paulin & de Julien, l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Deſius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Juin 325. Enſuite Aëtius archidiacre de C. P. lût dans un livre le ſymbole du concile de C. P. ſecond œcumenique. Puis il lût la lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarerent par leurs cris, qu'ils croïoient ainſi. Enfin le ſecretaire Beronicien lût dans un livre *p. 341.*

AN. 451. qu'Aëtius lui presenta la lettre de saint Leon à Flavien traduite en Grec.

XI. Approbation de la lettre de S. Leon.

p. 368. C.

p. 369.

p. 368. B.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultés, sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; & Theodoret en fit autant sur le troisiéme. Aprés la lecture achevée, les évêques s'écrierent : C'est la foi des peres; c'est la foi des apôtres; nous croïons tous ainsi; les orthodoxes croïent ainsi; anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Leon est sainte & vraïe; Cyrille a ainsi enseigné; mémoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lû cela à Ephese ? Voila ce que Dioscore a caché. Aprés la lettre de saint Leon, on lût les passages des peres, qu'il avoit choisis; sçavoir de saint Hilaire, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin & de saint Cyrille.

p. 357. C.

p. 361.

p. 364. 365.

p. 369. B.

Les magistrats demanderent; Aprés cela quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent; Personne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des peres; particulierement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuïerent cette demande. Les magistrats dirent; L'audience sera differée jusqu'à cinq jours. Cependant vous vous assemblerés chés Anatolius,

Anatolius, pour consulter en commun sur la foi, & instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons ainsi ; personne ne doute ; nous avons déja souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas necessaire de vous assembler tous ; mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent ; l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui ont souscrit, ceux qu'il croira propres à les instruire. Les évêques s'écrierent : Nous prions pour nos peres ; rendés les peres au concile ; portés nos prieres à l'empereur ; nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous peché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioscore, qui parloient ainsi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres presidens du faux concile d'Ephese. Les clercs de Constantinople s'écrierent : Ils sont peu qui crient : ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Banissés l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli ; qu'on pardonne à tous. Rendés Dioscore au concile ; rendés-le aux églises. Aprés quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera executé. Ainsi finit la seconde action. AN. 451. *p.* 340.

XII. Troisiéme action. Dioscore cité.

La troisiéme fut tenuë trois jours aprés ; sçavoir, le troisiéme des ides, c'est-à-dire, le treiziéme jour d'Octobre. Les magistrats n'y assisterent point, & on y jugea canoniquement Dioscore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Eusebe de Dorylée avoit presenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit presentée à l'empereur, lûë dans la premiere action. Pascasin évêque de Lylibée, pre- *p.* 372. *p.* 377. E. *p.* 380.

AN. 451.

13. Octobre.

p. 381. C.

ſidant au concile à la place de ſaint Leon en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Euſebe & contre Flavien fût caſſé, l'hereſie d'Eutychés anathematiſée ; & Dioſcore puni, enſorte qu'il ſervît d'exemple.

Enſuite Euſebe dit : Je demande que mon adverſaire ſoit appellé en ma preſence. Aëtius dit : Avant cette aſſemblée, les diacres Domnus & Cyriaque ſuivant vôtre ordre, ont déja averti Dioſcore de s'y trouver comme les autres évêques ; & il a déclaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ſes gardes ne lui permettoient pas. Paſcaſin ordonna, que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargés ; & étant rentrés & interrogés par Anatolius, ils déclarerent qu'ils avoient fait le tour de l'égliſe,

p. 384.

& ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à ſon logis ; ſçavoir, Conſtantin métropolitain de Boſtre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

Quand ils furent arrivés, Conſtantin dit à Dioſcore : Le ſaint concile vous prie de le venir trouver en l'égliſe de ſainte Euphemie où il eſt aſſemblé. Dioſcore répondit : Je ſuis gardé ; que les magiſtriens diſent s'il m'eſt permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne ſommes pas envoïés aux

p. 385.

magiſtriens, mais à vous. Dioſcore perſiſta dans la même défaite. Mais aprés que les députés s'en furent allés, il les fit rappeller, & leur dit : J'ai fait reflexion, que dans l'aſſemblée précedente, les magiſtrats ont prononcé quelque choſe, que le con-

cile veut révoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magiſtrats & les ſenateurs aſſiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara, que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore repliqua : Vous m'avés dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi; je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſenat. Conſtantin lui dit : Vous nous avés dit d'abord, que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriés au concile ; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondés-là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas ; c'eſt pourquoi je répons ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députés, il lût dans le concile. AN. 451. p. 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques, Pergamius métropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivés, &. que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja declaré, que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliés point de maladie, vous demandiés ſeulement la preſence des magiſtrats ; agiſſés comme il eſt digne de vous, & obéïſſés au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, p. 389 D.

AN. 451. Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargés de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ai prié l'empereur, que les magistrats, qui ont déja assisté au concile, fussent presents à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit : Eusebe n'accuse que vous seul ; & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a pas besoin de la presence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procés verbal de cette seconde citation ; & aprés qu'il eut été lû dans le concile, Eusebe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois.

p. 393.

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le legat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine ; on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance : J'ai servi prés de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens ; j'ai été député prés de Cyrille d'heureuse mémoire, principalement dans le tems du concile d'Ephese. Content de mes services, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, préferant le service de l'église

p. 396.

aux avantages, que j'avois lieu d'esperer de ma charge. Mais Dioscore lui aïant succedé, m'a aussi-tôt chassé du clergé, sans qu'il y eût contre moi, ni accusation, ni plainte; seulement à cause que j'avois eû l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chasser de la ville, & même de faire perir, non-seulement ses parens, mais ses amis; comme étant ennemis de sa doctrine. Car il est heretique Origeniste, & parle mal de la sainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abbattu des maisons. Il a toûjours mené une vie infame : ce que je suis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint siege de Rome, avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcés d'y souscrire. Theodore dans sa requête nomme cinq témoins, & demande qu'ils soient mis en sûreté.

AN. 451.

p. 397.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations generales; & venant au particulier, il disoit : Les empereurs fournissent du blé aux églises de la Lybie, où il n'en croît point; premierement, pour le sacrifice non sanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du païs. Dioscore n'a pas permis aux évêques de le recevoir : il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de disette. Ensorte que depuis ce tems, on n'a point celebré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Peristerie d'illustre mémoire avoit laissé par son testament une grande quantité d'or, pour être distribué aux monasteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est

p. 400.

p. 401.

AN. 451. fait donner, & l'a diſtribué à des danſeuſes & à d'autres gens de théâtre. Son incontinence n'eſt ignorée de perſonne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans ſon bain ; principalement la fameuſe Panſophie, ſurnommée la montagnarde ; & le peuple d'Alexandrie a ſouvent parlé d'elle & de ſon amant. Il eſt même arrivé des meurtres à cauſe de lui.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long-tems ſervi l'égliſe d'Alexandrie, & j'ai été emploïé par ſaint Cyrille à pluſieurs voïages, particulierement à Conſtantinople, mais auſſi-tôt aprés ſa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de ſervir aux ſaints myſteres. Il a envoïé des moines & d'autres perſonnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma ſubſiſtance ; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me reduiſant à la mendicité. Non content de cela, il a envoïé contre moi une bande d'eccleſiaſtiques, ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois ſauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'eſtropiés ; il y a envoïé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital ſçavent, m'en aïant délivré eux-mêmes, & il ne m'a tiré de cette injuſte priſon, qu'aprés que j'ai promis de ſortir d'Alexandrie, tout infirme que je ſuis. Iſchyrion nomme ſix témoins, même des domeſtiques de Dioſcore.

p. 404.

Le prêtre Athanaſe diſoit dans ſa requête : Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de ſaint Cyrille fils de ſa ſœur Iſidora. Par ſon teſtament il laiſſa à ſon ſucceſſeur, quel qu'il fût pluſieurs legs conſiderables, le conjurant par les ſaints myſteres, de proteger ſa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioſcore dés le commencement de ſon épiſcopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à Conſtantinople, où nous eſperions trouver de la protection; mais il écrivit à Cryſaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire perir. Nous fumes mis en priſon, & maltraités en diverſes manieres, juſqu'à ce que nous euſſions donné tout ce que nous avions en meubles; & nous fûmes même obligés d'emprunter pluſieurs ſommes à groſſes uſures. Mon frere eſt mort de ces mauvais traitemens; je ſuis demeuré avec ſa femme, ſes enfans & nos tantes, chargés de ſes dettes, n'oſant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous reſtât pas de retraite, Dioſcore a fait convertir nos maiſons en égliſes : il y a même enfermé la mienne, qui eſt à quatre ſtades, & dont la ſituation ne convient point.

AN. 451.

p. 405. D.

p. 408.

Non content de cela, il m'a dépoſé de la prêtriſe, ſans aucun ſujet; & depuis ſept ans nous ſommes errans; pourſuivis, tant par nos créanciers, que par Dioſcore; n'aïant pas même la liberté de demeurer dans des égliſes ou des monaſteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout tems été un azile; mais il a défendu que je puiſſe uſer de bain publique, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire perir; en-

Sup. liv. XIX. n. 31.

Conc. Calch. p. 409.

AN. 451. ſorte que je ſuis réduit à mandier avec deux ou trois eſclaves qui me reſtent. Les ſommes qui ont été exigées de nous, tant de nôtre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cens livres d'or. Ces ſommes ont été données à Nomus & à Cryſaphius; qui n'a pas laiſſé de ſe mettre en poſſeſſion de mon bien, & d'exiger de nos tantes, ſœurs de S. Cyrille, quatre-vingt cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ſes enfans orphelins.

p. 412. D. La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il diſoit : J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioſcore en a empêché l'execution; diſant, qu'il étoit plus maître du païs que les empereurs; & a envoïé un diacre nommé Iſidore, avec une troupe de païſans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choſes, pour vivre avec mes enfans; en ſorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je ſoutiens de plus, que Dioſcore a ſouvent dit des blaſphêmes contre la ſainte Trinité; qu'il a commis des adulteres & des entrepriſes contre le ſervice de l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte; comme prouvent les actes faits devant pluſieurs magiſtrats. Pluſieurs autres perſonnes ont éprouvé ſa fureur; mais la pauvreté ou la crainte, les ont empêché de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraſte ſon ſyncelle, qui eſt ici, ſoit repreſenté. Ces quatre requêtes aïant été lûës & avoüées par les parties preſentes, furent inſerées dans les actes.

p. 413. C.

p. 416.

Enſuite le concile ordonna, que Dioſcore ſeroit cité

cité pour la troisiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanie avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit; où le concile déclaroit à Dioscore, qu'il ne recevoit point ses excuses, & qu'il eût à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit: Qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit déja dit; & quoiqu'on lui pût representer, il persista dans cette réponse, qu'il repeta jusques à sept fois. Aprés que le rapport en eût été fait au concile, Pascasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & si le concile trouvoit à propos de le juger suivant la rigueur des canons; tout le concile déclara qu'il y consentoit. Alors les trois legats, Pascasin, Lucentius & Boniface, prononcerent la sentence en ces termes: Les excés commis contre les canons, par Dioscore cidevant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la séance précedente, que par celle-ci. Il a reçu à sa communion Eutychés, condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephese, dont il devroit demander pardon comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a presenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéïr. C'est pourquoi le tres-saint archevêque de Rome Leon, par nous & par le present concile, avec l'apôtre saint Pierre, qui est la pierre & la base de l'église catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiscopale & de tout ministere sacerdotal. Que

AN. 451.

XIV. Condamnation de Dioscore.

p. 416. D.
p. 417.
p. 420. C.
p. 421.
p. 424. D.
p. 425.

AN. 451. le concile ordonne donc de lui ſuivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Epheſe, & tous les autres évêques opinerent l'un aprés l'autre; déclarant en paroles differentes la même choſe, c'eſt à dire, leur conſentement & leur jugement, pour confirmer la ſentence des legats, & la dépoſition de Dioſcore; & il y en a cent quatre-
p. 448. &c. vingt-onze, dont les avis ſont rapportés. Puis ils ſouſcrivirent tous dans le même ordre, les trois le-
p. 459. C. gats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui ſouſcrivit en Perſien.

Le concile ſignifia à Dioſcore ſa ſentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été dépoſé pour ſa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la ſig-
p. 462. nifia auſſi à Charmoſyne prêtre & économe, à Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui ſe trouvoient à Calcedoine; les avertiſſant de conſerver les biens de l'égliſe pour le futur ſucceſſeur. Le concile publia ſon jugement par une affiche adreſſée à tout le peuple de C. P. & de Calcedoine: déclarant qu'il ne devoit reſter à Dioſcore aucune eſperance d'être rétabli, comme il le diſoit fauſſement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie. Et telle fut la troiſiéme action.

XV. Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore aprouvée.

La quatriéme fut tenuë quatre jours aprés, ſçavoir le ſeiziéme des calendes de Novembre, qui eſt le dix-ſeptiéme d'Octobre, & les magiſtrats y aſſi-
p. 467. E. ſterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à
p. 470. D. la fin de la premiere action, & au commencement

de la ſeconde, pour differer de cinq jours l'examen de la queſtion de foi. Enſuite ils prierent les legats de déclarer ce que le concile avoit réſolu ſur cette matiere; & Paſcaſin dit : Le ſaint concile ſuit la définition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. ſous le grand Theodoſe, avec l'expoſition donnée à Epheſe par S. Cyrille. De plus les écrits envoïés par le pape Leon, contre l'hereſie de Neſtorius & d'Eutychés ont expoſé la vraïe foi, que le ſaint concile reçoit; & on n'y peut ôter, ni ajoûter. Cette déclaration de Paſcaſin aïant été expliquée en Grec, les évêques s'écrierent : Nous croïons tous ainſi; c'eſt ainſi que nous avons été baptiſés, que nous baptiſons, que nous avons crû, & que nous croïons. Les magiſtrats dirent : En preſence des ſaints évangiles, nous deſirons que chacun de vous déclare, ſi l'expoſition des cent dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C.P. s'accordent à la lettre du reverendiſſime évêque Leon.

AN. 451.
17. Octobre.

p. 471.

Anatolius archevêque de Conſtantinople dit : La lettre du tres-ſaint archevêque Leon s'accorde au ſymbole de Nicée, à celui de Conſtantinople, & à ce qui s'eſt fait au concile d'Epheſe, ſous ſaint Cyrille, quand Neſtorius a été dépoſé. C'eſt pourquoi j'y ai conſenti, & l'ai volontiers ſouſcrite. Paſcaſin dit, au nom de tous les legats : Il eſt clair que la foi du pape Leon eſt la même que celle des peres de Nicée & de C. P. & la définition du concile d'Epheſe ſous ſaint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'eſt pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cauſe de l'hereſie d'Eutychés, a été reçûë,

AN. 451. comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit: La lettre du tres-saint archevêque Leon, s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Ephese; & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuverent de même la lettre de S. Leon; & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

p. 474.

p. 490.

Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire, de toute l'Illyrie Orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes: Nous gardons la foi des trois cens dix-huit peres, qui est nôtre salut, & nous souhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien: nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephese, où ont presidé le bienheureux Celestin & le bienheureux Cyrille; & nous sommes persuadés, que le tres saint archevêque Leon est tres-orthodoxe; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Pascasin & Lucentius ses legats; & ils nous ont expliqué ce que l'expression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par vôtre ordre chés l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenuë: ils ont anathematisé quiconque separe de la divinité la chair de nôtre-Seigneur Jesus-Christ, tirée de la sainte Vierge, & qui ne lui attribuë pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme; sans confusion, ni chan-

p. 491. C.

gement, ni diviſion. C'eſt pourquoi étant perſuadés, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons conſenti & ſouſcrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Paleſtine firent de même par écrit une déclaration commune; où ils avoüoient, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de S.Leon quelques mots, qui marquoient diviſion & ſeparation; mais que les legats les avoient ſatisfait. AN. 451. p. 494. C.

XVI. Rétabliſſement des cinq évêques. p. 507. C.

Aprés que ces cent ſoixante évêques eurent opiné, les magiſtrats dirent: Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, ſont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent: Nous avons tous conſenti; nous ſommes tous de même avis; nous croïons tous ainſi. Rendés les peres au concile; ils ſont catholiques; ils ſont ſouſcrits. Longues années aux empereurs, longues années à l'imperatrice. Les cinq ont ſouſcrit la foi: Ils penſent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Berythe, qui avoient preſidé au faux concile d'Epheſe avec Dioſcore; & avoient été déclarés comme lui dignes de dépoſition, à la premiere action de Calcēdoine.

Sur ces cris des évêques, les magiſtrats dirent: Nous en avons fait nôtre rapport à l'empereur, & nous attendons ſa réponſe. Au reſte, vous rendrés compte à Dieu, d'avoir dépoſé Dioſcore à l'inſçu de l'empereur & de nous; de ces cinq que vous demandés maintenant, & de tout ce qui s'eſt paſſé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent: Dieu a dépoſé

AN. 451. Dioſcore ; Dioſcore a été dépoſé juſtement ; Jeſus-Chriſt a dépoſé Dioſcore. On attendit pendant quelques heures la réponſe de l'empereur, puis les magiſtrats dirent : Nôtre tres-pieux empereur a laiſſé à vôtre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe. Voïés donc ce que vous avés à faire, ſçachant que vous en rendrés compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendés au concile ceux qui ſont de même ſentiment, qui ont ſouſcrit la lettre de Leon. Les magiſtrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés & ſe furent aſſis, tous les autres s'écrierent : C'eſt Dieu qui l'a fait ; longues années à l'empereur, longues années aux magiſtrats, longues années au ſenat. Voila l'union parfaite : voila la paix des égliſes.

p. 510.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Enſuite les magiſtrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient preſenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'aſſirent du conſentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte, & ne contenoit autre choſe, ſi non, qu'ils ſuivoient la foi catholique & condamnoient tous les heretiques, particulierement ceux qui diſent, que la chair de nôtre-Seigneur eſt venuë du ciel, & non de la ſainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematiſé le dogme d'Eutychés ? Ils ont donné cette requête par ſurpriſe. Qu'ils ſouſcrivent la lettre de Leon. Ils veulent ſe moquer de nous, & ſe retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile eſt aſſemblé pour Eutychés : y a-t-il un autre ſujet ? l'arche-

p. 511.

vêque de Rome a écrit à cauſe de lui. Nous avons tous conſenti à ſa lettre, qui eſt conforme aux expoſitions des peres; qu'ils y conſentent auſſi. Les legats dirent par la bouche de Paſcaſin: Qu'ils diſent s'ils conſentent à la lettre du ſiege apoſtolique, & s'ils anathematiſent Eutychés. AN. 451.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entr'eux: Si quelqu'un a d'autres ſentimens, que ce qui eſt porté dans nôtre requête, ſoit Eutychés, ſoit un autre, qu'il ſoit anathême: quant à la lettre du tres-ſaint Archevêque Leon, tous les évêques ſçavent qu'en toutes choſes, nous attendons l'avis de nôtre tres-ſaint archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte ſuive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne faſſe rien ſans lui. Euſebe de Dorylée dit: Ils mentent. Florentius de Sardes dit: Qu'ils montrent ce qu'ils diſent. Tous s'écrierent: Anathematiſés nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne ſouſcrit pas à la lettre que ce concile a approuvée, eſt heretique. Anathême à Dioſcore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne ſont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque? Paſcaſin dit: Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs égliſes, ne ſçavent pas encore la créance catholique, & attendent le ſentiment d'un autre? p.514.

Les Egyptiens crierent: Anathême à Eutychés & à ceux qui le croïent. Mais on continua de les preſſer de ſouſcrire la lettre de ſaint Leon, ſous peine d'excommunication. Hierace dit: Les évêques de nôtre province ſont en grand nombre: nous ſommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous p.515.

AN. 451. ſupplions vôtre grandeur & le ſaint concile d'avoir pitié de nous : car ſi nous faiſons quelque choſe ſans nôtre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme aïant violé les canons. Aïés pitié de nôtre vieilleſſe. Alors les treize évêques Egyptiens ſe jetterent par terre en diſant : Aïés pitié de nous, aïés de l'humanité. Cecropius de Sebaſtopolis dit : Le concile écumenique eſt plus digne de foi, que celui d'Egypte: il n'eſt pas jûſte d'écouter dix heretiques, au mépris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres ; mais pour eux perſonnellement. On peut croire, que Cecropius par ces douze cens évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent: Nous ne pourrons plus demeurer dans la province : aïés pitié de nous. Euſebe de Dorylée dit : Ils ſont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile écumenique. Le legat Lucentius dit aux magiſtrats : Apprenés-leur, s'il ne le ſçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de ſix cens évêques.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuëra : aïés pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voïés quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir ; aïés pitié de nous. Faites-nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque, Anatolius ſçait la coûtume d'Egypte. Nous ne déſobéïſſons pas au concile ; mais on nous tuëra dans nôtre païs, aïés pitié de nous. Vous avés la puiſſance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur & de vous & du concile. Pour Dieu aïés pitié de ces cheveux blancs :

blancs; épargnés dix hommes; vous êtes maîtres de nôtre vie. Si l'on veut nos sieges, qu'on les prenne; nous ne voulons plus être évêques; seulement que nous ne mourions pas. Donnés-nous un archevêque, & si nous resistons, punissés-nous. Choisissés un archevêque, nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné.

AN. 451.

p. 518.

Les magistrats dirent : Il nous paroît raisonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à C. P. jusques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent qu'ils donneroient caution, du moins par leur serment.

XVIII. Requête des abbés schismatiques.

Ensuite par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel & plusieurs autres prêtres & abbés catholiques au nombre de dix-huit en tout. Aprés qu'ils furent entrés & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbés, qui avoient présenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée; afin que les abbés catholiques déclarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbés. Ils déclarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient; que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs; que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes; & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajoûterent-ils, que le concile envoïe visiter leurs monasteres, pour sçavoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le personnage d'abbés; &

p. 532.

AN. 451. quant à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus; qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Carose & Dorothée avec toute leur suite; entre lesquels étoient Barsumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit: Les prêtres Calopodius & Geronce, qui sont avec eux, sont déposés il y a long-tems, & il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit: L'archevêque vous dit par ma bouche que vous êtes déposé: sortés. Pour quelle raison dit Calopodius? Comme heretique, répondit l'archidiacre. On lut la requête donnée au nom
p. 524. de dix-huit, qui se disoient abbés; & de tous leurs consorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur sa protection contre la persecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées, & les chassoient de leurs monasteres & des autres églises où ils demeuroient.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit: Barsumas qui est entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit & disoit: Tuë. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré? Tous les évêques s'écrierent: Barsumas a ruiné toute la Syrie; il nous a amené mille moines. Les magistrats dirent aux
p. 525. moines: L'empereur a fait assembler le concile, comme vous avés demandé, & vous y a fait entrer. Souffrés donc que le concile vous instruise de ce qu'il

a reglé touchant la foi. Caroſe, Dorothée, & les autres moines dirent: Nous demandons qu'on liſe nôtre requête. C'en étoit une autre adreſſée au concile. Les évêques s'écrierent: Chaſſés le meurtrier Barſumas; envoïés-le à l'amphitéâtre: anathême à Barſumas: Barſumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoïe à l'amphitéâtre, pour être expoſé aux bêtes. On lut la requête adreſſée au concile au nom des abbés & de tous leurs freres en Jeſus-Chriſt, qui demandoient que Dioſcore & les évêques qui étoient avec lui, fuſſent preſens au concile.

AN. 451.

Comme on eut lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent: Anathême à Dioſcore: Jeſus-Chriſt l'a dépoſé; chaſſés ces gens-ci: ôtés l'opprobre du concile. Fauſte & les abbés catholiques dirent: Otés l'opprobre des monaſteres. Les magiſtrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout ſur le rétabliſſement de Dioſcore, comme conſervateur de la foi de Nicée, avec proteſtation ſi on le refuſoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lût dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui ſe ſepare de la communion de ſon évêque, pour tenir à part des aſſemblées, doit être dépoſé; & s'il perſiſte dans ſon ſchiſme, doit être chaſſé comme ſeditieux par la puiſſance ſeculiere. Les évêques s'écrierent: Ce canon eſt juſte; c'eſt le canon des ſaints peres. Les magiſtrats demanderent aux moines ſchiſmatiques, s'ils conſentoient aux déciſions du concile. Caroſe dit: Je connois la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé; je n'en connois point d'autre. Ils ſont évêques, ils peuvent nous

p. 528.

Sup. liv. XII. n. 12.

p. 529.

An. 451. chaſſer & nous dépoſer. Quand ſaint Theotime me baptiſa à Tomi, il me défendit de croire autre choſe. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé, & à la définition du concile d'Epheſe contre Neſtorius ; je ne connois d'autre foi. Barſumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque : Je crois comme les trois cens dix-huit peres, j'ai été ainſi baptiſé, au nom du pere & du Fils & du ſaint Eſprit ; comme le Seigneur a enſeigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit : Le ſaint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que, depuis on a émeu des queſtions, les ſaints peres Cyrille & Celeſtin, & maintenant le tres-ſaint pape Leon, ont publié des lettres, pour expliquer le ſymbole que le concile écumenique reçoit avec reſpect. Obéïſſés-vous au jugement du concile, & anathematiſés-vous Neſtorius & Eutychés ? Caroſe répondit : J'ai aſſés anathematiſé Neſtorius. Aëtius lui dit : anathematiſés-vous auſſi Eutychés, comme le ſaint concile, ou non ? Caroſe dit : N'eſt-il pas écrit : Ne jugés pas, & vous ne ſerés point jugé ? Les évêques ſont aſſis ; pourquoi parlés-vous ? Aëtius dit : Répondés à ce que le concile vous demande par ma bouche ; obéïſſés-vous au ſaint concile écumenique, ou non ? Caroſe en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'égliſe catholique, qu'il ſoit anathême.

Matth. 7.

p. 532.

Les magiſtrats firent lire la requête preſentée à l'empereur par Fauſte & les autres abbés catholiques

contre les diſciples d'Eutychés, qui refuſoient de ſouſcrire à la confeſſion de foi, quoique pluſieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fuſſent châtiés ſelon la regle monaſtique, & chaſſés du lieu où ils tenoient leurs aſſemblées. Dorothée voulut ſoutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il ſuffiſoit de dire, que celui qui a ſouffert eſt de la Trinité. Tous les évêques dirent: Souſcrivés-vous à la lettre, ou non? Ils entendoient celle de ſaint Leon. Dorothée dit: Je croi au baptême; mais je ne ſouſcris point à la lettre. Les magiſtrats dirent: Quand l'empereur vous a envoïé des officiers, vous avés promis d'obéïr aux déciſions du concile; pourquoi donc n'y conſentés-vous pas à preſent? Dorothée répondit: Nous avons demandé à l'empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magiſtrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours; mais Caroſe & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de ſentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, ſuivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoûtent la ſuite de l'affaire de Caroſe & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Euſtathe de Beryte; & nous les rapporterons ici. *p. 533.*

Alexandre prêtre & viſiteur envoïé par le concile à l'empereur, pour l'affaire des moines ſchiſmatiques, fit ſon rapport en ces termes: J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Caroſe prétendoient qu'il avoit promis d'aſſembler les monaſteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns les autres en preſence du ſaint évangile. L'empereur nous a chargés *p. 536.*

AN. 451. le décurion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile écumenique de s'aſſembler ici. Mais les évêques etant aſſemblés pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorés : car afin que vous le ſçachiés, tout ce que le concile écumenique aura decidé & m'aura donné par écrit, je le ſuis, je l'embraſſe & je le croi. Tenés-vous-en là, vous n'aurés point de moi d'autre réponſe.

Aprés ce rapport le concile s'écria : longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice ; puis on relut la requête que Caroſe & ſes ſectateurs avoient donnée à l'empereur, pour demander le rétabliſſement de Dioſcore. *p. 537.* Enſuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les ſchiſmatiques ; & par ordre du concile, il lût dans un livre les canons 83. & 84. qui ſont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainſi l'on voit que l'égliſe ſe ſervoit dés lors du recueil intitulé, code des canons de l'égliſe univerſelle, tel que nous l'avons encore. *V. Bibl. Juſtel. tom. 1 p 144.* Aprés la lecture des canons, le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magiſtrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours ; depuis le quinziéme d'Octobre juſques au quinziéme de Novembre. *p. 540.* Ce jour-là, dit le concile, on leur envoïera des clercs, pour les avertir de ſe ſoumettre aux décrets du concile ; ſinon, ils ſeront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monaſteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuïr, ils encourront la même peine ; ils ſeront contrains à obéïr,

même par la puissance seculiere, suivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre, remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus ; & cette action particuliere est datée de trois jours aprés, c'est-à-dire, du vingtiéme d'Octobre.

AN. 451.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte.

Voici le sujet du differend entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte. Photius prétendoit être seul métropolitain de la premiere Phenicie, & se plaignoit qu'Eustathe, par le credit qu'il avoit eû sous Theodose le jeune, avoit fait ériger Beryte en métropole, & s'attribuoit la jurisdiction & les ordinations sur les six églises de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthosiade, Arcas & Antarade. Eustathe vouloit éloigner le jugement, en representant, que l'on devoit avant toutes choses souscrire la définition de foi ; mais les magistrats ne laisserent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fussent reglées suivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire presente fût jugée, selon les canons, ou selon les loix ? Le concile dit : Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur ; les canons doivent l'emporter.

p. 544.
p. 545. D.

Eustathe alleguoit en sa faveur un concile de C. P. surquoi les magistrats demanderent si on devoit appeller concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à C.P. Tryphon évêque de Chio dit : On l'appelle concile, & on y rend justice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit : La cou-

p. 540. D.
p. 548.

AN. 451. tume eſt établie depuis long-tems, que les évêques qui ſéjournent à C. P. s'aſſemblent quand l'occaſion le demande, pour les affaires eccleſiaſtiques qui ſurviennent; qu'ils les décident & répondent à ce qu'on leur demande. Cette eſpece de concile s'appelloit en Grec : *Synodos endemouſa*, c'eſt-à-dire le concile ſéjournant.

On lût le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribuë les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magiſtrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province: Le concile dit ; qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les
p. 549. magiſtrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie ; & l'évêque Euſtathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au-deſſus des autres évêques de la province. Que le concile déclare s'il y conſent. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte : ce jugement eſt de Dieu: vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magiſtrats.

Les magiſtrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnés par Photius, depoſés par Euſtathe, & réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils ſoient évêques; il eſt juſte qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnés par leur métropolitain. Les legats du pape dirent : C'eſt un ſacrilege de réduire un évêque au rang de prêtre; mais s'il y a cauſe legitime de le priver des fonctions de l'épiſcopat; il ne doit pas

pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebastopolis demanda, que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons; & il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres sont dattées du vingtiéme Octobre.

AN. 451.
22. Octobre.

XX.
Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.
p.556.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine se tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magistrats dirent: Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Asclepiade diacre de C. P. lût une définition, qu'on ne jugea pas à propos d'inserer aux actes. Quelques-uns proposerent des difficultés, & Jean évêque de Germanicie dit: Cette définition n'est pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C.P. dit au concile: La définition vous plaît-elle? Tous les évêques, excepté les Romains & quelques Orientaux s'écrierent: La définition plaît à tout le monde; c'est la foi des peres: celui qui pense autrement est heretique; anathême à qui pense autrement; chassés les Nestoriens. Anatolius dit: Hier la définition de foi plût-elle pas à tout le monde? Les évêques dirent: Elle plût à tout le monde; nous ne croïons point autrement; c'est la foi des peres; qu'il soit écrit que sainte Marie est mere de Dieu; qu'on l'ajoute au symbole.

Les legats du pape dirent: Si on ne consent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, & que le

AN. 451. concile ſoit celebré en Occident. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvés bon, aſſemblons-nous avec ſix évêques d'Orient, trois d'Aſie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'égliſe ; & quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui ſera arrêté touchant la foi. Les évêques s'é-

p. 557. crierent : La définition a plû à tout le monde ; & voïant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magiſtrats, ils s'écrierent : Chaſſés les Neſtoriens ; chaſſés les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde ; faites-la ſouſcrire ; qui n'y ſouſcrit pas eſt heretique ; le ſaint Eſprit l'a dictée ; qu'on y ſouſcrive tout à l'heure.

Aprés pluſieurs cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Dioſcore diſoit : J'ai dépoſé Flavien, parce qu'il ſoutenoit, qu'il y a deux natures ; la définition porte deux natures. Anatolius dit : Dioſcore n'a point été dépoſé pour la foi ; mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'aïant été cité trois fois, il n'eſt pas venu. Les magiſtrats dirent : Recevés-vous la lettre de l'archevêque Leon ; Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûë, & nous y avons ſouſcrit. Donc reprirent les magiſtrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition : Il n'y manque rien ; elle confirme la lettre ; l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celeſtin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition ſoit ſans fraude. Les magiſtrats dirent : Vos acclamations ſeront portées à l'empereur, & ils envoïerent au palais le ſecretaire Beronicien.

Il revint peu de tems aprés, & dit : L'empereur ordonne, que ſuivant l'avis des magiſtrats, ſix évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Aſie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'aſſemblent dans l'oratoire de l'égliſe, & reglent la foi ; enſorte que tout le monde en convienne. Ou ſi vous n'en êtes pas d'avis, que chacun déclare ſa foi par ſon métropolitain ; & ſi vous ne le voulés pas encore, vous devés ſçavoir, que le concile ſe tiendra en Occident ; puiſque vous ne voulés pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque reſiſtance ; mais enfin tous les évêques conſentirent que la choſe fût traitée par commiſſaires. Ainſi les magiſtrats entrerent dans l'oratoire de ſainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre legats Paſcaſin, Lucentius, Boniface & Julien de Co ; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cizyque, Leonce de Magneſie, Florentius de Sardes, Euſebe de Dorylée, Theodore de Tarſe, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, Theodore de Claudiopolis en Iſaurie, Francion, Sebaſtien & Baſile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt-deux.

AN. 451.
27. Octobre.
p. 560.
p. 561.

XXI.
Définition de foi approuvée.

Aprés qu'ils eurent examiné la foi, ils ſortirent de l'oratoire, & quand tous furent aſſis, les magiſtrats dirent : Le ſaint concile écoutera s'il lui plaît en ſilence ce qui a été défini en nôtre preſence. Aëtius archidiacre de Conſtantinople lût la définition de foi, dreſſée au nom du concile. On y rapporte tout au long le ſymbole de Nicée, & celui de C. P. puis on ajoute : Ce ſymbole ſuffiſoit pour la connoiſſance

p. 564.
p. 565.

AN. 451. parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expressions; les uns voulant aneantir le mystere de l'incarnation, & refusant à la Vierge le titre de mere de Dieu; les autres introduisant une confusion & un mélange, & forgeant une opinion insensée & monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile écumenique voulant obvier à toutes leurs entreprises, & montrer que la doctrine de l'église est toûjours inébranlable, a défini: Premierement, que la foi des trois cent dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres assemblés à Constantinople ont enseignée touchant la substance du S. Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient; non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition precedente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystere de l'incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius qu'aux Orientaux; comme propres à refuter l'erreur de Nestorius, & à expliquer les sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du tres-saint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychés; comme conforme à la confession de saint Pierre, & également propre à détruire les erreurs & à affermir la verité.

p. 568. Suivant donc les saints peres, nous déclarons tout d'une voix, que l'on doit confesser un seul & même Jesus-Christ nôtre Seigneur, le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraïement Dieu & vraïement homme; le même composé d'une

ame raisonnable & d'un corps ; consubstantiel au Pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité ; en tout semblable à nous, hormis le peché ; engendré du Pere avant les siecles selon la divinité, & dans les derniers tems, né de la Vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous & pour nôtre salut : un seul & même Jesus-Christ fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans separation ; sans que l'union ôte la difference des natures ; au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne & une seule hypostase ; en sorte qu'il n'est pas divisé ou separé en deux personnes ; mais que c'est un seul & même fils unique, Dieu Verbe nôtre Seigneur Jesus-Christ. Le concile défend à qui que ce soit, d'enseigner ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être déposés ; aux moines & aux laïques d'être anathematisés.

AN. 451.

V. Evagr. II. hist. c. 5. in fine

Aprés la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent : C'est la foi des peres ; que les métropolitains souscrivent tout à l'heure ; qu'ils souscrivent en presence des magistrats : ce qui a été bien défini, ne souffre point de délai ; c'est la foi des apôtres ; nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action. Marci present.

La sixiéme fut tenuë trois jours aprés, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est à-dire, le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblés en grand nombre, l'empereur Marcien vint au con-

p. 573.

An. 451. cile en perſonne, accompagné des magiſtrats, qui avoient accoutumé d'y aſſiſter, & de quelques au-
25. Octobre. tres, juſqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une
p. 576. harangue qu'il prononça en Latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en Grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit eüe en convoquant le concile, de conſerver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la paſſion de quelques perſonnes; il marquoit ſans doute Chryſaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre créance ſur le myſtere de l'incarnation, que ce qu'ont enſeigné les peres de Nicée, & S. Leon dans ſa lettre à Flavien. Il déclare qu'à l'exemple de Conſtantin, il n'a voulu aſſiſter au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer ſa puiſſance; & il exhorte les peres à expliquer ſincerement la foi, ſuivant qu'ils l'ont reçûë par tradition. Tous les évêques s'écrierent: Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes catholi-
p. 580. ques. Enſuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lût par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précedent, qui fut ſouſcrite par tous les évêques, au nombre de trois cens cinquante-ſix, com-
p. 601. E. mençant par les legats. Diogene métropolitain de Cyzique, ſouſcrivit pour lui & pour ſix évêques ſes ſuffragans abſens: ainſi Theodore de Tarſe & douze autres métropolitains.

p. 605. D. L'empereur demanda ſi tout le concile étoit d'accord de cette confeſſion de foi. Tous les évêques s'écrierent: Nous croïons tous ainſi; nous avons tous ſouſcrit volontairement; nous ſommes tous ortho-

doxes : ce qu'ils accompagnerent de plusieurs autres acclamations de loüanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice ; le nommant nouveau Constantin, & elle nouvelle Helene. AN. 451.

L'empereur dit : La foi catholique aïant été déclarée, nous estimons juste & utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de division. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi ; si c'est un particulier, il sera chassé de la ville imperiale ; si c'est un officier, il sera cassé ; si c'est un clerc, il sera déposé & soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'empereur, vive le prince pieux ; vous avés redressé les églises, vous avés affermi la foi ; vive l'imperatrice. Dieu conserve vôtre empire ; vous avés chassé les heretiques. Anathême à Nestorius, à Eutychés & à Dioscore. *p. 606. D.* *p. 609.*

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reservés par honneur, estimant convenable, qu'ils soient ordonnés canoniquement dans le concile, plûtôt que commandés par nos loix. Le secretaire Beronicien les lût par ordre de l'empereur : Il y en avoit trois, dont le premier étoit conçû en ces termes : Nous honorons comme ils méritent ceux qui embrassent sincerement la vie monastique ; mais parce que quelques-uns sous ce prétexte troublent l'église & l'état, il est ordonné que personne ne bâtisse un monastere, sans le consentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre ; & que les moines, tant des villes que de la campagne, soient soumis à l'évêque, & vivent en repos ; ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, sans s'embarasser d'affaires ecclesiastiques ou seculieres, s'ils n'en

AN. 451. ſont chargés par l'évêque, pour quelque neceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres.

Le ſecond article porte: Parce que quelques clercs & quelques moines, s'engagent par avarice en des affaires ſeculieres, le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme; ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commette le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette déenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui même ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccleſiaſtique; & s'il perſevere opiniâtrement, il ſera dépoüillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte: Les clercs qui ſervent une égliſe, ne peuvent être deſtinés à l'égliſe d'une autre ville; mais ils doivent ſe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deſtinés; excepté ceux, qui étant chaſſés de leurs païs, ont paſſé dans une autre égliſe par neceſſité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque; l'un & l'autre ſera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il a reçû; juſ-
p. 612. qu'à ce qu'il retourne à ſon égliſe. Ces trois articles aïant été lûs, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius; & aprés quelques acclamations, il dit:

Pour l'honneur de ſainte Euphemie & de vôtre ſainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le ſaint concile a été aſſemblé, ait les privileges de métropole; mais pour le nom ſeulement, ſauf la dignité de la métropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ſes acclamations, ajoutant à la fin: Nous vous ſupplions de nous

renvoïer

renvoïer. L'empereur répondit : Je sçai que vous êtes fatigués d'un si long sejour ; toutefois patientés encore trois ou quatre jours, & poursuivés les affaires que vous voudrés en presence des magistrats : étant assurés d'avoir le secours necessaire ; & que personne de vous ne se retire avant que tout soit terminé. Ainsi finit la sixiéme action. AN. 451.

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini ; parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi, & l'avoient autorisée par leurs souscriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons proposés par l'empereur ; ainsi ils ne voïoient plus rien à faire, pour l'interêt general de l'église. Aussi paroît-il par la réponse de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'est pourquoi les anciens faisoient grande difference entre ces six premierés actions, & les suivantes, où il n'étoit plus question de la foi. C'est ainsi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Istrie vers l'an 586. Et l'historien Evagre, qui écrivoit à peu prés en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup sur les six premieres actions, & tranche sommairement les suivantes. L'un & l'autre met à la septiéme action les vingt-sept canons, que nous trouvons aujourd'hui placés à la quinziéme, à la fin du concile ; mais il se trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la sixiéme ; & le pape Pelage dit, qu'à bien considerer ils en font partie, puisqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques presens n'y sont point

Epist 3. tom 5. Conc p 629. D

Evagr. II. hist. c. ult.

Ap Baluz. Nova coll. p. 1281. tom. 5. Conc. p. 340. B

AN. 451. 26. Octobre.

exprimés. Aprés cette obſervation, dont on verra l'importance dans la ſuite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, ſuivant les éditions ordinaires.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal. p. 613.

Il y en a trois datées du vingt-ſixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la ſeptiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la ſeptiéme action, les magiſtrats dirent : L'empereur à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoiſſance de leurs differends. Ils ſe ſont aſſemblés, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroiſſent raiſonnables. Nous avons crû neceſſaire qu'ils en inſtruiſent le concile, afin que le tout ſoit confirmé par vôtre conſentement. Maxime d'Antioche dit : Le reverendiſſime évêque Juvenal & moi, nous ſommes convenus aprés une longue conteſtation, que le ſiege de ſaint Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jeruſalem, les trois Paleſtines. Nous prions, que cette convention ſoit confirmée par écrit, par le decret de vôtre grandeur, & du ſaint concile. Juvenal de Jeruſalem dit : J'en ſuis auſſi d'accord, que la ſainte reſurrection de Jeſus-Chriſt ait les trois Paleſtines, & le ſiege d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie ; & j'en demande la confirmation. Les legats, Anatolius de C. P. & ſept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat ; tous les autres évêques y conſentirent par acclamation ; & les magiſtrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette conteſtation étoit l'entrepriſe de Juvenal au concile d'Epheſe, à laquelle S. Cyrille s'oppoſa, comme il a été dit.

p. 616.

p. 617.

Sup. XXV. n. 59.

La huitiéme action fut au sujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathematise tout à l'heure Nestorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux legats de l'archevêque Leon ; on vous les lira s'il vous plaît, & vous verrés ce que je pense. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on lise rien ; anathematisés Nestorius. Theodoret dit : J'ai, Dieu merci, été nourri par des catholiques, j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée ; je rejette non-seulement Nestorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais sentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites nettement : Anathême à Nestorius & à sa doctrine ; anathême à Nestorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis, que ce que j'estime agréable à Dieu. Persuadés-vous premierement, que je ne me soucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne suis point venu pour cela ; mais aïant été calomnié, je suis venu vous persuader que je suis orthodoxe, & que j'anathematise Nestorius, Eutychés & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites nettement : Anathême à Nestorius, & à ceux qui suivent ses sentimens. Theodoret dit : Je ne le dirai point, que je n'aïe expliqué ma créance. Je croi... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il est heretique ; il est Nestorien ; chassés l'heretique. Theodoret dit : Anathême à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la Vierge Marie est mere de Dieu, & à quiconque divise en deux le fils unique. Pour moi, j'ai souscrit à la définition de foi, & à la lettre

AN. 451.

XXIV. Huitiéme action. Theodoret rétabli.

p. 620.

p. 620.

AN. 451. du tres-ſaint archevêque Leon, & je crois ainſi. Et aprés tout cela, Dieu vous beniſſe.

Les magiſtrats dirent : il n'y a plus de difficulté ſur Theodoret. Il a anathematiſé Neſtorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçû volontiers vôtre définition de foi ; enfin il a ſouſcrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, ſi non que vous ordonniés qu'il rentre dans ſon égliſe, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret eſt digne de ſon ſiege ; qu'on le rende à ſon égliſe ; qu'elle reçoive ſon paſteur, ſon docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Enſuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans ſon égliſe, comme pleinement juſtifié. Anatolius de C. P. en dit autant. Maxime d'Antioche ajoûta : Il y

p.624. a long-tems que je ſçavois qu'il eſt catholique, aïant oüi ſouvent ſes inſtructions dans l'égliſe. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Conſtantin de Boſtre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent : Ce jugement eſt juſte ; c'eſt le jugement de Jeſus-Chriſt ; nous l'approuvons tous. Les magiſtrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'égliſe de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiſer Neſtorius ; ſçavoir Sophrone de Conſtantienne, Jean de Germanie & Amphiloque de Side ; ainſi finit la huitiéme action.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas. p. 625.

En la neuviéme, datée du même jour vingt ſixiéme d'Octobre : Ibas évêque d'Edeſſe, entra dans le concile, & dit : Aïant été perſecuté par Eutychés & depoſé, quoiqu'abſent de quarante journées ; je

me ſuis adreſſé à l'empereur, qui a ordonné, que vôtre grandeur avec le ſaint concile examineroit ma cauſe. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Euſtathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant dévoüé à Eutychés, m'a fait accuſer par quelques clercs, & s'eſt fait envoïer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommés; mais j'ai été trouvé innocent. Caſſés donc tout ce qui a été fait à Epheſe en mon abſence, & me rendés mon égliſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis au concile, les legats du pape ordonnerent la lecture des actes, par leſquels Ibas prétendoit avoir été juſtifié.

An. 451.

p. 628.

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Berythe, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit déclaré ſa foi, & reçu en grace les clercs ſes accuſateurs. Aprés cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain; apparemment, parce qu'ils virent qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard.

Sup. l. XXVII n. 20.

p. 632.

Le lendemain donc, ſixiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire, le vingt-ſeptiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il ſe preſenta, & renouvella ſes plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt priſons, comme dépoſé au concile d'Epheſe, quoiqu'abſent & ſans connoiſſance de cauſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent: On ne condamne point un abſent. Ibas dit: De grace, je

p. 633.

AN. 451. n'y étois point; je n'ai point été défendu; on ne m'a pas laissé parler. Les évêques s'écrierent: Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui est fait contre un absent est mal; nous le disons tous. Patrice évêque de Thiane dit: On lut hier la sentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent: Ce jugement est juste. Mais quelques évêques crierent: On s'y oppose. Il y a des gens qui veulent accuser l'évêque Ibas.

On les fit entrer. Ils étoient quatre: Theophile diacre, Euphrasius, Antiochus & Abraham. Theophile dit: Nous demandons qu'on lise ce qui a été fait à Berythe contre Ibas, afin que vous voïés qu'il

p. 637. a été justement déposé. Aprés quelques contestations, les magistrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la commission de l'empereur Theodose au tribun Damacius, puis les actes du jugement rendu à Berythe le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoïé absous. Aprés cette

Sup XXVII. n. 21. p. 613. lecture, les magistrats vouloient qu'on lût aussi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Ephese; mais les legats s'y opposerent, en disant; qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils déclarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'est-à-dire, que son ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Ephese, à l'exception de ce qui regardoit Maxime: D'autant plus, dit-il, que

le tres-saint évêque Leon l'aïant reçu à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la déposition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée & onze autres métropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent : Nous disons la même chose.

AN. 451.

p. 675.

Donc sans faire lecture des actes d'Ephese, les magistrats inviterent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les legats dirent par la bouche de Pascasin : Suivant les pieces qui ont été lûës; nous connoissons qu'il est orthodoxe; c'est pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiscopat, & son église, dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en sa place, c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & déclara Ibas exempt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de saint Leon. Maxime d'Antioche déclara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus: Il demeurera dans la dignité épiscopale, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la Province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathematisât Nestorius & Eutychés. Ibas dit: J'ai déja anathematisé par écrit Nestorius & sa doctrine, & maintenant je l'anathematise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anathême donc à Nestorius, à Eutychés, & à quiconque dit une seule nature : j'a-

p. 677.

p. 681. E.

AN. 451. nathematise aussi, quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent : Ce que ce saint concile a jugé touchant Ibas sera executé. Ainsi finit la dixiéme action.

p. 681.

On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septiéme action ; & qui ne se trouve plus qu'en Latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats & au concile, la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son predecesseur ; ce qui lui est accordé ; laissant à sa discretion la quantité de la pension. On ne sçait quelle en fut l'execution : car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, & s'étoit retiré dans son monastere auprés de S. Euthymius ; & ne parut point, ni personne de sa part au concile de Calcedoine.

V. Quesn. dissert. 9. in S. Leon, & Baluz. præf. in Conc. Calch. c. 32.

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Bassien & Etienne d'Ephese.

p. 684. p. 685. p. 688.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Bassien qui avoit été évêque d'Ephese, entra dans le concile, accompagné de Cassien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit presentée à l'empereur, & que l'empereur avoit renvoïée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été dépossedé de son siege par violence. Les magistrats demanderent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit. Il répondit : Ils sont plusieurs ; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephese : Il retient mon siege & mon bien. Les magistrats ordonnerent à Etienne de répondre ; & il dit : Les évêques de la province d'Asie sont ici ; qu'ils viennent & je me défendrai. Les magistrats dirent : En attendant, répondés-vous-même. Etienne dit : Celui-ci n'a point été ordonné à Ephese :

Ephese ; mais l'église étant vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armés, il y est entré & s'est assis. Aprés qu'il a été rejetté selon les canons, & chassé comme il méritoit ; quarante évêques d'Asie m'ont ordonné par le suffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans que je suis dans le clergé d'Ephese.

AN. 451.
29. Octobre.

Bassien répondit : Dés ma jeunesse j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital, où j'ai mis soixante & dix lits ; j'y recevois tous les malades & les blessés. L'évêque Memnon en fut jaloux, parce que j'étois aimé de tout le monde ; & fit tout ce qu'il pût, pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains, & m'ordonna évêque d'Evase ; je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de Tierce jusqu'à midi, & me maltraita ; de sorte que l'évangile & l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, & ne l'ai jamais vûë. Memnon mourut, Basile fut ordonné. A'iant assemblé le concile de la province & appris la violence que j'avois soufferte : il ordonna un autre évêque pour Evase, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi : je fus mis dans le siege d'Ephese malgré moi & avec une grande violence ; par le peuple, le clergé & les évêques ; dont un, sçavoir Olympius, est ici present. L'empereur confirma mon élection. Je vins à Constantinople, je communiquai avec Proclus, & il m'envoïa depuis ses lettres synodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans ; ensorte que j'ai ordonné dix évêques & plusieurs clercs. L'empereur a'iant envoïé un silentiaire avec des lettres, pour la paix des égli-

p. 689.

AN. 451. ses, le lendemain au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit sacerdotal & tout ce que j'avois : prirent un d'entr'eux, sçavoir Etienne que voila, & le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques sont ici ; qu'ils viennent déposer la verité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'est assis dans le siege ; c'est pour cela qu'il a été chassé par le tres-saint évêque de Rome Leon, par le bien-heureux Flavien de C.P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Theodose envoïa Eustathe primicier des silentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraités. Eustathe vint à Ephese, & y demeura trois mois à instruire l'affaire.

p. 692. Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephese par le concile des évêques, & aprés le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase, & n'y suis point allé : on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations : les magistrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magnesie lût le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-seiziéme, qui sont le seiziéme & le dix-septiéme du concile d'Antioche. *Sup. liv. XII. n. 12.* Le premier, défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre église vacante, quand même il pretendroit y être forcé ; le second déclare excommunié l'évêque qui ne va pas à une église, pour laquelle il est ordonné.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a

établi évêque. Il ne pût nommer qu'Olympius évêque de Theodosiopolis. Olympius étant interrogé, dit : Aprés la mort de l'évêque Basile, j'étois chés moi ; le clergé d'Ephese me manda, pour ordonner un évêque ; j'y allai, croïant que les autres évêques avoient été appellés. Aprés que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici ; que faut-il faire? Je leur dis : Il est contre les canons, qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande métropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis ; je ne sçavois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'église ; entr'autre un officier nommé Holosericus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au siege épiscopal avec Bassien, & il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demanderent au clergé de C. P. si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephese. Ils dirent tous qu'oüi ; qu'il lui avoit donné des lettres synodiques, & avoit mis son nom dans les diptyques.

AN. 451.

p. 793.

Les magistrats demanderent ensuite à Etienne, comment Bassien avoit été déposé, & si lui-même avoit été ordonné par le concile? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été déposé par l'autorité de l'empereur Theodose & du pape Leon ; s'excusant au reste, de n'avoir pas en main les preuves de son ordination ; sur ce qu'il ne prévoïoit pas, que l'on dût parler de cette affaire, la croïant finie. Lucien évêque de Byse, & Meliphtongue évêque d'Heliopolis s'avancerent ; & dirent au nom de tous les évê-

p. 696.

ques leurs voisins ; que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, aprés
AN. 451.
p. 697.
quatre ans de paisible possession. Etienne repeta encore, que le pape Leon l'avoit condamné ; & comme il avoit aussi allegué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebastopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même aprés sa mort ? Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephese. Tous les évêques & les clercs de Constantinople dirent : Il est vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voila la vengeance, voila la verité. Flavien vit aprés sa mort ; le martyr prie pour nous.
p. 689. c.

Les magistrats demanderent l'avis au concile ; & les évêques s'écrierent : La justice demande Bassien ; que les canons soient observés. Les magistrats dirent : Pour nous il nous semble, que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence : ni Etienne qui y est entré par conjuration & par artifice ; & qu'il faut élire un autre évêque ; mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écria : Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardés les canons & les loix.

p. 700.
Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent : Aïés pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariés ; & qu'ils craignoient une sédition à Ephese, si on y envoïoit un évêque élû à Calcedoine. Les magistrats demanderent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné

selon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogene de Cyzique dit : L'usage est, que ce soit ici ; si l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne seroient pas arrivés. On ordonne là des gens de neant ; c'est la cause du désordre. Il compte Calcedoine & Constantinople pour le même lieu, à cause de la proximité. Leonce évêque de Magnesie dit : Depuis S. Thimothée jusqu'à present, il y a eû vingt-sept évêques qui ont été ordonnés à Ephese, Basile seul fut ordonné ici par violence ; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de Constantinople dit : Le S. évêque Jean déposa quinze évêques quand il alla en Asie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici : Heraclide & d'autres furent ordonnés du consentement de nôtre archevêque ; le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voïant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

AN. 451.

Sup. liv. XXI. n. 6.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Ephese. Les magistrats dirent : Nôtre assiduité au concile, porte préjudice aux affaires publiques ; c'est pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions du dire, s'il vous est venu quelque nouvelle lumiere sur l'affaire d'Ephese. Anatolius dit : Je suis d'avis que ni l'un, ni l'autre, ne soit évêque de cette ville ; mais qu'on en élise un troisiéme, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & seront nourris aux depens de l'église. Les legats opinerent de même. Les magistrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger cette affaire en leur conscience.

p. 701.

AN. 451. 30. Octobre. p 704. Anatolius de Constantinople repeta le même avis, & les legats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalassius & huit autres évêques en particulier, & tous les suivirent par des acclamations generales.

p. 705. Ensuite les magistrats prononcerent, suivant l'avis du concile, que Bassien & Etienne seroient ôtés du siege d'Ephese; gardant toutefois la dignité d'évêque; & recevant du revenu de la même église pour nourriture & entretien, deux cens sols d'or par an, qui font environ seize cens livres de nôtre monnoïe; & que l'on ordonneroit un autre évêque selon les canons.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il se plaignoit qu'Anastase de Nicée entreprenoit sur les droits de sa métropole; & qu'il avoit excommunié des clercs de l'église de Basilinople. Anastase nioit l'un & l'autre, & disoit: Basilinople étoit une bourgade soumise à Nicée, comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien, ou un autre en fit une cité, & y mit des magistrats tirés de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cause de sa mere Basiline. Anastase continua: Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de Constantinople à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette église, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit: Il se peut faire que l'église de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que plusieurs ont été or-

p. 702. *p. 709. D.* *Sup. liv XI. n. 43. Conc. Calch p. 712.*

donnés par l'évêque de Nicomedie; je puis montrer des decrets du peuple de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province se devoient faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de métropole; supposant qu'elle l'avoit eû auparavant; mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, posterieure à la précedente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Aprés ces lectures, les magistrats dirent: Ces loix ne parlent point des évêques; mais seulement de l'honneur des villes: celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nommément, qu'elle n'ôte rien aux autres villes; le canon ordonne, qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province; qu'ordonne le concile sur tout cela? Le concile s'écria; que les canons soient observés.

p. 713.

p. 716.

Les évêques de Pont dirent: Les canons ne connoissent qu'un métropolitain: il est clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie; les loix ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain; & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procedure ne fit aucun préjudice au siege de C. P. prétendant qu'il faisoit par lui-même ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats pronon-

AN. 451. cerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie, & l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'est l'avis du concile. Quant au droit du siege de C.P. pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son tems.

p. 717.

31. Octobre. XXVIII. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anastase de Perrha.

La quatorziéme action, fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lût une requête presentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dés l'enfance dans un monastere nombreux, où j'avois la charge d'économe ; ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le métropolitain accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase déposé pour ses crimes. Au concile d'Ephese, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoïé à mon église, on m'a chassé ; les habitans de la ville étant en pleurs & en gemissemens à ma sortie. Je vous demande justice. On lût aussi une requête adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins.

p. 720 G.

p. 721.

Anastase dit, que sa cause avoit été jugée par S. Cyrille & Proclus, & qu'aprés la mort de S. Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la poursuite. On lût deux lettres synodiques à Domnus, l'une de S. Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose ; qu'Anastase s'étoit plaint à un concile de Constantinople, de quelques-uns de ses clercs, qui vouloient mettre les économes de l'église à leur choix ; & ôter son nom des sacrés diptyques. S. Cyrille & Proclus prioient Domnus

p. 724.

Domnus

Domnus de donner des commiſſaires, pour juger Athanaſe ſur les lieux, ſi ſa ville étoit loin d'Antioche; attendu que ſon métropolitain lui étoit ſuſpect. Ils n'uſoient que de ſimple recommandation; n'aïant point de Juriſdiction dans le patriarcat d'Antioche; & reconnoiſſoient que le metropolitain étant recuſé, la connoiſſance de la cauſe étoit devoluë au patriarche; mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer ſur les lieux. AN. 451.

Sabinien de ſon côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cauſe d'Athanaſe. Il paroiſſoit par ces actes, que Domnus avoit renvoïé la cauſe d'Athanaſe à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, ſon métropolitain; devant lequel il n'avoit oſé la ſoutenir, quoiqu'il le reconnût pour ſon ami; mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original; & s'étoit retiré chés lui au territoire de Samoſate. Surquoi les évêques du concile d'Antioche declarerent, qu'il avoit expoſé faux à Proclus & à Cyrille. On lût les plaintes formées contre lui, remplies de faits ſcandaleux; & les pieces qui prouvoient qu'aïant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir ſe défendre. C'eſt pourquoi il fut declaré dechu du ſacerdoce; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un evêque de Perrha. p. 728. D. p. 729. p. 736.

Ces actes du concile d'Antioche aïant été lûs à Calcedoine, les magiſtrats dirent: Si quelques uns de ceux qui ont depoſé Athanaſe avec Domnus ſont preſens au concile, qu'ils s'avancent au milieu.

AN. 451. Theodore de Damas, & ſix autres s'avancerent. Les magiſtrats leur demanderent pour quelle cauſe ils avoient depoſé Athanaſe. Theodore dit : Des clercs de l'egliſe de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne ſe preſenta point ; diſant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une ſeconde fois, & ne vint point. Après une troiſiéme citation, ne s'étant point preſenté, on a prononcé contre lui la ſentence de depoſition, ſuivant les canons. Les ſix autres évêques en dirent autant. Les magiſtrats demanderent à Athanaſe, pourquoi il ne s'étoit pas preſenté au concile d'Antioche. Parce, dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y preſidoit, étoit mon ennemi.

p. 752.

p. 753.

Les magiſtrats dirent : Sabinien doit demeurer, à nôtre avis, dans l'évêche de Perrha, puiſqu'il a été ordonné par le concile de la province, aprés la depoſition d'Athanaſe : car il ne doit ſouffrir aucun prejudice de la depoſition prononcée contre lui, ſans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanaſe, qui étant depoſé pour ſa contumace a été rétabli par defaut, par ordre de Dioſcore, doit quant à preſent demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche avec ſon concile, prendra connoiſſance du procez intenté contre lui ; enſorte qu'il ſoit terminé dans huit mois. S'il ſe trouve convaincu de tout ce dont il eſt chargé par les actes, ſoit pour le criminel, ſoit pour le civil, ou d'un ſeul chef digne de depoſition : non-ſeulement il ſera dechu de l'épiſcopat, mais ſoûmis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'eſt pas pourſuivi, ou convaincu ; il ſera rétabli dans ſon ſiege par Maxime d'Antioche ; & Sabinien

aura la dignité épiſcopale, & ſera coadjuteur, avec une penſion que Maxime reglera, ſelon les facultez de l'égliſe de Perrha. Maxime avec tout le concile ſuivit ce jugement, propoſé par les magiſtrats.

AN. 451. 31. Octobre.

XXIX. Quinziéme action. Canons. p. 796. C.

La quinziéme action, fut le même jour dernier d'Octobre ; mais ni les magiſtrats, ni les legats n'y aſſiſterent. Car aprés que l'on eût reglé la foi & les affaires particulieres, portées au concile, les clercs de C.P. prierent les legats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur égliſe. Les legats le refuſerent : diſant, qu'ils n'en avoient point reçu la commiſſion. Les clercs de C.P. propoſerent la même choſe aux magiſtrats, qui renvoïerent la connoiſſance au concile. Aprés donc qu'ils ſe furent retirez ; & les legats auſſi, le reſte du concile fit un canon touchant les prerogatives de l'egliſe de C. P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme, & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits ; & les anciens exemplaires mettoient enſuite de la ſixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils ſont dans les editions ordinaires.

p. 756.

Le premier porte confirmation des canons faits juſques alors dans les conciles. Le ſecond, eſt contre la ſimonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'eſt point venale ; pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc ; ou s'il a établi pour de l'argent, un econome, un defenſeur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui ſont dans le canon : l'ordinateur ſera en danger de perdre ſon rang, &

AN. 451. celui qui ſera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter; & l'entremetteur de cet infâme trafic, s'il eſt clerc ſera depoſé, s'il eſt laïque ou moine, ſera anathematiſé. Par le troiſiéme canon, le concile défend à un évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou ſe charger d'affaires temporelles; ſi ce n'eſt que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puiſſent s'excuſer; ou que l'évêque les charge du ſoin des affaires de l'égliſe, ou des perſonnes miſerables. C'eſt à peu prés le ſecond article des trois, qui avoient été lûs dans la ſixiéme action en preſence de l'empereur. Le quatriéme canon eſt le premier de ces articles, pour ſoumettre entierement les moines aux évêques; & leur défendre de ſe mêler d'aucune affaire eccleſiaſtique ou ſeculiere.

Sup. n. 22.

Can. 24. Les monaſteres une fois conſacrés par l'autorité de l'évêque, demeureront monaſteres à perpetuité; leurs biens leur ſeront conſervés, & il ne ſera plus permis d'en faire les habitations ſeculieres. Chaque égliſe cathedrale aura un économe du corps de ſon clergé, pour adminiſtrer ſes biens ſuivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voïe clair en cette adminiſtration, & que les biens de l'égliſe ne ſoient pas diſſipés, ni le ſacerdoce décrié. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine de dépoſition, ſuivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque aprés ſa mort.

Can. 26.

Can. 22.

Can. 25. Les ordinations des évêques doivent ſe faire dans trois mois; s'il n'y a une neceſſité abſoluë, qui oblige le métropolitain à differer, & le revenu de l'égliſe vacante, ſera conſervé par l'économe. Il eſt

défendu aux évêques, ſous peine de dépoſition, de s'adreſſer aux puiſſances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviſer une province en deux, & y faire deux métropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de métropoles, elles ne joüiront que de l'honneur, ſans préjudice des droits de la veritable métropole. Il eſt aiſé de voir, que ce canon eſt fait à l'occaſion des differends, entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée.

AN. 451.
Can. 12.
Sup n.19.n.27.

Comme la tenuë des conciles étoit negligée au préjudice des affaires eccleſiaſtiques; le concile ordonne ſuivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'aſſembleront deux fois l'année, au lieu choiſi par les métropolitains; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en ſanté, & ſans empêchement neceſſaire, ſeront admoneſtés fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques à accuſer des évêques, ou des clercs, ſans avoir examiné leur reputation. Les paroiſſes de la campagne demeureront aux évêques, qui en ſont en poſſeſſion paiſible depuis trente ans. S'il y a quelque differend ſur ce ſujet; il pourra être pourſuivi au concile de la province. Et ſi quelqu'un ſe plaint de l'injuſtice de ſon métropolitain, il ſera jugé par l'exarque du dioceſe, ou par le ſiege de C.P. Si quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccleſiaſtiques ſuivra la forme du gouvernement politique.

Can. 19.
Can. 21.
Can. 17.

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter ſon évêque; pour s'adreſſer aux

Can. 9.

AN. 451. tribunaux ſeculiers ; mais il pourſuivra ſa cauſe, premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant celui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un different avec le métropolitain, il s'adreſſera à l'exarque du dioceſe, ou au ſiege de Conſtantinople.

Can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique ; mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & ceux qui les auront reçûës, ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnés. Un clerc ne peut en même *Can. 10.* tems être compté dans le clergé de deux villes ; ſçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe, il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires & des hôpitaux qui en dépendent. Le tout ſous peine de dépoſition. Les anciens canons ſeront obſervés à l'é*Can. 5.* gard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville *Can. 20.* en ville. Ici on inſere le troiſiéme article lû à la *Sup. n. 20.* ſixiéme action, qui eſt preſque le même que le precedent.

Ceux qui ſont une fois entrez dans le clergé, ou *Can. 7.* dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſeculiere, ſous peine

d'anathême. Nous avons apris, que quelques clercs & quelques moines ſans avoir de commiſſion de leur évêque; quelquefois même aprés qu'il les a excommuniés, viennent à C. P. & y demeurent long tems; excitant du tumulte, troublant le repos de l'égliſe & des maiſons particulieres; c'eſt pourquoi le concile a ordonné, qu'ils ſoient premierement avertis par le défenſeur de l'égliſe de C. P. de ſortir de la ville; & s'ils continuent à pourſuivre inſolemment les mêmes affaires, qu'il les en chaſſe par force, & les renvoïe chacun chés eux. Tous ces canons contre les moines vagabonds & ſeditieux, ſont faits à l'occaſion de Barſumas, de Caroſe & des autres ſectateurs d'Eutychés & de Dioſcore.

An. 451.

Can. 23.

On y peut rapporter les ſuivans. Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, ſans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont beſoin de ſecours, ne doivent voïager qu'avec de ſimples lettres eccleſiaſtiques pacifiques, accordées en connoiſſance de cauſe; non avec des lettres de recommandation, qui ne ſont que pour les perſonnes conſiderables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix ſeculieres, doit encore bien plus l'être dans l'égliſe. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui aïent conſpiré contre leurs évêques ou leurs confreres, il ſeront dépoſez. Les clercs des hôpitaux & des monaſteres, demeureront ſous la puiſſance de l'évêque en chaque ville, ſuivant la tradition des peres, ſans ſe revolter contre lui, ni renverſer cet ordre, en quelque maniere que ce ſoit, ſous peine de correction canonique, pour les

Can. 13.

Can. 11.

Can. 18.

Can. 8.

AN. 451. clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laïques.

Can. 14. Puisqu'en quelques provinces, il est permis aux lecteurs & aux chantres, de se marier, le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfans chés les heretiques. Ils ne pourront non plus les marier à des heretiques, des Juifs ou des païens; s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable, que le mariage des lecteurs, n'étoit pas permis dans toutes

Can. 15. les provinces, comme il l'est à present. On n'ordonnera point de diaconesse, qu'à l'âge de quarante ans, & aprés un rigoureux examen. Que si aprés avoir reçu l'imposition des mains, & passé quelque tems dans le service, elle se marie au mépris de la grace de Dieu, elle sera anathematisée avec son

Can. 16. mari. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniés; mais l'évêque pourra user en-

Can. 17. vers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent les femmes, même sous pretexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, seront déposés, s'ils sont clercs; & anathematisés, s'ils sont laïques. Voila les vingt-sept canons du concile de Calcedoine, reçûs par toute l'église.

XXX. Prerogatives de C. P. Can. 28. Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de C. P. en ces termes: Les peres ont eû raison d'accorder au siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la

Conc C. P. Can. 3. Sup. l. XVIII. n. 7. ville regnante; & par le même motif, les cent cinquante évêques, ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire & du senat, doit avoir les

mêmes

mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde aprés elle. En sorte que les métropolitains des dioceses de Pont, de Thrace & d'Asie seulement, & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnez par le siege de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu, que chaque métropolitain de ces dioceses, ordonnera les évêques de sa province, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prens ici le nom de diocese dans sa signification la plus étenduë, où il comprend plusieurs provinces. AN. 451. *Sup. XVIII. n. 7.*

Le vingt-neuviéme canon porte, qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre; comme les legats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occasion des évêques, ordonnés par Photius de Tyr, & déposés par Eustathe de Berythe. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la lettre de S. Leon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce sont les trente canons attribués au concile de Calcedoine. *Sup. n. 19.* *Can. 30.* *Sup. n. 17.*

La seiziéme & derniere action se tint le lendemain premier jour de Novembre. Les legats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Pascasin: Hier aprés que vous vous fûtes retirez, & nous aussi; on dit qu'il se fit quelque chose, que nous croïons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire; afin que tous nos freres voïent, s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnerent la lecture; mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit: On demeure d'accord, que ce qui *p. 769.* *p. 769.*

AN. 451. 1. Novembre.

regarde la foi, a été terminé; mais c'eſt la coûtume des conciles, aprés que les matieres les plus importantes ont été decidées, d'en examiner & en regler auſſi d'autres, qui ſont neceſſaires. Nous; c'eſt-à-dire, l'égliſe de C. P. avions certaines choſes à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part; ils l'ont refuſé, diſant, qu'ils n'en avoient point d'ordre; vous avés ordonné au concile d'examiner cette affaire. Aprés que vous avez été ſortis, les évêques ſe ſont levés, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte qui n'eſt point fait en cachette, ni à la dérobée, mais canoniquement & dans l'ordre. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture: Aëtius preſenta la piece, & le ſecretaire Beronicien la lût. C'étoit le vingt huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les ſouſcriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

p. 809. C. Alors Lucentius, un des legats dit: Remarquez premierement, que les évêques ont été ſurpris, & contraints à ſouſcrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il eſt fait mention. Les évêques s'écrierent: Perſonne n'a été contraint. Lucentius dit: De plus, ils ont laiſſé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention, que de ceux des cent cinquante, qui ne ſont point entre les canons des conciles; & ſont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un ſi long-tems; que demandent-ils maintenant? S'ils n'en ont jamais joüi, pourquoi le demandent-ils? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des legats: S'ils ont reçû quelque ordre ſur cet article, qu'ils le mon-

trent. Le prêtre Boniface lût dans un papier cet ordre du pape S. Leon : Ne souffrez point, que l'ordonnance des peres soit enfrainte ou diminuée par aucune entreprise: gardez en tout la dignité de nôtre personne, que vous representez ; & si quelques-uns se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussés-les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part & d'autre. AN. 451.

Pascasin lût le sixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'église Romaine a toûjours eû la primauté, qui ne sont point dans le Grec ; & toutefois, il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lût donc le sixiéme canon, qui conserve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des métropolitains ; & tout de suite le septiéme, qui conserve à l'évêque de Jerusalem un rang d'honneur, sans aucune jurisdiction. Le secretaire Constantin lût aussi le sixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut presenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lût point le septiéme. Mais il lût ensuite le decret du concile de C.P. sous Nectarius ; contenant premierement, la définition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la jurisdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grandes dioceses, d'Asie, de Pont & de Thrace ; & ajoute à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prérogative d'honneur aprés l'évêque de Rome.

p. 812.

Sup. XI. n. 10.

Sup. XVIII. n. 6.

n. 7.

p. 813.

Les magistrats dirent : Que les évêques des dioceses d'Asie & de Pont, qui ont souscrit à ce qui vient d'être lû, déclarent, si c'est de leur bon gré

AN. 451. ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu;& Diogene de Cyzique dit : J'ai ſouſcrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & pluſieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration; diſant, que ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entre-eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnez par l'évêque de C. P. Euſebe de Dorylée dit : J'ai ſouſcrit volontairement, puiſqu'étant à Rome, j'ai lû ce canon au pape, en preſence des clercs de C. P. & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent : Nous avons ſouſcrit volontairement. Les magiſtrats demanderent enſuite, ce que diſoient ceux qui n'avoient pas ſouſcrit. Euſebe d'Ancyre déclara, qu'il ne vouloit point ſe mêler des ordinations, quoiqu'il eut droit d'ordonner les évêques de Galatie; mais il demanda, que l'on ne païât rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du ſecond canon de Calcedoine. Euſebe d'Ancyre répondit : Dieu merci la reputation de l'archevêque Anatolius, eſt ſans tache; mais perſonne n'eſt immortel.

p. 816. B.

p. 817.

Les magiſtrats dirent : De ce qui a été fait & dit, nous voïons premierement, que la primauté & la prérogative d'honneur, doit être conſervée, ſelon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome; mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages; & qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les dioceſes d'Aſie, de Pont & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque métropole, les clercs, les poſſeſſeurs des terres & les hommes conſtituez

en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C. P. & il sera à son choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permission, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils seront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons; sans que l'archevêque de Constantinople, y prenne part. Tel est nôtre avis; que le concile dise le sien. Les évêques s'écrierent: Cet avis est juste; nous disons tous de même; nous en sommes tous d'accord: de grace renvoïez-nous; & firent plusieurs acclamations semblables. Le legat Lucentius dit: Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en nôtre presence; c'est pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui fut fait hier, au prejudice des canons; sinon, que nôtre opposition soit inserée dans les actes: afin que nous sçachions ce que nous devons rapporter au pape, & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siege, & le renversement des canons. Les magistrats dirent: Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine.

AN. 451.

p. 820.

XXXI. Fin du concile de Calcedoine.

Evagr II. hist. c. ult. V. Baluz. praef. in Conc. Calc.

Le recueil que nous en avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel. La premiere action est comme dans les nôtres: la se-

AN. 451. conde, eſt la condamnation de Dioſcore : la troiſiéme, celle que nous mettons là ſeconde, où furent lûës les lettres de ſaint Cyrille & de ſaint Leon. La quatriéme, eſt la même que la nôtre, & comprend l'examen de la définition de foi. Dans la ſixiéme, elle eſt relûë & ſouſcrite, en preſence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvés. La ſeptiéme action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme, eſt l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la ſeptiéme. La neuviéme, eſt la juſtification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas ; & ainſi des autres : c'eſt-à-dire, que la douziéme & la treiziéme, contient l'affaire d'Epheſe : la quatorziéme, l'affaire de Baſilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la ſeiziéme & derniere, contient la conteſtation, touchant les prerogatives de C. P.

Cette diverſité d'exemplaires, vient de ce que dans les conciles generaux, les évêques des grands ſieges avoient chacun leurs notaires, par leſquels ils faiſoient rediger ou copier les actes, ſuivant le beſoin qu'ils en avoient. Tous étoient ſoigneux d'en porter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'égliſe ; c'eſt-à-dire, les définitions de foi & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas intereſſez, n'en prenoient pas le même ſoin ; les uns les negligeoient tout à fait, d'autres en recuëilloient une partie & laiſſoient l'autre ; & ceux qui les recuëilloient, les plaçoient differemment, ſuivant ou l'ordre des dates, ou le mérite des matieres.

Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à C. P. avant que de se separer, & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle, ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile, la conduite des precedens; en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'incarnation. Ils justifient la lettre de S. Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée & les peres, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

AN. 451.
Conc Cal. h. 3. part. c. 1.

p. 828. E.
p. 3. c. 2.

Le concile écrivit aussi à saint Leon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprete de saint Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt; & que personne n'a été retranché de l'église, que Dioscore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis ils ajoutent: Nous vous faisons aussi sçavoir, que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix ecclesiastiques; persuadez que vôtre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale, l'ancienne coûtume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains des dioceses d'Asie, de Pont & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de C. P. que pour le repos des métro-

p. 836.

p. 437.

AN. 451. poles; où il eſt ſouvent arrivé du tumulte, aprés la mort des évêques, le peuple & le clergé n'aïant point de chef, ce que vôtre ſainteté même n'ignore pas; en aïant été ſouvent importunée, principalement pour l'égliſe d'Epheſe.

Nous avons auſſi confirmé le canon des cent cinquante peres aſſemblés à C. P. ſous le grand Theodoſe, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prerogative aprés vôtre ſaint ſiege; perſuadez, que comme vous communiquez ſans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre ſoin du ſiege de C. P. & d'y étendre la ſplendeur de vôtre puiſſance apoſtolique. Il eſt vrai que vos legats ont vigoureuſement reſiſté à ce decret, mais ils ont voulu ſans doute, vous en laiſſer l'honneur, afin que l'on vous attribuë la conſervation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela deferé au déſir de l'empereur, du ſenat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer nôtre jugement par vôtre ſuffrage, & d'accomplir les juſtes deſirs de vos enfans, qui ſe ſont conformez à vous, pour le bien. Vous ferés plaiſir aux empereurs, qui ont confirmé vôtre jugement, comme une loi; & le ſiege de Conſtantinople vous en témoignera une reconnoiſſance éternelle en toute occaſion, par ſon union & par ſon zele. S. Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine, offrit même au pape le titre d'évêque écumenique ou univerſel.

Lib. IV. ep. 36. VII. ep. 30.

XXXII. Lettres de S. Leon aux évêques de Gaule.

Avant que ſaint Leon reçût cette lettre, il en reçût de pluſieurs évêques des Gaules; la premiere de Ceretius, Salonius & Veran, que l'on croit avoir été

été évêques dans la province des Alpes maritimes; la ſeconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de ſaint Eucher, depuis évêque de Lion; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'inſtruction qu'il leur a donnée par ſa lettre à Flavien; & lui envoïent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger, afin qu'elle puiſſe être communiquée, non ſeulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui deſiroient la lire & la copier.

AN. 451.

V Queſn. ad ep. ceret.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à ſaint Leon de leur concile, étoient, comme l'on croit, des ſept provinces des Gaules. Le premier eſt Ravennius d'Arles, puis Ruſtique de Narbonne, Venerius de Marſeille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Conſtantius d'Uzés, Urſus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas ſi bien les autres. Ils s'excuſent de n'avoir pû remercier plûtôt ſaint Leon de ſa lettre à Flavien. Nous l'avons lûë, diſent-ils, avec une extrême joïe, que nous avons communiquée à tous ceux qui ſont dans les Gaules. Pluſieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçûë de leurs peres; quelques uns y ont trouvé l'inſtruction & l'autorité dont ils avoient beſoin, pour ſoutenir leurs ſentimens. Nous aurions ſouhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquiétude où nous étions; mais les nouvelles que nous avons reçûës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point neceſſaire, & que l'erreur étoit découverte & diſſipée. Le reſte de la

V. not Queſn.

AN. 452.

lettre, sont des loüanges de saint Leon.

Il loüe de son côté dans sa réponse, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois souhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviés promis; afin que nos freres, que nous avons envoïés au concile, y eussent aussi porté vôtre déclaration. Il marque, qu'il n'est plus permis d'alleguer aucun pretexte d'ignorance, ou d'obscurité sur la foi de l'incarnation, aprés la décision d'un concile d'environ six cens évêques; & ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Nos freres les legats, dit-il, ont si bien fait, que non-seulement les évêques, mais encore les princes & les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement persuadés, que c'est la foi apostolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûë, & que nous soutenons, aïant maintenant pour nous, le consentement de tout le monde. Rendés donc graces à Dieu, & priés que nos freres reviennent au plûtôt; & que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est passé. Nous n'avons pas voulu retenir nôtre frere Ingenuus, pour les attendre, de peur que vous n'ignorassiés plus long-tems une si agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier Fevrier, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire, l'an 452. On voit que le pape sçavoit en gros, ce qui s'étoit passé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes, que ses legats devoient apporter.

Epist. 77. al. 52.

Quand ils furent arrivés, ſaint Leon écrivit encore à Ruſtique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'hereſie a été condamnée tout d'une voix avec ſes auteurs; & leur envoïe copie de la ſentence des legats contre Dioſcore.

AN. 452.

Epiſt. 82. al. 94.

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponſe, qui eſt une lettre ſynodale. Ils y déclarent, qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de ſaint Leon à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux ſaintes écritures, à la doctrine de ſaint Ambroiſe, & à toute la tradition; c'eſt pourquoi ils s'y ſont conformez pour condamner les mêmes erreurs contre l'incarnation. Cette lettre eſt ſouſcrite par Euſebe évêque de Milan, grec de naiſſance, que l'égliſe honore entre les ſaints le vingt-deuxiéme d'Août, par ſaint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des Homelies, & par dix autres évêques.

Poſt. epiſt. 77.

Ennod. epigr. 84.
Martyr. R. 22. Aug. 25 Jun.

XXXIII.
Lettres contre la prétention d'Anatolius.

Lucien évêque & Baſile diacre vinrent enſuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien; de l'imperatrice Pulquerie, d'Anatolius de Conſtantinople & de Julien de Co: toutes tendantes à perſuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prérogatives de l'évêque de C. P. On le voit, par les réponſes, & par la lettre de l'empereur, qui nous reſte, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, ſous ſon conſulat, c'eſt-à-dire, du vingt-huitiéme Decembre 451. Lucien & Baſile s'acquitterent fidelement de leur commiſſion,

Poſt. epiſt. 77. ex collect. Holſt.

AN. 452. & firent tous leurs efforts pour perſuader à S. Leon d'autoriſer la prétention d'Anatolius ; mais inutilement, comme on voit par ſes réponſes, toutes datées du même jour onziéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt à-dire, du vingt-deuxiéme de Mai 452.

Ep 78 al. 54. c. 2. 5. Epiſt. 80 al. 53. c. 2. Anatolius, dit-il, devroit ſe contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la juſtice, en approuvant ſon ordination mal fondée, & diſſimulant l'entrepriſe, par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'eſt qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioſcore, aprés l'injuſte dépoſition de Flavien ; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, auſſi injuſtement dépoſé, & ſaint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë ſaint Leon, devoit le Epiſt. 79. al. 55. c. 3. rendre modeſte plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien ſon prédeceſſeur, & ne pas c. 2. ſe prévaloir du conſentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ſes confreres, & qui ne peut ſervir Epiſt. 80. c. 2. 4 de rien contre les canons ; principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité eſt éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogés par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il ſoit.

Epiſt. 78. c. 3. La ville de Conſtantinople a ſes avantages, mais ils ne ſont que temporels ; elle eſt ville roïale, mais elle ne peut devenir ſiege apoſtolique. On ne peut Ep 79. donner atteinte aux privileges des égliſes établis par les canons, ni bleſſer l'autorité de tant de métropolitains, pour contenter l'ambition d'un ſeul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le ſecond rang, pour

le crime particulier de Dioſcore; ni Antioche le troi- AN. 452.
ſiéme. Il y a environ ſoixante ans, que cette entre- *Ep. 80. c. 5.*
priſe eſt tolerée; mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoïé au ſaint ſiege le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raiſons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité: déclarant qu'il ne conſentira jamais à une telle entrepriſe; & que ſi Anatolius y perſiſte, il ſe ſeparera de la paix de l'égliſe univerſelle. Mais le pape n'executa pas cette menace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit: Vous devés aimer l'état de l'égliſe *Ep. 81. al. 105.*
univerſelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçu ſi paiſiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de ſa part tout ce qu'il pût pour le faire executer; mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Paleſtine. Il y eut premierement un édit donné à Conſtantinople le ſeptiéme de Fevrier, ſous le conſulat de Sporatius, c'eſt-à-dire, en 452. par lequel il eſt défendu de diſputer publiquement ſur la religion; *Conc. Calch. p. 3. c. 3 l. 3. Cod. de Sum. Trin.*
ſous peine aux clercs de dépoſition, aux officiers, de privation de leurs charges; aux autres, d'être chaſſez de Conſtantinople & punis ſelon leur mérite. C'eſt, dit l'empereur, une impieté & un ſacrilege, de ſe permettre d'examiner quelque choſe par ſon ſens particulier, aprés la déciſion de tant d'évêques. Et enſuite: C'eſt faire injure au jugement du concile, de vouloir encore diſputer, ſur ce qui a

AN. 452. été jugé. Cet édit eſt adreſſé aux citoïens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les eſprits inquiets, & que pluſieurs continuoient de diſputer publiquement des myſteres, en preſence même des Juifs & des païens; il y eut une iterative défenſe conforme à la premiere, avec un ordre de ſe ſoumettre au concile de Calcedoine, par un ſecond édit du treiziéme de Mars de la même année, publié auſſi à C. P. & adreſſé au prefet du pretoire d'Orient, à celui d'Illyrie, au prefet de C. P. & au maître des offices.

Conc. Calch p. 3. c. 4.

C. 11. p. 865.

Sup l. XXVII n. 41.

Le ſixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adreſſa aux mêmes Officiers un reſcrit, pour révoquer la loi que Theodoſe le jeune, ſurpris par Chryſaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Epheſe. Celle-ci juſtifie la mémoire de Flavien, & les perſonnes d'Euſebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt huitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'obſervation du concile de Calcedoine, veut que les ſectateurs d'Eutychés ſoient punis comme les Apollinariſtes, dont il a ſuivi les erreurs; qu'ils ne puiſſent avoir ni prêtres, ni clercs; qu'Eutychés lui-même ne ſoit plus reconnu pour prêtre; que ſi au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnés ſoient bannis, avec confiſcation de biens. Il leur eſt défendu de s'aſſembler, ou de bâtir un monaſtere, ſous peine de confiſcation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par teſtament,

C. 11. p. 868.

p. 869.

exercer aucune charge, ni demeurer à Conſtanti-nople ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs & les moines du monaſtere d'Eutychés ſeront pris & chaſſés hors des terres de l'empire. Les livres de cette ſecte ſeront brûlés, ceux qui l'enſeigneront, punis du dernier ſuplice, les diſciples païeront dix livres d'or.

AN. 452.

p. 872.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie.

Liber. c. 14.

Dioſcore fut relegué à Gangres en Paphlagonie; & quatre évêques qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, aprés avoir aſſiſté au concile de Calcedoine, anathematiſé Eutychés, condamné Dioſcore & ſouſcrit à la lettre de S. Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur, adreſſées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; mais elle ne fut pas ſans difficulté, parce que la plûpart des citoïens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioſcore. Enfin on choiſit Proterius, que Dioſcore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le ſoin de l'égliſe. Il fut donc ordonné & intrôniſé en preſence de ces quatre évêques, Athanaſe de Buſiris, Neſtorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabaſene.

Evagr. II c. 5.

Alors le peuple d'Alexandrie ſe diviſa: pluſieurs demandoient Dioſcore, pluſieurs ſoutenoient Proterius. Les partiſans de Dioſcore attaquerent les magiſtrats, & pourſuivirent à coups de pierre les ſoldats, qui vouloient appaiſer la ſedition. Ils les mirent en fuite; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y aſſiegerent & les brûlerent tous vifs. L'empereur l'aïant appris, envoïa deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent ſi favorable, qu'ils arriverent le ſixié-

AN. 452. me jour à Alexandrie ; mais ces nouveaux ſoldats traiterent inſolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui cauſa de plus grands déſordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la diſtribution ordinaire de bled, l'uſage des bains & les ſpectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil & militaire leur rendit tout quelque tems aprés, à la perſuaſion du reteur Priſcus, & appaiſa ainſi la ſédition pour quelque tems. Toutefois Proterius étoit toûjours en peril ; enſorte que la plûpart du tems de ſon pontificat, il fut obligé d'avoir une garde de ſoldats.

Liber. c. 15.

XXXVI. Theodoſe faux évêque de Jeruſalem.

Vita S. Eutym. p. 34.

Il y eut auſſi une grande diviſion en Paleſtine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarraſins, tous deux diſciples de S. Euthymius, avoient aſſiſté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarraſins étoit mort, & ſon ſucceſſeur Auxolaüs avoit aſſiſté au faux concile d'Epheſe, & adheré à Dioſcore. C'eſt pourquoi il mourut dans la diſgrace de S. Euthymius, & Jean lui ſucceda. Donc aprés le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la définition à S. Euthymius, craignant d'encourir ſon indignation, comme Auxolaüs. S. Euthymius aïant lû la définition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva & la reçût comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Paleſtine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'oppoſition de Theodoſe. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par ſon évêque, avoit été chaſſé de ſon monaſtere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioſcore ; il fut foüetté comme ſeditieux ; & promené par la ville ſur un chameau. Il alla

Evagr. II hiſt. c. 5.

Cotelcr. Mon. Gr. to. I. p. 415.

alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barſumas, & revint promptement en Paleſtine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi, & compoſa des lettres, où il diſoit, que le concile avoit declaré, qu'il y avoit deux fils, deux Chriſts, & deux perſonnes, qu'il falloit adorer, c'eſt-à-dire, qu'il avoit autoriſé l'hereſie de Neſtorius. Il répandit auſſi une mauvaiſe traduction de la lettre de S. Leon à Flavien. Il ſéduiſit ainſi beaucoup de moines & d'autres perſonnes ſimples; mais ſur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui s'étoit retirée à Jeruſalem, & qui gagnée par Chryſaphius, avoit toûjours favoriſé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodoſe. Juvenal évêque de Jeruſalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à ſe retracter, & à anathematiſer la doctrine catholique, qu'il avoit ſouſcrite; ils envoïerent même un aſſaſſin pour le tuer; & comme il manqua ſon coup, il s'en vengea ſur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C.P. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Reſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem.

Conc. Calch. p. 3 c. 15 p. 8, 7. D.

Leo. ep. 97. al 13.

Il ordonna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſecution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiſer de vive voix & par

Niceph. XV. c. 9.

Tom. 4 conc. p 801. B. 857. B.

écrit le concile de Calcedoine, & le pape S. Leon.

AN. 452. Un diacre nommé Athanaſe, dit un jour à Theodoſe au milieu de l'égliſe, comme il étoit aſſis dans le trône : Ceſſe de faire la guerre à Jeſus-Chriſt, & de diſſiper ſon troupeau ; & connois enfin l'affection que nous portons à nôtre vrai paſteur. Nous ne ſçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainſi, il fut tiré dehors par les Satellites de Theodoſe ; & aprés lui avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, on lui coupa la tête, ſon corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'égliſe honore ſa mémoire, comme martyr le cinquiéme Juillet.

Martyr. R. 5. Jul.

Dorothée gouverneur de Paleſtine, étoit alors occupé contre les barbares dans le païs des Moabites. Aïant appris ce qui s'étoit paſſé à Jeruſalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre ; mais les gens de Theodoſe & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laiſſerent point entrer, qu'il n'eût promis d'adherer au ſchiſme, comme tous les moines & toute la ville. Theodoſe occupa ainſi pendant vingt mois le ſiege de Jeruſalem.

XXXVII. S. Eutymius reſiſte à Theodoſe.

Vitæ S. Euthym p. 56.

Il s'efforça même d'attirer à ſon parti ſaint Euthymius. Premierement, il le manda ; mais le ſaint homme ne voulut pas venir à Jeruſalem. Theodoſe lui envoïa deux abbés, Elpide diſciple & ſucceſſeur de ſaint Paſſarion, & Geronce, qui gouvernoit le monaſtere de ſainte Melanie. Saint Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodoſe, ou à ſon erreur. Elpide & Geronce répondirent : Il faut donc que nous recevions le dog-

me de Neſtorius, autoriſé par le concile de Calcedoine : en diſant, que l'on reconnoît Jeſus Chriſt en deux natures. S. Euthymius repliqua : Je n'ai pas lû tous les actes du concile ; mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à réprendre. Il leur expliqua enſuite, comme le concile reconnoiſſoit les deux natures en Jeſus-Chriſt, ſans aucunes diviſions de perſonnes, ſuivant la doctrine de S. Cyrille. Elpide approuva ſon diſcours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique : toutefois il ne quitta pas ſi tôt la communion de Theodoſe ; mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur ; & ils retournerent ainſi diviſés. Theodoſe ne ſe rebuta pas, & envoïa encore differentes perſonnes, pour tâcher de gagner S. Euthymius, qui voïant ſon impudence, avertit les abbés de ne point communiquer au ſchiſme, & ſe retira dans le fonds du deſert. Pluſieurs anacoretes l'aïant appris, l'y ſuivirent ; & ſaint Euthymius y demeura juſqu'à ce que l'on eût chaſſé Theodoſe. — AN. 452. — p. 59.

Il y avoit un fameux anacorete nommé Geraſime, qui aprés avoir pratiqué long tems la vie monaſtique en ſon païs, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le deſert prés du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodoſe ; mais aïant oüi parler des vertus de S. Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & aïant demeuré aſſés long-tems avec lui, il conſentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodoſe, avec quatre autres anacoretes, Pierre ſurnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Geraſime bâtit à un quart de lieüe du

AN. 452. Jourdain, une laure & un monaftere. La laure étoit compofée de foixante & dix cellules, éloignées les unes des autres; le monaftere étoit au milieu, deftiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuroient feuls pendant cinq jours de la femaine, depuis le lundi jufqu'au vendredi; & quand ils en fortoient, ils laiffoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne fe puffent fervir, s'ils vouloient. Le famedi & le dimanche, ils venoient communier au monaftere. Saint Gerafime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars; jour auquel l'églife honore fa mémoire.

Vita S. Cypriaci. p. 107. Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbé Gelafe refifte à Theodofe.

L'abbé Gelafe foutint auffi le concile de Calcedoine contre Theodofe. Celui-ci dés le commencement de fon fchifme, l'alla trouver dans fon monaftere, & lui parla contre le concile, comme aïant autorifé le dogme de Neftorius. Gelafe connoiffant le perfonnage, amena un jeune enfant de fes difciples, qu'il avoit reffufcité, étant mort par accident, & dit à Theodofe: Si vous voulés difputer fur la foi, voici qui vous répondra: car je n'ai pas le loifir de vous entendre. Ainfi Theodofe s'en alla confus. Enfuite quand il eut ufurpé le fiege de Jerufalem, il envoïa querir l'abbé Gelafe, & ufant de careffes & de menaces, il le fit entrer dans le fanctuaire, & lui dit: Anathematifés Juvenal. Gelafe lui dit fans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jerufalem que Juvenal. Theodofe craignant que fon exemple n'en attirât d'autres, le fit chaffer de l'églife. Les fchifmatiques le prirent & mirent du bois autour de lui,

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

p. 416.

menaçant de le brûler ; mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le soulevement du peuple, à cause de sa grande reputation, & le laisserent aller. AN. 452.

On connoît le desinteressement de l'abbé Gelase par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien & le nouveau testament, qui valoit dix huit sols d'or, c'est-à-dire, 144. livres. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous les freres le pussent lire. Un moine étranger le déroba, & le saint vieillard ne le poursuivit point, quoi-qu'il s'en fût apperçû. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda seize sols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelase ; qui lui dit : Achetés-le, il est beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur : Je l'ai montré à l'abbé Gelase, & il m'a dit que c'est trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit : Ne vous a-t-il rien dit de plus ? Non, répondit l'autre. Alors il répondit : Je ne le veux plus vendre ; & touché de repentir, il vint trouver Gelase, & lui voulut rendre son livre ; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc ; & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

Ibid. p. 410.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui aïant reparé ses pertes de l'année précedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement plusieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il pensoit à l'attaquer ; mais les siens

XXXIX.
S. Leon arrête Attila.
Chr Prosp. Duchesn. to. 1. an. 452.
Chr. Cassiod. eod. an.

AN. 452. l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems aprés l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même ſongeoient à abandonner l'Italie; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propoſitions de paix. On envoïa à Attila le pape S. Leon avec Avienus conſulaire & Trygetius, qui avoit été prefet: Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au paſſage du Menzo. Outre la réputation de ſes cruautés, ſa figure ſeule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête groſſe, les yeux petits, vifs & toûjours en mouvement, le nés plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun; marquant ſon origine, & tel que ſont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main; étant tres-habile pour les conſeils. Il ſe laiſſoit flechir à ceux qui ſe ſoumettoient, & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole. Comme il heſitoit s'il iroit à Rome, cette ambaſſade le détermina. Il eut tant de joïe d'avoir vû S. Leon, qu'il écouta favorablement ſes propoſitions; il arrêta les actes d'hoſtilités, & ſe retira au-delà du Danube, avec promeſſe de faire la paix.

Jornand. p 475 c. 42.

Id. p. 471.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi le dix-ſeptiéme des calendes de Mai, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire, le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui reſtraint la Juriſdiction eccleſiaſtique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on ſe plaint ſouvent des jugemens des évêques; & pour y remedier, elle déclare, que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que

Novel. Valent. tit. 12.

de leur consentement ; & en vertu d'un compromis. AN. 452.
Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligés à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel ; seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la clericature ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclesiastiques.

XL.
Aëtius archidiacre de C.P. maltraité.

Leo. epist. 86. al. 56.

Julien de Co, qui residoit pour le pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compâtir à ses peines & aux maux qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même-tems il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius, qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toûjours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. S. Leon en écrivit à Marcien & à Pulquerie, se plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'aïant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église, pour le condamner

Epist. 84. 85. al. 57. 58.

AN. 452. à une eſpece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville, & en un lieu écarté; & cela, parce qu'Aëtius avoit toûjours été attaché à S. Flavien, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius ſe rendoit ſuſpect, de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apoſtolique, en faiſant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du ſamedi au dimanche.

Sup. l. XXVII. n. 33.

S. Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi ſon legat, pour pourſuivre à leur tour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'égliſe, contre les heretiques du tems. C'eſt le commencement des legats du pape, reſidans à C. P. que l'on nomma depuis apocriſiaires ou correſpondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche, y tenoient, pour les affaires de leurs égliſes. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la diſcipline, obſerver de prés les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entrepriſſent rien au préjudice de l'égliſe univerſelle. Ces lettres ſont du dixiéme & de l'onziéme de Mars, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, en 453.

V. Queſn. not. 6 ad epiſt. 84.

Epiſt. 85. c. 3. Saint Leon écrivit en même-tems à Julien ſur le même ſujet, le priant auſſi de l'inſtruire de ce qui avoit excité les moines de Paleſtine à faire du déſordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiſcret contre Juvenal de Jeruſalem, qui l'avoit favoriſé. Il lui demande auſſi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'égliſe d'Alexandrie; marquant

marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoïer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueïllis en un volume.

XLI. Lettres de Marcien aux moines de Palestine.

Epist. 88. *Conc. Calch. p.* 3. *c.* 9.

Il apprit peu de jours aprés, le sujet du tumulte de Palestine, & ce que l'empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbés & les moines de Jerusalem & des environs adresserent une requête à l'imperatrice Pulquerie, prétendant justifier leur conduite, & rejetter les excés qui avoient été commis sur les habitans de Jerusalem & sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C.P. l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : qu'ils devoient se tenir en repos, & demeurer soumis aux évêques, sans s'ingerer à enseigner. Il marque ensuite, qu'il a été bien informé par des actes authentiques, de tout ce qui s'est passé à Jerusalem ; & aprés avoir raconté leurs violences : Vous n'avés pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste nous nous étonnons comment vous anathematisez Eutychés, vous livrant à Theodose son sectateur, & auteur de tous ces désordres. Vous rendrés compte de vôtre impieté & de vos crimes à Jesus-Christ nôtre maître & nôtre Sauveur, qui ne les laissera pas impunis ; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre, de contenir la ville de Jerusalem ; de la pacifier & de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres ou d'incendies ; & parce que l'expression des deux natures vous a troublés, comme si c'étoït une nouveauté ; sçachés que

p. 857.

p. 860.

vous ne deviés point examiner ces queſtions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, ſuivant la doctrine des peres, nous croïons que nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu & vrai homme. Il explique enſuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Neſtorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine; & il le juſtifie pleinement; puis il ajoute: Nous n'avons ordonné de forcer perſonne à ſouſcrire ou à conſentir, s'il ne veut: car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

p. 861.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont inſulté les égliſes, & commis des meurtres & d'autres crimes; ſçachés que nous avons ordonné au Comte Dorothée d'en informer exactement, de faire reſtituer aux égliſes & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables; mais cela ne vous regarde point. Nous avons auſſi ordonné au Comte Dorothée de délivrer vos monaſteres des logemens des hommes & des chevaux deſtinez à la garde de Jeruſalem. Vivez donc en paix, ſans vous ſeparer de la foi catholique, ni tenir des aſſemblées particulieres: ſçachant que les princes chrétiens nos predeceſſeurs, l'ont défendu ſous de groſſes peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de nôtre clemence, eſperant que vous changerés de conduite.

p. 861.

XLII.
Mort de ſainte Pulquerie.
Conc. Calch. p. 3. c. 14.
Ibid. c. 13.

L'imperatrice Pulquerie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la ſubſtance eſt la même, & qui tend principalement à juſtifier ſa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des ſchiſ-

matiques. Elle écrivit en particulier à Baſſa, qui gouvernoit un monaſtere de filles à Jeruſalem ; & qui fonda auſſi un monaſtere d'hommes, en l'honneur de S. Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de S.Euthymius. Pulquerie écrivit donc à Baſſa quelque tems aprés, pour l'avertir que ſi quelques religieuſes par ſimplicité s'étoient laiſſé ſurprendre aux calomnies de Theodoſe, elles devoient ſe détromper & reconnoître la ſincerité de ſa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

An. 453.

Vita S. Eutym. p. 67.

L'imperatrice Pulquerie mourut cette année 453. ſous le conſulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'égliſe honore ſa mémoire, comme d'une vierge ſainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant ſa mort, elle avoit achevé la cour de l'égliſe de S.Laurent à C. P. dans ſon palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit pluſieurs autres égliſes ; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege : toutes trois en l'honneur de la ſainte Vierge. En la derniere ; elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoïée de Jeruſalem ; & que l'on diſoit avoir été peinte par S. Luc. Elle fonda pluſieurs hôpitaux & pluſieurs monaſteres, auſquels elle aſſigna des revenus. Elle laiſſa tous ſes biens aux pauvres par ſon teſtament, que Marcien executa fidelement.

Marcell. Chr. Chr. Paſch.

Martyr. R. 10. Sept.

Cang. C. P. lib. IV. c. 5. n. 57. c. 2.

Theod. lect. lib. 1. init. & p. 552. C.

Sozom. IX. c. 1.

XLIII. Invention du chef S. Jean à Emeſe.

Marcell. Chr. Chr. Paſcha.

Cette même année 453. le chef de S. Jean-Baptiſte fut trouvé à Emeſe en Phenicie, où depuis long-tems il étoit caché ſous terre, dans une caverne, prés de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le ſuperieur de ce monaſtere, du tems de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie

AN. 453. irreprochable, à qui S. Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de Fevrier; & un de ses moines nommé Isaac apperçût du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, jusques à une voute qui étoit dans la caverne, & sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de S. Jean, aïant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens & adora Dieu, avec une joïe mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbés de son voisinage, Gennade & Cyriaque; & tous trois ensemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emese & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le secret; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans; & l'apporta dans la sacristie de l'église: en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatriéme Fevrier 453. On bâtit ensuite une églisea u monastere de la caverne, & le chef S. Jean y fut transferé en procession le vingt-sixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la translation du chef S. Jean à C. P. sous le grand Theodose, soit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de S. Jean-Baptiste, ou par quelque autre raison.

Marcell. dans du Cang. Dissert. du chef S. Jean.

Sup. XIX. n. 49.

XLIX. Juvenal retabli à Jerusalem.

Nicep. XV. 6. 9

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines seduits de Palestine; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodose pour le punir; mais il échapa, & s'enfuit au mont Sina. Plusieurs de ses complices, non seulement des secu-

liers, mais des moines, furent châtiés de punition corporelle. Theodose étant chassé, Juvenal rentra dans son siege au bout de vingt mois, c'est-à-dire, au plûtôt, en Juillet 453. Il déposa aussi-tôt tous ceux que Theodose avoit ordonnés; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale, adressée à tous les abbés & les moines de Palestine, pour leur déclarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem, Irenée de Cesarée, Paul de Parale & tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi, & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines seduits par les calomnies de Theodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbés & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré pour leur découvrir ses crimes, & les précautionner contre ses artifices.

Conc. Calch. p. 3. c. 20.

Ibid. c. 15.

XLV. Lettre de S. Leon aux évêques du concile.

Leo. ep. 88. 89. 90.

Les schismatiques publioient, que saint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine, sous prétexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon, fait en faveur de l'évêque de Constantinople. Il est vrai que la lettre de S. Leon à Anatolius, auroit pû les désabuser facilement; mais Anatolius n'avoit garde de la publier; & on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta saint Leon à s'en expliquer nettement. Il croïoit l'avoir assés fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien; & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice & à Ana-

AN. 453. tolius. Toutefois pour ſatisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adreſſée à tous les évêques, qui avoient aſſiſté au concile de Calcedoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y eſt fait touchant la foi; & que quiconque oſera ſoutenir l'erreur de Neſtorius, ou d'Eutychés & de Dioſcore, doit être retranché de l'égliſe. Mais il proteſte en même tems d'obſerver inviolablement les canons de Nicée, & de reſiſter à l'ambition, quelque concile qu'elle puiſſe alleguer en ſa faveur; comme il paroît par ſon oppoſition aux entrepriſes de l'évêque de Conſtantinople. Cette lettre eſt datée du douziéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Mars 453.

Epiſt. 87. al. 61.

Saint Leon écrivit en même-tems à l'empereur Marcien & à l'imperatrice Pulquerie, qui vivoit encore; pour les remercier du ſoin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Paleſtine. Il écrivit auſſi à Julien de Co ſur le même ſujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius: Il faut ſouffrir cela, quant à preſent, de peur qu'il ne ſemble que j'excede les bornes de la gravité. Anatolius perſiſte tellement dans ſa prétention, qu'il a voulu y faire ſouſcrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fuſſiés d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas ſe corriger.

Epiſt. 89. 90. al. 50. 60.

Epiſt. 88.

c. 5.

Dans la même lettre, il marque qu'il a reçu un ordre ſecret de l'empereur, pour écrire à l'imperatrice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarés de Paleſtine, & à leur faire entendre, que la

c. 3.

Epiſt. 96. al. 60.

foi catholique condamne également les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés. Il écrivit auſſi à ces moines: attribuant l'occaſion de leur erreur à la mauvaiſe traduction de ſa lettre à Flavien. Il s'étend ſur la matiere; & aprés avoir inſtruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excés, & les exhorte à en revenir. Cette lettre eſt une des plus éloquentes de ſaint Leon. AN. 453. Epiſt.97.al.83. c. 8. 9.

Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co; comme il eſt de la puiſſance imperiale, de reprimer ſeverement les tumultes & les ſeditions; auſſi eſt-il de l'autorité ſacerdotale, de ne laiſſer aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi; & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques: Et à Maxime d'Antioche: Vous devés auſſi prendre garde, qu'excepté ceux qui ſont dans le ſacerdoce, perſonne n'ait la hardieſſe de s'attribuer le droit d'enſeigner, ſoit un moine, ſoit un laïque, qui ſe flatte de quelque reputation de ſcience. Tout doit être ordonné dans l'égliſe, & chacun de ſes membres doit être content de ſa fonction. Il repete la même choſe dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occaſion des moines partiſans d'Eutychés, & en particulier, d'un certain George, qui ſe donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher, avec la permiſſion de Thalaſſius évêque de Ceſarée en Cappadoce. Epiſt.91.al.82. Epiſt.92.al.62. c. 6. Epiſt.93.al.63. c.6. Epiſt. 91.

XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à ſaint Leon, par le prêtre Marien & le diacre Olympius, par leſquels

AN. 453. il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Neſtoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematiſoient reciproquement. Saint Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de ſaint Pierre, à qui nous avons, dit-il, ſuccedé l'un & l'autre. Ne ſouffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les égliſes d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au ſiege d'Antioche. J'ai un tel reſpect pour ſes canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conſervés ſoigneuſement les privileges du troiſiéme ſiege; & ſi vous avés quelque choſe à pourſuivre ſur ce ſujet, expliqués-le par vos lettres, afin que je puiſſe vous répondre plus préciſement. L'ambition prend ſouvent l'occaſion de ſe gliſſer dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Epheſe, Juvenal crut pouvoir uſurper la primauté de la Paleſtine, & établir ſa pretention par des écrits ſuppoſez: Saint Cyrille s'y oppoſa, & écrivit ici pour faire connoître cette entrepriſe, & empêcher qu'elle ne fût autoriſée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de ſa lettre, dont vous nous avez envoïé copie. Que ſi mes freres envoïés au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre choſe, il n'aura aucune force; puiſqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrés nôtre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoïée à l'évêque de Conſtantinople, pour reprimer ſon ambition, & que vous ferés venir à la connoiſſance de tous nos collegues.

Sup. l. XXV. n. 59.

Ep. 93. al. 62.

La

La lettre de saint Leon à Theodoret, tend à le consoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables. Nous nous glorifions en nôtre Seigneur, de ce qu'il n'a permis que nous perdions aucun de nos freres ; mais ce qu'il avoit auparavant défini par nôtre ministere, il l'a confirmé par le consentement irrevocable de toute la fraternité ; & a montré que ce que le premier de tous les sieges avoit decidé, a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté. Car de peur que le consentement des autres sieges, ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelqu'autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur nôtre jugement. Et ensuite : La verité paroît plus clairement & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enseigné auparavant, est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministere sacerdotal éclate manifestement, quand les premiers gardent l'autorité, sans diminuer la liberté des inferieurs ; & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la décision de foi prononcée par le pape, est examinée par les autres évêques en toute liberté ; & qu'aprés qu'ils l'ont confirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. Saint Leon dit ensuite à Theodoret : Quoique vous n'aïez pas besoin d'instruction, nous croïons vous devoir avertir dans l'occasion presente, qu'en combattant les ennemis de l'église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer comme de choses douteuses ; mais établir avec une entiere autorité, ce qui est défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laisser aux ennemis

AN. 453.

AN. 453. de l'église aucune occaſion de calomnie; comme ſi en combattant les Neſtoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les fraper d'anathême, ſans heſiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par experience. Mais beni ſoit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'hereſie, ſuivant le jugement du ſiege apoſtolique. Il le charge enſuite de l'avertir des progrés que fera la ſaine doctrine en Orient. Quiconque fera reflexion ſur la conduite paſſée de Theodoret, verra aiſement l'utilité de ſes avis.

XLVII. Fin de Theodoret.

Lib. IV. c. ult.

Præfat. in fi.

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & juſques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers tems ſon traité des fables heretiques, composé aprés le concile de Calcedoine; puiſqu'il y parle de l'hereſie d'Eutychés, comme abſolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commiſſaires du concile, & conſul l'année 452. & il le loüe de ce qu'au milieu de la cour & de ſes grands emplois, il fait ſon principal ſoin de la connoiſſance des choſes divines, & de l'étude de la verité. L'ouvrage eſt diviſé en cinq livres; le premier comprend les hereſies qui établiſſoient deux principes, & diſoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finiſſant à Manés. Le ſecond livre eſt de ceux qui diſoient, que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion juſqu'à Photin. Le troiſiéme contient diverſes hereſies, entr'autres des Montaniſtes & des Novatiens. Le quatriéme les he-

resies plus nouvelles, depuis Arius jusqu'à son tems. Il finit par Nestorius & Eutychés, & parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est suspect. Le cinquiéme livre est une exposition de la doctrine catholique, pour servir de refutation aux heresies. Ce fut aussi dans ces derniers tems de sa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius son corévêque, les questions sur l'octateuque, c'est-à-dire, sur les huit premiers livres de l'écriture, sçavoir les cinq de Moïse, Josué, les Juges & Ruth. Il en écrivit aussi sur les Rois & les Paralipomenes. Ainsi il finit sa vie saintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'église. Il reste de lui prés de cent cinquante lettres.

AN. 453.

c. 12.

Id. hist Theod. c. 13 n. 5.

V. Garn. Diss. 2. c. 3.

XLVIII. Conciles de Gaule.

Tom. 4. conc. p. 1010.

Cette même année 453. sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où assisterent sept évêques; sçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges seculiers, sans le consentement de leurs évêques; qu'ils ne voïagent point, sans leur permission & leurs lettres; qu'il ne leur soit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges seculieres; que les moines vagabonds soient excommuniés. On y défend les violences & les mutilations de membres; on déclare excommuniés ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les désordres causés par les incursions des barbares, qui ravageoient dans les Gaules. Ce fut apparem-

Conc. Calch. c 5 9. 13. 7. 4.

Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.

c. 3. 4.

AN. 453. ment dans ces commencemens de ſon épiſcopat, que Thalaſſius conſulta S. Loup de Troyes & S. Euphrone d'Autun ſur quelques points de diſcipline. Nous avons leur réponſe, où ils marquent la maniere de celebrér la veille de Noël, celle de Pâques & de l'Epiphanie. Que l'on ſouffroit des portiers bigames, mais non pas des exorciſtes ou des ſoudiacres.

Tom. 4. Conc. p. 1048.

On rapporte à peu prés au même tems, le ſecond concile d'Arles, dont on ne ſçait ni l'année, ni les évêques qui y ont aſſiſté: on ne convient pas même du nombre des canons, qui eſt tout ce qui nous en reſte. On en compte juſqu'à cinquante-ſix; mais on croit que quelques-uns ſont tirés d'autres conciles. Les plus remarquables ſont: le dixiéme, qui porte, que ceux qui ſont tombés dans la perſecution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront ſept ans de penitence, ſuivant le concile de Nicée, c'eſt à dire, ſuivant que Rufin l'avoit rapporté dans ſon hiſtoire. Car le concile même dans l'onziéme canon, leur impoſoit douze ans de penitence. Au reſte, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre perſecution, que celle des barbares infideles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troiſiéme canon regarde les reſtes d'idolâtries qui ſe trouvoient encore chés les Gaulois. Il porte que ſi dans le territoire de quelque évêque, les infideles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines ou des pierres, l'évêque qui neglige d'abolir cet abus, eſt coupable de ſacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne ſe corrige, il ſera excommunié. Le vingt deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la penitence aux gens mariés, que de leur conſente-

Tom. 4 Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

Lib. 1. c. 5. can. 12.

Sup. liv. XI. n. 21.

ment, c'eſt-à-dire, à l'un des deux, du conſentement de l'autre, parce que l'état de penitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon precedent. AN. 454.

S. Leon aïant appris le rétabliſſement de Juvenal à Jeruſalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Studius, c'eſt-à-dire, l'an 454. En même-tems il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle : lui marquant auſſi qu'il avoit reçu des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage ſuffiſant de la foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit diſciple de Dioſcore. Mais S. Leon ſe plaint de ce qu'en liſant publiquement à Conſtantinople ſa lettre au concile de Calcedoine en preſence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la ſeconde, touchant l'entrepriſe d'Anatolius.

XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c. An. 454. *Epiſt.* 99. *Epiſt.* 100. *al.* 68.

Il écrivit quelque-tems aprés à Proterius, qui lui avoit écrit & déclaré, qu'il recevoit ſa lettre à Flavien. Il exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les ſectateurs d'Eutychés, en leur faiſant voir combien la doctrine catholique eſt éloignée de celle de Neſtorius. Montrez leur, dit-il, que vous ne leur enſeignez, que ce qu'ont enſeigné leurs peres, particulierement Athanaſe, Theophile & Cyrille, dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & enſuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils en voïent la conformité. Il l'exhorte auſſi à maintenir la diſcipline, à conſerver la dignité de ſon égliſe, & contenir ſous ſon autorité tous les évêques d'E- *Epiſt.* 103.

AN. 454. gypte : déclarant de ſon côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conſervation des canons, que la foi. Ce qui regarde la pretention de l'évêque de C. P. Cette lettre eſt datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius, S. Leon lui écrivit en même tems, & le pria d'envoïer à Alexandrie par une perſonne ſûre & ſous le ſceau imperial, ſa lettre à Flavien, fidelement traduite en Grec, par les ſoins de Julien de Co; & de l'adreſſer aux Juges d'Alexandrie, qui la faſſent lire publiquement.

Epiſt.104.al. 69.

Ep.102.

L.
Queſtion de la pâque pour 455.

S. Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit celebrer la pâque l'année ſuivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'eſt à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, qui ſembloit un terme trop reculé : car on avoit crû juſques-là, que le jour de pâques ne devoit être, ni plutôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard, que le vingt-uniéme d'Avril. Dés l'année precedente 453. le pape ſaint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette queſtion par les plus habiles gens, afin que la pâque fût celebrée en même jour par toutes les égliſes. Il avoit auſſi chargé Julien de Co, de ſolliciter cette affaire; & l'on voit par la quantité de lettres, où il en parle, combien il l'eſtimoit importante. L'empereur envoïa à Alexandrie un de ſes agens avec une lettre à Proterius, qui pour ſatisfaire S. Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la queſtion à fonds.

Epiſt.94.al.64

Epiſt.95 al.65. Ep.100.al.68. Ep 102. Ep ſt.105.c 3. al.70. Poſt.epiſt 103.

Il montre que la pâque doit être celebrée par les chrétiens, non le quatorziéme de la lune du pre-

mier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant; par consequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de celebrer la pâque dans le second mois: car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toûjours le vingt-uniéme de Mars; mais du jour de la nouvelle lune d'aprés l'équinoxe. Proterius soutient cette doctrine par plusieurs exemples; & conclut, que le calcul de Theophile est bon, & que la pâque de l'indiction huitiéme, c'est-à-dire, de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'est-à dire, le vingt-quatriéme d'Avril. S. Leon se rendit à l'autorité de S. Proterius, plûtôt qu'à ses raisons; voulant éviter la diversité en la celebration de la fête; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Espagne, datée du cinquiéme des calendes d'Août, aprés le consulat d'Opilion, c'est-à-dire, du vingt huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la pâque prochaine sera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns pensoient, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-septiéme. Et telle fut la fin de cette question.

AN. 454.

Ep. 108.

Epist. 109. *al.* 95.

LI. Canon pascal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de suivre aveuglement l'autorité des Alexandrins: S. Leon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vrai-semblable, que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voïons; c'est qu'Ilarus alors archidiacre de

Rome, & depuis pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus seurement, de reprendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire, des feries, depuis le commencement du monde, suivant la cronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins, & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de cinq cens vingt-deux ans; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors; commençant selon lui au consulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la passion, & finissant en l'an 559. de l'incarnation, suivant nôtre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin ou Victor.

Epist. Hilari apud Buch. de Doct. temp.

Gennad. Illustr. c 88.

Epist. Vict. ap. Buchr.

LII. Satisfaction d'Anatolius. *Epist. 101.*

Anatolius de C. P. pressé par l'empereur, offrit de satisfaire saint Leon, se plaignant de ce qu'il avoit cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien, qui témoignât du repentir de sa pretention ambitieuse; principalement aprés ce qui s'est passé touchant Aëtius & André; mais je n'ai jamais cessé de desirer sincerement sa correction. Aprés plusieurs lettres

Post. ep 105.

lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à S. Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'église en son premier rang d'honneur: ce qui ne signifie pas, qu'il eût repris la place d'archidiacre: il ne le pouvoit étant prêtre; mais seulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoûte: André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été separé de l'église, avec ceux qui étoient contre S. Flavien, & du parti d'Eutychés; quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de vôtre sainteté; & ils demeureront ainsi, jusqu'à ce que vous en aïez ordonné. Quant à ce qui a été decidé en faveur du siege de C. P. au concile de Calcedoine, soïez sûr qu'il n'y a point de ma faute: j'ai toute ma vie aimé le repos & à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de C. P. l'a desiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes. AN. 454.

Anatolius aïant ainsi satisfait, S. Leon lui écrivit. Ep.106.al.71. Il approuve le rétablissement d'Aëtius, & la déposition d'André, & ajoute: Si André & Eufratas, que j'apprens avoir insolemment accusé Flavien de sainte mémoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, aussi-bien que celle de Nestorius; vous les ordonnerez prêtres, aprés avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces heresies. Les autres qui étoient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même; mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui constamment n'auront jamais été

AN. 454.

engagés dans aucune erreur. Quant à la pretention ambitieuſe d'Anatolius, le pape ne paroît pas perſuadé de ſa ſincerité ſur ce point. Cette lettre eſt du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII.
Autres Lettres de S. Leon.

Epiſt. 107.
*Epiſt.*112.*c.*2.
ep. 1. 3. *c.* 1.
Epiſt 101 *al.* 70. *c.* 2.

En même tems S. Leon écrivit à l'empereur ſur le même ſujet; & pour le prier de reprimer le moine Caroſe, qu'il qualifie tres ignorant & tres-corrompu, & qui pervertiſſoit beaucoup de gens; ſoutenant l'hereſie, & mépriſant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monaſteres Caroſe & Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à perſonne. Peu de tems auparavant, ſaint Leon avoit prié l'empereur d'envoïer Eutychés plus loin: aïant appris par Julien de Co, que dans le lieu de ſon exil, il s'efforçoit de tromper, & blaſphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme deſeſperé. Dioſcore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué; & S. Leon l'aïant appris, eſpera que ceux qui s'étoient égarés, reviendroient plus facilement.

Epiſt. 111.

*Epiſt.*110.*al.* 71.

Juvenal de Jeruſalem écrivit à S. Leon, pour lui faire part de ſon rétabliſſement. Je m'en réjoüis, dit S. Leon; mais en faiſant reflexion ſur le paſſé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs; & que vous avés perdu l'autorité, pour reſiſter aux heretiques, quand vous avés témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés au faux concile d'Epheſe. Perſonne, ajoute-t-il, n'eſt plus inexcuſable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jeruſalem, & qui n'ont pas beſoin de lecture, pour connoître la verité de l'évangile;

voïant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mysteres. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'heresie d'Eutychés : La divinité ne peut être passible en son essence ; & la verité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre nôtre nature. La lettre est du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, saint Leon se plaint à l'empereur Marcien, que les économes de l'église de C.P. rendoient leurs comptes devant les juges seculiers : ce qu'il dit être sans exemple & contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques.

AN. 454.

Epist. 108. *c.* 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'église.

Theodose le faux évêque de Jerusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monasteres aïant tiré leur origine d'Egypte y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoïa en Egypte le décurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du païs, pour les instruire des crimes de Theodose. Il les exhorte à le chercher dans ses cachetes, & à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il méritoit, mais pour l'empêcher de séduire encore les simples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de déclarer la pureté de sa foi, pour dissiper les calomnies des heretiques.

Epist. Leon 113 *c.* 1. *Conc. Calch. p.* 3. *c.* 8.

Le décurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les heretiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les déclare Apollinaristes, & les soumet aux mêmes peines ; leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par testament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, sous peine

Ibid. c. 19. *L.* 8. *cod. de heret.*

AN. 455. d'exil & de confiſcation de biens : ni de tenir des aſſemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi eſt datée du premier d'Août, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien, avec Anthemius ; c'eſt-à-dire, l'an 455. adreſſée au prefet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines, de rien recevoir des teſtamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes conſacrées à Dieu, de donner aux égliſes, aux clercs, aux moines ou aux autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, ſoit par donation ou par teſtament.

Nov. ult. Mar. it. 5.

L. 20. C. Th. de epiſc.

Sup. liv. XVI. n. 41.

L. 12. C. de ſacroſ. Eccleſ.

On trouve une loi de l'année precedente 454. adreſſée à Pallade préfet du prétoire d'Orient, qui confirme les privileges des égliſes & les penſions accordées en diverſes eſpeces, pour la nourriture des pauvres. Elle révoque toutes les pragmatiques accordées par ſurpriſe au préjudice des canons. Ce qui ſemble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appellés en jugement que devant l'évêque. Toutefois à Conſtantinople on peut les pourſuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution, en cas de beſoin, ſera l'économe ou le défenſeur de l'égliſe de C. P. juſqu'à cinquante livres d'or. Les ſalaires des appariteurs & les autres frais de juſtice ſeront taxés plus moderément contre les clercs.

Sup. n. 19.

L. 25. C. de epiſ.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles.

L'empereur Valentinien se broüilla avec le Patrice Aëtius ; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur ; & la chose alla si loin, que l'empereur résolut de le prevenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis : Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eû l'imprudence de garder auprés de sa personne ; & comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le surprirent & le tuerent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodose. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit regné prés de trente.

AN. 455.
LV.
Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.

Chr. Prosp. Idac. Marcell. Chr. Pasch.

Cassiod. Victor. Evagr. II. c. 7.

Procop. I. Vandal. c. 4.

Idac. chr.

Maxime fut aussi-tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul ; & descendoit de Maxime, qui usurpa l'empire du tems du grand Theodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxia veuve de l'empereur Valentinien de l'épouser. Mais quand elle eut découvert qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoïa en Affrique à Genseric roi des Vandales de grands presens : l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisement le maître. Genseric n'y manqua pas ; & sur le bruit de sa venuë, plusieurs des nobles & du peuple se retirerent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant ; mais sa

AN. 455. lâcheté le rendant mépriſable, des ſerviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ſes membres dans le Tybre, le ſoixante & dix-ſeptiéme jour de ſon regne, douziéme de Juin 455.

Proſp. Chr. Genſeric arriva trois jours aprés, & trouva Rome ſans défenſe. Le pape S. Leon alla au-devant, hors des portes de la ville ; & obtint par ſes prieres, qu'il ſe contentât de pillage, & s'abſtint des incendies, des meurtres & des ſupplices. *Procop. I. Van. c. 5.* Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richeſſes immenſes, qui furent enlevées de Rome, étoient les vaſes ſacrés que Titus avoit autrefois apportés de Jeruſalem. On emmena pluſieurs milliers de captifs ; l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genſeric, fut conduite à Carthage avec ſes deux filles Eudocie & Placidie : Genſeric maria Eudocie à ſon fils Huneric, & renvoïa quelque tems aprés Placidie à C. P. avec l'imperatrice ſa mere.

Victor. Chr. Deux mois & demi aprés le pillage de Rome, Avitus fut élû empereur en Gaule, où il étoit prefet du pretoire ; & avoit été déclaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année ſuivante 456. ſous le conſulat de Jean & de Varane : Avitus étant venu en Italie fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaiſance : il mourut peu de tems aprés.

LVI. Fin de ſaint Proſper.

C'eſt à cette révolution & au pillage de Rome, que S. Proſper finit ſa chronique, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt-à-dire, l'an 455. & il mourut peu de tems aprés, avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit compoſé ſur la matiere de la grace un poëme

Victor præf in Cycl. *Sup. XXVI. n. 24.*

intitulé, des ingrats ; plusieurs épigrames, & un recueïl de sentences tirées de saint Augustin. Car il avoit fait sa principale étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la création du monde, & est divisée en deux parties : la premiere, finit à l'an 378. où finit la chronique de saint Jerôme ; & la seconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secretaire du pape saint Leon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de saint Leon contre l'erreur d'Eutychés. *Ado.Vien.6. ætat. Gennad. illustr. c. 83. Marc.Chr.an. 463.*

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils ; que d'autres prétendent être de saint Leon, à cause de la conformité du stile & des sentimens ; & croïent, qu'il l'a composé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette question. Comment il est possible, que Dieu veüille que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il est certain que plusieurs perissent ? Les Pelagiens disoient, que le libre arbitre en étoit cause : attirant la grace à ceux qui en usoient bien. Mais par là ils détruisoient la grace, en l'attribuant aux mérites. L'auteur établit donc premierement la necessité de la grace ; puis il ajoute, qu'il ne faut pas obscurcir les verités claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire ; mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois verités certaines en cette matiere. La premiere : *Quesn.Dissert. 2. in S. Leon.* *Lib. I. c. 1.* *c. 6. 7. 8.* *c. 8.* *c. 21.* *Lib. II. c. 1 30. 1.Tim. II 4.*



Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & viennent à la connoiſſance de la verité. La ſeconde : Perſonne n'arrive par ſon mérite à la connoiſſance de la verité & au ſalut, mais par les ſecours de la grace. La troiſiéme : La profondeur des jugemens de Dieu eſt impenetrable à l'intelligence des hommes ; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne ſauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être ſauvés. Ainſi en ne cherchant point ce que l'on ne peut ſçavoir, on ne trouvera point d'oppoſition entre les deux premieres verités.

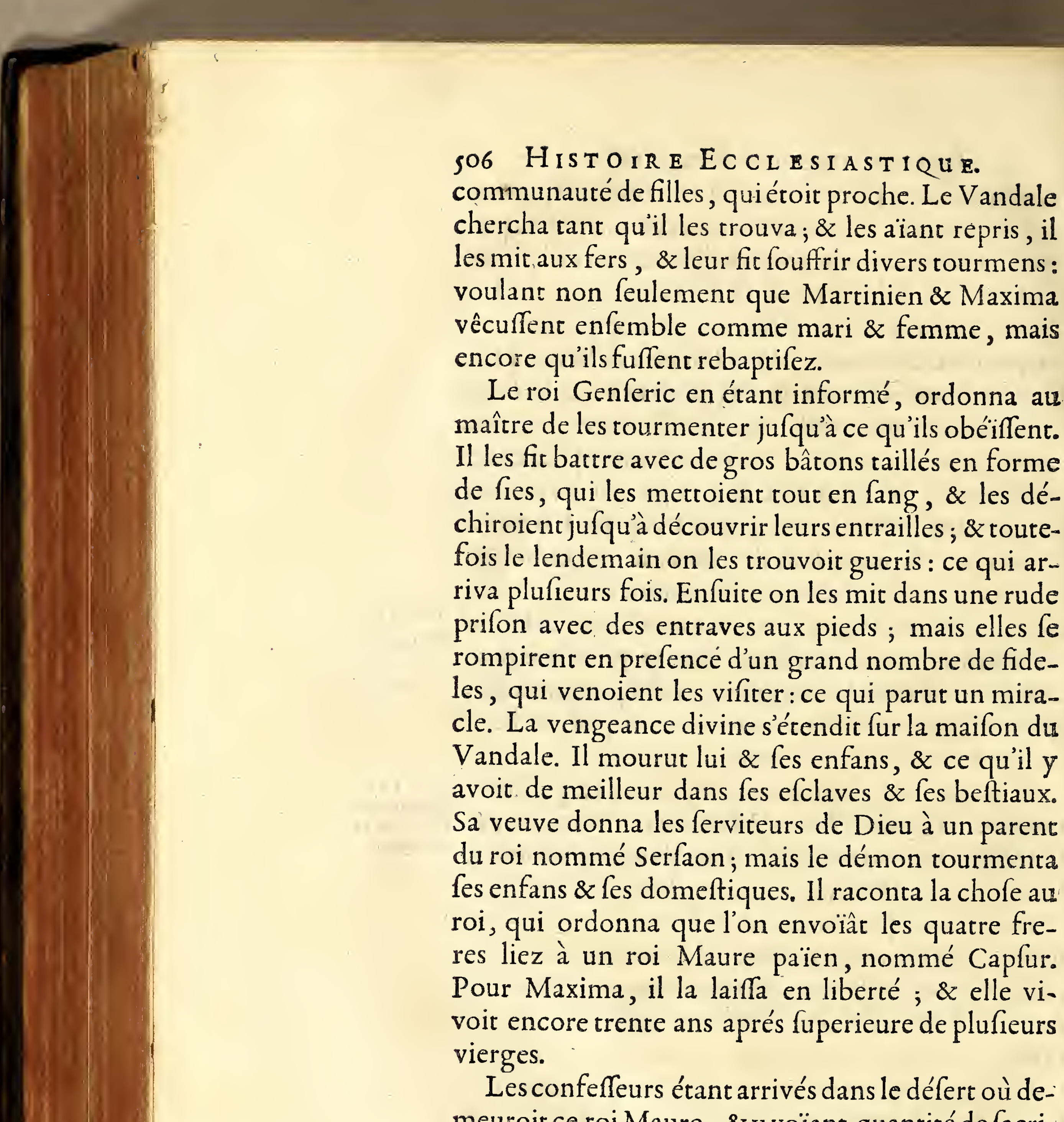
LVII. Charité de l'évêque de Carthage. *Victor.Vit.l.1. c.8.*

Les captifs amenés de Rome à Carthage, furent charitablement ſecourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien aprés une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entre eux ces pauvres eſclaves, ſeparoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le ſaint évêque voulant empêcher ce déſordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté ; & pour cet effet il vendit tous les vaſes d'or & d'argent, qui ſervoient aux égliſes. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux aſſés ſpacieux pour contenir cette multitude, il y deſtina deux grandes égliſes ; celle de Fauſte & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit beſoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades ; ſoit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumés, ſoit des mauvais traitemens de l'eſclavage. Le ſaint évêque les viſitoit à tous momens avec des medecins ; ſuivant l'avis deſquels il leur faiſoit diſtribuer la

la nourriture en sa presence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit: car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse décrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices, dont Dieu le délivra; mais il mourut peu de tems aprés, n'aïant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoûtumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé; & les captifs Romains croïoient à sa mort être de nouveau retombés en servitude. L'église honore sa mémoire le vingt-deuxiéme de Mars. Aprés sa mort le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante & quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient réduits à trois. *Martyr. R. 22. Mart.*

LVIII. Genseric persecute les catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres Martinien, Saturien, & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien-aise, mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit, & allerent à Tabraque, où les quatre freres entrerent dans un monastere, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se mit dans une



communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva ; & les aïant repris, il les mit aux fers, & leur fit ſouffrir divers tourmens : voulant non ſeulement que Martinien & Maxima vêcuſſent enſemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fuſſent rebaptiſez.

Le roi Genſeric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter juſqu'à ce qu'ils obéïſſent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de ſies, qui les mettoient tout en ſang, & les déchiroient juſqu'à découvrir leurs entrailles ; & toutefois le lendemain on les trouvoit gueris : ce qui arriva pluſieurs fois. Enſuite on les mit dans une rude priſon avec des entraves aux pieds ; mais elles ſe rompirent en preſence d'un grand nombre de fideles, qui venoient les viſiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit ſur la maiſon du Vandale. Il mourut lui & ſes enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes eſclaves & ſes beſtiaux. Sa veuve donna les ſerviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Serſaon ; mais le démon tourmenta ſes enfans & ſes domeſtiques. Il raconta la choſe au roi, qui ordonna que l'on envoïât les quatre freres liez à un roi Maure païen, nommé Capſur. Pour Maxima, il la laiſſa en liberté ; & elle vivoit encore trente ans aprés ſuperieure de pluſieurs vierges.

Les confeſſeurs étant arrivés dans le déſert où demeuroit ce roi Maure, & y voïant quantité de ſacrifices profanes, commencerent par leurs diſcours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoiſſance de Dieu, & en gagnerent une gran-

de multitude, dans un païs où le nom de Jesus-Christ n'avoit point encore été porté. Alors ils penserent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire administrer le baptême. Ils envoïerent des députés, qui aïant traversé le desert, arriverent à une ville Romaine, c'est à dire, des terres de l'empire. On pria l évêque d'envoïer des prêtres & des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joïe : on bâtit une église, & on baptisa une grande multitude de barbares. Genseric l'aïant appris par la relation de Capsur, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures se lamentoient; & les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, & se disoient : Mon frere priés pour moi : Dieu a rempli nôtre desir : c'est ainsi qu'on arrive au roïaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la persecution. c.12.

Aprés cela Genseric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoïa dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés & les livres, comme pour les désarmer. Les évêques déclarerent qu'ils ne pouvoient les livrer; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout; jusqu'à se faire des chemises & des calleçons avec des napes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bien-tôt aprés, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refusant hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé seul hors de la

ville, avec défenses à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura long-tems étendu nud sur le grand chemin; exposé aux injures de l'air. L'église en fait mémoire le quinziéme de Decembre.

Martyr.R.15. Dec.

c.13.

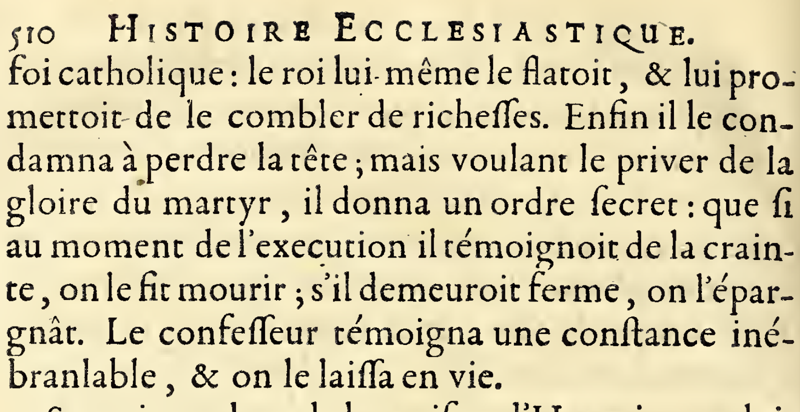
En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y celebrer la fête de pâque. Les Ariens le sçûrent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, aïant assemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins, & tirent des fleches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur monté sur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge: le livre lui échapa des mains, & il tomba mort. Plusieurs furent tués à coup de fleches & de darts sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur le champ, furent tourmentés ensuite, & presque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'église fait mémoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps & le sang de Jesus-Christ, & le foulerent aux pieds.

Martyr.R.5. Apr.

Genseric avoit ordonné, à la persuasion des évêques, qu'il n'y eut que des Ariens, qui servissent dans sa maison & dans celle de ses enfans. On trouva un catholique nommé Armogaste au service de Theodoric fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boïaux, dont on lui serroit les jambes & le front. Aprés avoir fait le signe de la croix,

il regardoit le ciel, & les cordes se rompoient. On y emploïa des cordes plus fortes & de chanvre; mais elles se rompoient, si-tôt qu'il invoquoit le nom de Jesus-Christ. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voïoit dormir comme sur un lit de plume. Theodoric son maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna, disant: Vous pouvés le faire mourir par divers supplices; mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoïa donc Armogaste dans la province Byzacene travailler à creuser la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprés de Carthage & garder des vaches. Le confesseur aïant eu revelation, que sa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer sous ce chesne, sinon vous en rendrés compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, répondit: Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous mérités. Armogaste insista, & Felix le promit, pour ne le pas contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours aprés. Felix commença à creuser au pied de l'arbre; mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les aïant coupées, & foüillant plus avant, il trouva un cercuëil d'un marbre tres-fin, qui sembloit être mis exprés.

Un nommé Archinimus de la ville de la Mascula fut attaqué par diverses artifices, pour renoncer à la


foi catholique : le roi lui-même le flatoit, & lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête ; mais voulant le priver de la gloire du martyr, il donna un ordre secret : que si au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir ; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inébranlable, & on le laissa en vie.

Satur intendant de la maison d'Huneric, parloit souvent avec liberté contre l'Arianisme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'aïant dénoncé, Huneric le pressa de se faire Arien : le menaçant, s'il n'obéïssoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfans, sa femme même ; & la faire épouser en sa presence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout ; mais sa femme à son insçû demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart ; elle avoit les habits déchirés, les cheveux éparts, ses enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ses bras une petite fille qui tetoit encore. Elle la jetta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en apperçût, & lui embrassant les genoux, lui dit : Aïés pitié de vous, de moi & de nos enfans ; ne les reduisés pas à la servitude ; nous sommes d'une race noble ; ne m'exposés pas moi-même à un mariage infâme de vôtre vivant. Dieu voit bien que vous ferés ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job : Vous parlés comme une femme
Job. II. 10. insensée. Si vous m'aimiés, vous ne me pousseriés pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra, je me souviendrai toûjours des paroles du

Seigneur : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépoüilla de tout, & on le réduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'église honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Luc. XIV. 26.

Ensuite Genseric fit fermer l'église de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les ministres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura jusqu'au tems de l'empereur Zenon. Genseric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulierement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie & jusques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures; aprés la mort de Valentinien, il envoïoit tous les ans au printems des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient: pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruïnant des villes entieres.

Martyr. R. 29. Mart.

Procop. 1. Vandal. c. 5.

L X.
Eudocie quitte le schisme.
Vita S. Euthym. p. 64.

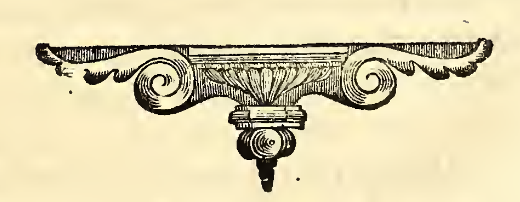
L'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui étoit à Jerusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien son gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de sa fille Eudoxia, & de ses petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs son frere Valere & Olybrius gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se separer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'église catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit, ne voulant pas agir contre sa conscience, & preferer

l'affection de ses parens à ce qu'elle croïoit la vraïe foi. Elle résolut donc de consulter les solitaires les plus renommés. Elle envoïa Anastase corévêque de Jerusalem à Antioche vers S. Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'église, lui écrivit l'état de son ame, & lui demanda conseil. Il répondit: Sçachés que le démon voïant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment, & le pernicieux Theodose, lui servant d'instrument, a rempli vôtre ame de tenebres & de trouble. Mais courage, vôtre foi n'a pas manqué. Au reste je m'étonne fort, qu'étant si prés de la source, vous veniés chercher un ruisseau si loin. Vous avés le divin Euthymius, suivés ses instructions, vous serés sauvée.

Eudocie aïant reçu cette réponse, & sçachant que saint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut désert d'Orient, à trente stades de sa Laure, vers le midi; afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoïa chercher par Cosme gardien de la croix, avec le corévêque Anastase. Ils ne le trouverent point à sa laure: parce que sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban: ils prirent avec eux Theoctiste son disciple, & l'aïant trouvé aprés beaucoup de prieres, ils lui persuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir; & où l'on fit depuis un monastere. L'imperatrice fut ravie de voir le saint, & se jettant à ses pieds, elle dit: je vois maintenant que Dieu m'a visitée par vôtre presence. Le saint
p 66. vieillard aprés lui avoir donné sa benediction, lui dit: Ma fille, prenés garde à vous désormais. Ces malheurs

malheurs si funestes vous sont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laissée seduire à la malice de Theodose. Quittés donc cette opiniâtreté déraisonnable; & outre les trois conciles écumeniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephese contre Nestorius, recevés aussi la définition de celui de Calcedoine; retirés-vous de la communion de Dioscore, & embrassés celle de Juvenal. Aïant ainsi parlé, il lui donna sa benediction, prit congé d'elle & se retira.

Eudocie admirant sa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussi-tôt à Jerusalem; & par le moïen des prêtres Cosme & Anastase, elle se réünit à l'archevêque Juvenal & à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theodose avoit seduits. L'abbé Elpide se réünit; mais Geronce demeura dans le schisme avec un grand peuple, qu'il entraîna; même deux moines, Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent ensuite des monasteres, l'un à Bethléhem, l'autre à Thecué. p.67.



LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

I. Mort de Marcien. Leon empereur.

An. 457.

Theod. lect. lib. 8.

Chr. Pasch. Marcell. Chr.

Chr. Pasch. Theoph. p. 95.

L'EMPEREUR Marcien se préparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprés de C. P. où il assistoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entr'autres le vingt-sixiéme de Janvier 457. sous le consulat de Constantin & de Rufus; & l'empereur mourut peu de tems aprés, âgé de soixante & cinq ans, en aïant regné six & demi. Sa mémoire est en benediction, pour ses vertus & pour les services qu'il rendit à la religion. Son successeur fut Leon natif de Thrace, surnommé Magnus ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le septiéme de Fevrier 457. sous le consulat de Rufus & de Constantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna prés de dix-sept ans.

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie.

Epist. Ægypt. Conc. Calch. p. 3 c. 22. c. 23.

Theod. lect. lib. 1.

Niceph. XV. c. 16.

Evagr. II. c. 8.

Dés le commencement de son regne, le parti d'Eutychés se releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, surnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit separé des catholiques aussi-tôt aprés le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, & à quelques moines infectés de la même erreur; & pour ce sujet, condamnés par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilés par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, & leur parlant au travers d'une canne creuse, les appelloit par leur nom, & leur disoit qu'il étoit un ange envoïé du ciel, pour les avertir de fuïr la communion

de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée, qui étoit lui même. Peut être cette maniere d'aller de nuit, lui fit elle donner le surnom d'*Ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine ; il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de seditieux, gagnés par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la grande église d'Alexandrie, nommée la Cesarienne ; & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnés & exilés, sçavoir Eusebe de Peluse & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, celebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

AN. 457.

Tom. 4. conc. p. 898 D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & aïant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer ; ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croïant se garentir par la sainteté du lieu & du tems : car c'étoit le vendredi-saint, vingt-neuviéme de Mars, cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse & ses cheveux blancs ; ils entrerent à main armée dans le baptistere ; & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups : puis on attacha son corps à une corde ; on

Victor. Chr. p. 899 C.

AN. 457. l'exposa à la vûë de tout le penple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes ; lui insultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traîna ce cadavre par toute la ville ; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups ; quelques-uns même n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. On brûla les restes de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque.

p. 894. D. Aprés cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres qui en devoient vivre. Il anathematisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient ; c'est-à-dire, le pape saint Leon, Anatolius de C. P. Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort, & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrés diptyques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persecuta les parens de Proterius, & pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprés de lui, & envoïoit les autres par les villes d'Egypte, pour persecuter les évêques catholiques & leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnés par Theophile & par saint Cyrille, & faisoit ordonner à leur place des heretiques : il faisoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressés & consacrés dans les églises. Il troubloit les monasteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de sa faction ; & défendant de recevoir la communion des évêques & des

Marginal notes: p. 899. D. — p. 901. B. — p. 900. B. — p. 895. A.

clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient réduits à s'enfuïr & se cacher. AN. 457.

III. Lettres de S. Leon au sujet de Timothée.

Epist. Leon. 118

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit saint Leon, & que les heretiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les décrets de celui de Calcedoine, mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette proposition. Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivît, pour le soutenir dans ses bons sentimens, & le prier de remedier à ces maux. Le pape saint Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le feliciter sur son avenement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine; & de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre est du neuviéme de Juin, sous le consulat de Constantin & de Rufus, c'est-à-dire, en 457.

Epist. 115. *al.* 73.

Saint Leon crut aussi devoir exciter les évêques des grands sieges, à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi : Nous devions avoir appris vôtre ordination, suivant la coûtume de l'église, par vous ou par nos freres les évêques de la province; mais vous ne manqués pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché : l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait sçavoir par ses lettres vôtre consecration; & d'ailleurs nous vous connoissons assés, pour ne pouvoir douter de vôtre mérite. Il l'exhorte ensuite à resister aux entreprises criminelles des Eutychiens, & à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au con-

Epist. 118.

AN. 457. cile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit-il, que pour aneantir le myſtere de l'incarnation. Je ſuis aſſuré que l'empereur, le patrice & tous les magiſtrats n'accorderont rien aux heretiques, au préjudice de l'égliſe; s'ils voïent que le courage des paſteurs n'eſt point ébranlé. Il charge Baſile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'eſt-à-dire, à ceux de ſa province. La même lettre fut envoïée à Juvenal de Jeruſalem, & à Euxithée de Theſſalonique. Elle eſt du vingt-troiſiéme d'Août 457.

Epiſt. 119.

Enſuite ſaint Leon trouvant l'occaſion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre ; l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & ſe plaindre de ce que quelques-uns accuſoient d'obſcurité ſa lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La ſeconde lettre eſt au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aſpar, à Sporatius, & à d'autres perſonnes. Je vous envoïe auſſi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoïées, afin que vous voïés combien nous ſommes unis avec eux, par la même foi. La troiſiéme lettre eſt à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, aïant été déclaré empereur à Ravenne, du conſentement de l'empereur Leon.

Epiſt. 120.

Ep. 122. *al.* 74.

Marcell. Chr. Idac.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant pluſieurs évêques d'Egypte s'étant ſauvés de la perſecution de Timothée, vinrent à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils preſenterent à l'empe-

reur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie, où ils disoient; que dés le commencement de son regne il avoit écrit aux métropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses predecesseurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persecution que souffroient les catholiques; puis ils ajoûtoient : Nous vous supplions donc d'écrire au tres-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem & de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerés à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniés, que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, & puni comme il mérite. Ensuite que suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute la diocese d'Egypte, élise un personnage digne de remplir le siege de saint Marc. Que si aprés cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croïons pas, nous y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée; nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de celebrer l'office, ni de rien innover dans nos églises; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie, soient administrés par le conseil des anciens du clergé; & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises : & pour cet effet d'adresser vos lettres au tres-magnifique duc Denis,

Conc. Calch. p.3.c.21.

p. 896.

p. 897. & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit ſouſcrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient économes de l'égliſe d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoïa auſſi de ſon côté à C. P. & ſes députés preſenterent à l'empereur des lettres de ſa part; mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, & ce qu'ils croïoient des conciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils déclarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, ſans y rien ajoûter; qu'ils reçoivent les conciles d'Epheſe, c'eſt-à-dire, tant le faux concile de Dioſcore, que le legitime de ſaint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de C. P. & celui de Calcedoine, & demanderent à l'empereur de faire réponſe à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit ſans ſouſcription, de peur que l'on ne vît le petit nombre des ſchiſmatiques: car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit auſſi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que ſaint Leon, le concile de Calcedoine & tous les évêques Orientaux étoient Neſtoriens.

Conc. Calch. p. 3. c. 24.

Leo epiſt. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. c. 2. Genn. de ſcript. n. 71.

V.
L'empereur Leon conſulte les évêques.

Conc. Calch. p. 3. c. 21.

L'empereur Leon renvoïa ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui déclarant, que le peuple d'Alexandrie, les magiſtrats & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit auſſi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'aſſembler ſon clergé, avec les évêques catholiques, qui ſe trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant ſur l'ordination de Timothée, que ſur le concile

cile de Calcedoine. Car les ſchiſmatiques pretendoient, que ſans y avoir égard, on devoit en aſſembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à C. P. ſuivant cet ordre de l'empereur; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres ſynodales au pape ſaint Leon, aux évêques d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclaraſſent à l'empereur, ce qu'il devoit faire ſelon les canons, pour reprimer ces déſordres. Le réſultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque, qu'il a écrit au pape S. Leon & à tous les métropolitains; & répondant à la conſultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée eſt nulle & contre les canons; que le concile de Calcedoine n'a rien défini que de conforme à la foi; & que vouloir y donner atteinte, c'eſt chercher à troubler la paix des égliſes.

Conc. Calch. p. 3 c. 25. p. 500. D.

Conc. Calch. p. 3 c. 26.

L'empereur Leon conſidera la difficulté d'aſſembler un concile univerſel, & l'incommodité qu'en ſouffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible ſanté ou leur pauvreté rendroit le voïage tres-penible. Il ſe contenta donc d'écrire aux évêques des grands ſieges, leur envoïant la même lettre qu'il avoit adreſſée à Anatolius; mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'aſſembler les évêques qui ſe trouveroient à C. P. il ordonnoit aux autres d'aſſembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoïée cette lettre circulaire, au nombre d'environ ſoixante, dont les pre-

Liber. Breviar. c. 15.

To. 4. conc. p. 890. 891. Baluz. Nov. coll. p. 1422.


miers ſont ; le pape S. Leon, Baſile d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Epiphane d'Apamée métropole de la ſeconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarſe, Oreſte d'Anazarbe, Etienne d'Hierape, Ibas d'Edeſſe. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magiſtriens ; & Anatolius envoïa auſſi Aſclepiade ſon diacre. L'empereur conſulta encore ſur cette queſtion trois fameux ſolitaires ; S. Simeon Stylite, S. Jacques & S. Baradat. Il faut dire qui étoient ces ſaints que l'on conſultoit avec les plus grands évêques.

VI.
S. Jacques le Syrien & S. Baradat.

Theod. Philoth. c. 21.

Le plus vieux des trois, étoit S. Jacques, ſurnommé le Syrien, & diſciple de S. Maron. Il demeuroit ſur une montagne à trente ſtades, c'eſt-à-dire, à une lieüe & demie de la ville de Cyr ; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, ſans avoir ni toit, ni clôture, expoſé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vûë de ceux qui le venoient voir ; quelquefois il étoit brûlé du ſoleil, quelque fois on le trouvoit enſeveli ſous la neige. Par deſſous ſon habit, il portoit de peſantes chaînes de fer, & ne ſe ſervoit point de feu, pas même pour faire cuire ſa nourriture, qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles ; gueriſſant des fiévres & d'autres maladies, & chaſſant les démons : l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le ſaint étoit malade, le peuple s'aſſembloit autour de lui, pour enlever ſon corps aprés ſa mort. On avoit bâti une égliſe pour le mettre, &

Theodoret lui avoit preparé un cercuëil dans l'église des apôtres; mais le saint anacorete, lui fit promettre de l'enterrer sur sa montagne; & le cercuëil y aïant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophetes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramassées de tous côtés, afin que l'on ne dit pas que c'étoit son sepulchre; & voulut être mis dans un autre cercuëil auprés de ces saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabane où il étoit enfermé; puis il monta sur une roche, & se mit dans une espece de cofre si petit, qu'il y étoit tout courbé, & si mal joint, que c'étoit comme une cage où il étoit exposé, & à la pluïe & au soleil. Aprés y avoir demeuré long-tems, il en sortit par le conseil de Theodote évêque d'Antioche, & demeura en plein air, aïant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau; ensorte qu'il n'avoit de libre que le nés & la bouche pour respirer. Il répondoit tres-pertinemment aux questions qu'on lui faisoit; & raisonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote: avec cela il étoit d'une humilité profonde. *Ibid. c. 27.*

VII. Commencement de S. Simeon Stylite.

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontiere de Syrie, & dés l'âge de treize ans il garda les brebis de son pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parens, & y entendit lire l'évangile, qui dit: que ceux qui pleurent sont heureux, & ceux qui rient malheureux; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur; il lui dit, *c 26. Vita per Anton. ap. Rosvvei. p. 170. Theod. Philoth. c. 26. Luc. VI. 21. 25.*

par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conseilla d'aller à un monastere. Le jeune Simeon entra dans un monastere voisin, où il demeura deux ans. Mais le désir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monasteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & composé de quatre-vingts moines. Simeon y demeura dix ans, & surpassa en austerité tous ses confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la semaine ; & quoique les superieurs l'en reprissent, comme d'une désobéïssance, ils ne pouvoient le persuader.

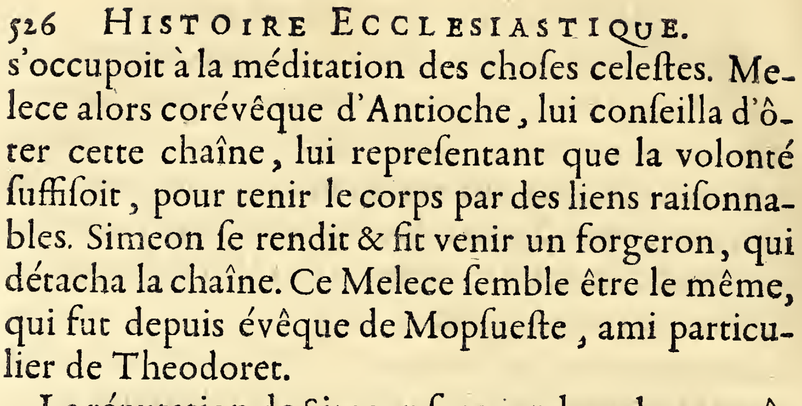
Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, tres-rude, même pour les mains, & s'en entoura le corps depuis la ceinture, en haut, ensorte qu'elle lui entra dans la chair : l'aïant ainsi portée plus de dix jours, on s'en apperçût enfin à l'odeur & au sang qui en dégoutoit. On la lui ôta à peine, & le voïant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastere. Il se retira dans le plus désert de la montagne, & descendit dans une citerne seiche, où il continuoit à loüer Dieu. Au bout de cinq jours, les superieurs du monastere se repentirent de l'avoir chassé ; ils l'envoïerent chercher ; on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems aprés, il s'en alla à Thelanisse, bourgade située au pied d'une montagne prés d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse & d'Elie, & passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit superieur d'un monastere voisin, & avoit

l'inſpection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer ſa porte avec de la terre, ſans lui rien laiſſer dans ſa cellule. Baſſus lui dit: Que ſe donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit: Mon pere, mettés-là dix pains & un vaſe plein d'eau: ſi j'ai beſoin de nourriture j'en prendrai. Ainſi fut fait. Au bout des quarante jours, Baſſus revint: il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vaſe encore plein d'eau, & Simeon proſterné ſans voix, ſans mouvement, ſans reſpiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins myſteres. En étant fortifié, il ſe leva & prit un peu de nourriture, c'eſt-à-dire, des laituës, de la chicorée & des herbes ſemblables, qu'il mâchoit & avaloit peu à peu. Baſſus ravi de joïe retourna à ſon monaſtere, composé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems, Simeon continua de jeûner ainſi tous les ans quarante jours de ſuite; & il avoit déja paſſé vingt-huit ans de la ſorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, enſuite il s'aſſeïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi mort.

Aprés avoir paſſé trois ans dans cette cellule prés de Thelaniſſe, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, aïant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une groſſe pierre, & par l'autre à ſon pied droit; afin que quand il eût voulu, il ne pût ſortir de cette eſpace. Là il



s'occupoit à la méditation des choſes celeſtes. Melece alors corévêque d'Antioche, lui conſeilla d'ôter cette chaîne, lui repreſentant que la volonté ſuffiſoit, pour tenir le corps par des liens raiſonnables. Simeon ſe rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaîne. Ce Melece ſemble être le même, qui fut depuis évêque de Mopſueſte, ami particulier de Theodoret.

La réputation de Simeon ſe repandant de tous côtés, on venoit à lui, non ſeulement du voiſinage, mais de pluſieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guerir diverſes maladies, ou d'obtenir la fecondité aux perſonnes ſteriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joïe, & publioient ſes bien-faits: ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes ſortes de nations y venoient en foule, des Iſmaëlites, des Perſes, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculés. On y venoit des extrêmités d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Eſpagne, de la grande Bretagne. Sa reputation s'étendoit juſques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit ſi grande, que les artiſans avoient mis de petites images du ſaint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer ſa protection. Theodoret témoigne l'avoir oüi dire.

VIII. S. Simeon ſur la colomne.

Simeon ſe ſentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empreſſoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroiſſoit impertinent de ſouffrir ces honneurs exceſſifs & penible d'être toû-

jours ainſi preſſé ; c'eſt ce qui le fit aviſer de ſe tenir debout ſur une colomne. Il en fit faire une d'abords de ſix coudée ; puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-ſix ; & de-là lui vint le nom de Stylite : car *Stylé* en grec ſignifie une colomne. Pluſieurs blâmerent une maniere de vie ſi extraordinaire, & quelques-uns s'en moquoient ; mais Theodoret croïoit, que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel ſpectacle ; & les miracles que Simeon fit devant & aprés, donnent bien ſujet de le croire.

Les moines du deſert lui envoïerent demander, quelle étoit cette maniere de vie ſi étrange : lui ordonnant de la quitter, & de ſuivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoïé : S'il obéït volontiers, laiſſés-le vivre à ſa maniere ; s'il reſiſte & ſe montre eſclave de ſa propre volonté, tirés-le de la colomne par force. L'envoïé étant arrivé, & aïant déclaré à Simeon l'ordre des peres, auſſi-tôt il avança un pied pour deſcendre. L'envoïé lui dit de demeurer & de prendre courage, & que ſon état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte ſcandaliſés auſſi de cette nouveauté, lui envoïerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informés de ſon mérite, ils rentrerent dans ſa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira ſa maniere de vie, & lui donna les ſacremens.

Evagr. I. hiſt. c. 13.

Theod. lect. II. p. 565.

Depuis que Simeon fut ſur la colomne, il convertit un grand nombre d'infideles, d'Iberiens,

Theod. p. 883.



d'Armeniens, de Perſes, & particulierement d'Arabes Iſmaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille; renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & briſoient leurs idoles en ſa preſence; ils recevoient le baptême, & apprenoient de ſa bouche les loix ſuivant leſquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle, comme témoin oculaire, & penſa une fois être écraſé par ces barbares, qui par ordre du ſaint, s'empreſſoient à recevoir ſa benediction. Il rend auſſi témoignage, que Simeon avoit le don de pro-
p.885. phetie; qu'il prédit deux ans devant une ſechereſſe & une famine, & une autre fois une grande multitude de chenilles.

IX. Occupations de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere: tantôt debout, tantôt incliné; & il s'inclinoit ſi bas, qu'il touchoit du front aux doigts de ſes pieds: car ſes
p.887. jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faiſoit des inclinations ſi frequentes, qu'on en compta une fois juſqu'à douze cens quarante-quatre. Aux grandes ſolemnités, il paſſoit les nuits de-
p.888. bout les mains étenduës. Aprés avoir prié toute la nuit & tout le jour juſqu'à none, il commençoit à inſtruire les aſſiſtans; puis il écoutoit leurs demandes, gueriſſoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du ſoleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de ſa colomne: il ne permit pas même à ſa mere de le voir; mais étant morte

morte ſur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de ſon ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit juſqu'aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'eſt-à-dire, d'un bonnet à la maniere du païs, & portoit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, ſur laquelle il s'appuïoit. *Anton. vita ap. Roſvuei.* *Evagr. I. c. 14.*

Il ne negligeoit pas les affaires generales de l'égliſe, mais il combattoit contre les païens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur; comme à Theodoſe, à l'occaſion d'une ſynagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zele des magiſtrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de ſoin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien ſe déguiſa pour l'aller voir, comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perſe l'honoroit beaucoup; & comme des ambaſſadeurs lui en parloient, il s'informoit curieuſement de ſa maniere de vie & de ſes miracles. La reine ſon épouſe demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçut comme un grand preſent. Tous les courtiſans malgré les calomnies des mages, prenoient ſoin de s'en inſtruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit ſi humble, qu'il ſe croïoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accés, doux & agréable: répondant à tout le monde, fût-ce un artiſan, un païſan ou un mendiant. Il diſoit à ceux qu'il avoit délivrés de leurs maladies: Si quelqu'un vous demande, qui vous a gueri, dites que c'eſt Dieu: gardés-vous de parler de Simeon: autrement je vous avertis que vous retomberés dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû & entretenu plu- *Evagr. I. c. 13.* *Theod. lect. p. 565.* *Philoth. p. 886. B.* *p. 887. D.*



Philoſt.p.877. A.

ſieurs fois, & qui a écrit de ſon vivant l'abregé de ſa vie, voïoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles : c'eſt pourquoi il en parle ainſi : Encore que j'aïe pour témoins, s'il faut ainſi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroiſſe à la poſterité une fable entierement deſtituée de verité. Car ce qui ſe paſſe ici eſt au-deſſus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de meſurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature ; & quelque choſe en paſſe les bornes : il paroît un menſonge à ceux qui ne connoiſſent pas les choſes divines.

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon conſulta ſur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponſe qu'il fit à l'empereur; mais ſeulement la lettre qu'il écrivit à Baſile évêque d'Antioche, où il dit : Aïant reçu vos lettres, j'ai admiré le zele de l'empereur, ſa pieté & ſon affection pour la foi des peres. Ce don n'eſt pas de nous, comme dit l'apôtre ; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu aprés: C'eſt pourquoi tout vil & mépriſable que je ſuis, & l'avorton des moines : j'ai auſſi déclaré à ſa majeſté mon ſentiment, touchant la foi des ſix cens trente peres qui ſe ſont aſſemblés à Calcedoine ; m'arrêtant & m'affermiſſant ſur cette foi revelée par le ſaint Eſprit. Car ſi le ſauveur eſt preſent au milieu de deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom ; comment ſe pourroit-il faire, que le ſaint Eſprit ne fût pas entre tant de ſaints évêques ? Soïés donc ferme & courageux pour la vraïe religion, comme Joſué pour le peuple d'Iſraël. Je vous prie devou-

Evagr.II.hiſt. c.10.

loir bien ſaluer de ma part tout vôtre pieux clergé & vôtre peuple fidele. AN. 458.

X. Lettres de S. Leon à C. P.

Le pape ſaint Leon aïant appris que les évêques catholiques d'Egypte, s'étoient refugiés à C.P. leur écrivit pluſieurs lettres, pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu'au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de Conſtantinople & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Anatolius que quelques-uns de ſes clercs favoriſoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin, que ſaint Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoïa auſſi pour ſa juſtification un écrit, où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux; ſurquoi ſaint Leon répondit à Anatolius: Vous ne devés point trouver mauvais que je vous aïe renvoïé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos clercs : je n'ai point en cela bleſſé vôtre dignité; mais j'ai pris ſoin de vôtre réputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié qui ſe trouve même entre les catholiques ; autre choſe

Epiſt. 124. al. 76.

Epiſt. 126.

Ep. 128. al. 77.

AN. 458. l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la définition du concile de Calcedoine. Cette lettre est du mois de Mars 458.

Epist. 131. S. Leon écrivit en même-tems au clergé de C. P. pour les confirmer dans la foi & dans l'éloignement des heretiques, pour faire déposer Atticus & André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

Epist. 125. al. 75. L'empereur avoit invité le pape à venir à C. P. sur quoi le pape lui répondit dés le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été decidé au concile de Calcedoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouvelloit toûjours les disputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chasser au contraire du siege d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la difference des requêtes, dont l'empereur lui avoit envoïé copie; les catholiques avoient souscrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualités; les heretiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs personnes. Aïant perdu l'esperance d'un concile écumenique, ils demandoient au moins une conference, où ils pussent dire leurs raisons; mais saint Leon tint ferme à soûtenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoïer des legats en Orient, suivant l'ordre de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simple-

Epist. 132. al. 78.

ment être éclairés. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui a été décidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre est du vingt-deuxiéme de Mars 458. AN. 458.

Il envoïa en effet quatre mois aprés deux députés, Domitien & Geminien évêques; mais seulement pour solliciter auprés de l'empereur la paix de l'église, comme il paroît par sa lettre du dix-septiéme Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit: Nous ne desirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune societé avec les ministres du démon. Que si nous les voïons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne perissent pas éternellement. Incontinent aprés, c'est-à-dire, le vingtiéme d'Août, il envoïa à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise touchant la foi; où il traite le mystere de l'incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Nestorius & d'Eutychés, à peu prés comme il avoit fait dans la lettre à Flavien, insistant principalement sur la necessité de croire, que Jesus-Christ a eu une vraïe chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs; sçavoir de S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, Theophile d'Alexandrie, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie.

Epist. 133.

c. 95.

Epist. 134. al. 97.

XI. Decretales à Nicetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée une des plus puissantes d'Italie, avoit été prise & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené plusieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisés: quelques-uns

à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées.

AN. 458. Nicetas évêque d'Aquilée consulta saint Leon sur

Epist. 129. al. 79. tous ces cas, & saint Leon lui répondit par une décretale datée du vingt-uniéme de Mars, sous le consulat de Majorien, c'est-à-dire, en 458. A l'égard des femmes qui se sont remariées, croïant que leurs maris avoient été tués, ou qu'ils ne reviendroient jamais : S. Leon décide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication : parce que le premier mariage subsiste toûjours, quoique les seconds maris soient excusables. *Cap. 5.* Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées, doivent faire penitence ; mais on la mesurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. *c. 7.* Ceux qui se sont faits rebaptiser, par crainte ou par erreur, ne sçachant pas qu'il fut défendu, doivent être mis en penitence, & reconciliés par l'imposition des mains de l'évêque ; mais on abregera la penitence, si la vieillesse, la maladie ou quelqu'autre peril les presse. Ceux qui n'ont été baptisés qu'une seule fois, mais par les heretiques, doivent être seulement confirmés par l'imposition des mains avec l'invocation du S. Esprit, pour recevoir la sanctification, que les heretiques ne donnent point. S. Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline.

On doit rapporter à la même année & au consulat de Majorien la décretale de S. Leon à Neonas

Epist. 135. al. 37. V. Quesn. not. évêque de Ravenne, qui est le resultat d'un concile, & où le pape décide suivant l'avis commun, que

ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, & n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisés; doivent être examinés soigneusement, pour voir si on ne découvrira point par eux ou par d'autres quelque preuve de leur baptême. Mais enfin si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le peril de les rebaptiser, de peur de les laisser perir par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition. AN. 458.

On trouve que saint Leon ordonna, que les Vierges ne recevroient point la benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans: ce qui fait croire que ce fut de son avis que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu: défendant que les filles ainsi offertes par leurs parens reçussent le voile avant l'âge de quarante ans; & leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même loi reprime severement les veuves, qui n'aïant point d'enfans renonçoient aux secondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi est dattée de Ravenne le vingt-sixiéme d'Octobre 458.

Lib. Pontif.

Nov. Major. tit. 8.

XII. Réponses des métropolitains.

Les métropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit consulté sur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ai rapportées; sçavoir, la lettre du pape S. Leon en date du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. Ces lettres sont synodales, & la plûpart portent la souf-

Marc. Chr. an. 458. to. 4. Concil. p. 902. ad 975. Conc. Calch. p. 3. c. 25 a l c. 60. Baluz Encycl.

Epist. 125. al. 75.

AN. 458. cription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co répondit aussi en son particulier; & il paroît par la

c. 46.

liste des évêques qui avoient été consultés, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour écumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C.P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur; déclarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre.

Tom. 4. Conc. p. 890. 891.

Evagr. II. hist. c. 10.

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en date du vingt-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'incarnation, & parle clairement de l'eucharistie. On fit un recueïl de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia*: comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans aprés par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux questions pour lesquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent résoluës, sans autre concile écumenique; les lettres des conciles particuliers, firent le même effet, & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des décisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit déclaré.

Tom. 4. conc. p. 977. E.

Brev. lib. c. 15.

Baluz. praef. in cod. Encycl.

Bazile d'Antioche mourut cette année 458. aprés avoir

avoir tenu le ſiege deux ans, & eut pour ſucceſſeur Acace, ſous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renverſa preſque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la ſeconde année de l'empereur Leon. Iſaac prêtre de la même égliſe fit un poëme pour déplorer cet accident; & écrivit pluſieurs ouvrages en Syriaque, principalement contre les Neſtoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le ſiege d'Antioche, & Martyrius lui ſucceda en 459.

AN. 458.

Chronogr. Nicepn.

Evagr II c.11.

Marcell. Chr. an. 459.

Chr. Niceph.

Juvenal évêque de Jeruſalem mourut auſſi en 458. aprés quarante ans d'épiſcopat. Anaſtaſe lui ſucceda, & fut élû par le ſuffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, ſuivant la prophetie de S. Euthymius. Car quelques années auparavant, Anaſtaſe diſciple de l'abbé Paſſarion, étant treſorier de l'égliſe du ſaint ſepulchre & corévêque, déſira de voir S. Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Coſme Staurophylax, c'eſt-à-dire, gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'égliſe du ſaint ſepulchre, petit fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la Laure, ſaint Euthymius dit à Chryſippe, qui en étoit économe: Preparés-vous, voila le patriarche qui vient avec vôtre frere. Car Coſme & Chryſippe étoient freres. Quand ils furent arrivés, S. Euthymius parla à Anaſtaſe, comme étant patriarche de Jeruſalem; les aſſiſtans s'en étonnoient, & Chryſippe s'approchant du ſaint vieillard, lui dit en particulier: Mon reverend pere, le patriarche n'eſt pas ici. C'eſt Anaſtaſe le treſorier: voïés qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jeruſalem ne peut porter. S.Eu-

Vita S. Euthym. p. 70 & vita S. Cyr. p. 103.

Vita S. Euthym. p. 44.

thymius tout étonné, lui dit: Croïés-moi, mon fils, jusqu'à ce que vous m'aïés parlé: je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut: Assurement je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prévû & préordonné il l'accomplira sans doute: car ses graces sont sans repentir.

Rom. X I. 29.

p. 70.

Anastase étant évêque de Jerusalem, se souvint de cette prophetie; & aïant ordonné diacre du saint sepulchre Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoïa à S. Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vint le voir. Euthymius répondit: J'aurois un grand désir de joüir toûjours de vôtre presence; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulés, je vous recevrai avec joïe; mais si je vous reçoi, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anastase aïant oüi cette réponse, dit: Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

p. 71.

Niceph. Chr. Sup. XXVII. n. 41. Theod. lect. I. p. 553.

Anatolius évêque de Constantinople mourut vers le même tems, aprés huit ans & huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le siege treize ans & deux mois. Il établit econome, Marcien, qui avoit été de la secte des Cathares ou Novatiens, & qui aussi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque église particuliere en prendroient les offrandes: au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi-bien que de Gennade.

Vita Marc. ap Boll. 10. Januar. p. 609.

AN. 460.

L'empereur Leon aïant reçû les réponses des métropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie de chasser Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à C. P. & faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siege, comme n'en aïant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le pape S. Leon l'aïant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'heresie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même sa profession de foi seroit sincere, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat : puisque dans un évêque, & principalement d'un si grand siege, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est datée du dix-septiéme de Juin 460.

XIV. Timothée Solof. évêque d'Alexandrie.

Liber. brev. c. 15. 16.

Epist. 137. al. 99.

Epist. 138. al. 100.

S. Leon apprit environ deux mois aprés, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Chersonese, sous bonne garde, & qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole ou le Blanc, avoit été élû évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé & du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte & du clergé d'Alexandrie. S. Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrés que la paix fera dans son église. Ces lettres sont du dix-huitiéme d'Août 460. & les

Epist. 139. 140. 141. al. 101. 102. 103.

AN. 460.

dernieres qui nous restent de S. Leon, suivant l'ordre des tems.

XV. Autres décretales de saint Leon.

Epist. 116. al. 5.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline. La premiere adressée à Dorus évêque de Benevent est du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureusement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination ; excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flatterie, & par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent aprés celui à qui ils ont cedé, c'est-à-dire, les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils méritoient d'être déposés Il commet l'execution de ses ordres à un évêque nommé Jules.

Ep. 83. al. 91.

La seconde de ses décretales est adressée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La date est du dixiéme de Juin 452. Le pape saint Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adressé premierement à son métropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la penitence : la confession, la satisfaction & la reconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le ministere des pasteurs ; mais par la puissance de Jesus-Christ & le don du saint Esprit. Ce remede n'est que pour les vivans, &

ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant leur vie; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu; & nous devons accorder la satisfaction & la reconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extrêmité de la vie; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent; au contraire nous devons croire, que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere; ou que des personnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisiéme décretale est adressée à tous les évêques de la Campanie & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & datée du sixiéme de Mars 459. Saint Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité hors les deux jours solemnels de pâque & de la pentecôte, & qu'ils le donnoient sans les preparations necessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les regles par un motif d'interêt; & exprime les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout tems; sçavoir, une maladie desesperée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ces évêques, *Epist. 136. al. 80.*

de ce qu'ils faisoient reciter publiquement la confession des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, est loüable, qui fait que l'on craint Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais tous les pechés ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence ne craignent point de les publier, & plusieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les poursuivre en vertu des loix. Il suffit donc que les pechés soient confessés, premierement à Dieu, & ensuite au prêtre, par une confession secrete.

XVI. Mort de saint Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous restent du pape saint Leon, sont quatre vingt-seize sermons sur les principales fêtes de l'année, & cent quarante & une lettres. C'est le premier de tous les papes, dont nous aïons un corps d'ouvrages. Son stile est noble & élegant: marquant la solidité de son jugement, la beauté de son esprit & la grandeur de son courage. Aprés le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les églises de Rome: aïant fondu pour cet effet six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par Constantin. Il repara la basilique de saint Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de saint Paul frappée du tonnere, & y fit une voute; où il fit peindre en mosaïque nôtre Seigneur Jesus-Christ, accompagné des vingt-quatre vieillards; avec une inscription, qui marque que cette église avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par saint Leon. Il fit aussi une Basilique en l'honneur

Lib. pontif.

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7 Conc p. 955. D. ap. Grut.

du pape saint Corneille, prés le cimetiere de Callifte en la voïe Appienne. Il établit aux sepulchres des saints apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres & cent quatre-vingt cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint siege vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit l'onziéme d'Avril, jour auquel l'église honore à present sa mémoire.

AN. 461.

V. Quesn. diss. 1 n. 3. 4. &c.

Son successeur fut Hilarus son archidiacre, qui étant envoïé au concile d'Ephese trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les interêts de l'église. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, sous le consulat de Severin & de Dagalaïfe. Il étoit de Sardaigne, fils de Crispin, & tint le saint siege six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoïa par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephese & de Calcedoine, avec la lettre de saint Leon, & condamnant Eutychés & Nestorius; mais nous n'avons plus cette lettre.

Marcell. Chr.

An. 461.

Mar. Scot. hoc an.

Lib. Pontif.

La même année 461. le patrice Ricimier obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'Août, & le septiéme il le fit tuer, aprés un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Leon.

Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Jornand.

En Orient l'imperatrice Eudocie veuve de Theo-

AN. 461.

XVII.
Mort de l'imperatrice Eudocie.
Vita S. Euthy. p.64.

p.72.

Evagr.lib.I. c. 21. 22. Niceph.XIV.c.50

Num. XXIV. 5.

p 73.

Niceph.XIV. c. 50.

dose le jeune, mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante & sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres & d'hôpitaux; entr'autres une église de S. Pierre vis-à-vis le monastere de S. Euthymius, environ à une lieüe. Elle y vint pendant le tems pascal, voir une grande citerne, qu'elle y faisoit faire; & regardant la Laure de S. Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le desert, elle en fut touchée, pensant à ce passage de l'écriture: Que vos maisons sont belles, Jacob, & vos tabernacles, Israël! Elle envoïa Gabriel abbé de S. Etienne prier S. Euthymius de la venir voir; mais il lui fit dire: Ma fille, ne vous attendés plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous dissipés-vous à tant de choses? je croi que vous passerés au Seigneur avant l'hyver. Songés donc à vous recueillir pendant cet été, & à vous preparer à ce passage, & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix: je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serés allée au Seigneur, souvenés vous de moi, afin que par sa misericorde, il me prenne quand il voudra & comme il voudra.

L'imperatrice aïant reçu cette réponse, fut fort affligée, principalement de ce que le saint avoit dit: Ne faites plus mention de moi par écrit: car elle vouloit lui laisser par son testament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jerusalem, dit à l'archevêque le discours de S. Euthymius, & fit dédier le 15. Juin l'église de S. Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son martyre à

tyre à une ſtade de Jeruſalem, qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes: on y mit le corps de S. Etienne; & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel: car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe. Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans, aprés avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme & Chryſippe, tous trois diſciples de S. Euthymius. Coſme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis métropole de la ſeconde Paleſtine. Chryſippe lui ſucceda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit auſſi dedier avant ſa mort les autres égliſes qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus ſuffiſans. Toutes ſes donations aux égliſes, aux hôpitaux & aux monaſteres, montoient à vingt mille quatre cens quatre-vingt livres d'or; ſans compter les vaſes ſacrés. Un jour de pâque, étant venuë à l'égliſe du ſaint ſepulchre, elle y donna pour le luminaire dix mille ſeptiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maiſon épiſcopale, étendit & renouvella les murs de Jeruſalem.

AN. 461.

Conc. Nic. II. act. I. tom. 7. p. 92 B.

Vita S. Euthy. p. 76 77.

Phot. cod. 171. p. 383.

Niceph. XIV. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit auſſi emploïé ſon bel eſprit au ſervice de la religion. Elle mit en vers heroïques grecs les huits premiers livres de l'écriture. C'étoit une ſimple traduction nette & élegante,

Phot. cod. 183. p. 414.

AN. 461. qui rendoit fidelement le texte, ſans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniel; & composé en trois livres du même ſtile l'hiſtoire de ſaint Cyprien & de ſainte Juſtine. Nous n'avons aucun de ſes ouvrages; mais ſeulement les centons d'Homere, c'eſt à dire, la vie de Jeſus-Chriſt, toutes par vers d'Homere, rapportés de ſes differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a auſſi des centons de Virgile, attribués à Proba Faltonia femme d'Anicius Probus.

Col. 184.

Sup. XIX. n. 60.

XVIII. Mort de S. Simeon Stylite. *Vita per Anton. c. 16. al. 9.*

Saint Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette poſture, c'eſt-à-dire, le vendredi, le ſamedi, & le dimanche. Antoine ſon diſciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit: Levés-vous, ſeigneur, beniſſés-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend vôtre benediction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajoûta: Pourquoi m'affligés-vous? donnés-moi la main: nous auriés-vous déja quittés? Voïant qu'il ne parloit point, il réſolut de n'en rien dire; & n'oſant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendit point reſpirer; mais il ſentit une odeur excellente, qui ſortoit de ſon corps. Il comprit qu'il étoit mort; lui baiſa les yeux & la barbe, & dit: A qui me laiſſés vous ſeigneur? où chercherai-je vôtre doctrine angelique: qui pourra regarder vôtre colomne ſans vous & retenir ſes larmes? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher? Il s'endormit de triſteſſe: le ſaint lui apparut & lui dit: Je n'abandonnerai point cette colomne, ce lieu, ni cette monta-

gne. Faites ſçavoir ſecretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte, & ne ceſſés point de ſervir en ce lieu.

Antoine étant éveillé, envoïa un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſitôt avec trois autres évêques; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ſes troupes, pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pſeaumes; mais tout le peuple du païs étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin: car il y avoit trois cens ſtades, c'eſt-à-dire, quinze lieües: un homme qui en punition d'un grand peché étoit ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercuëil, en criant: Vous êtes le bien venu ſerviteur de Dieu, vous me guerirés & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva, prit un des mulets, & dés ce moment ſe trouva gueri.

c. 17.
Evagr. I c. 13.
Anton. c. 17.
c. 20.

Tous les habitans d'Antioche vinrent au-devant des précieuſes reliques; & en chantant & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe, & de-là dans une autre, qu'on appelloit la penitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du recit d'Antoine diſciple du ſaint. Saint Simeon vêcut environ ſoixante & neuf ans. Il en avoit treize quand il embraſſa la vie

Evagr. l. hist. c. 13.

monaſtique ; & il la pratiqua cinquante-ſix ans, dont il en paſſa neuf dans les premiers monaſteres, & quarante-ſept dans la mandre : car on nommoit ainſi le lieu de ſa demeure. Ce mot ſignifie proprement troupeau ; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-ſept ſur les colomnes de diverſes hauteurs. Ainſi il devoit être né vers l'an 390.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de ſaint Simeon ; mais ils le prierent de leur laiſſer, pour ſervir de ſauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombés par le tremblement de terre, & l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du ſaint, que l'hiſtorien Evagre dit avoir vûë avec ſes cheveux, & la chaîne de fer qu'il portoit au cou. On bâtit depuis à la mandre une égliſe en forme de croix, dont les quatre côtés étoient ornés de galeries ſoutenuës de colomnes : le milieu de la croiſée étoit une cour découverte ; ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées, ſur laquelle le ſaint avoit vêcu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voïoit ; mais les femmes ne la voïoient que par les portes : car elles n'entroient point dans cette égliſe.

c. 14.

XIX. Troiſiéme concile d'Arles.

Martyr. R. 27. Nov.

En Gaule le monaſtere de Lerins eut pour abbé aprés ſaint Honorat ſaint Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit pluſieurs miracles, & dont l'égliſe honore la mémoire le vingt-ſeptiéme de Novembre. Fauſte lui ſucceda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un different avec Theodore évêque de Frejus : car Lerins dépendoit alors de ce dioceſe. Pour y remedier, Ra-

vennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris, avec Rustique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y assisterent. Il y fut résolu premierement, que Theodore évêque de Frejus seroit prié, pour terminer le scandale, de recevoir la satisfaction de Fauste abbé de Lerins, d'oublier tout le passé, lui rendre son amitié, & le renvoïer à son monastere. Qu'il continueroit à lui donner les secours qu'il avoit promis; & ne s'attribueroit sur ce monastere, que ce que Leonce son predecesseur s'étoit attribué; c'est à-dire, que les clercs & les ministres de l'autel ne seroient ordonnés que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission; que lui seul donneroit le saint chrême & confirmeroit les Neophytes, s'il y en avoit; que les clercs étrangers ne seroient point reçus sans son ordre. Mais il fut dit, que toute la multitude laïque du monastere, seroit sous la conduite de l'abbé, qu'elle auroit élû; sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, sinon à la priere de l'abbé.

AN. 462.

Ep. tom. 4. Conc. p. 1023. E.

On voit ici les droits des évêques sur les monasteres, & le commencement des exemptions, fondé sur ce que le corps de la communauté étoit composé de laïques, qui se choisissoient un superieur. On compte ce concile pour le troisiéme d'Arles; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année suivante, Leonce étoit archevêque d'Arles aprés Ravennius. On le voit par les lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cin-

V. not. Sirm. p. 1025.

AN. 462. quiéme de Janvier 462. sous le consulat de l'empereur Severe : pour lui faire part, suivant la coûtume, de son élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de sa dépendance.

Hilar. ep. 5. to. 4. Conc. p. 1039.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Severin, c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Novembre 461. Il étoit composé de huit évêques, à la tête desquels étoit saint Perpetuus, que l'on compte pour le sixiéme évêque de Tours, & le troisiéme depuis saint Martin. A saint Martin succeda saint Brice ; puis Eustochius de race de Senateurs, puis Perpetuus parent d'Eustochius. Comme il se faisoit continuellement des miracles au tombeau de saint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'église que saint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande église, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de soixante, haute de quarante-cinq ; soûtenuë de six vingt colomnes, avec huit portes & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dédiée le même jour que le corps de saint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de son ordination troisiéme de Juillet. Perpetuus demanda à plusieurs poëtes du tems des inscriptions pour sa nouvelle église ; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conservée.

Greg X. hist. c. 31. Sup. XX. n. 99.

Greg. II. hist. c. 14. Id. I. Mirac. S. Mart. c. 6.

Sid. IV. epist. 18.

Le second évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans ; compté aussi entre les saints le premier de Septembre, & successeur de saint Liboire. Le troisiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant assemblés à Tours pour la solemnité de saint Martin, y tinrent ce

Inf. n. 42.

Martyr. R. 1. Sept.

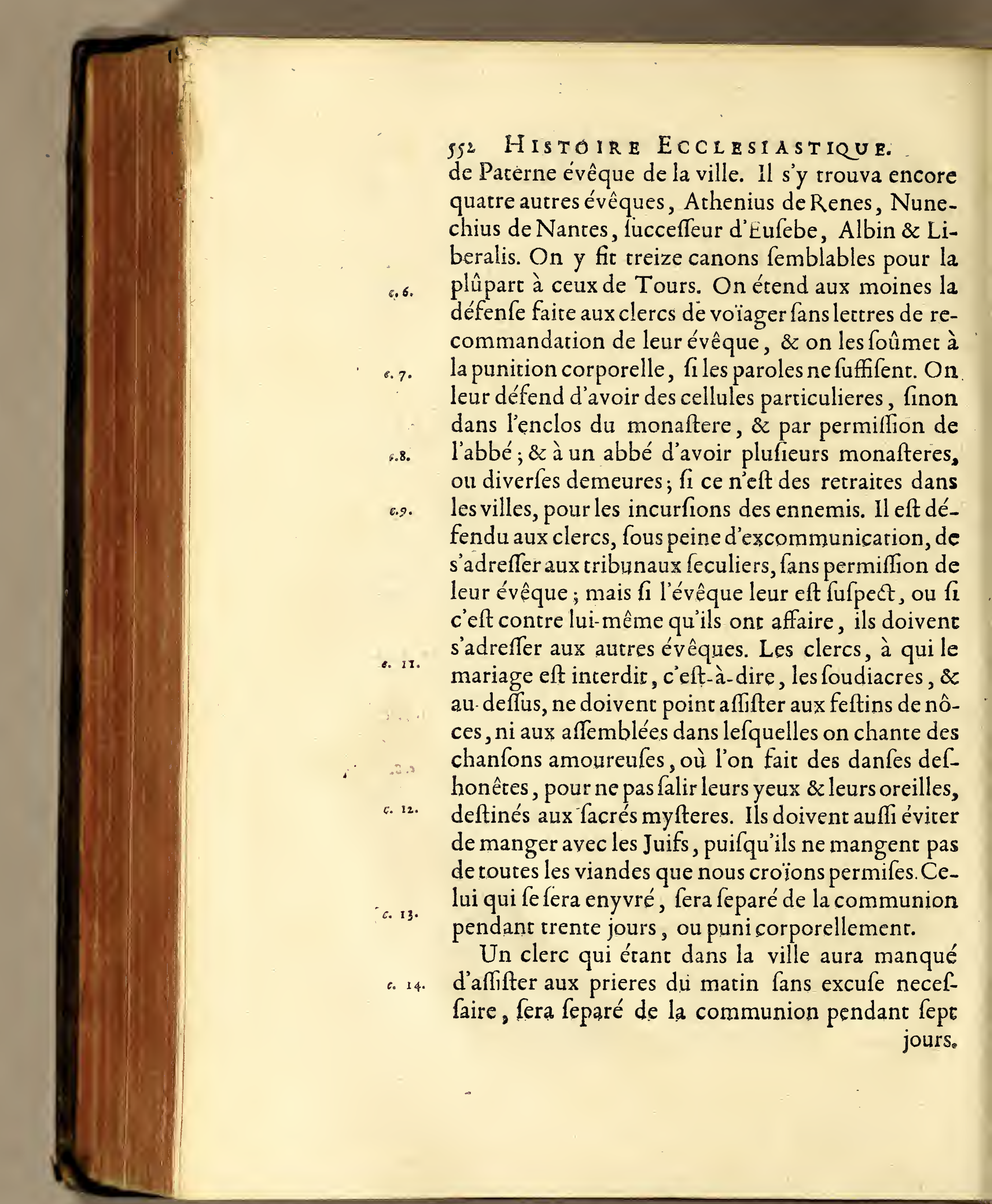
concile le jour de l'octave, & y dresserent treize canons.

La continence y est particulierement recommandée. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres & aux diacres mariés d'avoir commerce avec leurs femmes; mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion; & on les exhorte à éviter les excés de vin & la frequentation des femmes étrangeres, comme des sources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice, ou retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entreprises des évêques sur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées & les religieux apostats, jusques à ce qu'ils fassent penitence. De même avec les penitens deserteurs, c'est-à-dire, ceux qui aprés avoir reçu la penitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire, que les guerres & les incursions des barbares donnoient occasion aux désordres que reprime ce concile. Il est souscrit par les huit évêques qui y sont nommés, par un prêtre, par un évêque aveugle, & par Thalassius évêque d'Angers, qui souscrivit chés lui.

(Marginal notes: c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 11. c. 13. c. 9. 10. c. 7. 6. c. 8.)

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années aprés, le même Perpetuus tint un concile à Vennes, à l'occasion de l'ordination



de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Renes, Nunechius de Nantes, ſucceſſeur d'Euſebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons ſemblables pour la
c. 6. plûpart à ceux de Tours. On étend aux moines la défenſe faite aux clercs de voïager ſans lettres de recommandation de leur évêque, & on les ſoûmet à
c. 7. la punition corporelle, ſi les paroles ne ſuffiſent. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, ſinon dans l'enclos du monaſtere, & par permiſſion de
c. 8. l'abbé; & à un abbé d'avoir pluſieurs monaſteres, ou diverſes demeures; ſi ce n'eſt des retraites dans
c. 9. les villes, pour les incurſions des ennemis. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, de s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers, ſans permiſſion de leur évêque; mais ſi l'évêque leur eſt ſuſpect, ou ſi c'eſt contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adreſſer aux autres évêques. Les clercs, à qui le
c. 11. mariage eſt interdit, c'eſt-à-dire, les ſoudiacres, & au-deſſus, ne doivent point aſſiſter aux feſtins de nôces, ni aux aſſemblées dans leſquelles on chante des chanſons amoureuſes, où l'on fait des danſes deſhonêtes, pour ne pas ſalir leurs yeux & leurs oreilles,
c. 12. deſtinés aux ſacrés myſteres. Ils doivent auſſi éviter de manger avec les Juifs, puiſqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croïons permiſes. Celui qui ſe ſera enyvré, ſera ſeparé de la communion
c. 13. pendant trente jours, ou puni corporellement.

Un clerc qui étant dans la ville aura manqué
c. 14. d'aſſiſter aux prieres du matin ſans excuſe neceſſaire, ſera ſeparé de la communion pendant ſept jours.

jours. L'ordre des ſacrées ceremonies, & l'uſage de la pſalmodie ſera le même dans toute la province. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le ſort des ſaints, ou de pretendre connoître l'avenir, par l'inſpection de quelques écritures que ce ſoit. Il a déja été parlé de cette ſuperſtition; & elle a duré long tems aprés. A la tête de ces canons eſt une lettre, pour les adreſſer aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas aſſiſté au concile de Vennes; ſçavoir, Victorius du Mans & Thalaſſius d'Angers.

AN. 462.
c. 15.
c. 16.
Sup.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés aïant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet ſa vie paſſée le rendoit indigne de l'épiſcopat. Irrité de ce refus, il fit enſorte de s'emparer de l'égliſe de Narbonne. Enſuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape S. Leon & au pape Hilarus: qui en étant encore inſtruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles: l'exhortant à lui envoïer une relation du fait, ſouſcrite de lui & des autres évêques, ſur laquelle il pût interpoſer ſon jugement. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre 462. On envoïa des députés de part & d'autre; & deux évêques de Gaule Fauſte & Auxanius étant venus à Rome, aſſiſterent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient aſſemblés en grand nombre & de diverſes provinces, pour l'anniverſaire de ſon ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le pape écrivit la déciſion du concile aux évêques des provinces de

Hil. epiſt. 7. to 4. Conc. p. 1040.

AN. 462. Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes Pennines. La lettre eſt du troiſiéme de Decembre, ſous

Epiſt. 8. le conſulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence, Hermés demeurera évêque de Narbonne; mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui eſt transferé à Conſtantius évêque d'Uſés, comme le plus ancien de la province; mais aprés la mort d'Hermés, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne.

c. 2. Pour éviter de pareils inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'aſſembler: apparemment à cauſe des hoſtilités, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile, par ſes lettres aux métropolitains; mais on doit conſulter le ſaint ſiege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au con-

c. 3. cile de la province. Les évêques ne doivent point ſortir de leur province, ſans avoir des lettres de leur

c. 5. métropolitain; & en cas de refus ils s'adreſſeront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de

c. 4. l'égliſe, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adreſſé au pape, pour redemander quelques paroiſſes de l'égliſe d'Arles, alienées par S. Hilaire ſon predeceſſeur; mais le pape en renvoïe la connoiſſance aux évêques des Gaules.

XXIII. Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne.

On rapporta au pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence; & il trouva par

les archives de l'église Romaine, que cette église n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car suivant le reglement de saint Leon, elle n'en avoit que quatre sous sa jurisdiction: Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus se plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entreprise. Examinés, dit-il, cette affaire dans le concile, qui selon nos ordonnances, doit s'assembler tous les ans, & où vous devés presider: faites-y rendre compte à Mamert de sa conduite, & nous en instruisés par une lettre commune. Cette lettre est du dixiéme d'Octobre 463. sous le consulat de Basile. Le pape en écrivit aussi aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine: les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres semblables, & à tenir plus exactement les conciles.

AN. 463.

Sup XXVII. n. 49. Leo. ep. 50. al. 109.

Epist. 9. to. 4. Conc. p. 1043.

Epist. 10.

Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques; comme il paroît par la lettre, que le pape leur écrivit le vingt-quatriéme de Fevrier de l'année suivante 464. il dit que l'évêque de Vienne devoit être déposé avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles: toutefois il en use plus moderément, pour conserver la paix des églises; & charge l'évêque Veran, l'un d'entre-eux, comme délegué du saint siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telle entreprise, sous peine d'être privé de sa jurisdiction sur les quatre églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi, que l'ordination de l'évêque de Die, soit confirmée

Epist. 11.

AN. 465.

par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

XXIV. Autre concile de Rome.

Epist. 1. Tarr. to. 4. Conc. p. 1053.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au pape Hilarus, pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extremité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point; & avoit pris un prêtre d'un autre êvêque, pour le faire êvêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins de se separer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragone, prioient donc le pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelone, avoit déclaré en mourant, qu'il désiroit avoir pour successeur Irenée déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province aïant égard à la volonté du défunt & au consentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus considerables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation.

Epist. 2.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Decembre, c'est-à dire, le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante huit évêques, en comptant le pape & deux Afriquains. Aprés le pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier : aussi étoit-il en réputation

To. 4. Conc. p. 1060.

dés le tems de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquiéme ; & il paroît que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, sans dire leurs avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui même, ce que lui ou ses predecesseurs ont fait contre les regles ; mais que s'il ne le fait, il en sera châtié. Le cinquiéme est contre les évêques, qui designent en mourant leurs successeurs, prévenant ainsi & empêchant les élections legitimes. AN. 465.

Comme le pape proposoit ce reglement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet ; & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui se recrierent contre cet abus, de donner des évêchés comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Silvain. Aprés quelques acclamations, le pape demanda les avis. S. Maxime de Turin protesta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons ; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au saint siege. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, & les autres le suivirent. Le pape ordonna que les actes du concile seroient publiés par les notaires, & en écrivit le résultat dans une lettre décretale adressée à Ascagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Decembre de la même année 465. Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magistrats & des prin- *Epist. 2. to. 4. Conc. p. 1035.*

AN. 465. cipaux citoïens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain: ce qui fait, que vû la necessité des tems, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations; veut qu'Irenée retourne à son église, sous peine d'excommunication; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siege & le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme hereditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de Jesus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église, l'on n'ordonnera ni bigames, ni penitens, ni mutilés, ni gens sans lettres; quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois, que les évêques ordonnés à l'insçû d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La necessité des tems, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares, dont l'Espagne étoit remplie.

Ingenuus évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, se plaignit au pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Au-
Epist. 4. xanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa métropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend : déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquisition des ames.

Il confirme ce que ſaint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il reſidoit alors à Cemele, qui étoit plus conſiderable : depuis Cemele aïant été ruïnée, on l'a transferé à Nice.

AN. 465.

XXV. Commencement de S Daniel Stylite.

Marc. Chr. an. 465. Chr. Paſch.

Vita S Dan. ap. Sur 11. Decemb. c. 24.

c. 27.

La même année 465. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. une grande incendie, qui conſuma huit de ſes regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit predit, & avoit conſeillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de la prevenir en faiſant deux fois la ſemaine des prieres publiques; mais on ne l'avoit pas crû. L'évenement en fit ſouvenir, & le peuple courut en grande hâte vers ſa colomne. L'un ſe plaignoit d'avoir perdu ſa maiſon, l'autre ſes biens, ſes amis, ſa femme, ſes enfans. Le ſaint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conſeilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoïa, diſant que l'incendie finiroit au bout de ſept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice, le prier de demander à Dieu de leur pardonner le paſſé, & de les mettre en ſureté pour l'avenir.

Daniel n'étoit monté ſur ſa colomne que depuis quatre ou cinq ans, c'eſt-à-dire, depuis la mort de ſaint Simeon, qu'il ſe propoſa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, prés de Samoſate; à l'âge de douze ans, il ſe retira dans un monaſtere voiſin. Long-tems aprés, ſon abbé allant à Antioche

Vita c. 2.

c. 6.

pour les affaires de l'église le mena avec lui ; & passant à Telade ou Telanisse, il lui fit voir S. Simeon Stylite sur sa colomne. S. Simeon lui permit de monter auprés de lui, lui donna sa benediction, & lui predit qu'il souffriroit beaucoup pour Jesus-Christ. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il retourna voir S. Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou
c. 8. monastere, qui étoit auprés de sa colomne. Il entreprit ensuite le voïage de la terre sainte ; mais S. Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obéït & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on disoit que les malins esprits re-
c. 11. venoient, il s'établit dans une église abandonnée. Quelques clercs de l'église de C. P. voulurent l'inquiéter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius ; & l'aïant gueri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

c. 14. S. Simeon Stylite avoit envoïé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête. N'aïant pû avoir accés auprés du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oüi dire de grandes choses. Il lui apprit la mort de saint Simeon & le sujet de son voïage ; & Daniel de son côté lui dit des particularités de la vie de saint Simeon, que Dieu lui avoit revelées : ainsi Sergius quitta son premier dessein, & laissa à Daniel le present qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore, quand il prit la résolution de monter sur une colomne.

Il la

Il la fit bâtir ſur une montagne au lieu nommé Anaplus, prés l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au-deſſus une plus petite, ſur laquelle étoit attaché une eſpece de boiſſeau où il étoit. La ſituation du païs ſujet à de grands vents & des froids tres-rudes, rendoit ſa penitence encore plus étonnante que celle de ſaint Simeon. Il y eut un hyver où les vents penſerent l'emporter : ils le dépoüillerent de tous ſes habits, & il demeura immobile & tranſi de froid. Ses diſciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela ſa colomne, & ne laiſſa pas d'y vivre juſques à quatre-vingt ans.

Theod. lect. lib. 1. p. 554.

Vita Dan. c. 28. c. 32.

Sans en deſcendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C. P. qui aïant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour achever la ceremonie & lui donner la communion. Il obtint par ſes prieres un fils à l'empereur Leon, qui le viſitoit ſouvent & lui portoit un profond reſpect. Ce prince fit bâtir prés de la colomne de Daniel un petit monaſtere pour ſes diſciples, & un hoſpice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de ſaint Simeon, que ſaint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller ſon alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir ſaint Daniel, comme le miracle de ſon empire. Le roi barbare ſe proſterna avec larmes devant la colomne ; & le ſaint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chés lui, y racontoit cette merveille, &

c. 25.

c. 21.

c. 34.

c. 31.

AN. 466.

n'envoïoit jamais à C. P. qu'il n'écrivît à S. Daniel, pour se recommander à ses prieres.

XXVI. Loi pour les asiles.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb.

Sup. XXVII. n. 30.

Le patrice Ardabure le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance; celui-ci se refugia dans le monastere des Acemetes, que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoïa demander; & comme on refusa de le rendre, il usa de menaces; puis il envoïa des soldats qui entourerent le monastere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le soir; & la nuit étant venuë, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas exposer tous à perir avec le monastere. Les soldats au dehors menaçoient l'épée à la main, résolus d'attaquer la maison si-tôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre: ils jetterent les armes, se prosternerent & chercherent à appaiser Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'aïant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

L. 6. Cod. De his qui ad eccles.

Sup. liv. XX. n. 36. l. 3. C. Th. De his qui ad eccles.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les asiles, en date du dernier jour de Fevrier, sous son troisiéme consulat, c'est-à-dire, l'an 466. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les économes, pour les dettes des refugiés: car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade du vingt-septiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale. On ne doit point non plus tellement resserrer les refugiés, qu'ils manquent de nourriture, d'habits ou de repos. S'ils pa-

roiſſent publiquement dans l'égliſe, on pourra ſans bleſſer la reverence du lieu, leur notifier la ſentence du juge, & recevoir leur réponſe : s'ils ſe cachent dans l'enceinte de l'aſile, l'économe ou le défenſeur, ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'égliſe. Etant avertis, ils pourront conſtituer procureur pour ſe défendre devant le juge : s'ils le refuſent, on procedera contre eux par les voïes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, ſelon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'égliſe, ou chés quelqu'un des clercs; ils ſeront repreſentés à la diligence de l'économe, ou du défenſeur; & ſi quelqu'un eſt ſoupçonné de les receler, il ſera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux eſclaves & aux autres domeſtiques, ſitôt que l'économe, ou le défenſeur ſeront avertis par ceux à qui ils appartiennent; ils doivent les renvoïer avec tout ce qu'ils ont apporté, aprés avoir pris ſerment des maîtres, de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent long-tems dans les égliſes, de peur que les maîtres ne ſoient privés de leur ſervice, & qu'ils ne ſoient nourris aux dépens des pauvres. Les économes ou les défenſeurs s'informeront inceſſamment de la qualité des perſonnes & des affaires des refugiés, pour en avertir les juges & les perſonnes intereſſées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C.P. mais on doit s'adreſſer à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le legitime uſage des aſiles, pour conſerver le reſpect de la religion, ſans donner atteinte à la juſtice.

AN. 467.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident.

Cassiod. & Marcell. Chr.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit ſans empereur; Severe y avoit été empoiſonné dans le palais dés le quinziéme d'Août 465. & on en accuſoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoïeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit fils d'un autre Anthemius; que Ricimer épouſeroit ſa fille, & qu'il ſeroit reconnu empereur d'Occident. Le ſenat envoïa pour cet effet une députation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit mille prés de Rome au mois d'Août, ſous le conſulat de Puſée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint ſon gendre.

Idem. Vict. Tun Chr. Paſc. p 323. c Evagr. II. c. 16.

Gelaſ. epiſt. 13. to. 4. Conc. p 1208. C.

Anthemius avoit auprés de lui un nommé Philothée heretique Macedonien, qui appuïé de ſa faveur vouloit introduïre à Rome de nouvelles aſſemblées de diverſes ſectes. Le pape Hilarus s'y oppoſa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'égliſe de S. Pierre, & l'obligea de promettre avec ſerment qu'il n'en ſeroit rien.

XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius pape.

Lib. Pontif.

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-ſeptiéme de Septembre, aprés avoir tenu le ſaint ſiege cinq ans & dix mois. Il bâtit pluſieurs égliſes, & donna un tres grand nombre de vaſes ſacrés, apparemment pour réparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptiſtere de la baſilique de Conſtantin, un de ſaint Jean-Baptiſte, un de ſaint Jean l'évangeliſte & un de la ſainte Croix, où il mit du bois de la vraïe croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptiſtere une cuve de porphyre &

trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres: un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna, montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mil deux cens cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de saint Etienne dans le même baptistere de Latran, & mit au même lieu deux biblioteques, ou plûtôt deux armoires de livres. Il fit des monasteres auprés de saint Laurent, avec un bain & palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, six diacres & vingt-deux évêques. Il fut enterré à saint Laurent dans une voute prés de saint Sixte. Aprés dix jours de vacance, on élût le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fils de Castin, qui tint le saint siege quinze ans. AN. 467.

XXIX.
Mort d'Aspar & d'Ardabure

Nicep. XV. hist. c. 27. Procop. I. Vand. c. 6.

L'empereur Leon ne pouvant souffrir les insultes que Genseric faisoit tous les jours aux villes de l'empire, envoïa contre lui une grande flotte, sous la conduite de Basilisque frere de sa femme l'imperatrice Verine; mais Basilisque étoit d'intelligence avec le patrice Aspar & son fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens déclarés, & par cette raison ne pouvoient aspirer eux-mêmes à l'empire: car le peuple de C. P. haïssoit cette heresie, se souvenant des persecutions, que l'église avoit souffertes sous Constantius & Valens. C'est ce qui avoit obligé Aspar à procurer l'empire à Leon; mais il s'étoit depuis broüillé avec lui, & disoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner si Genseric prosperoit, puisque sa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec son fils

AN. 468. Ardabure, de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de regner sous son nom & d'établir l'Arianisme. Basilisque étant arrivé en Afrique, fit perir la flotte, d'intelligence avec Genseric, & s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à C. P. il se sauva dans une église, & l'imperatrice sa sœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthemius l'an 468.

Vict. Tun. Chr.

L'année suivante, sous le consulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon instruit de la conspiration, & ne se sentant pas assés puissant, pour venir à bout d'Aspar & de ses enfans à force ouverte; feignit de ne se douter de rien, & offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar, nommé Patrice ou Patricole avec la dignité de Cesar, qui étoit comme la survivance de l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'Arianisme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort alarmés; & aïant à leur tête S. Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entreprise, sçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre cœur, & par la necessité de ses affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement; l'exhorta à resister aux ennemis de l'église, & lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point Cesar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique.

Vita S. Marc. ap. Sup. 29. dec. c. 34.

Le peuple de C. P. ne s'appaisa pas pour cela; & ne pouvant souffrir d'être exposé aprés la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'assembla dans

Nicep. XV. c. 27.

An. 471.

l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aſpar & à ſes enfans. Ils eurent peur : il paſſerent à Calcedoine, & ſe refugierent dans l'égliſe de ſainte Euphemie. L'empereur envoïa le patriarche, s'excuſant & promettant de leur garder ſa parole, s'ils ſortoient de l'égliſe. Ils répondirent qu'ils n'en ſortiroient point, ſi l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le paſſé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon ſon confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aſpar & Ardabure furent ainſi mis à mort : Patrice l'autre fils fut ſeulement exilé ; & Leon lui aïant ôté ſa fille Arianne, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Iſaurie, & ſe nommoit auparavant Aricmeſe ou Taraſicodiſe ; mais Leon lui changea de nom en le faiſant ſon gendre. Ceci ſe paſſa ſous le quatriéme conſulat de Leon avec Probien, c'eſt-à-dire, en 471.

Marc. Chr. an. 471.

Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 174.

XXX. Loix de Leon pour l'égliſe.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là pluſieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne ſeroit pas catholique, ſous peine de banniſſement perpetuel. Cette loi eſt du dernier de Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en juſtice devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour ſe défendre, à quitter leurs égliſes & leurs monaſteres. Chacun d'eux doit être pourſuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui ſeront trouvés à C. P. ne pourront être

L. 15. C. de ep. aud.

L. 8. C. de pag.
L. 33. C. de ep.

pourſuivis, que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne ſeront tenus de donner autres cautions, que les défenſeurs ou économes des égliſes : à C. P. ils n'en donneront point. Dans les cauſes eccleſiaſtiques, on ne doit pourſuivre que l'économe. Les frais d'executions ſont taxés moderément contre les clecrs, & ceux qui les pourſuivent ſans juſte cauſe, ſont condamnés aux dépens. Cette loi eſt aſſés conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monaſteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'obſervation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche juſques aux ſimples citations, & tous les ſpectacles du théâtre du Cirque, ou des combats des bêtes; ſous peine aux officiers contrevenans de pertes de leurs charges & de confiſcation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la ſimonie : qui veut que les évêques ne ſoient choiſis que pour leur mérite; & que loin de briguer l'épiſcopat, ils le fuïent. Car, ajoûte la loi, l'évêque eſt certainement indigne du ſacerdoce, s'il n'eſt ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime ſoit pourſuivi, comme celui de leze-majeſté, & que quiconque en ſera convaincu, ſoit dépoſé & noté d'infamie.

L. 25. C. de ep. Sup. l. XXVIII n. 53. L. 35. Cod.

L. ult. C de fer.

L. 31. ſi quemq. C. de epiſ.

Cette loi ſemble être la ſuite d'un concile tenu par les évêques qui ſe rencontrerent à C. P. ſous le patriarche Gennade, ſans marque de tems. Il nous en reſte une lettre circulaire adreſſée à tous les métropolitains, qui condamne fortement la ſimonie, & tous

To. 4. Conc. p. 1025.

& tous les artifices que l'on emploïe ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution : déclarant déposés & excommuniés tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le ministere sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain d'envoïer copie de cette lettre à ses suffragans, aux visiteurs & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut soufcrite par plus de quatre-vingt évêques.

Baluz. Nova. Coll.

XXXI.
Pierre le Foulon à Antioche.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, prêtre de l'église de sainte Bassa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de foulon dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & soûtenoit l'heresie d'Eutychés, il fut chassé du monastere, & interdit des fonctions de prêtre, & se retira à C.P. où il s'attacha à faire sa cour aux grands, & particulierement à Zenon, s'insinuant sous prétexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il résolut de s'en faire évêque, & lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques Apollinaristes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être Nestorien. Il ajoûta au Trisagion : Vous qui avés été crucifié pour nous, aïés pitié de nous. Attribuant ainsi la passion, non au Fils seul ; mais à toutes les trois personnes de la Trinité ; & disant anathême à qui ne vouloit pas par-

Theod. lect. lib. I. p. 552. Niceph. XV. c. 28. Serm. Alex. ap. Sur. 11 Jan.

AN. 471. ler ainsi. Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y sejourner long-tems, par la necessité des affaires ; mais l'empereur le renvoïa avec beaucoup d'honneur, par les soins & les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voïage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier Juin 471. sous le consulat de Leon & de Probien adressée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monasteres, n'aïent point la liberté d'en sortir, ni de sejourner à Antioche, ou dans les autres villes, excepté les apocrisiaires, c'est-à-dire, les procureurs de communauté, & seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voïant que le peuple aimoit la division, & que Zenon le favorisoit : aprés avoir en vain essaïé de les ramener par ses exhortations, il résolut de se retirer, & dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple désobéïssant, & à l'église impure, me reservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'aïant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoïé en exil dans l'Oasis ; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Theod. lect.

Brev. hist. Eutych to. 4. Conc. p. 1081. B.

Gennade mourut quelque tems aprés, aïant tenu

le siege de C.P. treize ans. Il avoit l'esprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & composa aussi plusieurs homelies; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sçût par cœur le pseautier, & on lui attribuë plusieurs miracles. De son tems, Studius qui avoit été consul en 454. fonda un monastere sous l'invocation de S. Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes, tirés du grand monastere de Gomon en Bithynie. Ce monastere de Studius étoit à l'extremité de C.P. vers la porte dorée, & devint tres celebre dans la suite. Gennade eut pour successeur Acace aprecteur de l'hôpital des orphelins à C.P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du tems du pape Simplicius la prétention des évêques de C.P. pour avoir le premier rang aprés ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine; mais Probus évêque de Canuse & legat du saint siege s'y opposa en presence même de l'empereur Leon.

AN. 473.

Sup. n. 19. Genn. scrip. Theod. lect. p. 554.

Evagr. 2. c. 11. Gelas. epist. 13. tom. 4. Conc. p. 1207. E.

XXXII. Mort de S. Euthymius.

Vita S. Euthym. p. 74.

Vers ce tems-là moururent en Palestine S. Theoctiste, & ensuite saint Euthymius. Saint Theoctiste mourut le troisiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'est à-dire, en 467. saint Euthymius, qui étoit alors dans sa quatre-vingt dixiéme année, le vint voir dans sa maladie, & prit soin de ses funerailles; & Anastase évêque de Jerusalem profita de cette occasion pour voir saint Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommanda à ses prieres, & le pria de lui écrire souvent. A la place de Theoctiste, saint Euthymius établit abbé du monastere Maris oncle

AN. 473. de Terebon avancé en âge & en vertu; mais il mourut au bout de deux ans. S. Euthymius l'enterra dans le sepulchre de saint Theoctiste, & fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul & Terebon le jeune.

Sup. l. XXIV. n. 27.

S. Euthymius avoit accoûtumé de se retirer dans le grand désert, depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblés, Martyrius & Elie virent qu'il ne preparoit rien, & lui dirent : Ne sortirés-vous pas demain, mon pere ? Il répondit : Je demeurerai cette semaine, & je m'en irai samedi la nuit. Trois jours aprés, il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du seiziéme au dix septiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, & leur dit ; Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie : car le Seigneur m'a appellé. Envoïés-moi Domitien, & demain matin assemblés tous les peres.

p. 79.

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes freres, je m'en vais dans la voïe de mes peres. Si vous m'aimés, gardés mes commandemens. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de l'ame & du corps ; puis il leur demanda qui ils vouloient pour superieur. Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius : car il ne demeurera que sept jours aprés moi en cette vie. Les peres étonnés d'une prophetie si claire, demanderent pour superieur Elie économe du monastere, natif de Jerico. S. Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choisi pour leur pasteur : prenés garde à vous & à tout vô-

p. 80.

tre troupeau ; & sçachés premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monastere, & dans peu de tems. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hospitalité, l'ordre de la psalmodie, le soin des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde. AN. 473. p. 81.

Ensuite il congedia tous les assistans, excepté Domitien, & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du samedi vingtiéme de Janvier indiction onziéme, sous le cinquiéme consulat de Leon, c'est-à-dire, l'an 473. Il étoit âgé de quatre-vingt-seize ans, dont il avoit passé soixante-sept dans le désert : toutefois il joüissoit d'une santé parfaite, aïant encore la vûë bonne & toutes ses dents. Sa taille étoit petite, son visage rond & le teint blanc, l'œil gai, les manieres douces & agréables, sa barbe descendoit jusqu'à la ceinture. A la nouvelle de sa mort, il s'assembla une infinité de moines & de laïques de tout le païs d'alentour. Anastase patriarche de Jerusalem y vint accompagné de Chrysippe, de Gabriel, de Fidus & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps jusqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fît écarter le peuple par les soldats. Il chargea le diacre Fidus du soin de bâtir le monastere, & lui envoïa de Jerusalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande église la caverne où S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit son sepulchre au milieu, & des deux côtés ceux des prêtres & des abbés. Quand tout fut prêt, le patriarche envoïa de Jerusalem la table de marbre, qui devoit couvrir le sepulchre, l'urne d'argent pour mettre dessus, la balustrade pour l'en- p. 82. p. 83. p. 84. p. 85.

AN. 474. vironner, & tous les autres ornemens de l'église. Le ſeptiéme jour de Mai il vint à la laure, transfera le ſaint corps de ſes propres mains, & l'enferma dans le ſepulchre : enſorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & *p.84.* Elie, & les fit prêtres du ſaint Sepulchre. Quant à Domitien, il étoit mort ſept jours aprés le ſaint, ſuivant ſa prophetie : il le ſervit plus de cinquante ans, & fut ſon parfait imitateur.

XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur.

Chr. Marcell. Evagr. II. hiſt. c. 17.

Theod. lect. p. 555. Chr. Paſch.

Evagr. II. hiſt. c. 1.

L'empereur Leon aprés avoir regné ſeize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année ſuivante, 474. ſous le conſulat de ſon petit fils Leon, fils de ſa fille Ariane & de Zenon. Zenon ſe fit déclarer empereur au mois de Fevrier par ſon fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre ; enſorte que Zenon demeura ſeul empereur. Si tôt qu'il ſe vit le maître, il s'abandonna ſans reſerve à ſes mauvaiſes inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & ſembloit perſuadé, qu'il y avoit de la baſſeſſe à ſe cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainſi une vie diſſoluë, ſon empire étoit ravagé par les barbares ; *c. 2.* au levant par les Sarraſins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient paſſé le Danube ſans trouver de reſiſtance, & pilloient la Trace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruïner ſes peuples, leur ôtant par force ce qu'il leur reſtoit.

Evagr. III. c. 3 Chr. Marc. Chr. Paſch.

Auſſi ne fut-il pas long-tems paiſible. Dés l'année ſuivante 475. en laquelle il étoit ſeul conſul, s'étant broüillé avec ſa belle-mere Verine, veuve de l'em-

pereur Leon, il craignit qu'elle ne le fît aſſaſſiner, & s'enfuit en Iſaurie ſa patrie, où ſa femme Ariane le ſuivit. Baſiliſque frere de l'imperatrice Verine ſe fit reconnoître empereur avec ſon fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & ſa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

AN. 475.

Theod. lect. 1. p. 556.

Candid. ap. Phod. Cod. 79. p. 175.

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

Evagr. II. hiſt. c. 16.

Chr. Caſſiod. Jornand. p. 477

Marcel'. Chr. Anonym. Caſp.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoïable. Anthemius aprés avoir regné prés de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, ſous le conſulat de Feſtus & de Marcien, c'eſt-à dire, l'an 472. par ordre de Ricimer ſon gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août ſuivant. Anicius Olibrius qui avoit épouſé à C.P. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt-troiſiéme d'Octobre. Aprés un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à ſa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos, qui regna quatorze mois; & fut chaſſé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreſte, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur ſon fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Auguſtule, qui fut déclaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre ſuivant. Il ne regna que dix mois: car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il ſe rendit maître de Rome le vingt-troiſiéme d'Août 476. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Harmatius

AN. 476. indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreste à Plaisance, & envoïa le jeune Augustule à une petite ville de la Campanie. Ainsi finit l'empire d'Occident: car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais seulement le nom de Roi d'Italie. Le reste de l'Occident obéïssoit à divers rois barbares: l'Afrique aux Vandales, l'Espagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande-Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommé étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit si long-tems gouverné à Rome, étoit aussi Goth & Arien, & il avoit pris l'oratoire de sainte Agathe, pour servir aux assemblées de sa secte. Mais l'église indépendante des révolutions temporelles se soutenoit au milieu de ces désordres, comme elle avoit fait sous les persecutions des trois premiers siecles.

Inscript. ap. Baron. an. 472. Greg. III. epist. 19. & III. dialog. c. 30.

XXXV. S. Severin de Norique.

Odoacre allant en Italie, visita saint Severin fameux solitaire, qui demeuroit sur le Danube prés de Vienne. Sa cellule étoit si basse qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, se baissa pour ne pas toucher au toit; & le saint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir: car comme il prenoit congé, il lui dit: Allés en Italie: vous portés maintenant de chetives fourures; mais vous ferés bientôt de grandes liberalités. Quand Odoacre se vit établi dans son roïaume, il se souvint de la prédiction de saint Severin, & lui envoïa des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroise

Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Janu.

Ambroise qui avoit été exilé, & l'obtint. Il predit devant plusieurs personnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

Saint Severin est regardé comme l'apôtre du Norique. On ne sçait point le lieu de sa naissance, & il prit grand soin de le cacher; mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en Orient, où il passa quelque tems dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est aujourd'hui l'Austriche, alors continuellement exposé aux courses des barbares. Le saint étoit le refuge des peuples dans ses miseres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les desseins des barbares, & avertissoit les habitans de leur marche: il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient, par des prieres & de bonnes œuvres, & à païer exactement les dîmes, pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guerissoit les malades, chassoit les sauterelles qui ruïnoient le païs. Plusieurs églises le demanderent pour évêque; mais il disoit que c'étoit assés de s'être privé de sa chere solitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné des peuples affligés.

Il établit plusieurs monasteres, dont le plus considerable étoit sur le bord du Danube prés de Vienne. Mais il le quittoit souvent, pour aller à deux lieües au-delà dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitans dans leurs allarmes continuelles: car ils se croïoient en seureté quand il

étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple plus que par ses paroles, & leur recommandoit sur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du siecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'aprés le soleil couché, & en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire : il marchoit toûjours nuds pieds, même lorsque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de sa mort deux ans auparavant, & avertit ses disciples que tout le peuple du païs passeroit dans une province Romaine ; leur ordonnant de le suivre & de transporter son corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Mart. 8 Janv.

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont.

Sidon. VII. epist. 6. ad Basil. Greg. Tur. II. hist. c. 23.

Evaric roi des Goths en Espagne, étendoit tant qu'il pouvoit sa frontiere dans les Gaules, & comme Arien passionné, il persecutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : Il en exiloit d'autres, ensorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodés, à Limoges, à Mende, à Basas, à Cominges, à Auch; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni ministres inferieurs. Les peuples abandonnés étoient au desespoir. Les églises tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient. Les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises, & mangeoient l'herbe qui croissoit autour des autels. Les assemblées devenoient rares, non seulement à la campagne, mais dans les églises même des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidonius, qui voïoit ces miseres de ses yeux.

Il étoit de la premiere noblesse des Gaules, où son pere & son aïeul avoient commandé comme préfets du prétoire. Il nâquit à Lyon, & fut instruit dans les lettres & les sciences par les meilleurs maîtres, ensorte qu'il devint un des plus fameux de son tems, pour l'éloquence & la poësie. L'empereur Anthemius le fit préfet de Rome & patrice. Il épousa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire, & deux filles, Roscia & Severiene. Aprés la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce siege étant encore laïque vers l'an 472. Il êtoit fort charitable, & même avant son épiscopat il détournoit souvent à l'insçû de sa femme sa vaisselle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loüe aussi la charité de son beau-frere le senateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitus. Car le roïaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths aïant ravagé le païs & brûlé les bleds; en sorte que le peuple se dispersoit en divers païs, & personne ne faisoit l'aumône. Alors Ecdicius envoïa par les villes de son voisinage ses domestiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainsi plus de quatre mille de l'un & de l'autre sexe, qu'il logea dans ses maisons, & les nourrit pendant tout le tems de la sterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoïa chacun chés eux.

Vita Sidon. per Sirm.

VI. epist. 1. & ibi Sirm.

Greg. Tur II. hist. c. 22.

c. 24.

XXXVII.
S. Patient evêque de Lyon.
Sidon. VI. epist. 12.

S. Patient évêque de Lyon se signala dans la même famine; & non content d'assister son peuple & ceux de sa connoissance, il étendit ses liberalités jusqu'à l'extrêmité des Gaules. Il envoïa par le Rône

& par la Saone quantité de bleds, qu'il faisoit distribuer gratuitement, & dont on voïoit de grands magasins sur les bords de ces rivieres. Il assista ainsi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence & jusqu'à l'Auvergne. Il fit aussi bâtir plusieurs églises, entre autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inscription en vers. On y voit que cette église étoit située entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient Equinoxial, ornée de lambris dorés, d'incrustations de marbre & de mosaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, soutenuës de colomnes d'Aquitaine, c'est-à-dire, de marbre des Pirenées, & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colomnes. Les évêques s'assemblerent selon la coutume, pour la dédicace de cette église, & Fauste de Riés y prêcha.

Sidon. II. epist. 10.

Saint Patient avoit toutes les vertus pastorales, une severité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'est-à-dire, les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence & ses jeûnes le faisoient admirer du roi & de la reine: car Lyon étoit le sejour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'église honore la mémoire de saint Patient l'onziéme de Septembre.

Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.

Martyr. 11. Sept.

XXXVIII. S. Mamert de Vienne.

Rogations.

La Gaule avoit alors plusieurs autres saints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. S. Mamert de Vienne est du nombre: nonobstant les plaintes que le pape Hilarus reçût contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468. & dont les

Sup. n. 23.

Sigibert. chr.

calamités publiques furent l'occasion. Il y avoit souvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes sauvages, qui paroissoient en plein jour dans les plus grandes assemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'église de Vienne avec l'évêque Mamert, pour celebrer cette sainte nuit, le feu prit à la maison publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la sienne on abandonna l'église ; & l'évêque demeura seul devant l'autel priant & répandant des larmes. Le feu étant éteint, le peuple revint; & quand la fête fut passée, saint Mamert déclara le dessein qu'il avoit formé pendant cette alarme, d'instituer une procession solemnelle. Tout le peuple & le senat même de Vienne y consentit, quoique peu disposé d'ailleurs à recevoir de nouvelles ceremonies. On choisit les trois jours avant l'Ascension, & saint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la procession l'église la plus proche de la ville; mais ce chemin parut trop court pour la dévotion des fideles.

S. Avit. homil. de Rogat. Greg. Tur. II. hist. c. 34. Sidon. VII. epist. 1.

Quelques églises des Gaules imiterent cet exemple : D'abord elles faisoient leurs processions à d'autres jours; mais ensuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il se faisoit bien auparavant des processions, mais peu de gens y assistoient & avec peu de dévotion, & elles étoient retardées par des repas ; celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. S. Mamert transfera le corps entier du martyr S. Ferreol, & la tête de S. Julien de Brioude de l'ancienne église sur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Plusieurs abbés &

Sid. V. epist. 14.

plusieurs moines s'assemblerent pour cette ceremonie; & aprés avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulchres. On ne sçavoit lequel étoit celui de saint Ferreol; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sepulchre de saint Ferreol; & on le trouva en effet dans le troisiéme.

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits.

Genn. script. c. 81. Sidon. IV. epist. 11. Bibl. PP. Paris. to. 4 p. 698.

Saint Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien prêtre de l'église de Vienne: il avoit été moine dans sa jeunesse, & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, Chrêtiens & profanes. Il étoit geometre, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'écriture, exercé à résoudre toutes les questions, & à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Riés, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les créatures sont corporelles, même l'ame raisonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il soutient entre autres choses, que l'ame n'est jamais sans penser, & que la pensée n'est point differente de l'ame; mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance; & c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose

Ibid. p. 702. L. b. I. c. 24. p. 723. B.

qu'elle-même. Il eſt ainſi de la volonté : l'ame eſt toute volonté, comme elle eſt toute penſée, & vouloir eſt ſa ſubſtance. Ce qui eſt accidentel, c'eſt de penſer ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'eſt point une partie de l'ame, mais l'ame entiere ; d'où vient qu'il nous eſt commandé d'aimer Dieu de toute nôtre ame. Il conclut ſon ouvrage par une récapi- p. 755.
tulation en dix propoſitions, dont les principales
ſont. Dieu eſt incorporel, l'homme eſt fait à l'image 1.
de Dieu, donc ſon ame eſt incorporelle. Il eſt eſſen- 3.
tiel à l'ame de raiſonner : or la raiſon ne dépend ni
du corps, ni du lieu. La volonté n'eſt point un corps, 4.
& toutefois c'eſt la ſubſtance de l'ame. Il n'y a point 9.
de corps ſans longueur, largeur & profondeur : or
l'ame n'a point ces dimenſions. Elle n'a ni droit, ni 10.
gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere : elle eſt donc incorporelle.

Claudien dédia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, Lib.V.Epiſt.3. IV.epiſt.3.
l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes & eccleſiaſtiques. Il y loüe auſſi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la paſſion, qui commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre Bibl.PP.p.762.
poëme de Claudien contre la poëſie profane. Il mourut avant l'évêque ſon frere, quoiqu'il fut IV.epiſt.11.
plus jeune ; & Sidonius fit ſon épitaphe contenant ſon éloge, qu'il envoïa à Petreius fils de leur ſœur.

XL.
Monastere du mont Jura, &c.
V. Hist. de l'isle B. par le Labour.

Il y avoit deslors des monasteres dans le voisinage de Vienne & de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Isle-Barbe dans la Saone, qui subsistoit dés le commencement de ce cinquiéme siecle. Maxime disciple de S. Martin de Tours s'y retira pour cacher ses vertus; mais étant découvert il revint en son païs, & fonda un monastere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle aussi des monasteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut S. Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à present le comté de Bourgogne. A l'âge de trente cinq ans il quitta ses parens, & se retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lyon auprés de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastere étoit celui d'Aîné, & en avoit apporté les vies des peres & les institutions monastiques, c'est-à-dire, les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi préparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuses il y avoit une espace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient des fruits sauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Greg. de gl. Confess. c. 22.

Sid. IV. ep. 25.

Boll. 28. Febr. p. 741.

Lupicin son frere vint se joindre à lui quelque tems aprés; puis deux clercs, & ensuite plusieurs autres, attirés par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monasteres dans le voisinage & dans tout le païs; mais celui de Condat fut toûjours le plus parfait. Romain & Lupicin la gouvernoient ensemble, quoique leur genie fut different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus

ſevere. S. Hilaire d'Arles ſe trouvant dans le païs, à l'occaſion de l'affaire de Celedonius, & aïant oüi parler de S. Romain, le fit venir auprés de Beſançon; & aprés l'avoir ordonné prêtre, le renvoïa avec honneur à ſon monaſtere. C'étoit en 444. mais ſaint Romain n'en fut pas moins humble dans ſa communauté, & ne ſe diſtinguoit des freres, que pour offrir le ſacrifice aux jours ſolemnels. Le monaſtere de Condat s'accrut tellement, que la ſterilité du lieu ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de moines & d'hôtes. Ils défricherent donc les bois voiſins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu ſe nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monaſtere, que ſaint Lupicin prit particulierement ſous ſa conduite. Ils bâtirent un troiſiéme monaſtere pour leur ſœur, ſur une roche voiſine enfermée de tous côtés; enſorte qu'il n'avoit qu'une iſſuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut juſqu'à cent cinq religieuſes. Elles obſervoient une clôture ſi exacte, qu'elles n'en ſortoient que pour être portées au cimetiere; & encore que quelqu'une eût ſon fils ou ſon frere dans le monaſtere de Lauconne ſi voiſin, elle ne le voïoit, ni n'apprenoit de ſes nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Vita c. 2.
Sup. XXVII. n. 4.

Un ancien moine repreſenta une fois à ſaint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les poſtulans, & ne les éprouvoit pas aſſés. Pouvés-vous, répondit le ſaint, diſcerner facilement ceux qui doivent réüſſir? Et n'en avés-vous pas vûs, qui aprés avoir commencé avec grande ferveur ſe ſont relâchés; & pluſieurs qui aprés être ſortis du monaſtere,

c. 3.

ſont revenus juſqu'à deux ou trois fois, & ſont arrivés à une haute perfection? D'autres ſans revenir, ont ſi bien ſuivi nôtre inſtitut, qu'ils ont gouverné tres-dignement des monaſteres ou des dioceſes? Une année d'abondance aïant été grande, les moines des Condat malgré ſaint Romain, ſe donnerent plus de nourriture & plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appella à ſon ſecours ſaint Lupicin, qui rétablit la premiere auſterité, ſe contentant de boüillie, d'orge ſans ſel & ſans huile; & ceux qui ne s'en accommodoient pas ſe retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monaſtere de la Baume.

Vita ap. Boll. 21. Apr p.263.

Saint Lupicin lui ſurvêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins ſevere pour lui que pour les autres. Le froid du païs l'obligeant à porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverſes bêtes par eſprit de pauvreté; ſa chauſſure étoit des ſabots ou galoches de bois, dont ſe ſervoient les moines des Gaules: ſon lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faiſoit un peu chauffer. Dans ces monaſteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs; mais pour lui, il ne ſouffroit même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans ſon potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embraſſé la

C. 1. n. 4.

profeſſion monaſtique. Toutefois il blâmoit les auſterités exceſſives, & prit grand ſoin de rétablir un de ſes moines qui s'étoit ruiné la ſanté.

Greg. Tur. vita. PP. c. 2.

Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve,

& lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines, qui manquoient quelquefois du necessaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes; mais saint Lupicin les refusa : disant, qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la possession des biens temporels, & que l'humilité en souffriroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils recevroient tous les ans trois cens boisseaux de bled, trois cens mesures de vin, & cent sols d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalousie, ni proprieté; ils étoient prompts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voïage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

V. S. Rom. c. 2. n. 8.
V. S. Lupic. c. 4.

A Vienne saint Leonien fonda deux monasteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'aïant pris, l'amenerent captif dans les Gaules. Il vecut reclus pendant quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne; mais on lui parloit. Il gouverna plusieurs moines assemblés auprés de sa cellule hors de Vienne; & ce fut le commencement de l'abbaïe de saint Pierre. L'autre monastere dédié à saint André, & situé dans la ville, étoit de filles, & il y en avoit soixante. Dans le même païs au voisinage de Vienne étoient fameux les monasteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en paralelle avec celle de Lerins..

V. S. Eug. n. 5. Act. SS. B. to. 1. p. 571. Ibid. p. 577.

Sidon. VII. 17. ad Volus.

XLI.
Retractation de Lucidus.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, assisterent à un concile, où présida Leonce

d'Arles; & où Faufte de Riés obligea un prêtre nommé Lucidius à fe retracter de quelques erreurs touchant la predeftination. Aprés avoir effaïé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua fix articles, qu'il lui demandoit d'anathematifer. 1. L'erreur de Pelage : que l'homme naiffe fans peché, qu'il puiffe fe fauver par fon feul travail, & être délivré fans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidele & faifant profeffion de la foi catholique, s'il tombe aprés fon baptême, periffe par le peché originel. 3. Que l'homme foit précipité dans la mort, par la prefcience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçû le pouvoir de fe fauver : ce qui s'entend d'un baptifé ou d'un païen, en tel âge, qu'il a pû croire & n'a pas voulu. 5. Que le vaiffeau d'infamie ne peut s'élever à être vaiffeau d'honneur. 6. Que Jefus-Chrift n'eft pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes foient fauvés. L'évêque Faufte preffoit Lucidus de répondre à cette lettre, proteftant de prendre fon filence pour conviction de fes erreurs. Avec lui, onze autres évêques foufcrivirent fa lettre, mais il n'y a que Patiens de Lyon, dont nous connoiffions le fiege.

Epift. Faufti. tom. 4. conc. p. 1042.

Le prêtre Lucidus fe rendit & fe retracta par un écrit adreffé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant affemblés en concile à Arles comme l'on croit : car Leonce eft à la tête. On voit enfuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patiens de Lyon, Faufte de Riés, Grec de Marfeille, Crocus de Nîmes, Bafile d'Aix, Jean de Châlon fur Saone. On ne connoît pas les autres. Lucidus condamne plufieurs propofitions, qui ne font pas pré-

Libell. Luc. tom. 4. Conc. 1044.

ciſément les mêmes de la lettre de Fauſte ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ; que Dieu ne predeſtine perſonne à la damnation ; que le libre arbitre n'a pas peri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y cooperer. Le même concile chargea Fauſte de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la prédeſtination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adreſſa à Leonce d'Arles ; mais il donna dans l'excés oppoſé, relevant trop les forces de la nature.

Prol. Fauſti ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Pariſ. to. 4. p. 799.

XLII. Ordinations mémorables. *Sidon. IV. epiſt. 25.*

Jean évêque de Châlon ſur Saone, qui aſſiſta à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul ſon prédeceſſeur étant mort, Patiens de Lyon métropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & pluſieurs autres évêques s'aſſemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple diviſé par divers interêts particuliers, qui faiſoient propoſer trois ſujets pour l'épiſcopat ; l'un recommandable ſeulement par ſa nobleſſe, le ſecond par ſa bonne table, le troiſiéme par une promeſſe ſecrete d'abandonner les terres de l'égliſe à ſes partiſans. Patiens & Euphronius voïant ce déſordre, concerterent ſecretement avec les autres évêques ; & ſans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup ſur le prêtre Jean, qui ne penſoit à rien moins. Il avoit été lecteur dés ſon enfance ; puis aprés avoir long-tems ſervi, il fut archidiacre, & long-tems encore aprés il fut ordonné prêtre ; il ſe diſtinguoit par ſon humanité & ſa

douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations, qu'ils approuvoient ce choix, & personne n'osa s'y opposer : ainsi il fut consacré évêque.

Sidon. VII. epist. 5.

Une autre ordination mémorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le siege étant vacant, il y eut de grandes factions, & plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat, jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le decret des citoïens, pour assister à l'élection ; & voïant les brigues, le grand nombre & l'impudence des prétendans, il écrivit à Agrecius de Sens métropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges présider à cette élection avec les évêques ses suffragans ; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant : car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne sous l'obéïssance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection, à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fut que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de suivre son avis. Enfin Sidonius pour déclarer son choix, fit un sermon en presence de toute l'assemblée ; & d'Agrecius de Sens qui y presidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat.

VII. epist. 8. VII. post. ep. 9.

Il represente la difficulté des élections, & l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de tout le mon-

de. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il aussi saint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il est bon pour être abbé, & non pour être évêque. On défigure toutes les vertus: on appelle l'humilité bassesse, l'élevation orguëil, la severité cruauté, l'indulgence foiblesse, la simplicité bêtise. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent en sont jaloux, ceux qui le precedent le méprisent: ils croïent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du service, & veulent gouverner l'église quand leur vieillesse a besoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit aussi-tôt: Parce que Sidonius a été tiré de la profession seculiere, il ne veut pas prendre son métropolitain entre les religieux; il est enflé de sa naissance & de ses dignités; il méprise les pauvres de J. C.

Enfin Sidonius nomma pour évéque de Bourges, Simplicius, illustre par ses ancêtres, entre lesquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux: il avoit de l'esprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modestie. Sa ville l'avoit souvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en prison. Il avoit bâti une église étant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges; & on l'avoit déja voulu élire à leur place: sa femme étoit vertueuse, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours aïant oüi parler de ce

VII. epist. 9. ſermon, le demanda à Sidonius, qui le lui envoïa.

XLIII.
S. Perpetuus.
S. Loup.
Ap. Boll. 8. Ap. tom. 9. p. 750.

S. Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'eſt à-dire, juſqu'en 491. & toutefois nous avons ſon teſtament fait vers ce même tems le premier de Mai, aprés le conſulat du jeune Leon, c'eſt-à-dire, l'an 475. par lequel il affranchit pluſieurs eſclaves, remet à ſes débiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à ſon égliſe pluſieurs fonds de terre & ſes livres. Il legue à ſon ſucceſſeur ſes meubles de chambre & de ſacriſtie; & à deux prêtres qu'il avoit dépoſés, & qu'il défend de rétablir, une penſion à prendre ſur ſes biens. Il inſtituë les pauvres ſes heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre teſtament, dans lequel au rapport de ſaint Gregoire de Tours, il laiſſa à chacune des égliſes bâties de ſon tems dans le dioceſe, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque ſous chacun de ſes predeceſſeurs, les bourgades ou les autres lieux où furent fondées de nouvelles égliſes. Saint Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les égliſes où on devoit les celebrer. Il tint le ſiege trente ans, & l'égliſe honore ſa mémoire le huitiéme d'Avril.

Greg. X. hist. c. 31.

Martyr. R. 8. Apr.

Saint Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier ſans difficulté des pontifes Gaulois. Peu aprés que Sidonius eût été ordonné évêque; ſaint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il eſtimoit ſaint Loup, & combien il ſe croïoit indigne de l'épiſcopat. Il y avoit alors quarante-

VI. epist. 1.
Ibid. ep. 9.
ep. 1.

rante-cinq ans que saint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puisqu'il avoit été ordonné en 427. *Sup. XXV. n. 15.* comme il a été dit. Il vêcut encore sept ans, & mourut en 479. aprés cinquante-deux ans d'épiscopat: l'église honore sa mémoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laissa plusieurs disciples; entre autre saint *Martyr. R. 29. Jul.* Polycrone évêque de Verdun, saint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, saint Aubin évêque de Châlons, qui chassa les démons de plusieurs possedés, aussi-bien que S. Polycrone. Le successeur de S. Loup dans le siege de Troyes, fut Camelien imitateur de ses vertus.

XLIV. Commencement de S. Remy.

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, saint Remy évêque de Reims. Son pere Emilius & sa mere Celinie *Flodoard. hist. 1. c. 11.* avoient eu un autre fils en leur jeunesse nommé Principius, qui fut évêque de Soissons & pere de Loup son successeur. L'église honore saint Principe le *Hincmar. ap. Sur. 13. Jan.* vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems aprés sa naissance, Emilius & Celinie étant fort âgés, un solitaire nommé Montan connut par revelation, qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Remy, & procureroit le salut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de sa prédiction: Je suis aveugle comme vous voïés, mais en me frottant les yeux de vôtre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant naquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remy, & le solitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. Saint Remy naquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsamie est comptée aussi entre les saints, & connuë à Reims par une église collegiale, qui porte le nom de sainte Nour-

rice. Elle fut mere de Celsin, depuis disciple de saint Remy, & connu à Laon sous le nom de saint Soussin.

IX. Epist. 7. *Flod. 1. c. 11*
S. Remy avoit l'esprit excellent, & fit un tel progrés dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dés sa plus grande jeunesse il joignit la gravité à la pureté des mœurs : ce qui fut cause qu'aprés la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui succeder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa resistance & sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cette élection ; & saint Remy gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante & quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471.

c. 17. *Sigebert. Chr.*

XLV. Autres saints évêques en Gaule.

Sid. IX. ep. 10. *Greg. Tur. II. hist. c. 23.* *Sid. VII. ep. 10.* *IV. epist. 10.* *I. ep. 1.* *Martyr. 10. Jun. 29. Jul.* *Sid VIII. epist. 15.*
Sidonius nous a conservé la mémoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont, Aprunculus de Langres, qui étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont, Auspicius évêque de Toul, Censurius évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constanius aussi ami de Sidonius adressa la vie de saint Germain. L'église honore la mémoire de Censurius le dixiéme de Juin ; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de saint Agnan son predecesseur, avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa.

IV. epist. 24.
Un Officier du palais nommé Maxime, avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & pressé de païer,

pria Sidonius ami commun de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouſe, & Sidonius l'alla trouver à une maiſon de campagne qu'il avoit auprés. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. J'avois accoûtumé de lui voir le corps droit, la démarche aiſée, la voix libre, le viſage ouvert : alors la poſture, le pas, la parole, la couleur, la modeſtie ; tout ſentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des ſelles à trois pieds, des rideaux de groſſe étoffe à ſes portes : point de plume à ſon lit : point de pourpre ſur ſa table. Il faiſoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de legumes que de viande ; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ſes hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux aſſiſtans, lequel des trois genres de vie il avoit embraſſé : s'il étoit moine, clerc ou penitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du ſacerdoce, où l'affection de ſes citoïens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte enſuite comme il propoſa à Maxime de donner du tems à Turpion ; & comme Maxime non ſeulement lui accorda un délai d'un an ; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal : promettant, s'il venoit à mourir, de ne rien demander aux enfans que ce qui conviendroit au devoir de ſa profeſſion. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime ; & comme il ne ſe trouve point entre les évêques de Toulouſe, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre ; mais cette hiſtoire eſt remarquable, pour montrer le changement qu'attiroit la clericature, même dans l'exterieur. V. Gal. Chr. 101.

XLVI. Lettre circulaire de Basilisque.

Sup. n. 40.

Evagr. III. c. 4

Sup. n. 20.

Theod. lect. I. p. 556. epist. 4. Simpl. pp.

En Orient Basilisque étant reconnu empereur aprés la fuite de Zenon, reçût une députation de quelques Alexandrins, suivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. y fut reçû par ceux de sa faction, avec des acclamations, où ils disoient: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur; mais comme il alloit en procession du palais de Basilisque à l'église, suivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté sur un âne: il tomba si rudement, qu'il se rompit le pied. Pierre le Foulon sortit aussi du monastere des Acemetes, où il se tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître, & à l'attaquer librement.

Ap. Evagr.

Timothée persuada même à l'empereur Basilisque de condamner le concile, & la lettre de S. Leon, par une lettre circulaire adressée à tous les évêques, où sous prétexte de confirmer les loix de ses predecesseurs, de procurer l'union de l'église, & de conserver les decrets de Nicée, de C. P. & d'Ephese, il ordonne à tous les évêques d'anathematiser & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine; tant la définition de foi, que les interpretations & les disputes, comme autant de nouveautés. Il est vrai qu'il condamne ceux qui ne confessent pas, que le fils de Dieu s'est veritablement fait homme, & qui supposent que sa chair est venuë du ciel, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoûte, que tous les évêques y souscriront & anathematiseront expressément ce qui s'est fait à Calcedoine; & ceux qui oseront à l'avenir en faire mention, seront punis com-

me perturbateurs des églises, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs seront déposés, les moines & les laïques banis, avec confiscation de leurs biens. AN. 476.

Timothée Elure fut renvoïé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche; mais avant que de partir de C. P. ils souscrivirent les premiers à la lettre circulaire de Basilisque, & furent suivis d'un grand nombre d'évêques; ensorte qu'on en comptoit environ cinq cens, qui avoient souscrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les schismatiques qui restoient autour de Jerusalem, se prévalurent de l'occasion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de sainte Melanie, qui ne fit guere moins de mal qu'avoit fait Theodose, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anastase patriarche de Jerusalem souscrivit à la lettre circulaire. *Evagr. III. c. 5.* *Vita S. Euty. p. 86.* *Sup. XXVIII. n. 47.*

Acace de C.P. fut le seul des patriarches qui resista à Basilisque, & refusa de souscrire, aïant pour lui les moines & tout le peuple de C.P. qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbés & des moines zelés de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faisoit à Constantinople, pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à suivre les exemples de Marcien & de Leon, sous lesquels il avoit été élevé; à maintenir comme eux le concile de Cal- *Theod. lect. 1.* *Simpl. epist. 4. to. 4. Concil. p. 1070.*

AN. 476. cedoine & la lettre de S. Leon, où la foi eſt ſi clairement expliquée, à rétablir dans le ſiege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chaſſer bien loin le meurtrier Timothée.

Epiſt. 5. En même-tems il écrivit à Acace le chargeant, même comme ſon legat, de ſe joindre aux prêtres & aux moïnes qui reſiſtoient à Timothée, & de ſolliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'eſt élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune déliberation des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à C. P.

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 41.

Acace de concert avec les moines de Conſtantinople, réſolut d'appeller S. Daniel Stylite, & lui manda ce que faiſoit l'empereur Baſiliſque; qui de ſon côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accuſant de ſoulever la ville contre lui, de corrompre les ſoldats & de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur, que Dieu détruiroit ſon regne; & ajoûta des reproches ſi vehemens, que l'envoïé n'oſa s'en charger, & pria le ſaint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de ſon côté aïant aſſemblé pluſieurs évêques, envoïa prier Daniel de venir au ſecours de l'égliſe; & comme il ne pouvoit ſe réſoudre à deſcendre de ſa colomne, Acace les renvoïa, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excés de leur affliction par leurs geſtes, leurs paroles & leurs larmes; & lui propoſerent l'exemple de Jeſus-Chriſt même, qui eſt deſcendu du ciel pour nôtre ſalut. Daniel deſcendit enfin &

c. 42.

c. 43.

fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joïe incroïable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortit de C. P. aïant ordonné aux senateurs, de ne point voir Acace. Mais Daniel suivi des moines & de quantité de peuple sortit aussi, & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car sa maniere de vivre toûjours debout lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voïant donc qu'il se faisoit porter, dit en s'en mocquant : Voila un nouveau consul, mais aussi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoüa la poussiere de ses pieds suivant l'évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à Constantinople suivi de plusieurs soldats étonnés de son habit & de sa maniere de vivre. L'empereur l'envoïa prier de revenir ; mais il le refusa avec indignation : enfin aprés y avoir envoïé plusieurs personnes ; l'empereur vint lui-même trouver le saint, & se jetta à ses pieds, lui demandant pardon ; mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux assistans : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté : vous verrés bien-tôt le pouvoir de Dieu, qui abat les puissans. Aïant ainsi prédit la chute de Basilisque, & fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colomne. Il y eut aussi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

Theod. l. cit. p. 556. D.

Matth. X. 14.

XLVIII. Efforts des schismatiques. Evagr. 3. c. 6. Id. c. 5.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Ephese, où il tint un concile des évêques Asiatiques de son parti, qui sçachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de révoquer sa lettre circulaire, lui presenterent une requête, où il se plaignoit que les ennemis de la foi, c'est-à-dire, les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese déposé; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la soumettant à C. P.

Timothée Elure acheva son voïage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathematiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se separerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens, croïant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubstantiel au pere suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle; & il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Theoph. Chr. p. 104. D.

Pierre

Pierre le Foulon retourna auſſi à Antioche, par ordre de l'empereur Baſiliſque, & trouva le ſiege vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voïant ce qui ſe paſſoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cauſe de l'addition qu'il avoit faite au Triſagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été dépoſé par un concile ; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, & Jean revint à Antioche, où il ſupplanta Pierre lui-même.

Theod. lect. p. 556 C.
Theoph. Chr. 104. D.

Ces mouvemens des ſchiſmatiques donnerent occaſion à Gelaſe de Cyzique, d'écrire l'hiſtoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'égliſe de Cyzique, & avoit vû chés ſon pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit paſſé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelaſe avoit lû ce livre en ſa jeuneſſe avec grand plaiſir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué pluſieurs endroits. Enſuite ces diſputes des Eutychiens, qui à la faveur de Baſiliſque s'élevoient contre le concile de Calcedoine, ſous prétexte de ſoutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. Il réſolut donc d'en écrire l'hiſtoire, & joignant à ſes mémoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Euſebe de Ceſarée & de Rufin ; il écrivit une hiſtoire du concile de Nicée, diviſée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus ſolide, d'Euſebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret : car tout le reſte eſt tres-ſuſpect, & ne don-

Gelaſ. præf. tom. 2. conc. p. 106.

AN. 477. ne pas une grande opinion du jugement de l'auteur.

XLIX. Retour de l'empereur Zenon.

Evagr. III. c. 7. Theod. Lect. I.

L'empereur Basilisque épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'heretique, & apprenant que Zenon revenoit d'Isaurie, & marchoit contre lui : vint dans l'église faire publiquement ses excuses, & se retracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par surprise sous le nom de lettre circulaire ou autrement : prononce anathême à Nestorius, à Eutychés & à tous les autres heretiques : défend de faire pour ce sujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçûë dés le commencement dans les églises catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au siege de C. P. c'est à-dire, le privilege attribué à ce siege par le concile de Calcedoine, que sa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Vict. Chron. Chr. Pasch. an. 478. Theod. Lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçû à C. P. vingt mois aprés sa retraite, c'est-à-dire, en 477. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel, & se refugia dans le baptistere avec sa femme Zenonide, & son fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête ; mais il les envoïa en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte ; & ils moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'église faire ses actions de graces. Il alla remercier S. Daniel Stylite, qui lui avoit prédit son exil & son retour, & fit bâtir à Seleucie en Isaurie une église magnifique en l'honneur de sainte Thecle, où il fit de tres-grands presens, prétendant

Vita cap. 49. Evagr. III. c. 8.

qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis ſon rétabliſſement. Mais il ne changea pas pour cela ſes mauvaiſes mœurs. Il publia une loi, pour caſſer tout ce qui avoit été fait depuis ſon départ contre la religion pendant la tyrannie de Baſiliſque, tant ſur la foi que ſur les privileges des égliſes, les ordinations & les dépoſitions des évêques; confirmant principalement les prérogatives du patriarche de Conſtantinople, tant pour la préſéance, que pour les ordinations; en ſorte que cette loi ſemble avoir été dictée par Acace. AN. 477. *Lib. 1. 6. C. de. Sacr. Eccleſ.*

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius: qui le congratula de ſon heureux rétabliſſement, & l'exhorta à témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu, en protegeant ſon égliſe. Il le prie avant toutes choſes, de délivrer l'égliſe d'Alexandrie de l'uſurpateur; d'y rétablir le paſteur legitime, d'ôter de même ceux que l'uſurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des évêques catholiques; enfin de ne ſouffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius eſt du huitiéme d'Octobre, aprés le conſulat de Baſiliſque & d'Armatus, c'eſt-à-dire, en 477. *Epiſt. 8. Simpl. to. 4. Conc. p. 1078.*

Acace envoïa au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les heretiques avoient fait contre la foi & les canons; demandant comment on pourroit ſecourir les égliſes auſquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Baſiliſque. Le pape répond: que c'eſt de l'empereur aprés Dieu, qu'il faut attendre le ſecours de l'égliſe; qu'il doit publier *Ep. ult. 1039.* *Epiſt. ult.*

une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnés évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignés donc, dit-il, à nos lettres, vos inſtances & celles de tant d'évêques, qui ſont venus à C. P. afin que Timothée & ſes ſectateurs ſoient bannis ſans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Epheſe, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnés évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les heretiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entrepriſe contre ſon auteur, a chaſſé d'Antioche l'uſurpateur Pierre, & uſurpé lui même cette égliſe: il doit être anathematiſé & retranché de la ſocieté des chrétiens, ſans eſperance de retour. Et enſuite: Au reſte, il ne convient pas que nos freres les évêques ſejournent long-tems à C. P. maintenant principalement que le peuple de ces égliſes eſt en alarme, à cauſe de la perſecution paſſée: de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L.
Révolutions à Antioche & à Alexandrie.
Theoph. p. 107.

L'empereur Zenon executa ce que le pape deſiroit. Il fit dépoſer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Baſiliſque. On mit à ſa place Jean évêque d'Apamée: mais il fut auſſi chaſſé trois mois aprés, & Etienne homme pieux, ordonné évêque d'Antioche. Il envoïa auſſi tôt des lettres ſynodales à Acace de C. P. pour lui faire part de ſon ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace aſſembla le concile des évêques qui ſe trouvoient à C. P. condamna

Valeſ. diſſ. de petr. &c. c. 2.

Pierre le Foulon, Jean d'Apamée & Paul d'Ephese; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence. Le pape les condamna de son côté, & écrivit à Acace de solliciter l'empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Ephese, les évêques d'Asie voulurent appaiser Acace de C. P. ils lui demanderent pardon, & lui envoïerent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 9.*

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui representa qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet, il mourut peu de tems aprés. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort : ce qui n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulut donner lui-même. Ils furent nommés Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout-à-fait Eutychiens. A sa place les évêques heretiques du païs élûrent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire, begue; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'aïant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole : ce qui fut executé. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux clercs & aux laïques de toute *Breviar. Liber. c. 16. Gènn. script. n. 80. Evagr. III. c. 11.*

AN. 478. l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs églises; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

Felix ep. 1. ad Acac. p. 1050. C.

Timothée Solofaciole, envoïa des ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur: entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabenne, économe de l'église d'Alexandrie & puis prêtre. Ces députés aïant executé leur commission, retournerent à Alexandrie: excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocrisiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'église d'Alexandrie: de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétablissement de Timothée Solofaciole, dont il loüe la douceur & la patience. La réponse du pape est du treiziéme de Mars 478. sous le consulat d'Illus. Il se plaint à la fin de la foiblesse de Timothée, qui avoit souffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Timothée le satisfit peu de tems aprés: car il lui envoïa trois députés avec des lettres solemnelles, pour lui donner part de son rétablissement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée déclaroit aussi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioscore, il en demandoit pardon, & envoïoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été seduits par Timothée Elure & Pierre

Liberat. ibid. Evagr. III. c. 12.

Epist. Acac. to. 4. conc. p. 1080.

Simpl. epist. 9.

Epist. 11.

Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace ſuivant les intentions de Timothée. AN. 479.

Quelque tems aprés le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le déſordre arrivé à Antioche. Aprés qu'Etienne en eut rempli le ſiege environ un an, les heretiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, traînerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'aïant appris, envoïa à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſedition : les citoïens envoïerent des députés pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils déſordres on leur ordonnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainſi Acace, par ordre de l'empereur ordonna évéque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour ſa pieté auſſi bien que ſon predeceſſeur.

Epiſt. 10.

Evagr. III. c. 10.

Martyr. 25. Ap

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver, comme faite par neceſſité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit ſuivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au ſujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eû de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous ſuppliât de le chaſſer hors des bornes de vôtre empire, lui & tous ceux qui avoient uſurpé les égliſes à l'occaſion de la domination du

Simpl. epiſt. 14.

AN. 479. tyran. C'eſt pourquoi, s'il s'en trouve quelques reſtes, faites-les chaſſer dans les païs étrangers. Et parce que vous avés crû ne pouvoir appaiſer les ſeditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reſerver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche: l'apôtre ſaint Pierre conſerve vôtre promeſſe & vôtre ſerment, afin que ce que mon frere Acace a fait par vôtre ordre ne ſoit pas à l'avenir tiré en coûtume. C'eſt pourquoi nous ne pouvons déſapprouver ce que vous avés fait pour le bien de la paix. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens: lui recommandant ſur tout que cet exemple ne fut pas tiré à conſequence. L'empereur ſuivit l'avis du pape, & envoïa Pierre le Foulon en exil à Pityonte ſur la frontiere de l'empire dans le Pont; mais Pierre trompa ſes gardes & ſe retira auprés de S. Theodore des Euchaïtes; que l'on croit être celui que les grecs nomment Trichinas, à cauſe du rude cilice qu'il portoit.

Epiſt. 15.

Theoph p. 107.

Menol. 20. Apr.

L I.
Martyrius patriarche de Jeruſalem.

Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans aprés la mort de l'empereur Leon, c'eſt-à-dire, l'an 479. aïant tenu le ſiege vingt ans. Son ſucceſſeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit paſſé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en ſortit à l'occaſion des troubles, qui ſuivirent le maſſacre du patriarche Proterius, & ſe retira avec un autre anacorete, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de ſaint Euthymius les attira en Paleſtine: ils

Vita S. Euthy. p. 86.

p. 69.

Sup. 2.

ils s'attacherent à lui, & il les aima particulierement, prévoïant qu'ils tiendroient tous deux en leur tems le ſiege de Jeruſalem. Il les prenoit d'ordinaire avec S. Geraſime, pour compagnons de la retraite qu'il faiſoit tous les ans dans le deſert, depuis le quatorziéme de Janvier juſqu'au dimanche des rameaux. Aprés la mort de ſaint Euthymius, le patriarche Anaſtaſe les amena tous deux à Jeruſalem ; les ordonna prêtres, & les agregea au clergé du ſaint Sepulchre.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jeruſalem, écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les ſchiſmatiques & leur hereſie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé; mais il fit naufrage la nuit, & ſe ſoutint quelque tems ſur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à ſon ſecours ſaint Euthymius, qui lui apparut marchant ſur la mer, & lui dit : Sçachés que ce voïage n'eſt point agréable à Dieu, & ne ſera d'aucune utilité à la mere des égliſes, c'eſt-à-dire, à Jeruſalem. Retournés à celui qui vous a envoïé, & lui dites de ma part, qu'il ne ſe mette point en peine de la ſeparation des ſchiſmatiques : car l'union ſe fera dans peu ſous vôtre pontificat. Pour vous il faut que vous alliés à ma laure, & que vous en faſſiés un monaſtere. p.86. p.87.

A'ïant ainſi parlé, il envelopa Fidus de ſon manteau, & Fidus ſe trouva tout d'un coup ſur le rivage, & enſuite à Jeruſalem dans ſa maiſon, ſans ſçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui ſe ſouvint de la prophetie de ſaint Euthymius ; ſur le changement de la laure en p.90.

monastere. Il chargea Fidus de l'executer, & lui promit toute sorte de secours; & en effet, Fidus bâtit un grand monastere à la place de la laure & du cimetiere de S. Euthymius: il changea en refectoir l'ancienne église, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dédicace avec grande solemnité. On celebra la vigile & ensuite la messe, pendant laquelle on mit sous l'autel des reliques des saints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le septiéme jour de Mai, la douziéme année aprés la mort de S. Euthymius, par consequent l'an 485. Quelque-tems aprés le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

p. 93.

Vita Euthy. ap. Coteler. t. 2. monum. p. 306.

Le patriarche Martyrius, ne pensoit plus à la réünion des schismatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastere de Bethléhem, & leur dit: Mes freres & mes peres, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'église? Et cela sans sçavoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuïant sur nos propres raisonnemens. Suivons l'exemple des apôtres, & tirons au sort pour les évêques & pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes; s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jetté & tomba sur les évêques; & aussi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croïant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réünion. Il n'y eut que deux abbés, qui demeurerent opiniâtres: Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monasteres de sainte Melanie, &

p. 307.

Romain qui conduisoit celui de Thecué. Ils furent chassés pour leurs erreurs, & finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le regne de Zenon. AN. 482.

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, aprés avoir tenu le siege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean surnommé Codonat; mais Calendion vint aussi tôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoïa une lettre synodale au pape Simplicius, qui le reçut volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par sa lettre du quinziéme de Juillet 482. sous le consulat de Severin.

Theod. lect. lib. II. Vict. Chr. an. 491. Sup. liv. XI. n. 43.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permission d'apporter à Antioche les reliques de S. Eustathe de la ville de Philippes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solemnité: tout le peuple d'Antioche alla au-devant jusques à dix huit milles; & les Eustathiens, qui bien que catholiques étoient, demeurés separés jusqu'alors, se réünirent à l'église; c'est-à-dire, qu'il en restoit encore quelques-uns, aprés la réunion faite sous Alexandre, soixante & dix ans auparavant.

Sup. liv. XXIII n. 26.

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extrêmité, envoïa tant en son nom que de tout son clergé une députation à Const-

AN. 482. tantinople, prier l'empereur qu'aprés sa mort, ils eussent la liberté de lui choisir un successeur; mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques & ordonnés par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & économe de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette députation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à son clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans sa réponse de grandes loüanges au prêtre Jean. Ensorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme designé pour succeder à Timothée; qui peu de tems aprés mourut en paix la vingt-troisiéme année de son épiscopat, le sixiéme mois, c'est-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse: car encore que l'empereur lui eût écrit de ne point souffrir que les heretiques tinssent des assemblées & administrassent le baptême: Il ne leur faisoit point de peine. Ensorte qu'ils crioient dans les places & les églises: Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Felix epist. 1. to. 4. Conc. p. 1050. C.

Gesta de nom. Aca c. p. 1081. D.

Liber. brev. c. 16.

Sup. n. 20.

Aprés sa mort les évêques, les clercs & les moines de sa communion, c'est-à-dire, les catholiques, élurent Jean Talaïa; qui aussi-tôt en donna avis par ses lettres synodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche; mais il ne prit pas assés de soin d'en donner part à Acace de C. P. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivé par des presens considerables, aïant, comme économe, la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoia par un magistrien. Celui-ci n'aïant point

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace; mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Acace aïant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit aussi que Jean l'avoit méprisé; & tous deux se servirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour, pour accuser Jean Talaïa auprés de l'empereur: Soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'église, & avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les dyptiques le nom de Dioscore. De plus, ils accusoient Jean de parjure, prétendant que lorsqu'il fut député à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le siege d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace representoit à l'empereur, que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie; & qu'en le maintenant dans le siege, on pourroit réünir toute cette église. Il vint aussi des députés de Pierre, offrant de faire cette réünion. Acace les reçut avec grande joïe, & les presenta à l'empereur. *Evagr. III. c. 12.*

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre, où il déclaroit Jean indigne du siege d'Alexandrie comme coupable de parjure, & jugeoit que pour procurer la réünion des églises d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce siege. Le pape Simplicius avoit déja reçu la lettre synodale de Jean, & étoit prêt à con- *Simpl. epist. 17.*

AN. 482.

firmer ſon ordination ; mais il s'arrêta tout court ſur la lettre de l'empereur, & lui fit réponſe, qu'il ſuſpendoit la confirmation de l'ordination de Jean ; mais que pour le rétabliſſement de Pierre, il ne pouvoit y conſentir. Il a été, diſoit-il, complice, & même chef des heretiques, & j'ai demandé pluſieurs fois, qu'il fût chaſſé d'Alexandrie. La promeſſe qu'il fait à preſent de profeſſer la vraïe foi, ne peut ſervir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'égliſe, mais non pas à l'élever à la dignité du ſacerdoce ; de peur que ſous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enſeigner l'erreur. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il eſt demandé pour paſteur par ceux même avec leſquels il s'eſt autrefois ſeparé de l'égliſe. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens le quinziéme de Juin 482.

LIV.
Henotique de Zenon.

Geſta de nom. Acæ. Liber.

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Apollonius de chaſſer Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en poſſeſſion du ſiege patriarchal. Alors Acace avec le ſecours des patrons de Pierre, perſuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Henoticon*, que Pierre devoit ſouſcrire en rentrant dans le ſiege d'Alexandrie. Il eſt adreſſé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en ſubſtance :

Evagr. III. c. 14. Niceph XVI. c. Liber. c. 18.

Des abbés & d'autres perſonnes venerables nous ont preſenté des requêtes, pour demander la réünion des égliſes, & faire ceſſer les funeſtes effets de leur diviſion : car pluſieurs perſonnes ont été pri-

vées du baptême, ou de la ſainte communion, & il s'eſt commis une infinité de meurtres. C'eſt pourquoi nous vous faiſons ſçavoir, que nous ne recevons autre ſymbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150. peres de C. P. & ſuivi par ceux d'Epheſe, qui ont condamné Neſtorius & Eutychés. Nous recevons auſſi les douze chapitres de Cyrille d'heureuſe mémoire ; & nous confeſſons que nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt Dieu, fils unique de Dieu, qui s'eſt incarné en verité, conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon ſon humanité ; le même qui eſt deſcendu & s'eſt incarné du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie mere de Dieu, eſt un ſeul fils & non deux. Nous diſons que c'eſt le même fils de Dieu, qui a fait des miracles & qui a ſouffert volontairement en ſa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui diviſent ou confondent les natures, ou admettent une ſimple apparence d'incarnation. Mais nous anathematiſons quiconque croit ou a cru autre choſe autrefois à Calcedoine ou en quelque concile que ce ſoit principalement Neſtorius, Eutychés & leurs ſectateurs. Réüniſſés-vous donc à l'égliſe nôtre mere ſpirituelle ; étant dans les mêmes ſentimens que nous. Tel eſt l'henotique de Zenon, dont le venin eſt qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoïé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocriſiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace *Liber. c. 17.*

communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui se trouverent à C.P. & qui reçûrent l'henotique, quoique jusques-là ils eussent été heretiques. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réünion. Pergamius qui venoit d'être déclaré duc d'Egypte, y porta avec les députés, les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite; mais Pierre Monge reçut l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Proterius avec lesquels il communiqua; & prenant l'occasion d'une fête, que l'on celebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église, & fit lire l'henotique publiquement.

Evagr. III. c. 13.

Il anathematisa le concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon, il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioscore & de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église; & le mit hors de la ville dans un lieu désert. Acace de C.P. en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres, & embarassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoïa des gens pour s'en éclaircir; mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre, où il approuve expressément le concile de Calcedoine, se plaignant seulement du zele indiscret, & de la legereté de son peuple, qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéïr.

Victor. Tun. Chr. Liber. c. 18.

Evagr. III. c. 16.

c. 17.

Liber. c. 18.

Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine; quoique dans le même tems, il voulut persuader au peuple d'Alexandrie,

xandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante, aliena de lui pluſieurs de ſon propre parti. Dés le commencement il y en eut qui ſe ſeparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire, ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſeparément, & ne ſuivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathematisât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui. *Leont. de Sect. act. 5.*

Jean Talaïa étant chaſſé d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé, & par ſon conſeil il s'adreſſa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait ſaint Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut tres-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avoit reçu Pierre Monge en ſa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du pape à la verité, mais pour la paix des égliſes & par ordre de l'empereur. *Liber. c. 18.* *Geſta de nom. Acac.*

Le pape mal ſatisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un heretique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſſât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine & la lettre de ſaint Leon.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il

AN 483. devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut aprés avoir tenu le saint siege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à S. Pierre le second jour de Mars 483. Il dédia l'église de S. Etienne au mont Celius : celle de S. André au mont Esquilin, à present ruïnée : une autre de S. Etienne prés S. Laurent, une autre de sainte Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toûjours prés certaines églises, pour administrer le baptême & la penitence en cas de necessité ; sçavoir, à S. Paul pour le premier quartier de Rome, à saint Laurent pour le troisiéme, à S. Pierre pour le sixiéme & le septiéme ; peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Fevrier, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-six évêques en divers lieux.

LVI. Mort du pape Simplicius & ses décretales.

Sup. n. 34.

Lib. Pontif.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de son zele, il le fait son Vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons. La seconde, à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend severement de ce que par envie, il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilege ; c'est pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'église de Modene, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la necessité où vous l'avés réduit, il aura prés de Boulogne une terre de trente sols d'or de revenu libre pendant

Epist. 1.

Epist. 2.

ſa vie, la proprieté conſervée à l'égliſe de Ravenne. Au reſte nous vous déclarons, que ſi à l'avenir, vous entreprenés d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux: vous ſerés privé des ordinations de l'égliſe de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troiſiéme lettre du pape Simplicius eſt datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adreſſée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par vôtre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites; c'eſt pourquoi nous lui ôtons entierement la puiſſance d'ordonner; & nous avons écrit à nôtre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette égliſe, s'il en eſt beſoin. Enſorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les regles, ſoient privés du miniſtere eccleſiaſtique. Il aura ſeulement la quatriéme partie des revenus de l'égliſe, & des oblations des fideles, dont il ne ſçait pas uſer. Deux portions ſeront emploïées aux réparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & adminiſtrées par le prêtre Onagre, ſous peine de dépoſition, s'il en abuſe. La derniere partie ſera diſtribuée aux clercs, ſelon leur mérite. Les vaſes ſacrés, qui ont été aliénés, ſeront rétablis à la diligence de Severe, qui fera auſſi rendre les trois parts du revenu, que Gaudence s'eſt appropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus eccleſiaſtiques ſont à remarquer.

Aprés la mort du pape Simplicius, le ſaint ſiege ne vaqua que ſix jours, pendant leſquels il ſe tint à S. Pierre une aſſemblée du clergé & des magiſtrats, où Baſile préfet du prétoire, & tenant la place du

Lib. Pontif. in Simpl. Conc. IV. Rom. to. 4. conc. p. 1334. F.

roi Odoacre, parla ainsi : Vous vous souvenés que nôtre bien-heureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fit point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque chose sans nous ; & s'il plaît à vôtre grandeur & à vôtre sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur ; & nous établirons pour nous & nos successeurs la loi suivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vases sacrés, qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être alienés à quelque titre, ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élû évêque, & par ses successeurs. Autrement que l'alienation soit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anathême. Sans que l'acquereur de l'heritage se puisse prévaloir de la prescription ; au contraire il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui & ses heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle alienation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de difficile garde, pourront être vendus aprés une juste estimation, pour être emploïés en œuvres pies.

LVII. Felix pape. *Lib. Pontif.*

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Fasciole, qui tint le saint siege prés de neuf ans. Jean Talaïa continua de soliciter auprés de lui son rétablissement dans le siege d'Alexandrie ; & le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, &

Brev. Liber. c. 18. p. 769. Gesta de nom. Acac.

mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de Constantinople: car comme on lui lisoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui s'étoient aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, & ne pas même les voir; & toutefois il avoit envoïé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'église de Tyr. *Sup.*

Le pape Felix voïant donc que les lettres de son predecesseur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace se joüoit de la discipline de l'église: il tint un concile dans l'église de S. Pierre, où il choisit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Misene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenseur de l'église Romaine, & les envoïa avec cette instruction. Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie: qu'Acace répondit au libelle que Jean Talaïa avoit presenté au pape contre lui, & qu'on lui dénonçât de prononcer anathême contre Pierre Monge. Le pape chargea ses legats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon. *Theopha. Zen. an. 12. p. 113. B. Evagr. III. hist. c. 38.*

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon.

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, aprés avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviés, dit-il, representer à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avés eu grande part, comme vous l'avés écrit ici. Vous deviés faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'heresie, qu'il avoit abat- *Felix. ep. 1. tom. 4. Conc. p. 1049.*

tuë, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous même. Car on sçait assés le credit que vous avés auprés du prince. Où est, mon frere Acace, le travail que vous avés emploïé contre le tyran heretique ? Il veut dire, contre Basilisque. Voulés-vous en perdre la récompense ? Souffrirés-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré ? Voulés-vous fuïr comme le mercenaire ; ou plûtôt, puisque vous n'avés rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposés le troupeau? Ne craignons rien pour l'église, aprés les promesses de Jesus-Christ ; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille & vous exhorte à corriger le passé ; & ne pas souffrir que toute l'église soit remise en peril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera, telle que nous l'avons reçûë de nos peres ; dés cette vie, c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa seureté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons tres-instament à éviter désormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Ep. 2. p. 1053. Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoïe ses legats, pour lui faire part de son ordination, & s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son predecesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie ; & qu'il semble se vouloir separer de la confession de S. Pierre, & par consequent de la foi de l'église universelle. Souvenés-

vous, dit il, de ce qui a abattu vos ennemis, & vous a rétabli ſur le trône. Ils ſont tombés en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bien-heureux pape Leon; & vous avés recouvré la puiſſance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiés le nom d'empereur; cherchés à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer ſon indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardés vos predeceſſeurs Marcien & Leon d'auguſte mémoire; ſuivés la foi de ceux dont vous êtes le ſucceſſeur legitime. Suivés celle que vous avés profeſſée vous-même: faites chercher dans les archives de vôtre palais ce que vous avés écrit à mon predeceſſeur, quand vous êtes remonté ſur le trône. Vous n'y parlés que de conſerver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avés écrit à lui-même, pour le feliciter de ſon retour à Alexandrie, comme en étant le veritable évêque: d'où il s'enſuit que Pierre, qui en avoit été chaſſé, étoit un faux évêque & un partiſan de l'erreur. Enfin vous avés menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que ſi dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils ſeroient depoſés & chaſſés de toute l'Egypte. Vous avés voulu que ceux qui avoient été ordonnés par Pierre ou par l'heretique Timothée déja mort, fuſſent reçus à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le tems marqué. Mais vous n'avés point voulu que la cauſe de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avés déclaré, que ſi Timothée venoit à

mourir, vous ne souffririés point qu'on lui donnât de successeur, qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & consacré par des catholiques. Comment donc souffrés-vous que le troupeau de Jesus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avés chassé vous-même ? Et ensuite : N'est-ce pas lui, qui depuis trente ans, aïant abandonné l'église catholique, est le sectateur & le docteur de ses ennemis, & toûjours prêt à répandre le sang ? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran heretique ; délivrés l'église de ceux qui enseignent l'heresie, & ramenés le siege de S. Marc à la communion de S. Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoïa à C. P. par les évêques Vital & Misene ses legats.

Fin du sixiéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

B

D

E

N

Q

R

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de nostre bonne Ville de Paris, nous ayant fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le sieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : NOUS avons permis & permettons par ces Presentes ausdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre & faire vendre & debiter par tout nostre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent estre d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nostre obéissance ; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans ; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interests ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs ; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Libraire ; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans celle de nostre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nostre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans, ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est nostre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-sixiéme jour de Janvier l'an de Grace mil sept cens cinq, & de nostre regne le soixante-deuxiéme.

Signé par le Roy en son Conseil,
LE COMTE.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris N°. 303. page 42. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 27. Janvier mil sept cens-cinq.

Signé, P. EMERY, Syndic.





